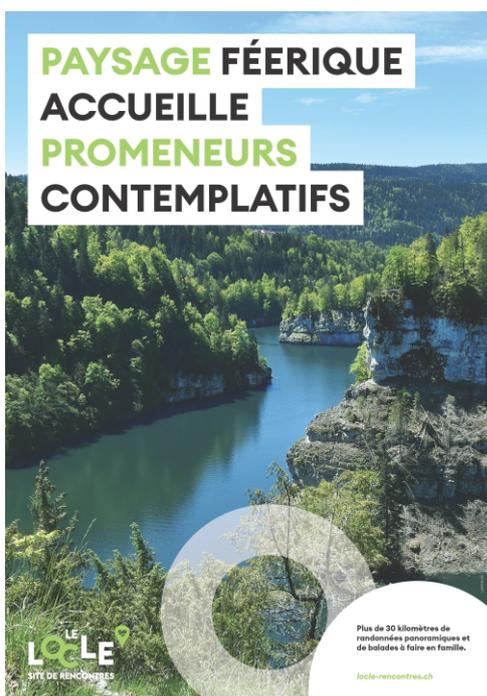




Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2024



2024
Campagne de promotion exogène



TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	3
BUREAU PROMOTIONNEL ET TOURISTIQUE.....	36
SERVICE DES FINANCES.....	37
INFORMATIQUE.....	50
CULTURE.....	54
JUMELAGES.....	61
RESSOURCES HUMAINES.....	64
MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS.....	74
MUSÉE DES BEAUX-ARTS.....	91
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES.....	108
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.....	116
BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES.....	120
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS.....	123
INSTITUTIONS PARASCOLAIRES & ACCUEIL EXTRAFAMILIAL.....	127
SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE.....	130
CENTRE D'ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE.....	131
LE CLAAP.....	135
ALTERCONNEXION MONTAGNES NEUCHATELOISES.....	148
PARLEMENT DES JEUNES.....	150
GUICHET SOCIAL RÉGIONAL.....	151
GARAGE.....	158
VOIRIE.....	158
SPORTS.....	160
STATION D'ÉPURATION.....	162
URBANISME ET ENVIRONNEMENT.....	166
IMMEUBLES.....	174
CONTRÔLE DES HABITANTS.....	180
ÉTAT CIVIL.....	187
SÉCURITÉ – SERVICE DU DOMAINE PUBLIC.....	195
ADMINISTRATION DES CIMETIÈRES DU LOCLE ET DES BRENETS.....	199
BUREAU D'OBSERVATION – COSC.....	202
SERVICE DES EAUX.....	207
ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	214

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 9 reprises en 2024 : les 25 janvier, 20 mars, 25 avril, 30 mai, 19 juin, 27 juin, 26 septembre, 23 octobre et 11 décembre.

Le législatif a adopté 20 rapports du Conseil communal.

Le législatif a adopté 5 rapports de commissions.

Enfin, le Conseil général a adopté 24 arrêtés et 5 règlements (voir ci-après).

Législature 2024-2028

Les élections communales en vue du renouvellement des autorités ont eu lieu le 21 avril 2024. Ces élections ont vu l'application de l'art. 29 du règlement général de commune avec l'élection des membres suppléants au Conseil général.

3 listes étaient soumises au choix des électeurs : du parti socialiste des montagnes neuchâtelaises et Les Verts·e·s (PS-VERTS), de l'alliance locloise – PLR.Les Libéraux-Radicaux/Le Centre/Les verts libéraux (PLR-Le Centre-PVL), POP – parti ouvrier et populaire (POP).

2'371 électeurs ont voté valablement, soit une participation de 27.69 %. Il a été dénombré 598 bulletins parti socialiste des montagnes neuchâtelaises et Les Verts·e·s, 995 de l'alliance locloise – PLR.Les Libéraux-Radicaux/Le Centre, 554 POP – parti ouvrier et populaire, (224 sans dénomination).

Les 41 sièges du Conseil général et 9 suppléants ont été répartis comme suit :

20 PLR.Les Libéraux-Radicaux/Le Centre/Les verts libéraux :

Mmes et MM. Nicolas Aubert, Philippe Zbinden, Michel Rosselet, Pierre Surdez, Valentin Von Allmen, François Chopard, Corinne Schaffner, Alexandre Jacot, Dominique Breguet, Alain Krebs, Evelyne von Allmen, Peter Spahr, Karen Kinkel, François Schaffner, Martine-Eliane Donzé, Théo Dänzer, Nicolas Zaugg, William Buirette, Bernadette Jaques, Vincenzo Trugli.

Suppléants : Gabriel Gaffiot, Michel Jequier, Pascale Batlogg Gaffiot, Isabelle Hernan.

11 parti socialiste des montagnes neuchâtelaises et Les Verts·e·s :

Mmes et MM. Romain Vermot, Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Gérard Santschi, Stéphane Reichen, David Taillard, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Giancono Giallanza, Cyril Tissot, Sylvie Reichen, Joël Galvani.

Suppléants : Yasmina Produit, Benoît Produit, Irina Solomatina.

10 POP – parti ouvrier et populaire :

Mmes et MM. Céline Dupraz, Théo De la Reussille, Anne Reichen, Vivian Bologna, Anne-Lise Debets, Cyprien Baba, Pierre-Yves Eschler, Suzanne Zaslowski, Joseph Alima, Lobsang Blanchard.

Suppléants : Gabriel Mouchemie, Hans Peter Renk.

Le Conseil général a tenu sa première séance le 27 juin 2024. Il a nommé son Bureau comme suit :

Présidente

1^{er} vice-président

2^e vice-présidente

Secrétaire

Secrétaire suppléant

Questeurs

Mme Joëlle Eymann, PS-VERTS

M. Michel Rosselet, PLR-Le Centre-PVL

Mme Suzanne Zaslowski, POP

M. William Buirette, PLR-Le Centre-PVL

M. Cyril Tissot, PS-VERTS

M. Théo Dänzer, PLR-Le Centre-PVL

Mme Céline Dupraz, POP

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- Mme Bernadette Jaques, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé comme membre du Conseil général, Mme Catherine Jeanneret, qui a été élue au Conseil communal.
- Mme Isabelle Hernan, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé comme membre suppléant du Conseil général, Mme Bernadette Jaques, qui a été élu comme membre du Conseil général.
- M. Nicolas Zaugg, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé comme membre du Conseil général, Mme Sarah Favre, qui a été élue au Conseil communal.
- M. Gabriel Gaffiot, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé comme membre suppléant du Conseil général, M. Nicolas Zaugg, qui a été élu comme membre du Conseil général.
- M. William Buirette, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé comme membre du Conseil général, M. Anthony von Allmen, qui a été élu au Conseil communal.
- M. Michel Jequier, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé comme membre suppléant du Conseil général, M. William Buirette, qui a été élu comme membre du Conseil général.
- M. Joël Galvani, PS-VERTS, a remplacé comme membre du Conseil général, M. Philippe Rouault, qui a été élu au Conseil communal.
- Mme Irina Solomatina, PS-VERTS, a remplacé comme membre suppléant du Conseil général, M. Joël Galvani, qui a été élu comme membre du Conseil général.
- M. Lobsang Blanchard, POP, a remplacé comme membre du Conseil général, M. Michaël Berly, qui a été élu au Conseil communal.
- M. Hans Peter Renk, POP, a remplacé comme membre suppléant du Conseil général, M. Lobsang Blanchard, qui a été élu comme membre du Conseil général.
- Démission de M. Stéphane Reichen, PS-VERTS.
- Démission de M. Valentin von Allmen, PLR-Le Centre-PVL.

Bureau

Pour l'année 2024, le Bureau a été désigné comme suit :

1 ^{er} janvier au 26 juin	<ul style="list-style-type: none">- M. François Chopard, PLR- Mme Joëlle Eymann, PS- M. Gérard Pulfer, PLR- Mme Suzanne Zaslowski, POP- M. Joël Galvani, Les Verts- M. William Buirette, PLR- Mme Stéphanie Hügli, POP	Président 1 ^{er} vice-présidente 2 ^{ème} vice-président Secrétaire Secrétaire suppléant Questeur Questrice
27 juin au 31 décembre	<ul style="list-style-type: none">- Mme Joëlle Eymann, PS-VERTS- M. Michel Rosselet, PLR-Le Centre-PVL- Mme Suzanne Zaslowski, POP- M. William Buirette, PLR-Le Centre-PVL- M. Cyril Tissot, PS-VERTS- M. Théo Dänzer, PLR-Le Centre-PVL- Mme Céline Dupraz, POP	Présidente 1 ^{er} vice-président 2 ^{ème} vice-présidente Secrétaire Secrétaire suppléant Questeur Questrice

Interpellations

- 25 janvier - De M. Jean-Marie Rotzer et Mme Stéphanie Hügli, M. Lobsang Blanchard (POP) : « La Bibliothèque des Jeunes ne mérite-t-elle pas un coup de jeune ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Alain Krebs et Mme Corinne Schaffner, MM. Michel Rosselet, Gérard Pulfer, François Schaffner, William Buirette, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier, Gaëtan Dubois, Peter Spahr, Pierre Surdez (PLR) : « Où en est-on avec la nouvelle STEP ? »
L'interpellateur se déclare moyennement satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 20 mars - De M. Vivian Bologna et Mme Céline Dupraz (POP) : « La Commune peut-elle proposer une bonne solution au FC Ticino ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 30 mai - De M. Vivian Bologna, Mme Anne-Lise Debets (POP) : « Un bus par heure durant les vacances horlogères est-ce suffisant ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De MM. Lobsang Blanchard, Vivian Bologna, Cyprien Baba (POP) : « Quid du projet Haut'Boulot ? »
L'interpellateur se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal.
- Interpartis (PS par Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber et MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz, Gérard Santschi, Les Verts par Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, Caroline Erard et MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot) : « Abandon du projet Haut'Boulot ? »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- Interpartis (Les Verts par Mmes Caroline Erard, Priscille Hösli, Ornella Galvani et MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot, PS par Mmes Joëlle Eymann, Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz, Gérard Santschi) : « Que se passe-t-il à l'école obligatoire ? »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 19 juin - De M. Romain Vermot, Mmes Ornella Galvani, Caroline Erard, Priscille Hösli et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani (Les Verts) : « Des vélos aux Abattes »
L'interpellateur se déclare en partie satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 27 juin - De M. Philippe Zbinden, Mmes Corinne Schaffner, Dominique Breguet, Bernadette Jaques, Martine Eliane Donzé et MM. Gaëtan Dubois, Michel Rosselet, Alain Krebs, William Buirette, François Schaffner, Nicolas Aubert, François Chopard, Pierre Surdez, Alexandre Jacot (PLR-PVL) : « Ces questions peuvent sauver une vie »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 26 septembre - De Mme Corinne Schaffner et Mmes Evelyne von Allmen, Martine Donzé, Karen Kinkel, Dominique Breguet, Bernadette Jaques, MM. Alain Krebs, Gaëtan Dubois, Vincenzo Trugli, Michel Jequier, Michel Rosselet, Nicolas Aubert, Théo Dänzer, Nicolas Zaugg, Alexandre Jacot, François Schaffner (PLR-Le Centre-PVL) : « Présence d'animaux domestiques en milieu scolaire »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « Remplacement du Postomat de La Poste du Locle »

L'interpellateur se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal.

- De M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « Rehaussement des quais de la gare du Locle »
L'interpellateur se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Hans-Peter Renk (membre suppléant) et M. Cyprien Baba (POP) : « Le Remontoir à nouveau en panne »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS-VERTS par MM. Stéphane Reichen et Joël Galvani) : « Quelles sont les conséquences de la nouvelle règle salariale valorisant l'expérience antérieure des personnes engagées depuis le 1er janvier 2024 ? »
L'interpellateur se déclare insatisfait de la réponse du Conseil communal.

23 octobre

- De M. Vivian Bologna et M. Cyprien Baba (POP) : « Notre commune renonce-t-elle à être un employeur responsable ? »
L'interpellateur se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani, Yasser Ouchrif (PS-VERTS) : « Sécurité des giratoires »
L'interpellateur se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani, Yasser Ouchrif (PS-VERTS) : « Circulation et parkings »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Yasmina Produit et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Corine Bolay Mercier, MM. Joël Galvani, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard (PS-VERTS) : « Plan de la ville à la gare »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Yasmina Produit et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani, Gérard Santschi, Yasser Ouchrif (PS-VERTS) : « Poubelles et tri à la gare »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

11 décembre

- De Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani (PS-VERTS) : « Projet Win3 à l'école, intérêt ou non du Locle ? »
L'interpellation est reportée à la séance du 30 janvier 2025.

Résolutions

Néant.

Projets d'arrêtés

Néant.

Motions

- 25 janvier - De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : « Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ? » (Point non traité lors de la séance du 14.12.2023)
Motion acceptée à l'unanimité.
- 20 mars - De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : « Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ? »
Motion acceptée à l'unanimité.
- De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : « Des espaces de liberté pour les chiens »
Motion acceptée par 30 voix contre 0 et 4 abstentions.
- De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « Piste cyclable et chemin de mobilité douce »
Motion acceptée par 33 voix contre 1 et 0 abstention.
- De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : « Pour une meilleure sécurité des piétons »
Motion acceptée à l'unanimité.
- De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Tire-fesses »
Motion acceptée par 16 voix contre 14 et 4 abstentions.
- 30 mai - De Mme Joëlle Eymann, Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Bouger entre seniors »
La motion est retirée par son auteure.

Classement de motions

- 23 octobre - De M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Nicolas Aubert, François Chopard, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen, Michel Jequier (PLR) : « Pour étendre le fonds communal de l'énergie aux privés »
Classement accepté par 17 voix contre 15 et 6 abstentions.

Postulats

- 11 décembre - Postulat interpartis du 11 décembre déposé dans le cadre de l'examen du budget 2025
Postulat refusé par 19 voix contre 18 et 1 abstention.
- Postulat du 11 décembre du groupe PLR-VL déposé dans le cadre de l'examen du budget 2025 : « Quel avenir pour le parc du Château des Monts ? »
Postulat accepté à l'unanimité.

Classement de postulats

- 20 mars - Interpartis (PS par M. Stéphane Reichen, POP par MM. Jean-Marie Rotzer et Vivian Bologna, Les Verts par M. Romain Vermot) dans le cadre du rapport 23-304/305 relatif au budget 2024 - Exomusée
Classement accepté à l'unanimité.

Questions

- 20 mars - De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « Mise en conformité des arrêts de transports publics »
- 30 mai - De Mme Anne-Lise Debets (POP) : « Indication croisement »
- 23 octobre - De Mme Anne Reichen et Mme Céline Dupraz (POP) : « Quelle réponse sera-t-elle donnée au courrier de la famille Gogniat ? »

Initiative communale

Néant.

Commissions

- ATUEE - Elle s'est réunie à 5 reprises (1^{er} février, 26 mars, 9 septembre, 1^{er} octobre, 7 novembre).
- Bibliothèques - Elle s'est réunie à 2 reprises (11 juin, 11 novembre).
- Énergies et eau - Elle s'est réunie à 5 reprises (10 janvier, 31 janvier, 24 avril, 4 septembre, 18 novembre).
- Financière - Elle s'est réunie à 11 reprises (19 mars, 16 avril, 18 avril, 6 mai, 4 juin, 4 septembre, 24 octobre, 29 octobre, 31 octobre, 5 novembre, 20 novembre). Le 6 mai, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2023, adopté par le Conseil général le 19 juin.
- Naturalisations et agrégations - Elle s'est réunie à 4 reprises (16 janvier, 20 février, 4 juin, 27 août).
- Sports - Elle s'est réunie à 3 reprises (9 avril, 17 septembre, 24 octobre).
- Nouvelle STEP - Elle s'est réunie à 2 reprises (26 août, 13 novembre).
- CES - Il s'est réuni à 1 reprise (6 mars).
- Conseil de fondation Bellevue 40 - Il s'est réuni à 2 reprises (28 mai, 4 décembre).
- Travaux publics - Elle s'est réunie à 3 reprises (16 avril, 4 juin, 30 octobre).
- Circulation - Elle s'est réunie à 2 reprises (3 septembre, 26 novembre).
- Suivi de fusion - Elle s'est réunie à 1 reprise (6 juin).

- Tourisme - Elle s'est réunie à 5 reprises en plénière (30 janvier, 19 mars, 24 avril, 29 mai, 26 novembre), à 1 reprise dans le cadre de son groupe de travail « Vélo-Sport et nature » (15 mai). Elle ne s'est pas réunie dans le cadre de son groupe de travail « Communication » en 2024.
- Intercommunale Collaboration LL-CDF - Elle ne s'est pas réunie en 2024.
- Législative - Elle s'est réunie à 3 reprises (29 janvier, 25 mars, 11 septembre).
- Santé – Social - Elle s'est réunie à 1 reprise (3 septembre).
- Conseil de la fondation de l'enfance - Il ne s'est pas réuni en 2024.
- Monnaie locale - Elle s'est réunie à 3 reprises (18 janvier, 22 mars, 8 mai).
- Encouragement à la domiciliation - Elle s'est réunie à 1 reprise (29 mai).
- Désignation des rues - Elle s'est réunie à 1 reprise (17 avril).
- Commission intercommunale aménagement du territoire Le Locle – La Chaux-de-Fonds - Elle ne s'est pas réunie en 2024.
- Commission économique - Elle ne s'est pas réunie en 2024.

Règlements

- 25 janvier - Règlementation de la Commune du Locle en langage épïcène.
- 30 mai - Adoption du règlement de police de la Commune du Locle.
- Modification du règlement général de la Commune du Locle.
- 27 juin - Modification du règlement général de la Commune du Locle.
- 11 décembre - Modification du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012.

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 53 fois en 2024.

Composition

Composition du Conseil communal :

1 ^{er} janvier au 25 juin	- Mme Sarah Favre, PLR	Présidente
	- M. Michaël Berly, POP	Vice-président
	- M. Cédric Dupraz, POP	Membre
	- M. Philippe Rouault, Les Verts	Membre
26 juin au 31 décembre	- M. Anthony von Allmen, PLR	Membre
	- M. Anthony von Allmen, PLR	Président
	- M. Michaël Berly, POP	Vice-président
31 décembre	- M. Philippe Rouault, PS-VERTS	Membre
	- Mme Sarah Favre, PLR	Membre
	- Mme Catherine Jeanneret, PLR	Membre

Mutations

- Mme Catherine Jeanneret, PLR-Le Centre-PVL, a remplacé au Conseil communal, M. Gaëtan Dubois qui a renoncé à son poste.

Arrêtés et règlements du Conseil communal

17 janvier	- Proclamation d'un membre du conseil général (Mme Nicole Krattinger Rotzer). - Naturalisations (1 Slovaquie et 4 Italie). - Vente en pleine propriété d'une surface de terrain de 1'926 m ² , DDP 7912 du cadastre du Locle à Montpugin 8, au prix total de Fr. 125'190.-. - Acquisition et transfert au domaine public communal d'une surface de 121 m ² du bien-fonds n° 8898, d'une surface de 24 m ² du bien-fonds n° 9336 et d'une surface de 51 m ² du bien-fonds n° 9335 du cadastre du Locle à la rue du Collège. - Octroi d'un cautionnement simple de Fr. 50'000.- à ARESA.
24 janvier	- 4 autorisations d'installer (MM. Yves Hulmann, Stéphane Perret-Gentil, Julien Moser et Ivan Arsic).
31 janvier	- 2 autorisations d'installer (MM. Luis Santos et Damien Gabus). - Frais de procédure d'opposition de la loi cantonale sur les constructions.
21 février	- Naturalisations (2 Kosovo, 4 Portugal, 1 Espagne).
27 février	- Modifications de l'annexe 2 du règlement d'application du statut du personnel.
6 mars	- 2 autorisations d'installer (MM. André Girard et Christophe Grolimund). - Modifications du règlement d'application concernant l'exécution et la réfection des fouilles du 6 avril 2022.
13 mars	- Nomination des membres de la commission électorale en vue des élections communales du 21 avril 2024.
20 mars	- Acquisition et transfert au domaine public communal d'une surface de 62 m ² du bien-fonds n° 9107, une surface de 126 m ² du bien-fonds n° 9161, une surface de 215 m ² du bien-fonds n° 8023, une surface de 1255 m ² du bien-fonds n° 8208 et une surface de 47 m ² du bien-fonds n° 8591 du cadastre du Locle à la rue Hans-Christian-Andersen.
27 mars	- 1 autorisation d'installer (M. André Da Mota).
24 avril	- Circulation routière zone 30 km/h Grand'Rue aux Brenets.

- 3 autorisations d'installer (MM. Stevan Ferreira Moreira, Fazli Azemi et Enes Kurtic).
- 6 mai - Validation des élections communales du 21 avril 2024.
- Proclamation d'un membre du conseil communal (Mme Catherine Jeanneret)
- Proclamation de 5 membres du conseil général (Mme et MM. Bernadette Jaques, Lobsang Blanchard, Joël Galvani, William Buirette et Nicolas Zaugg)
- Proclamation de 5 membres suppléants du conseil général (Mmes et MM. Isabelle Hernan, Irina Solomatina, Michel Jequier, Hans Peter Renk et Gabriel Gaffiot).
- Extinction de l'éclairage public nocturne et des enseignes et vitrines des commerces, établissements publics et entreprises.
- 22 mai - Règlement concernant l'intégration d'installations solaires sur le territoire communal.
- Règlement concernant l'utilisation du fonds communal de l'énergie.
- Règlement concernant l'utilisation de la subvention « sauvegarde du patrimoine inscrit ».
- 29 mai - Ouverture nocturne des magasins en 2024.
- 12 juin - 1 autorisation d'installer (M. Ardian Idic).
- Naturalisation (2 Slovaquie).
- 19 juin - Proclamation d'un membre du conseil général (Mme Yasmina Produit).
- Proclamation d'un membre suppléant du conseil général (M. Yasser Ouchrif).
- 3 juillet - Délégation de compétence dans les contrats du droit du bail.
- Délégation de compétence dans les procédures relatives aux litiges du droit du bail.
- Délégation de compétence dans le dépôt de plainte.
- 19 juillet - Modifications de l'annexe 2 du règlement d'application du statut du personnel.
- 14 août - Acquisition du bien-fonds n° 8590 d'une surface de 133 m² et la réunion cadastrale avec le bien-fonds n° 7813 du cadastre du Locle à la rue Hans-Christian-Andersen.
- 21 août - 2 autorisations d'installer (M. Nelson Da Silva et Fidan Prekazi).
- 28 août - Naturalisations (1 Portugal, 1 France, 2 Italie).
- Circulation routière, stop sur le chemin des Roches-Houriet.
- 6 novembre - 3 autorisations d'installer (MM. Gil Huguenin-Dumittan, Jonathan Pimentel et Guillaume Jobin).
- 27 novembre - 1 autorisation d'installer (M. Nicolas Piaget).
- 4 décembre - Règlement concernant l'utilisation du fonds communal pour les arbres.
- 18 décembre - Modifications du règlement d'application du statut du personnel du 26 mars 2018.
- Règlement concernant les conditions applicables aux apprentis de l'administration communale.
- Rémunération des stagiaires.

Réceptions

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations suivantes durant l'année :

À l'Hôtel de Ville

- 23 avril - Nouveaux citoyens.
- 14 mai - Remise des « Mérites loclois 2023 ».
- 31 août - Magasins du Monde.
- 19 novembre - Rencontre avec les députés de la région.

En divers lieux

- 28 janvier - Tour de sagnard – Communal de La Sagne.
- 2 mars - Inauguration du refuge Reptiles-Reptilien – Envers 39.
- 19 mai - Rencontre romande des campeurs TCS – Communal.

- | | |
|-------------|---|
| 23 mai | - Inauguration boîte à livres de l'association des amis de la bibliothèque – Place Sidmouth. |
| 24 mai | - Congrès du Parti Socialiste Neuchâtelois – L'Ancienne Poste. |
| 8 juin | - La Bastringue – L'Ancienne Poste. |
| 29 juin | - Fête de la jeunesse des Brenets – Les Brenets. |
| 31 août | - Fête des Jardins coopératifs – La Jambe-Ducommun. |
| 25 octobre | - Plantation d'arbres à l'occasion des naissances locloises - La Joux-Pélichet. |
| 31 octobre | - Traditionnelle soupe à la courge des Jardins coopératifs – Parking du Collège des Martines. |
| 24 novembre | - Vernissage ANPAC06 – L'Ancienne poste. |

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- Tour de Sagnard – 28.01.2024.
- Fête du Froid – 03.02.2024.
- Journée syndicale – 10.02.2024.
- 175^{ème} anniversaire de la FSG Le Locle – 27.02.2024.
- Marche du 1^{er} mars – 01.03.2024.
- Inauguration de la Villa Numa – 07.03.2024.
- Vernissage de la nouvelle exposition du Musée d'histoire et Moulins du Col-des-Roches – 09.03.2024.
- 175^{ème} anniversaire de la FSG Le Locle – 16.03.2024.
- Atelier participatif sur les sites touristiques prioritaires – 21.03.2024.
- 50 ans du Bibliobus neuchâtelois – 22.03.2024.
- Inauguration de la nouvelle exposition du Laténium – 28.03.2024.
- Cérémonie officielle du Salon de l'Immobilier neuchâtelois – 17.04.2024.
- Cérémonie d'inauguration de la Maison de la Tourbière – 19.04.2024.
- Soirée officielle de la rencontre romande des campeurs TCS – 19.05.2024.
- Lunch-Energie – 26.04.2024.
- Fête du 1^{er} mai – 01.05.2024.
- Journée de la coopération culturelle transfrontalière – 3-4.05.2024.
- Inauguration de la boîte à livre du Sidmouth's Square – 23.05.2024.
- Congrès du Parti Socialiste Neuchâtelois – 24.05.2024.
- Vernissage de la saison de la Ferme du Grand-Cachot-de-Vent – 25.05.2024.
- Fête cantonale parents-enfants de la FSG – 26.05.2024.
- Journée cantonale de l'AVIVO – 30.05.2024.
- Table ronde financière de la Société Coopérative Savoir-Faire Le Locle – 04.06.2024.
- Portes-ouvertes de la laverie de vaisselle réutilisable d'Easyeco – 05.06.2024.
- Bastringue de l'Ancienne Poste – 08.06.2024.
- Torrée pour les personnes ayant œuvré lors de la tempête – 22.06.2024.
- Fête de la Jeunesse des Brenets – 29.06.2024.
- Fête de l'urbanisme horloger et inauguration du parcours historique « Feu & Lieu » - 30.06.2024.
- Cérémonie de clôture du Lycée Blaise-Cendrars – 03.07.2024.
- Journée des Assises de l'École neuchâteloise – 04.07.2024.
- Inauguration des nouveaux locaux d'Air Concept – 05.07.2024.
- Accueil d'une délégation de Gérardmer au Music Festival Promo – 05.07.2024.
- Festivités du 14 juillet à Gérardmer – 14.07.2024.
- Soirée de la Fête nationale aux Brenets – 31.07.2024.
- Cérémonie d'ouverture de la Plage des Six Pompes – 06.08.2024.
- Séance d'information relative au projet du nouveau RRC – 28.08.2024.
- Journée des villes de l'UVS – 29-30.08.2024.
- Association Danse Neuchâtel Ouverture du volet « Août-Décembre » - 31.08.2024.
- Fête des Jardins Coopératifs du Locle – 31.08.2024.
- Course des aînés des Brenets – 31.08.2024.
- Invitation à l'inauguration du Magasin Migros Le Locle – 09.09.2024.
- Cérémonie d'ouverture du TWS – 10.09.2024.
- Inauguration de l'insectarium du refuge Reptiles-Reptiliens – 11.09.2024.

- Soirée inaugurale de la Foire du Livre – 13.09.2024.
- 3^{ème} Forum du Cercle du Ô – 19.09.2024.
- Vernissage de l'exposition photographique de Mme Laura Henno dans le cadre du festival de photographie Alt+1000 et le Parc naturel régional du Doubs Horloger– 21.09.2024.
- Fête des Vendanges – 29.09.2024.
- Soirée d'échange autour des projets 2025-2028 du Parc du Doubs – 03.10.2024.
- Portes ouvertes de l'immeuble rénové de Technicum 11 – 03.10.2024.
- Rencontre et visite de la manufacture Tudor – 15.10.2024.
- Vernissage de l'institut neuchâtelois – 24.10.2024.
- Soirée de soutien de Caritas Neuchâtel – 25.10.2024.
- Fête de fin de saison du Centre Nature Les Cerlatez – 27.10.2024.
- Forum sur l'abstentionnisme – 30.10.2024.
- Cérémonie d'ouverture du patrimoine horloger – 31.10.2024.
- Biennales horlogères – 31.10.2024.
- Business lunch du Salon des Vins – 01.11.2024.
- 50^{ème} anniversaire du MIH et 48^{ème} bourse horlogère – 03.11.2024.
- Rencontre des exécutifs des Montagnes neuchâtelaises – 06.11.2024.
- Journée de plantation d'une haie vive – 07.11.2024.
- 40^{ème} anniversaire du Passeport-Vacances – 08.11.2024.
- Journée thématique de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM) – 15.11.2024.
- Séance plénière du forum SIEN – 15.11.2024.
- Inauguration de la nouvelle agence Raiffeisen – 22.11.2024.
- Rencontre de politique locale – 22.11.2024.
- Repas de soutien de la Fondation des Perce Neige – 22.11.2024.
- Invitation au MBAL pour évènement « Tchîn Tchîn Print » - 23.11.2024.
- Dialogue énergie et climat - 26.11.2024.
- Forum de la sécurité – 29.11.2024.
- Commission des partenaires du projet de contournement du Locle – 04.12.2024.
- Soirée fondue de Sapin-Solidarité – 05.12.2024.
- Colloque cantonal de promotion de la santé – 05.12.2024.
- Séance d'information de l'association des communes suisses (ACS) – 12.12.2024.
- Vernissage de l'ouvrage « Tribulation d'un loclois » - 14.12.2024.
- Fête de Noël du Groupe des loisirs des aînés du Locle – 14.12.2024.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le Canton ou des institutions régionales.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses formations.
- Diverses conférences.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par Mmes Sarah Favre et Catherine Jeanneret, MM. Anthony von Allmen, Philippe Rouault, Michaël Berly et Patrick Martinelli, chancelier, aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Lausanne les 29 et 30 août 2024 sur le thème « Développement vers l'intérieur de qualité et disponibilité de logements dans les villes ».

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé la naturalisation à la Commune du Locle à 18 personnes (3 de Slovaquie, 6 d'Italie, 5 du Portugal, 2 du Kosovo, 1 d'Espagne, 1 de France).

ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2024

Du 25 janvier

Octroi d'un crédit de Fr. 1'320'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la Commune du Locle

- Article premier.- Un crédit de Fr. 1'320'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la Commune du Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :
100839/50310.00 Fr. 339'000.- Le Locle - Gare Partie Est
100840/50310.00 Fr. 421'000.- Le Locle - suite Communal 2020 – piscine
100841/50310.00 Fr. 560'000.- N20 - détournement des conduites
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Règlementation de la Commune du Locle en langage épïcène

- Article premier.- Toute la réglementation de la Commune du Locle se fait dorénavant en langage épïcène.
- Art. 2.-
¹ Le présent arrêté a pour but de concrétiser, dans le respect de la langue française, le principe de l'égalité des sexes dans la formulation des actes normatifs (langage épïcène).
² Il s'applique à l'ensemble des actes législatifs émanant du Conseil général et du Conseil communal.
- Art. 3.-
¹ Le libellé des actes normatifs doit respecter le principe de l'égalité des sexes. À cet effet, il est appliqué la combinaison des règles de rédaction suivantes : reformulation du texte, utilisation de formes neutres ou épïcènes et utilisation conjointe de la forme féminine et de la forme masculine.
² Les principes suivants doivent toutefois être respectés :
a) La formulation des actes législatifs respectant l'égalité des sexes doit être réalisée en priorité par la reformulation du texte ou par l'emploi de formes neutres ou épïcènes.
b) S'il n'est pas possible de reformuler le texte, qu'il n'existe pas de forme neutre ou épïcène ou qu'il soit indiqué de mentionner expressément les femmes et les hommes comme des sujets actifs, la forme féminine et la forme masculine sont utilisées conjointement.
c) L'utilisation du point médian est admise, pour les mots dont les variantes féminine et masculine ne diffèrent que très légèrement.
- Art. 4.-
¹ Il n'est pas opéré de révision partielle d'actes normatifs pour des motifs exclusivement linguistiques.
² Lors de la révision d'un acte législatif, les règles de rédaction prévues à l'article 3 sont appliquées dans la mesure où la compréhension du texte et son homogénéité le permettent.
- Art. 5.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
- Art. 6.-
¹ Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.
² Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'État.

Du 20 mars

Soutien au projet « exomusée » au sein de la Commune du Locle

- Article premier.- ¹ Le Conseil général autorise le Conseil communal à soutenir le projet « exomusée » au sein de la Commune du Locle par une subvention annuelle de Fr. 100'000.- sur la période 2024 à 2027.
² Un mandat de prestations sera mis en place pour cette période entre la Ville du Locle et l'Association Luxor Factory.
- Art. 2.- ¹ Un prélèvement de Fr. 20'000.- par année est effectué dans le fonds de fusion durant cette première période 2024-2027 pour financer en partie cette subvention.
² Ce projet implique des charges brutes supplémentaires de Fr. 65'000.- dans le budget 2024, respectivement de Fr. 45'000.- au net en tenant compte du prélèvement au fonds de fusion.
- Art. 3.- La charge sera portée au compte : 31003110.36360.28 « Subvention exomusée ».
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 25 avril

Octroi d'un crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- (HT) est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100884/50320.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations du bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site

- Article premier.- Un crédit de Fr. 663'000.- (TTC) est accordé au Conseil communal pour divers travaux de rénovation du bâtiment Collège 1 – nouvelle halle de Beau-Site.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 160'000.- de subventions, portant ainsi à Fr. 503'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100893/50400.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 677'000.- pour le remplacement du gazon synthétique, de l'éclairage et la pose d'une barrière au stade des Jeanneret

- Article premier.- Un crédit de Fr. 677'000.- (TTC) est accordé au Conseil communal pour le remplacement du gazon synthétique du stade des Jeanneret.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher des recettes estimées à Fr. 117'700.-, portant ainsi à Fr. 559'300.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100896/50400.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 7 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Reprise de l'informatique communale par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN)

- Article premier.- La gestion de l'informatique de la Ville du Locle est reprise par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN).
- Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à signer avec le SIEN une convention pour des prestations de service dans le domaine de la gestion des systèmes d'information.
- Art. 3.- ¹ La convention fixe la redevance annuelle due par la Ville du Locle pour les prestations fournies par le SIEN.
² Les prestations fournies sont chiffrées et mises à jour chaque année.
³ Elle est conclue pour une durée minimale de cinq ans.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Du 30 mai

Modification du règlement général de la Commune du Locle

- Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit :
Article 91 al. 1 let. a)
- Commission de la circulation et de la sécurité de 1 membre par parti représenté au sein du Conseil général ;
- Art. 2.- 1Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement à l'expiration du délai référendaire.
2Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.
- Art. 3.- Le présent règlement entre immédiatement en vigueur.

Règlement de police et des taxis de la Commune du Locle

Chapitre 1. Dispositions générales

- Article 1. Compétences communales - généralités**
¹La commune, sous réserve d'autres dispositions contraires, est seule compétente pour :
- a) la gestion de son domaine public ;
 - b) les tâches de sécurité routière relevant de la compétence des agent·e·s de sécurité publique ;
 - c) l'octroi d'autorisations communales diverses ;
 - d) le respect du droit administratif communal ;

- e) la poursuite de contraventions aux règlements communaux et aux lois cantonales d'exécution communale ;
- f) la notification d'actes judiciaires et administratifs ;
- g) le retrait de plaques.

²La commune veille également à l'entretien du lien social.

Article 2. Champ d'application

Les tâches de sécurité publique dévolues à la commune s'exercent, sous la surveillance du Conseil communal, sur tout le territoire de la commune, conformément aux lois et règlements en la matière et sous réserve des attributions de la police neuchâteloise.

Article 3. Organes d'exécution

Les organes d'exécution sont :

- a) le Conseil communal ;
- b) la ou le membre du Conseil communal en charge de la sécurité publique ;
- c) la commission de salubrité publique ;
- d) la commission de la circulation et de la sécurité ;
- e) le personnel chargé de l'exécution des tâches de sécurité publique de compétence communale (agent·e·s de sécurité publique ...) ;
- f) toute autre personne disposant des qualifications adéquates, désignée par le Conseil communal.

Chapitre 2. Compétences communales

Article 4. Gestion du domaine public

La gestion du domaine public comprend notamment :

- a) le contrôle des véhicules en stationnement par des agent·e·s de sécurité publique ;
- b) la gestion des places de stationnement (horodateurs, octroi et administration des cartes de stationnement, de zones Parc & Rail, etc.) ;
- c) la délivrance d'autorisations exceptionnelles de circulation sur le territoire communal (accès aux zones piétonnes, stationnement en zone bleue, etc.) ;
- d) la gestion de la signalisation lumineuse et la gestion manuelle du trafic ;
- e) la création de mesures temporaires ou durables en matière de circulation routière (zones à 30 km/h, zones de rencontres, interdiction de circuler) ;
- f) l'enlèvement des véhicules abandonnés sur le domaine public ;
- g) le contrôle des chantiers urbains ;
- h) la mesure de bruit généré sur le domaine public ;
- i) la protection des biens publics ;
- j) la réception d'objets trouvés sur le domaine public ;
- k) l'affichage officiel ;
- l) le pavoisement des édifices publics ;
- m) la formation et le contrôle des patrouilleurs scolaires ;
- n) la surveillance aux abords des écoles ;
- o) la sécurisation des chemins menant aux écoles ;
- p) la signalisation et le marquage des routes communales ;
- q) la signalisation de déviations sur les routes communales et cantonales à l'intérieur des localités.

Article 5. Sécurité routière

Les tâches de sécurité routière relevant de la compétence des agent·e·s de sécurité publique comprennent notamment :

- a) le contrôle des véhicules en stationnement ;
- b) la dénonciation d'infractions LCR commises par une conductrice ou un conducteur en mouvement.

Article 6. Octroi d'autorisations communales

Les autorisations communales diverses qui peuvent être accordées sont notamment les suivantes :

- a) autorisations d'usage accru du domaine public (manifestations, marchés, forains, terrasses, cirques, foires, manifestations sportives et festives) ;
- b) autorisations pour créer une aire d'accueil des communautés nomades, sur une zone de communauté nomade, en coordination avec les autorités cantonales et la police neuchâteloise ;

- c) autorisations pour l'ouverture tardive des établissements publics ;
- d) autorisations de feux d'artifice.

Article 7.

Respect du droit fédéral et cantonal d'exécution communale réservé aux Communes

¹Les agent·e·s de sécurité publique sont compétent·e·s pour réprimer par une amende d'ordre les contraventions prévues dans la loi fédérale sur les amendes d'ordre (LAO) et ses dispositions d'exécution.

²Les agent·e·s de sécurité publique ou les entités communales désignées par l'article 8 sont compétent·e·s pour dénoncer au service de la population les contraventions punies selon la procédure en matière de contraventions tarifées visées par la directive du procureur général sur les dénonciations simplifiées au service de la population, du 17 décembre 2019.

³Il s'agit notamment d'infractions à :

- a) la loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV) et la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) ;
- b) la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) ;
- c) l'ordonnance fédérale sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa) ;
- d) le Code pénal neuchâtelois (CPN) ;
- e) la loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH) ;
- f) la loi cantonale sur les chiens (LChiens) et autres règlements (sauf en cas de blessures causées par un chien) ;
- g) l'arrêté cantonal concernant les mesures temporaires à prendre en cas de sécheresse pour prévenir les incendies ;
- h) la loi cantonale sur les forêts (LCFo) ;
- i) la loi de santé (LS) et la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif (LFPTP) ;
- j) la loi sur l'organisation scolaire (LOS) ;
- k) le règlement communal de police ;
- l) la loi concernant le traitement des déchets (LTD) et autres dispositions ;
- m) la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ;
- n) la législation sur les aéronefs civils sans occupants (drones) – loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) ;
- o) la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) - fautes légères de circulation sans accidents (signalisations/marques, règles de circulation, règles de stationnement, ivresse non qualifiée (si taux accepté et reconnu) – interdiction de consommer de l'alcool pour chauffeurs professionnels, élèves-conducteur, accompagnants, moniteurs de conduite et titulaires du permis de conduire à l'essai, équipement défectueux du véhicule, conduite sans être titulaire du permis de conduire nécessaire, conduite sans immatriculation ou en violation des conditions ou restrictions prévues par le permis de circulation ; usage abusif de permis et de plaques, signaux et marques, avertissements de contrôles du trafic, autres infractions selon liste du procureur en lien avec la circulation routière ;
- p) la loi cantonale concernant l'élimination des véhicules automobiles (LEVRB).

⁴Les agent·e·s de sécurité publique dénoncent au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) les contraventions à la loi sur les établissements publics (LEP), à la loi sur la police du commerce (LPCo) et à la loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOco).

⁵Le Conseil communal et les services qu'il désigne dénoncent au Ministère public les contraventions à la loi sur les constructions (LConstr).

Article 8.

Dénonciation par les services communaux

¹Les agent·e·s de sécurité publique dénoncent les infractions visées à l'article 7, alinéa 3, lettres a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, o, p et q.

²Le service communal du contrôle des habitants dénonce les infractions visées à l'article 7, alinéa 3, lettre e.

³Le service communal de la salubrité et de la prévention contre les incendies dénonce les infractions visées à l'article 7, alinéa 3, lettres e et g.

⁴Le Conseil communal ou les services communaux délégués dénoncent les infractions visées à l'article 7, alinéa 3, lettres e, f, j, m et n.

Chapitre 3. Agent·e·s de sécurité publique

Article 9. Assermentation

¹À leur entrée en fonction, les agent·e·s de sécurité publique prêtent serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge.

²Elles-ils sont assermenté·e·s par le Conseil communal.

Article 10. Tâches

¹Les agent·e·s de sécurité publique sont notamment compétent·e·s pour :

a) dénoncer les contraventions visées à l'article 7 ci-dessus lorsque la compétence leur en a été attribuée par l'article 8, alinéa premier. Ils ont alors le statut d'agent·e de police judiciaire et peuvent procéder à l'appréhension des contrevenant·e·s au sens de l'article 215 CPP du 5 octobre 2007 ;

b) exécuter des tâches relatives à la police de circulation ;

c) accomplir des tâches administratives.

²Est réservée l'exécution des autres tâches communales de police qui ne ressortent pas expressément de leur compétence.

³La commandante ou le commandant de la police neuchâteloise peut autoriser l'accomplissement de certaines tâches de police judiciaire par les agent·e·s de sécurité publique pour lesquelles ils ont reçu une formation adéquate.

Article 11. Uniformes, port et usage de l'arme ainsi que formation

Les règles relatives à l'uniforme, le port et l'usage de l'arme ainsi que la formation des agent·e·s de sécurité publique sont fixées dans la loi sur la police neuchâteloise du 4 novembre 2014 (art. 31ss). Les communes ne disposent d'aucune compétence en la matière.

Chapitre 4. Règles de police communale

Article 12. Interdiction des dégradations

Il est interdit de dégrader, de salir ou souiller par des dessins et des inscriptions réalisés notamment au moyen de bombes aérosols, ou de toute autre manière, les façades, murs, portes, clôtures ou installations quelconques.

Article 13. Travail et dépôt sur le domaine public

¹Tout travail ou dépôt de matériaux sur la voie publique est soumis à autorisation du Conseil communal qui, s'il y a lieu, fixe le montant de l'indemnité d'utilisation du domaine public.

²Les mesures de sécurité incombent au/à la bénéficiaire de l'autorisation.

Article 14. Affichage et enseignes sur le domaine public

¹Le Conseil communal définit les modalités d'utilisation du domaine public concernant l'affichage et les enseignes ainsi que le montant des redevances.

²Aucune affiche, enseigne ou réclame ne peut être apposée sans l'autorisation du Conseil communal.

Article 15. Dommages aux affiches sur le domaine public

¹Quiconque, sans droit, aura arraché, lacéré, rendu inutilisables ou illisibles, même partiellement, des affiches que des personnes ont fait placarder dans des lieux et dans des conditions fixés par la loi ou l'autorité, sera puni de l'amende.

²Quiconque aura arraché, lacéré, rendu inutilisable ou illisible une publication officielle affichée, sera puni de l'amende.

Article 16. Limitation à la circulation sur le domaine public

Lorsque les besoins l'exigent, la circulation ou le stationnement de tout véhicule sur certains endroits du domaine public peuvent être interdits ou limités par arrêté du Conseil communal, approuvé par le service des ponts et chaussées.

Article 17. Stationnement en hiver

¹Pour faciliter l'ouverture des routes en hiver, le stationnement est interdit sur la voie publique à tout véhicule, de 2 heures à 6 heures, durant la période du 1er novembre au 15 avril.

²La commune peut mettre à disposition des places de parc alternatives durant les heures précitées.

Article 18. Mise en fourrière de véhicules sur le domaine public

¹Les véhicules parkés illicitement ou gênant les autres usagers peuvent être évacués et mis en fourrière.

²Les frais inhérents à ces opérations sont à la charge de la détentrice ou du détenteur.

Article 19. Plantations sur le domaine public

Les arbres et les haies plantés en bordure de la voie publique doivent être taillés par les propriétaires de façon à ne pas gêner la circulation ni limiter la visibilité.

Article 20. Récolte de signatures sur le domaine public

¹Quiconque aura organisé ou fait organiser une récolte de signatures contre rémunération pour une initiative ou un référendum communal sera puni de l'amende.

²Toute propagande ou récolte de signatures est interdite dans les locaux de vote et à leurs abords immédiats.

Article 21. Ivresse sur le domaine public

Quiconque aura causé un scandale public en état d'ivresse, sera puni de l'amende.

Article 22. Lavage des véhicules

¹Il est interdit de procéder au lavage, au graissage, à la vidange ou à la réparation des véhicules à moteurs et remorques sur les trottoirs et voies publiques, dans les pâturages, en forêt, en bordure de celle-ci, ou le long des chemins forestiers publics et privés.

²Le lavage des véhicules n'est admis qu'aux endroits désignés à cet effet.

Article 23. Jet dangereux de matières

¹Quiconque aura jeté, utilisé ou versé des matières, au risque de blesser, salir ou molester des personnes, sera puni de l'amende.

²Sont notamment interdits les jets de pierres ou d'autres projectiles.

Article 24. Feux

¹Dans la zone urbaine et dans le voisinage immédiat de la ville, il est interdit d'utiliser des grills sur le domaine public sauf autorisation du Conseil communal.

²Il est interdit de faire des feux découverts sur les places publiques, dans les rues, cours, allées et jardins à moins de 10 mètres de distance d'un bâtiment en pierre et de 30 mètres d'un bâtiment en bois. Des interdictions de faire des feux découverts valables sur de plus grands périmètres que ceux résultant du respect des distances précitées peuvent être édictées par le Conseil communal.

³Il est notamment interdit d'allumer ou de lancer des explosifs tels que pétards, « grenouilles » ou autres engins pyrotechniques ou dangereux à l'intérieur de la zone urbaine sauf autorisation expresse du Conseil communal.

Article 25. Installations

Toute personne qui installe des échafaudages, échelles, ponts volants, etc., est tenue, sous sa responsabilité, de veiller à leur solidité ainsi qu'à la sécurité de ses employés et du public, sous réserve d'autres dispositions pénales et administratives.

Article 26. Tranquillité publique / scandale public

Tout acte de nature à troubler la tranquillité publique est interdit. Quiconque aura fait du tapage de nature à troubler le repos nocturne, ou la tranquillité publique, sera puni de l'amende.

Article 27. Appareils diffuseurs de son

Il est interdit d'incommoder les voisins par l'emploi d'appareils diffuseurs de son ou d'instruments de musique.

Article 28. Cris d'animaux

Tout propriétaire d'animaux est tenu d'éviter que leurs cris ne troublent la tranquillité publique.

Article 29. Heures de repos

Sauf autorisation spéciale, toute activité ou tout travail bruyants sont interdits de 20 heures à 7 heures à l'intérieur de la localité et partout où ils troubleraient le repos des voisins.

Article 30. Jour de repos

¹Sont en principe interdites le dimanche et les jours fériés les activités qui, en raison du bruit qu'elles provoquent ou de toute autre manière, portent atteinte à la paix publique.

²Ces mesures ne s'appliquent pas aux travaux agricoles.

Article 31. Manifestations publiques sur le domaine public

¹Les manifestations publiques sur domaine public, notamment les spectacles, concerts, assemblées, cortèges et expositions, sont subordonnés à une autorisation du Conseil communal.

²Le Conseil communal peut limiter le déroulement de certaines manifestations, voire les interdire les dimanches et jours fériés officiels, dans la mesure où le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics l'exige.

³Le déroulement normal des manifestations et représentations publiques ne peut être troublé ou empêché.

Article 32. Spectacles et manifestations populaires à l'extérieur

En cas de concentration de personnes en des lieux non prévus spécifiquement à cet effet, l'organisatrice ou l'organisateur de la manifestation, doit établir un concept de sécurité incendie soumis à l'autorité communale. Il doit orienter son personnel et l'instruire sur la façon de se comporter en cas d'incendie et de panique. Le cas échéant, une permanence de membres d'un corps de sapeurs-pompiers durant la manifestation peut être exigée. Les directives de l'ECAP demeurent réservées.

Article 33. Transmission au service cantonal de la sécurité civile et militaire

Le Conseil communal transmet au Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM) tout dispositif de prévention et de défense contre l'incendie et de secours établi par une organisatrice ou un organisateur d'une manifestation qui se déroule sur son territoire afin de permettre au service cantonal d'informer les centrales d'alarme et d'engagement en matière sanitaire et de défense anti-incendie de l'existence de ces dispositifs.

Article 34. Spectacles et manifestations en salle

¹Aucune salle de spectacles, de cinéma ou de réunions ne peut être ouverte au public sans l'autorisation du Conseil communal.

²Le Conseil communal fixe le nombre maximum de personnes qui peuvent être admises aux différentes catégories de places. Il donne l'autorisation de la mise en exploitation des cinémas, des salles de spectacles ou de réunions.

³Tout cinéma permanent ou intermittent ainsi que la mise sur pied de manifestations temporaires à l'intérieur de bâtiments ou de locaux d'affectations diverses doivent respecter les prescriptions ordonnées par l'autorité communale; sont réservées d'autres dispositions de la législation cantonale ou des directives de l'ECAP.

⁴En cas d'inobservation des prescriptions, les mesures citées à l'article 28 LPDIENS demeurent expressément réservées.

⁵En cas de mise à disposition de locaux à des tiers, la ou le propriétaire a le devoir de les informer des mesures de sécurité et de prévention applicables.

Article 35. Mesures spécifiques

¹Des mesures spécifiques peuvent être ordonnées par le Conseil communal, avec l'approbation de l'ECAP, pour tous les types de bâtiments à risques définis comme tels par la réglementation cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours ainsi que pour toute construction présentant des risques d'incendie particuliers ou abritant simultanément de nombreuses personnes.

²Ces mesures concerneront notamment les matériaux de construction, les issues et voies d'évacuation, les corridors et escaliers, les appareils de chauffage et d'éclairage, la protection contre la foudre, les installations destinées à prévenir et à éteindre l'incendie ainsi qu'à assurer l'évacuation rapide des personnes des locaux.

Article 36. Activités réglées par la législation cantonale sur la police du commerce et celle sur les établissements publics

Les activités suivantes sont réglées exhaustivement par la législation cantonale relative aux établissements publics et à la police du commerce qui ne confère aucune compétence aux communes en la matière autre que celles relatives aux horaires d'ouverture des établissements publics et aux redevances pour les prolongations de l'horaire d'ouverture desdits établissements :

- a) tenir un établissement public ;
- b) tenir une manifestation publique ;
- c) exploiter une piscine publique ;
- d) exploiter un automate délivrant des produits du tabac ;
- e) organiser une loterie, une tombola, un loto ou un jeu semblable ;

- f) exercer le commerce de détail ou le débit de boissons alcooliques ;
- g) exercer une activité de détective ou d'agent d'investigation privé ;
- h) exercer le tatouage, le maquillage permanent et le perçage ;
- i) exercer l'octroi de crédits à la consommation et le courtage en crédit ;
- j) commerce professionnel d'occasions ;
- k) achat de métaux précieux aux particuliers ;
- l) exploitation d'automates délivrant des denrées alimentaires ;
- m) exploitation de solarium ;
- n) activités esthétiques présentant un risque pour la santé ;
- o) exercer toute autre activité soumise à autorisation en vertu du droit fédéral ou d'un concordat intercantonal, à moins qu'une autre loi ne désigne une autre autorité d'exécution.

Article 37. Chauffage en plein air

Le chauffage de plein air est réglementé par la législation cantonale en matière d'énergie, qui l'interdit en principe, sauf dérogations.

Article 38. Heures d'ouverture des établissements publics

¹Les établissements publics peuvent être ouverts de 06h00 à 01h00 pour les locaux fermés à l'exception du samedi et du dimanche matin. Ces deux jours, ils peuvent être ouverts de 06h00 à 02h00.

²Les terrasses et locaux ouverts des établissements publics peuvent être ouverts de 06h00 à minuit.

³Le Conseil communal peut limiter les heures d'exploitation des terrasses d'établissements publics si la tranquillité du voisinage est troublée.

Article 39. Prolongation occasionnelle de l'horaire d'ouverture jusqu'à 06h00 des établissements publics

Le Conseil communal peut, au cas par cas, accorder une prolongation occasionnelle de l'horaire d'ouverture de l'établissement jusqu'à 06h00.

Article 40. Prolongations permanentes de l'horaire d'ouverture des établissements publics

¹Le Conseil communal peut autoriser une prolongation permanente de l'horaire d'ouverture de l'établissement jusqu'à 06h00.

²Le Conseil général délimite les secteurs à l'intérieur desquels des prolongations permanentes ne sont pas accordées.

³Le Conseil communal peut soumettre l'autorisation de prolongation permanente de l'horaire d'ouverture des établissements publics à des conditions :

- a) de respect de l'ordre et de la tranquillité publics ;
- b) d'équipement ou de gestion de l'immeuble ;
- c) de stationnement ;
- d) de non-simultanéité de prolongation entre différents établissements publics.

Article 41. Redevances pour les prolongations des horaires d'ouverture des établissements publics

Les redevances et les autorisations pour les prolongations des horaires d'ouverture des établissements publics sont fixées par le Conseil communal.

Article 42. Foires et marchés

¹Le Conseil communal fixe le lieu, la date et la durée, des foires et des marchés organisés sur le territoire de la commune.

²Il en définit également les conditions d'accès et prescrit les mesures de police nécessaires.

³Il arrête enfin la taxe d'utilisation de place.

Article 43. Activités foraines

¹Le Conseil communal assigne un emplacement aux activités foraines.

²Il arrête la taxe d'utilisation de la place.

Article 44. Véhicules habitables et habitations mobiles

¹Il est interdit de séjourner dans des roulottes, caravanes et autres véhicules habitables ou habitations mobiles sur les trottoirs et voies publiques, dans les pâturages, en forêt, en bordure de celle-ci, ou le long des chemins forestiers publics et privés.

²Leur stationnement pour y séjourner n'est admis qu'aux endroits désignés à cet effet.

Chapitre 5. Taxis

Article 45. Concession

¹Une autorisation de la commune est nécessaire pour exercer le service de taxi.

²Chaque concession est délivrée à une personne physique qui remplit toutes les conditions suivantes :

- a) disposer de véhicules ainsi que de conductrices et de conducteurs qui répondent aux exigences légales ;
- b) disposer de locaux suffisants ou d'emplacements adéquats pour garer les véhicules ;
- c) offrir aux conductrices et conducteurs des conditions de travail garantissant la sécurité du service de taxi, notamment en ce qui concerne le repos et les vacances;
- d) se conformer aux dispositions fédérales et cantonales.

³Lorsque l'entreprise de taxi est exploitée sous la forme d'une société, que cette dernière soit dotée ou dépourvue d'une personnalité juridique propre, l'autorisation est délivrée à la personne physique, membre ou organe de la société, qui représente légalement cette dernière comme cheffe ou chef d'exploitation et pour autant que les conditions ci-dessus soient remplies.

Article 46. Démarches

¹La requérante ou le requérant adresse à l'administration de la sécurité publique une demande écrite.

²Elle ou il produit :

- a) un extrait récent du casier judiciaire central ;
- b) une copie du permis de conduire pour voitures automobiles légères servant au transport professionnel de personnes ;
- c) une copie des contrats d'assurance prescrits par la loi.

Article 47. Nombre de concessions

¹Une concession n'est délivrée que dans la mesure où les exigences de la circulation, la place disponible sur le domaine public et les besoins du public le permettent.

²Le Conseil communal arrête le nombre maximum des places de stationnement réservées aux taxis sur la voie publique.

Article 48. Durée de la concession

¹La concession est accordée pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre ou pour une période plus courte si son octroi a lieu en cours d'année civile.

²Elle se renouvelle tacitement d'année en année si sa ou son titulaire ne la résilie pas par écrit pour le 31 décembre en s'adressant à l'administration de la sécurité publique jusqu'au 30 septembre.

³Le Conseil communal retire la concession lorsque l'une des conditions posées pour son octroi n'est plus remplie ou lorsque la personne titulaire a donné lieu à des plaintes fondées ou a enfreint gravement ou de façon répétée les dispositions légales et réglementaires en la matière.

Article 49. Intransmissibilité

¹La concession est personnelle et intransmissible.

²La personne titulaire de la concession doit assumer elle-même la direction de l'entreprise.

³En cas de décès ou de renonciation de la personne bénéficiaire, une autre concession peut être délivrée à la nouvelle cheffe ou au nouveau chef d'exploitation de l'entreprise, si cette personne remplit les conditions d'octroi prévues à l'article 45.

Article 50. Liste des conductrices et conducteurs et des véhicules

La personne bénéficiaire de la concession remet au service de la sécurité publique une liste des conductrices et conducteurs à son service et des véhicules utilisés.

Toute modification doit être annoncée immédiatement.

Article 51. Conductrices et conducteurs : autorisations

La personne qui se propose de conduire professionnellement un taxi au bénéfice d'une concession de la Commune doit obtenir au préalable l'agrément du Conseil communal. Pour pouvoir obtenir une telle autorisation, il faut :

- a) être titulaire d'un permis de conduire pour voitures automobiles légères servant au transport professionnel de personnes ;
- b) jouir d'une bonne réputation ;

- c) bien connaître la Commune du Locle et ses environs ;
- d) faire preuve de connaissances suffisantes de la langue française.

Article 52. Conductrices et conducteurs : procédure

¹La demande écrite d'autorisation est présentée par la personne responsable de l'entreprise de taxi. Il y sera joint :

- a) une photocopie du permis de conduire mentionné à l'article précédent ;
- b) une photographie format passeport ;
- c) une copie des contrats d'assurance prescrits par la loi ;
- d) un extrait du casier judiciaire central.

²La personne qui reprend une activité de conductrice ou conducteur après une interruption de plus d'une année doit produire ces mêmes documents.

Article 53. Durée de l'autorisation pour conductrice ou conducteur

¹L'autorisation est accordée pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre ou pour une période plus courte si son octroi a lieu en cours d'année civile.

²Elle se renouvelle tacitement d'année en année si sa ou son titulaire ne la résilie pas par écrit pour le 31 décembre en s'adressant à l'administration de la sécurité publique jusqu'au 30 septembre.

³L'autorisation est retirée par le Conseil communal lorsque l'une des conditions posées pour son octroi n'est plus remplie, ou lorsque la conductrice ou le conducteur a donné lieu à des plaintes fondées ou a enfreint gravement ou de façon répétée les dispositions légales et réglementaires en la matière.

Article 54. Carte de conductrice ou conducteur

¹L'autorisation est attestée par une carte destinée à la conductrice ou au conducteur, qui doit l'exposer dans son taxi lorsqu'elle ou il est en service.

²La carte est établie au nom de la conductrice ou du conducteur agréé et est pourvue d'une photographie de cette personne.

³Cette carte sera restituée au service de la sécurité publique en cas de retrait de l'autorisation de conduire un taxi accordée à sa ou son titulaire ou lorsque cette personne renonce à exercer l'activité objet de cette autorisation.

Article 55. Tenue et comportement

¹La conductrice ou le conducteur se conformera strictement aux dispositions légales concernant la circulation des véhicules automobiles et le repos des conducteurs de taxi.

²Elle ou il aura une conduite et une tenue irréprochable et se montrera poli·e et prévenant·e avec la clientèle.

³Lors de la conduite de sa voiture occupée, elle ou il ne sera pas accompagné d'une tierce personne ou d'un animal. Sont réservés les cas de secours à un tiers.

Article 56. Bonne foi

¹Dans ses rapports avec sa clientèle, la conductrice ou le conducteur se conformera toujours aux principes de la bonne foi commerciale.

²Sauf instructions contraires de la passagère ou du passager ou impossibilité matérielle, elle ou il utilisera la voie la plus directe.

Article 57. Interdiction de racolage

Il est interdit à la conductrice ou au conducteur de provoquer une prise de commande en interpellant le public ou en circulant à une allure qui n'est pas adaptée au déroulement normal du trafic.

Article 58. Refus de courses

¹La conductrice ou le conducteur est libre de refuser une course pour des raisons qu'elle ou il estime valables, sont exclus de fait les motifs uniquement discriminatoires.

²Sauf réquisition du service de la sécurité publique, elle ou il peut notamment refuser de transporter des personnes en état d'ivresse grave, ainsi que des animaux ou objets pouvant détériorer ou salir sa voiture.

Article 59. Enclenchement de compteur

¹La conductrice ou le conducteur est tenu d'enclencher le compteur.

²Elle ou il respectera scrupuleusement le tarif applicable. Il est interdit de surfaire les prix et de réclamer ou provoquer le versement d'un pourboire.

Article 60. Objets trouvés

¹Après sa course, la conductrice ou le conducteur contrôle, si possible en présence de sa passagère ou de son passager, que rien n'a été oublié dans la voiture.

²Les objets trouvés qui n'ont pas pu être remis à leur propriétaire seront déposés sans délai auprès du service de la sécurité publique.

Article 61. Arrêt sur la voie publique

L'arrêt d'un taxi sur la voie publique doit se faire en principe aux endroits où le parage des véhicules automobiles est permis.

Article 62. État du véhicule

¹Chaque véhicule utilisé pour le service de taxi doit être conforme aux dispositions légales fédérales et cantonales en matière de circulation.

²Le taxi doit avoir quatre portes et être équipé d'un tachygraphe.

³Les véhicules doivent être en parfait état de marche, d'entretien et de propreté à l'extérieur et à l'intérieur. Si la nature du transport l'exige, ils seront désinfectés avant d'être remis en service.

Article 63. Inscription « Taxi »

¹Le taxi porte, de manière très visible et sous forme d'une enseigne lumineuse non éblouissante placée sur le toit, exclusivement le mot « Taxi ».

²Un interrupteur indépendant doit permettre l'enclenchement et le déclenchement du caisson lumineux.

³Lorsque le véhicule est utilisé pour un déplacement privé ou lorsqu'il est conduit par une personne non titulaire de l'autorisation délivrée à une conductrice ou un conducteur de taxi, l'enseigne lumineuse doit être enlevée ou masquée au moyen de la housse.

Article 64. Inscriptions intérieures

¹Doivent figurer à l'intérieur du véhicule de manière visible pour la clientèle :

a) la carte délivrée à la conductrice ou au conducteur ;

b) le numéro des plaques de contrôle ;

c) le nombre maximum de places figurant sur le permis de circulation ;

d) les tarifs (prise en charge, prix du kilomètre, tarif d'attente et tarif pour bagages).

²Ces informations ne doivent pas empiéter sur les vitres du véhicule.

Article 65. Installations radiotéléphoniques

¹Les titulaires d'une concession de taxi ont l'obligation d'équiper leurs véhicules ou leurs conductrices et conducteurs d'installation radiophonique, radiotéléphonique ou téléphonique permettant de répondre aux appels parvenant par cette voie.

²L'organisation d'une ou de plusieurs centrales téléphoniques pour des appels incombe aux entreprises concessionnées.

Article 66. Inspection

¹Indépendamment des expertises annuelles obligatoires organisées par le service cantonal des automobiles, le service de la sécurité publique peut, en tout temps, faire contrôler l'état d'un véhicule assurant le service des taxis aux frais de la ou du concessionnaire.

²Les réparations et autres travaux nécessaires seront exécutés sans délai.

Article 67. Durée du travail et du repos : dispositions applicables

La durée du travail et du repos des conductrices et conducteurs de taxi est fixée par l'Ordonnance fédérale sur la durée du travail et du repos des conducteurs de voitures automobiles légères affectées au transport professionnel de personnes (OTR 2), du 6 mai 1981.

Article 68. Taxes

Des taxes sont perçues auprès des concessionnaires par véhicule et par année ainsi que pour tout établissement de document ad hoc, conformément aux règlements concernant les diverses taxes et émoluments cantonaux.

Article 69. Mesures administratives : retrait des autorisations

¹Les concessions et autorisations de conduire peuvent être retirées ou non renouvelées lorsque la ou le concessionnaire ou ses conductrices et conducteurs violent de façon grave ou répétée les règles qu'elles et ils sont tenus de respecter ou n'observent pas les mesures et conditions édictées par l'Autorité communale.

²Le retrait ou le non-renouvellement peut être prononcé à titre temporaire ou pour une durée indéterminée. Dans cette dernière hypothèse une nouvelle demande ne peut être présentée avant l'expiration d'un délai de deux ans.

Article 70. Autres mesures

Dans les cas de peu de gravité, le Conseil communal peut :

- a) mettre l'intéressée en garde au sujet de son comportement ou de celui de ses auxiliaires ;
- b) l'avertir que si elle ou il fait l'objet de nouvelles plaintes fondées un retrait de la concession ou de l'autorisation de conduire sera ordonné ;
- c) fixer des conditions au maintien de l'autorisation d'exploiter ;
- d) interdire l'emploi d'un véhicule qui ne répond plus aux exigences.

Chapitre 6. Police sanitaire

Article 71. Organe d'exécution

¹La commission de salubrité publique est chargée d'exécuter les prescriptions relatives à la police sanitaire et aux maladies transmissibles, de surveiller la salubrité et l'état d'entretien des constructions.

²Pour le surplus, ses attributions sont déterminées par la législation et la réglementation cantonale.

Article 72. Propreté

¹Tout acte de nature à compromettre la propreté et le bon entretien du domaine public ainsi que des parcs et promenades communaux est interdit.

²Les actes contraires à la salubrité et la sécurité publiques, commis sur domaine privé, constituent des contraventions au présent règlement dans la mesure où ils créent des dangers pour la santé ou la sécurité du voisinage ou du public.

Article 73. Cadavres d'animaux

¹Les dépouilles d'animaux doivent être conduites aux centres de collectes officiels pour y être incinérées. Il est interdit de les abandonner dans la nature, de les enfouir dans le sol ou dans des puits perdus et de les jeter dans des cours d'eau, citernes, etc.

²L'ensevelissement de petits animaux de compagnie de moins de 10kg est autorisé sur du terrain privé.

Article 74. Interdiction des dépôts de déchets dans la nature

¹Il est interdit de jeter, répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques, de même que sur les chemins et terrains privés, dans le voisinage des habitations ainsi que dans les cours d'eau, prés et forêts des papiers, chiffons, ordures, balayures, déchets carnés, ferrailles, carcasses de véhicules, matériaux et déchets de toute nature.

² Les cavalier-ères devront ramasser le crottin de leurs chevaux.

³ Les déblais provenant de démolition ou de travaux de terrassement, les huiles de vidange et ménagères, ainsi que tous les déchets contenant des matières toxiques ou dangereuses pour l'environnement doivent être livrés au lieu de dépôt ou de destruction désigné par l'autorité communale.

⁴Tout dépôt fait dans un endroit non autorisé sera enlevé aux frais, risques et périls du contrevenant.

Article 75. Interdiction d'abandon des petits déchets (littering)

L'abandon de petits déchets tels que mégots de cigarettes, chewing-gums, papiers d'emballage d'aliments, barquettes, restes de pique-nique, etc., dans la nature, dans la forêt, sur la voie publique et sur sol d'autrui sera sanctionné selon la procédure de dénonciations simplifiées.

Chapitre 7. Police des forêts

Article 76. Véhicules à moteur

¹La circulation de tout véhicule à moteur étranger à la gestion forestière ou des milieux naturels est interdite en forêt et sur les chemins forestiers.

²Sont réservés les cas d'urgence, ainsi que l'usage de véhicules à moteur à des fins d'intérêt public.

³La circulation est autorisée, pour les ayants droit, sur les chemins carrossables reliant des habitations isolées, ou desservant des pâturages boisés.

⁴Selon les circonstances, le Conseil communal peut, avec l'accord du Département désigné par le Conseil d'État, accorder des autorisations particulières.

⁵La signalisation et les autres aménagements nécessaires (barrières, places de parc) sont du ressort de la commune.

⁶Les contrevenant·e·s à l'interdiction de circuler sans droit avec un véhicule à moteur visée à l'alinéa 1er et les personnes qui n'observent pas les limitations d'accès dans certaines zones forestières peuvent être sanctionnés selon la procédure de dénonciation simplifiée.

Article 77. Cyclisme et équitation

¹Le cyclisme et l'équitation en forêt sont interdits en dehors des chemins existants.

²Avec l'accord du Département désigné par le Conseil d'État, le Conseil communal peut interdire le cyclisme ou l'équitation là où leur pratique est susceptible d'endommager les chemins, ou sur les itinéraires destinés au tourisme pédestre. Ces interdictions doivent être signalées.

Article 78. Autres activités

¹En forêt, les activités de loisirs autres que celles qui se pratiquent à pied ou à ski de randonnée sont interdites en dehors des chemins existants.

²Aucune manifestation susceptible de porter préjudice à la forêt ne peut être organisée sans l'autorisation du Département désigné par le Conseil d'État.

³L'accord des propriétaires concerné·e·s est en outre réservé.

Article 79. Feux en forêt

¹Les feux ne sont autorisés en forêt, ou à proximité, que s'il n'en résulte aucun risque pour celle-ci.

²La personne qui allume un feu en forêt est tenue d'en rester maître et de prendre les précautions nécessaires pour éviter tout dommage. Elle ne doit pas quitter les lieux avant l'extinction complète du feu.

³Dans les zones où des grils ou des foyers permanents sont mis à disposition, seuls ces aménagements doivent être utilisés pour réaliser des feux ou faire des grillades.

Article 80. Dépôt de déchets en forêt

¹Le dépôt de matériaux d'extraction et de démolition, d'épaves, d'ordures et de déchets de toute nature est interdit en forêt.

²Le dépôt de matériaux d'extraction peut être autorisé par la ou le propriétaire de la forêt, aux conditions fixées par la réglementation cantonale.

Chapitre 8. Police des chiens

Article 81. Errance

¹Il est interdit de laisser les chiens errer, quêter, poursuivre ou chasser des animaux sauvages.

²Toute détentrice ou tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par la voix ou le geste; à défaut, le chien doit être tenu en laisse.

³Du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

⁴Tout chien errant est saisi et mis en refuge; il peut être abattu immédiatement si la saisie présente un sérieux danger.

⁵Sont réservées les dispositions spéciales en matière d'exercice de la chasse.

Article 82. Zones d'accès interdites aux chiens

¹Sur la voie publique, dans les promenades et parcs publics ou dans les lieux accessibles au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

²Le Conseil communal détermine les lieux et locaux publics dont l'accès est interdit aux chiens, à l'exception des chiens d'assistance.

³Les personnes gardant un chien à l'attache à proximité de la voie publique doivent veiller à ce qu'il n'effraye pas les passant·e·s.

⁴Les contrevenant·e·s aux dispositions des alinéas 2 et 3 seront dénoncé·e·s selon la procédure de dénonciations simplifiées.

Article 83. Souillures

¹Toute détentrice ou tout détenteur d'un chien veillera à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public, ainsi que les prés et les pâturages.

²A défaut, elle ou il prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre.

³La commune met à la disposition des détentrices ou détenteurs de chiens les moyens nécessaires au ramassage des déjections de leurs animaux (canisettes, robidog).

⁴Les contrevenant·e·s aux dispositions précitées seront dénoncé·e·s selon la procédure de dénonciations simplifiées.

Article 84. Espaces
La commune veille à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement conformément à la législation sur la protection des animaux.

Article 85. Violation des obligations
Les chiens pour lesquels les détentrices ou détenteurs n'ont pas respecté les dispositions des articles 84 et 85 ci-dessus peuvent être saisis et mis en refuge.

Article 86. Intervention en cas d'agression ou d'annonce
¹L'autorité communale, la police neuchâteloise et le service cantonal placé sous la surveillance de la ou du vétérinaire cantonal·e (ci-après le service) peuvent intervenir immédiatement en cas d'agression d'un chien sur une personne ou un animal. Ils peuvent séquestrer l'animal et le placer en refuge. Les intervenant-e-s s'informent mutuellement et immédiatement de leurs interventions respectives.
²Le vétérinaire cantonal ou la vétérinaire cantonale peut requérir l'aide de la police neuchâteloise.
³Le service procède à l'examen des annonces de morsures sur une personne ou sur un animal ou des annonces de chiens agressifs.

Article 87. Mesures
¹Compte tenu des circonstances, le service peut prendre toute mesure propre à assurer la sécurité publique à l'encontre du chien concerné, de son détenteur ou sa détentrice, des éventuels détenteurs ou détentrices précédents et de l'éleveur ou de l'éleveuse du chien.
²Le service peut notamment ordonner la tenue en laisse, le port de la muselière, la saisie, la confiscation ou l'euthanasie de l'animal ou soumettre à autorisation tout changement de détenteur ou de détentrice. Il peut également ordonner des aménagements et des constructions visant à cloisonner l'animal. Il peut désigner la ou les personnes qui peuvent emmener le chien hors du lieu de détention.
³Le service peut ordonner une expertise comportementale afin d'évaluer la dangerosité de l'animal, notamment lorsque des doutes sur les circonstances de l'incident persistent.
⁴Dans les cas graves ou de récidive ou lorsque le détenteur ou la détentrice est manifestement incompetent·e, le service peut en outre interdire la détention de chiens aux personnes dont le ou les chiens ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures au sens de l'alinéa 2 ou dont le ou les chiens ont compromis la sécurité publique sans qu'il ait été possible ou nécessaire de prononcer une mesure.
⁵Les frais découlant des mesures susmentionnées sont à la charge du détenteur ou de la détentrice ou de l'éleveur ou de l'éleveuse.

Article 88. Voies de droit
¹Les décisions de la commune et du service peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département désigné par le Conseil d'État, puis au Tribunal cantonal.
²La procédure de recours est régie par la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979.

Chapitre 9. Dispositions pénales

Article 89. Amendes
Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 10'000.-.

Chapitre 10. Dispositions finales

Article 90. Abrogation
Le présent règlement abroge le règlement de police de la Commune du Locle du 2 février 1973, le règlement général de police de la Commune des Brenets du 21 avril 2008, l'article 14 du règlement des constructions de la Commune des Brenets du 11 octobre 1972 ainsi que le règlement concernant le service des taxis sur le territoire de la Commune du Locle du 1er décembre 1961.

Article 91. Exécution
¹Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement à l'expiration du délai référendaire.
²Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'État.

Article 92. Entrée en vigueur
Le présent règlement entre immédiatement en vigueur.

Du 19 juin

Comptes et gestion 2023

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	83'934'346.78
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-76'752'637.96</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	7'181'708.82
Charges financières	Fr.	3'022'287.31
Produits financiers	Fr.	<u>-6'018'502.08</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-2'996'214.77
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	<u>4'185'494.05</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-2'841'829.24</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-2'841'829.24
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr.	<u>1'343'664.81</u>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	7'213'127.55
Total des recettes	Fr.	<u>-572'923.33</u>
Investissements nets	Fr.	<u>6'640'204.22</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	74'524.43
Total des recettes	Fr.	<u>0.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>74'524.43</u>

d) le bilan au 31 décembre 2023.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Adoption d'un budget pour la mise en place d'une monnaie locale

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à engager les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la mise en place du projet de monnaie locale au sein de la Commune du Locle.

Art. 2.- ¹Ce projet implique des charges supplémentaires d'investissement estimées à Fr. 38'700.- TTC dans le budget 2024 de la Commune du Locle.

²Un crédit d'engagement sera voté par le Conseil communal.

Art. 3.- ¹Ce projet génère une charge d'exploitation annuelle pour la Commune du Locle estimée à Fr. 15'200.- TTC.

²Les charges et les revenus seront portés au budget d'exploitation sous « 3005 – Service économique » et le Conseil communal autorisera les crédits supplémentaires nécessaires pour l'année 2024.

Art. 4.- La commission occasionnelle Monnaie locale est dissoute.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Art. 6.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Fonds des arbres

Article premier.- En application de l'article 48 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, il est institué un fonds dénommé « Fonds des arbres » qui figurera au bilan sous le compte 29109.01.

Art. 2.- Ce fonds est alimenté par :

a) Les contributions reçues si aucune compensation n'est réalisée;

b) Tous dons, legs pour la protection des arbres, ou en faveur d'autres objets naturels.

Art. 3.- ¹ Le Conseil communal décide des prélèvements du fonds, lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.

² Le Conseil communal rédige un rapport au Conseil général, lors de la séance relative aux comptes, quant aux dépenses engagées à ce titre.

Art. 4.- Le Conseil communal établit le règlement d'utilisation du fonds, en y précisant notamment les conditions d'alimentation et de prélèvement.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Art. 6.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2024

Article premier.- Le Conseil général reconduit la fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour le contrôle des comptes de l'exercice 2024.

Art. 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RFinEC.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 27 juin

Modifications du règlement général de la Commune du Locle

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit :

Article 100. al. 4 Nomination

⁴ Les membres suppléant·e·s du Conseil général peuvent être désigné·e·s pour représenter leur groupe dans les commissions nommées par le Conseil général.

Article 106. al. 3 Nomination

³ Les membres suppléant·e·s du Conseil général peuvent être désigné·e·s pour représenter leur groupe dans les commissions nommées par le Conseil communal.

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 3.- ¹ Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

² Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Du 26 septembre

Création du bureau des sports et des infrastructures sportives au sein de la Commune du Locle

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à créer un bureau des sports et des infrastructures sportives.

Art. 2.- Ce bureau est intégré dans le chapitre comptable « 5700.3410 – Secrétariat sports et loisirs – sports ».

Art. 3.- L'entrée en vigueur est fixée au 1er février 2025.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 360'000.- pour la poursuite de l'étude du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beaugard du Locle et des Brenets

- Article premier.- Un crédit de Fr. 360'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la réalisation des phases d'étude et d'appels d'offres du projet d'alimentation en eau potable du secteur Beaugard du Locle-des Brenets.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 252'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 108'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100897.52900.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 20 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 23 octobre

Octroi d'un crédit de Fr. 15'500.- pour la reprise du réseau de canalisations pour le réaménagement du carrefour Corbusier/Chemin-Blanc

- Article premier.- Un crédit de Fr. 15'500.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations pour le réaménagement du carrefour Corbusier/Chemin-Blanc.
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100910/50320.00.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 573'000.- pour le réaménagement du carrefour Corbusier/Chemin-Blanc

- Article premier.- Un crédit de Fr. 573'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement du carrefour Corbusier/Chemin-Blanc.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 120'000.- de recettes au titre de la subvention du projet d'Agglomération PA RUN 4, portant ainsi à Fr. 453'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100891/50100.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4.5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 11 décembre

Budget de l'exercice 2025

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2025 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	87'338'934.-
Revenus d'exploitation	Fr.	-79'138'120.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	<u>8'200'814.-</u>
Charges financières	Fr.	3'240'010.-
Produits financiers	Fr.	-7'153'315.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	<u>-3'913'305.-</u>
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	<u>4'287'509.-</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.-
Revenus extraordinaires	Fr.	-2'841'160.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	<u>-2'841'160.-</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr.	<u>1'446'349.-</u>

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'199'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	32'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'510'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	5'815'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	<u>2'271'500.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>11'827'500.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-131'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	0.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-77'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	-917'500.-
Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	<u>-408'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'533'500.-</u>
Total des investissements nets	Fr.	<u>10'294'000.-</u>

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'199'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'510'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	<u>5'815'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>9'524'000.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-131'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-77'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	<u>-917'500.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'125'500.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	32'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	<u>2'271'500.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>2'303'500.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	0.-
Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	<u>-408'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-408'000.-</u>
Total des investissements nets	Fr.	<u>10'294'000.-</u>

Art. 2.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2025

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 2'510'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2025.

Art. 2.- Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'510'000.-
Total des dépenses	Fr. 2'510'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -77'000.-
Total des recettes	Fr. -77'000.-
Total des investissements nets	Fr. 2'433'000.-

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement ou conclusion des emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 23'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2025.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Modification du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012

Article premier.- Le statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012 est modifié comme suit :

Article 46 al. 1

Le traitement annuel minimal est de Fr. 44'346.65 et le traitement maximal est de Fr. 180'185.50. Ces montants correspondent à l'indice officiel des prix à la consommation (IPC) de mai 2024 publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), soit 107.7 (base décembre 2020 = 100) et ils comprennent le treizième salaire.

Article 55

Les membres du personnel sont affiliés d'office à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, ci-après caisse de pensions. Ils sont soumis aux lois et règlements qui régissent cette institution, sous réserve des dispositions contraires prévues par le présent statut.

Article 58

Lorsqu'ils partent à la retraite, les employés ont droit à la pension de retraite prévue par la législation en vigueur concernant la caisse de pensions.

Art. 2.- Le présent arrêté qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sera soumis pour sanction au Conseil d'Etat.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 240'000.- pour la réhabilitation de la rue du Collège aux Brenets

Article premier.- Un crédit de Fr. 240'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation de la rue du Collège aux Brenets.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100911/50100.00.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 895'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2025 dans la Commune du Locle

Article premier.- Un crédit de Fr. 895'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2025 dans la Commune du Locle.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année 2024.

Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :
100912/50310.00 Fr. 196'000.- Le Locle – rue de France 1 à 15
100913/50310.00 Fr. 191'000.- Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer
100914/50310.00 Fr. 153'000.- Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11
100915/50310.00 Fr. 166'000.- Le Locle – rue du Temple 1 à 19
100916/50310.00 Fr. 189'000.- Le Locle – bouclage Col-des-Roches – ch. des Eroges.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

ARCHIVES DE LA VILLE DU LOCLE

Durant l'année 2024, quatre versements ont été effectués aux Archives par différents services de la Ville. Le service des finances a poursuivi le versement sous forme numérique des grands livres comptables de l'année précédente.

Plusieurs documents sont venus enrichir les archives, notamment des plans du bâtiment des Tourelles 10 donnés par l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel, ainsi que des documents liés à la Société de développement des Brenets.

Les Archives de la Ville ont répondu à trente demandes de recherche, aussi bien de l'administration que de personnes extérieures. Les demandes ont concerné notamment d'anciennes personnes ayant habité au Locle, des bâtiments et des entreprises horlogères. Des demandes ont également été effectuées dans le cadre de la préparation des expositions au Musée des Moulins souterrains et dans le cadre de l'exposition Guinand l'opticien pour le Musée d'horlogerie. Plusieurs consultations de documents d'archives ont été menées lors de recherches pour une publication, notamment concernant Emile Gnehm, un certain Jeanneret facteur d'instrument de musique au 18^e siècle ou des travaux universitaires.

Le rapatriement des archives des Brenets déjà reconditionnées s'est poursuivi dans les locaux de l'Hôtel de Ville.



BUREAU PROMOTIONNEL ET TOURISTIQUE

Synthèse et commentaires

Manifestations

C'est devenu une habitude, la première manifestation d'importance de l'année, Fun on Ice, a vécu une soirée magique à la patinoire du Communal avec plus de 300 personnes sur la glace.

Classique également, « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin » a vécu sa 17^{ème} édition du 1^{er} au 14 février avec une soirée « contes » qui a fait le plein de spectateurs et des commerçants qui jouent franchement le jeu.

Les autres manifestations se déroulent normalement durant toute l'année. A noter :

- Le match de football de Coupe Suisse entre le club Communal Le Locle (2^{ème} ligue) et le champion suisse en titre de Super League le FC Zürich qui a attiré 2'900 spectateurs sur le stade des Jeanneret (dont près de 1800 Zürichoises).
- Le thème de la Fête de l'Urbanisme Horloger qui s'est déroulé le 29 juin était « Tout feu et tout flamme ». Un joli programme devait attirer du monde le samedi après-midi devant l'Hôtel de Ville. « Devait », puisque la manifestation a dû être interrompue à 16h en raison de prévisions météorologiques alarmantes. Il était hors de question de prendre des risques, la tempête de l'été 2023 étant encore dans toutes les mémoires.
- Le Tour de Suisse Dames, quatrième plus grande course cycliste du monde, a traversé la ville du Locle mardi 18 juin. Un beau moment.
- Les Promos, dans leur nouvelle version légèrement revue au niveau des emplacements, se sont déroulés dans une très belle ambiance.
- Une fois n'est pas coutume, la neige est arrivée en quantité avant les Fêtes de fin d'année et le temps magnifique qui a réjoui tout le monde a permis de profiter des sports d'hiver pendant toute la durée des vacances avec en prime l'ouverture du téléski du Locle-Sommartel.

Commentaires

Le secrétariat du bureau promotionnel et Point d'Informations Touristiques, ouvert 7/7, répond de façon exponentielle à la demande de la population et des touristes et c'est réjouissant. L'arrivée de la nouvelle chargée de communication permet d'étoffer de façon bienvenue la communication au niveau des réseaux sociaux et également d'assurer un accueil complémentaire au secrétariat. Rappelons également que durant les mois de juillet et août le bureau est ouvert tous les après-midis de la semaine jusqu'à 18h.

La torrée des nouveaux arrivants à fin août à la grange du Grand-Sommartel s'est, comme chaque année, parfaitement déroulée. De même que la plantation du sapin Douglas pour les nouveaux nés organisée en octobre qui attire toujours beaucoup de monde entre les parents, grands-parents et les frères et sœurs.

SERVICE DES FINANCES

Introduction

L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,6 équivalent plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2024, comprenant deux collaborateurs en charge de l'informatique communale. L'effectif est stable en 2024, depuis une diminution de 0.3 EPT en 2021 suite à un départ en retraite.

Un autre départ en retraite a eu lieu en 2024, ainsi qu'un départ volontaire, débouchant sur une réorganisation partielle du service des finances. Deux engagements ont ainsi été effectués, avec une nouvelle répartition des tâches et des taux d'activité tenant compte des souhaits des personnes en place. Dans ce cadre, une fonction d'adjoint au chef de service a été créée pour renforcer la représentation transversale du service.

Il est encore à relever que dès le 1^{er} janvier 2025, avec la reprise de la gestion de l'informatique communale par le SIEN, l'effectif du service des finances se réduit d'une personne (1 EPT).

De plus, un·e apprenti·e est accueilli·e dans le service des finances durant l'année.

Assurances

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances est effectuée par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et garantir le lien avec le courtier.

L'année 2024 comporte son lot de sinistres. Pour l'année concernée, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette	Sinistres en cours	Franchise à payer
RC							
Choses + bâtiments + machines	16	54 729.20	48 335.20	6 000.00	42 335.20	17 126.30	5 200.00
Flotte CascoPro	1	7 214.00	7 214.00	500.00	6 714.00		
Flotte véhicules	8	11 560.85	11 595.50	2 000.00	9 595.50	2 569.00	0.00
Pers. Coll. Elèves					0.00		
Art						44 927.05	500.00
TOTAL	25	73 504.05	67 144.70	8 500.00	58 644.70	64 622.35	5 200.00

Les indemnités les plus importantes concernent l'assurance choses, bâtiments et machines, avec une indemnité totale de Fr. 42'335.20 pour un total de treize sinistres.

Un sinistre encore en cours de près de Fr. 45'000.- concerne des pièces du MHL endommagées par la même tempête (horloges extérieures).

Système de contrôle interne (SCI)

Conformément à la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), un système de contrôle interne est en place et formalisé depuis 2016. Le SCI se présente sous la forme d'une matrice mettant en relation les tâches effectuées, les risques financiers associés et les contrôles instaurés pour diminuer le niveau de risque.

Le SCI fait l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des remarques de notre réviseur lors de l'audit des comptes et aussi pour tenir compte des modifications dans les procédures de travail.

En ce sens, la mise à jour du SCI est une tâche récurrente qui nécessite une réflexion chaque année avec, le cas échéant, l'apport de modifications dans la matrice SCI.

Evolution de la dette

L'Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024 était de Fr. 143'785'189.20.

En 2024, des emprunts pour un total de Fr. 18'521'060.- ont été remboursés, hors opérations de court terme durant l'année.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et de pourvoir aux besoins de trésorerie durant l'année en concluant notamment deux emprunts pour un total de 20 millions de francs :

- 10 millions le 20.09.24 – Fondation institution supplétive LPP – 6 mois à 1.13 %.
- 10 millions le 18.11.24 – BCN – 10 ans à 1.45 %.

Nous avons aussi eu recours à des emprunts à court terme, d'une durée de 1 à 3 mois durant l'année selon nos besoins de trésorerie. Ces emprunts à court terme ont été faits auprès de la BCN ou de prêteurs institutionnels. Au 31.12.2024, un montant de 3 millions de francs était accordé à ce titre par la BCN.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2024 se monte à Fr. 145'264'129.20** soit une **augmentation de l'endettement brut de Fr. 1'478'940.-**.

En tenant toutefois compte de la diminution des liquidités de Fr. 3'243'187.- entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, il y a une **augmentation de l'endettement net de Fr. 4'722'127.-**. Le taux moyen de la dette en 2024, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.98 % (0.94 % en 2023, en hausse régulière depuis le plancher historique de 0.85 % en 2022). Après une période de hausse, la tendance s'inscrit à nouveau à la baisse et nous devrions bénéficier en 2025 de taux intéressants.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts se sont améliorées au courant de l'année, au fur et à mesure de la baisse des taux pratiqués par la BNS. Cependant, l'accès au marché des emprunts à long terme s'est révélé presque impossible, les prêteurs préférant s'engager à court terme avec des taux supérieurs au moyen-long terme. Espérons que l'année 2025 voit une courbe des taux se normaliser (taux long >> taux court) afin de pouvoir lisser au mieux notre échéancier.

En 2024, la BNS a baissé fortement son taux directeur, de 1.75 % en début d'année à 0.5 % en fin d'année, soit plus que ce qui était pronostiqué par les experts (attente de 0.75 point). Pour 2025, la BNS prévoit un taux d'inflation de 0.3 % et les spécialistes du domaine anticipent une baisse du taux directeur pouvant atteindre 0 %, voire même pour une minorité un retour en territoire négatif.

Tâches de la comptabilité

Généralités

La comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. Les services sociaux possèdent une comptabilité décentralisée. Concernant la comptabilité de la gérance communale, celle-ci est intégrée depuis le mois de juillet 2017 à l'ERP Abacus via le module AbaImmo.

Activités principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

Activités principales du contrôle financier

Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

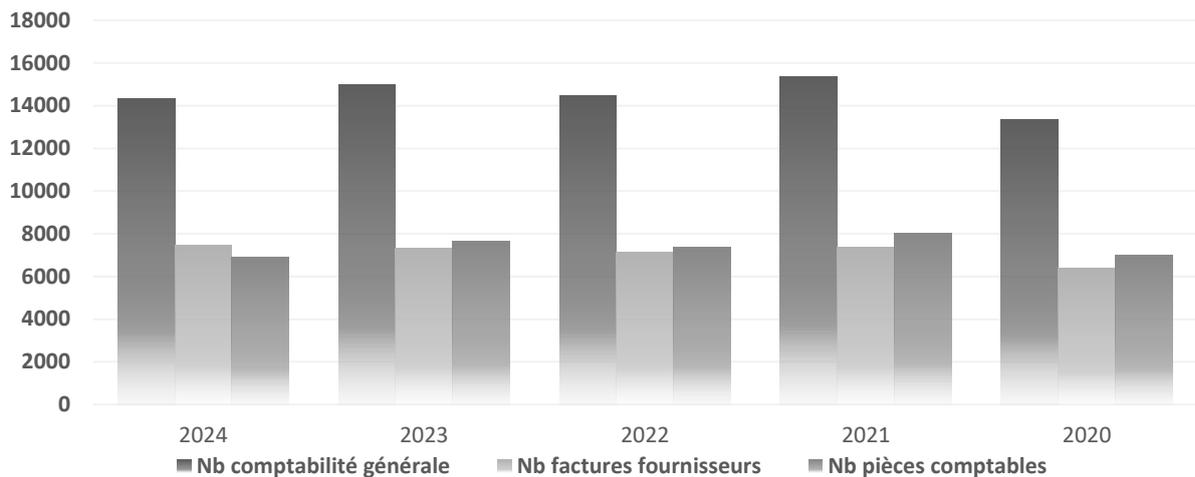
Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Assurer la mise en place et le suivi du système de contrôle interne (SCI) ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

La comptabilité en chiffres – pièces comptables

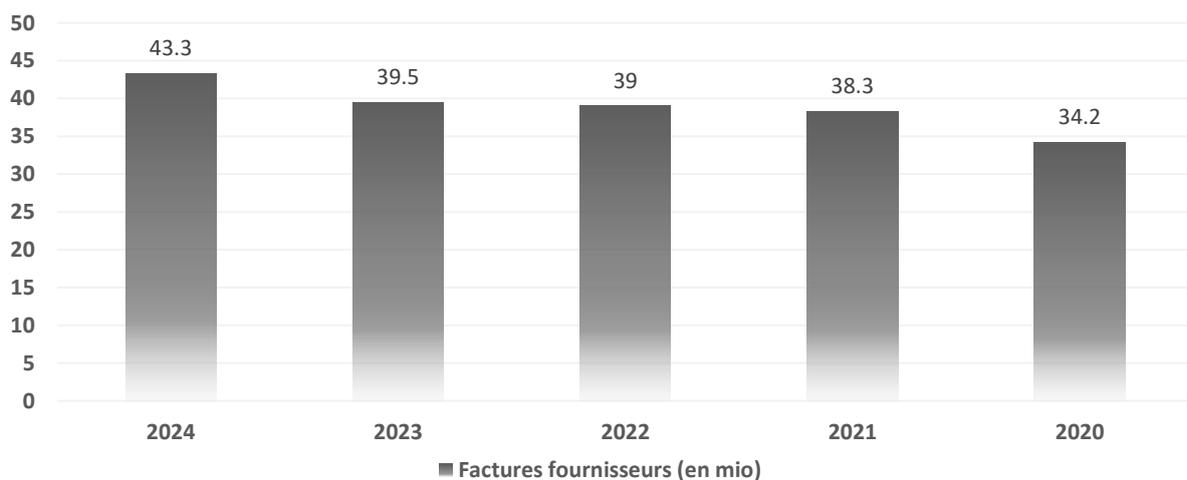
Nombre de pièces comptables	2024	2023	2022	2021	2020
Comptabilité générale	14'340*	14'995	14'492	15'376	13'360
Dont des factures fournisseurs	7'450*	7'335	7'144	7'352	6'371
Dont des pièces comptables	6'890*	7'660	7'348	8'024	6'989
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	-4.56 %	3.45 %	-5.7 %	+15.1%	-6.9 %

*chiffre arrêté le 15.01.2025



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2024	2023	2022	2021	2020
Factures fournisseurs (en mio)	43.3	39.5	39.0	38.3	34.2



Explication des évolutions

Le nombre de factures fournisseurs et de pièces comptables est en diminution de 655 unités comparé à 2023 soit une baisse de 4.56 %. Cette variation enregistrée dépend de l'activité des services communaux tout au long de l'année 2024. Avec cette légère variation, nous retrouvons une certaine stabilité comparable à 2022.

Les paiements fournisseurs augmente de 3.8 millions en comparaison à 2023. La principale explication est qu'en fin d'année 2024, nous avons décidé d'inclure les paiements manuels comprenant notamment le remboursement des intérêts et des prêts liés à notre dette.

Le paiement des factures fournisseurs est hebdomadaire (le jeudi). Il comprend toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux. A noter que l'intégration des paiements fournisseurs de la gérance est effective depuis le 1^{er} juillet 2017 via le module AbaImmo mentionné dans l'introduction.

Contrôle de caisses décentralisées

En 2024, le contrôle financier a effectué la vérification des caisses décentralisées de manière inopinée suivantes :

- Etat civil ;
- Voirie ;
- Service de la jeunesse « CLAAP ».

Toutes les caisses décentralisées sont également contrôlées en collaboration des services pour le bouclage des comptes au 31 décembre de chaque année.

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière mais recommande parfois l'adaptation uniforme de certaines pratiques. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles en la matière.

Projets divers

Comptabilité des immobilisations :

Depuis l'introduction de l'ERP Abacus, l'un des modules disponibles est celui des immobilisations. Dans ce contexte, le projet de développer celui-ci nous permettra d'automatiser la gestion des immobilisations de la Ville du Locle.

Ce projet d'informatiser les immobilisations a été initié depuis un certain temps puis reporté par choix de prioriser d'autres projets.

Depuis 2022, le projet a redémarré et la principale tâche est de saisir l'inventaire composant plus de 1'900 lignes ou objets.

A ce sujet, nous avons pu saisir environ 1'250 objets soit environ 65 %. Par conséquent, l'entrée en vigueur pourra se faire probablement au 1^{er} janvier 2026.

Caisse, facturation et contentieux

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites ou encore gestion des actes de défaut de biens).

Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Les tâches les plus récurrentes sont :

1. Gestion de la facturation des services communaux ;
2. Gestion des débiteurs et du contentieux général ;
3. Encaissements et remboursements divers ;
4. Vente de billets de trains à prix réduit CFF ;
5. Gestion des comptes bancaires et postaux ;
6. Renseignements fiscaux en général ;
7. Depuis 2023, gestion du contentieux du GSR.

Ci-dessous nous vous donnons l'évolution des paiements par cartes de crédit et un aperçu des recettes réalisées, par service et par type de carte :

Service	Carte	Montant	Nb	Montant total	Nb total
Caisse communale	Amex	156.00	2		
	Maestro	1 439.00	19		
	MasterCard	22 732.25	264		
	PostFinance Card	12 879.00	103		
	Twint	1 788.00	25		
	Visa	6 505.00	86	45 499.25	499
Contrôle de l'habitant	Maestro	740.00	20		
	MasterCard	12 391.00	377		
	PostFinance Card	4 505.00	144		
	Twint	3 600.00	145		
	Visa	6 715.00	213	27 951.00	899
Etat civil	Amex	430.00	2		
	Maestro	2 115.00	16		
	MasterCard	34 496.00	368		
	PostFinance Card	11 075.00	103		
	Twint	14 055.00	159		
	Visa	17 252.00	143	79 423.00	791
Moulins souterrains	Amex	383.80	15		
	Maestro	2 066.40	68		
	MasterCard	36 227.70	1083		
	PostFinance Card	10 037.70	325		
	Twint	2 381.85	101		
	Visa	31 368.30	995	82 465.75	2 587
Musée d'horlogerie	Amex	299.00	10		
	CUP	18.00	1		
	Maestro	881.00	39		
	MasterCard	9 644.80	343		
	PostFinance Card	1 646.50	65		

	Twint	515.00	24		
	Visa	9 728.90	391	22 733.20	873
Piscine-Patinoire	Maestro	2 446.50	111		
	MasterCard	49 722.00	2326		
	PostFinance Card	9 786.50	495		
	Twint	9 499.50	618		
	Visa	21 726.78	1067	93 181.28	4 617
	TOTAUX :			351 253.48	10 266

Frais liés aux transactions : Etat civil (refacturé en partie) **737.07**
Autres Services **3 860.10**

Vente de billet CFF

1'034 transactions ont été effectuées au guichet de la caisse communale. L'achat annuel (payé par les utilisateurs/trices) des billets se monte à Fr. 48'995.00. La commission en faveur de la Ville du Locle représente le montant de Fr. 2'335.05. Ce dernier a été directement déduit des factures à payer.

Facturation et contentieux

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les sept dernières années :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de factures traitées	14'981	13'829	13'457	14'613	13'234	13'518	13'546
Variation en %	+8.33	+2.76	-7.91	+10.42	-2.10	-0.21	+4.34
Nombre de rappels	2'595	2'383	2'282	2'103	1'786	1'943	1'262
Nombre de poursuites engagées	761	716	726	518	254	702	530

Il est à noter qu'en 2022, l'Etat a repris la facturation de l'impôt foncier pour les personnes physiques d'où une diminution des factures annuelles.

Augmentation du nombre de rappels en 2024 :

Encore une fois, l'augmentation du nombre de rappels constatée en 2023 se renouvelle de 138 unités. Nous constatons que de plus en plus de personnes attendent le rappel pour payer leurs factures ou prendre un arrangement.

Il est aussi préoccupant de voir que le nombre de poursuites engagées reste élevé. Afin de limiter les frais de procédure nous regroupons certaines créances d'un débiteur pour effectuer une seule poursuite.

Le nombre de factures transmises automatiquement dans le système se monte à 2'726 pour les structures pré et parascolaires et à 796 pour le centre d'orthophonie. Nous sommes toujours en charge de la suite de la gestion.

Les anciens actes de défaut de biens sont toujours, en partie, négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60 % de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

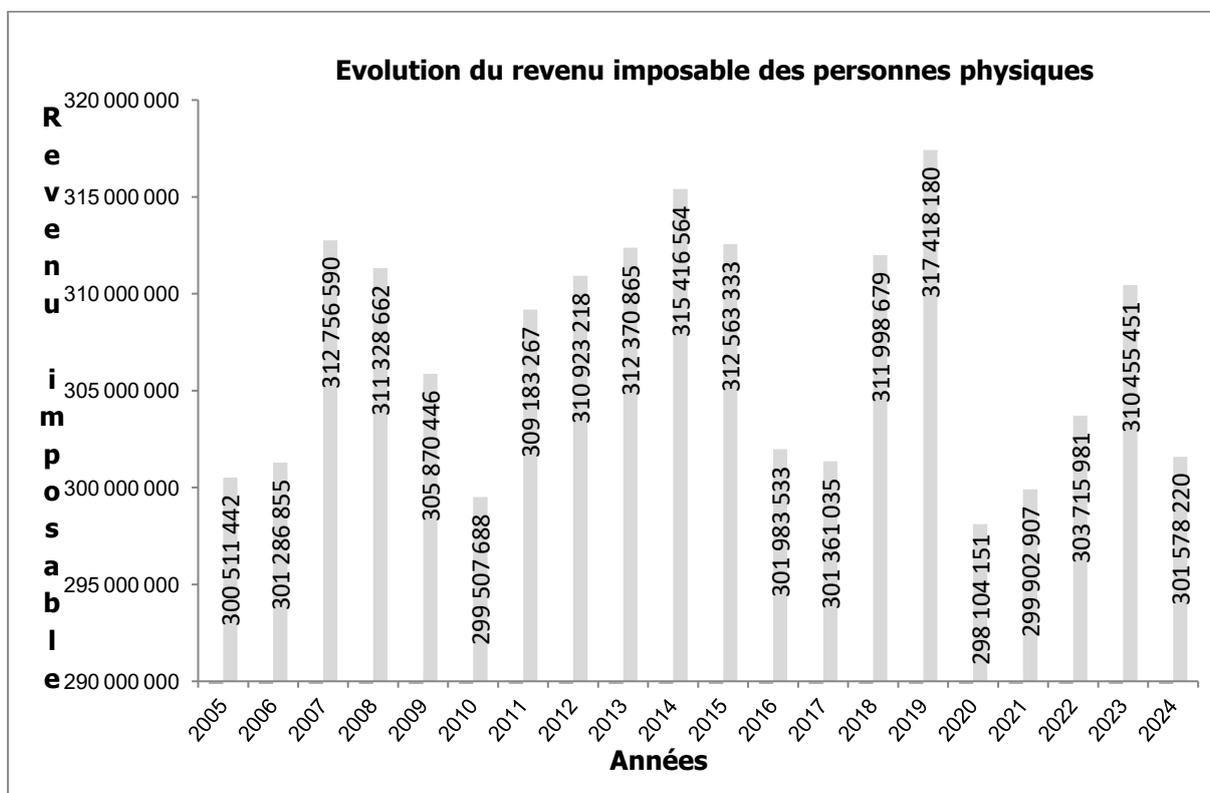
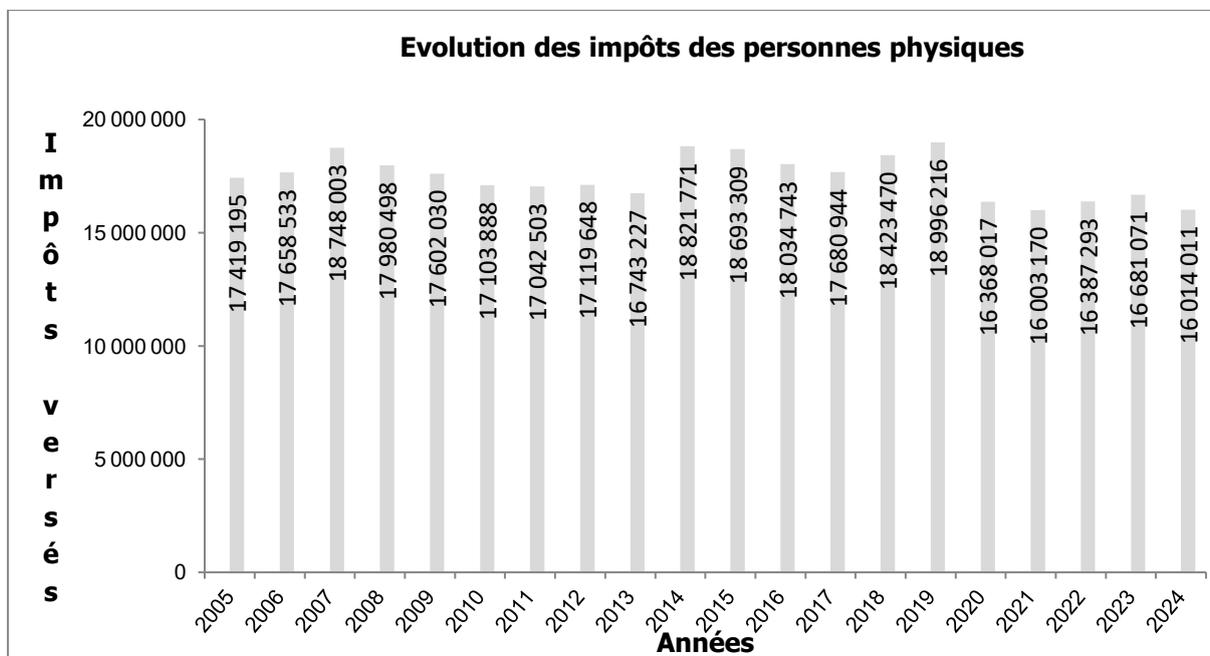
Considérations générales

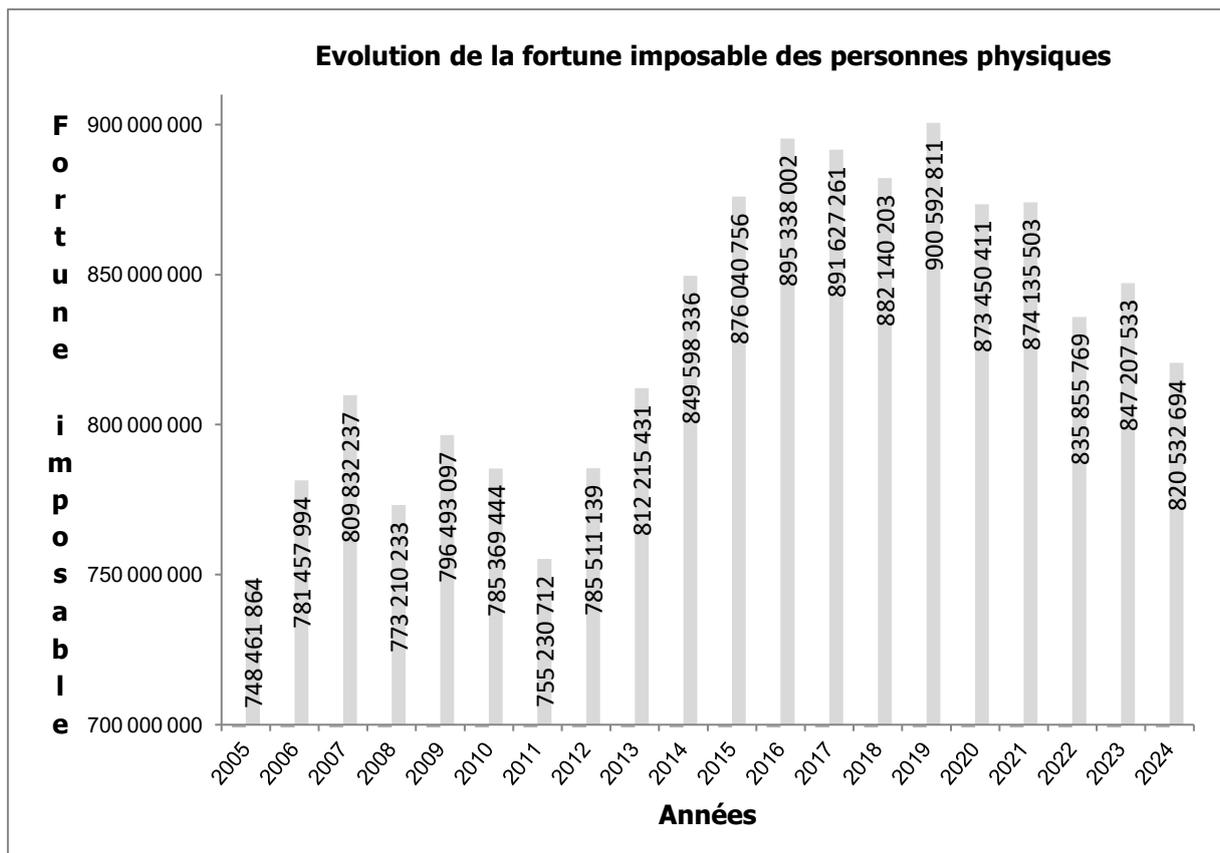
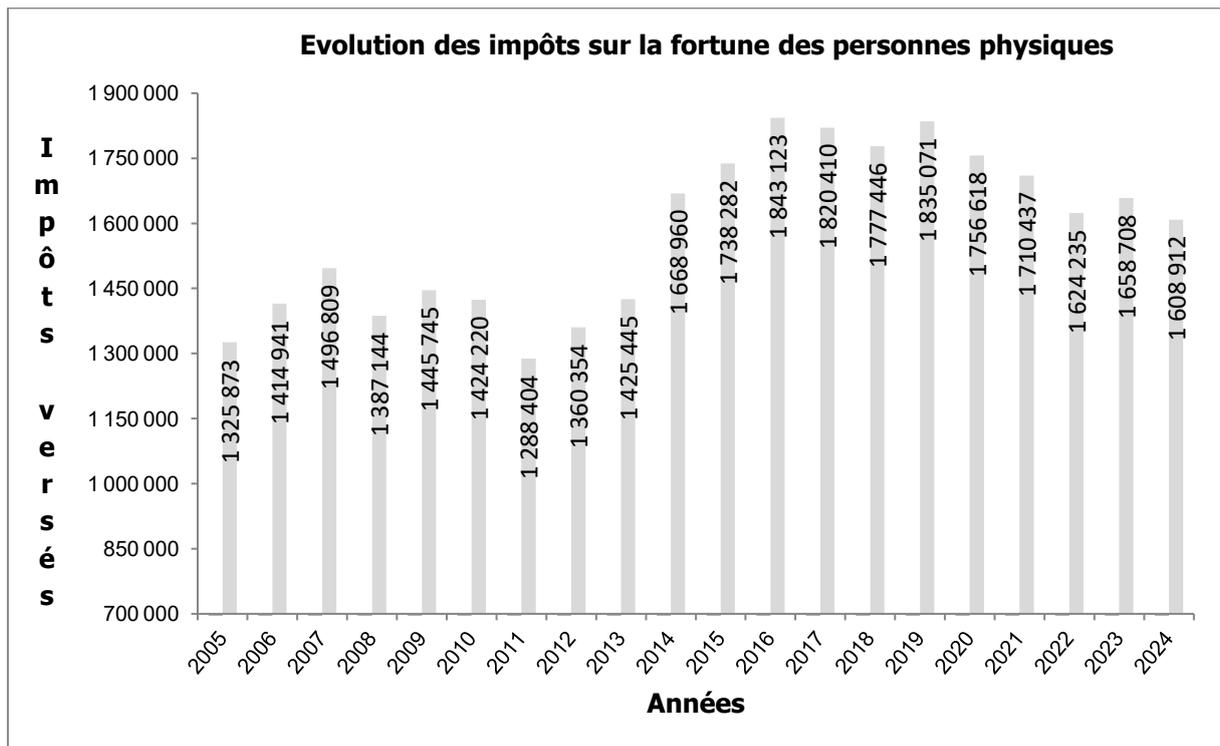
Le nombre de contribuables réguliers se montait, à fin 2024, à 7'690. La proportion de contribuables taxés au boucllement de l'exercice 2023 est de 80.99 % (6'264). Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 292 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt).

Les déclarations de l'exercice 2024 seront taxées durant l'année 2025. Les contribuables soumis à l'impôt à la source, se montent, à fin 2024, à 1624 personnes et ne sont pas inclus dans le chiffre ci-dessus.

Impôt des personnes physiques

Vous trouverez, ci-après, quelques graphiques et tableaux sur l'évolution des revenus et de la fortune imposable ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.





NB : les augmentations significatives entre 2020 et 2021 sont dues à la fusion avec la commune des Brenets. Dès 2021, les données correspondent à la nouvelle commune fusionnée.

Quelques tableaux statistiques sur la fiscalité et les contribuables :

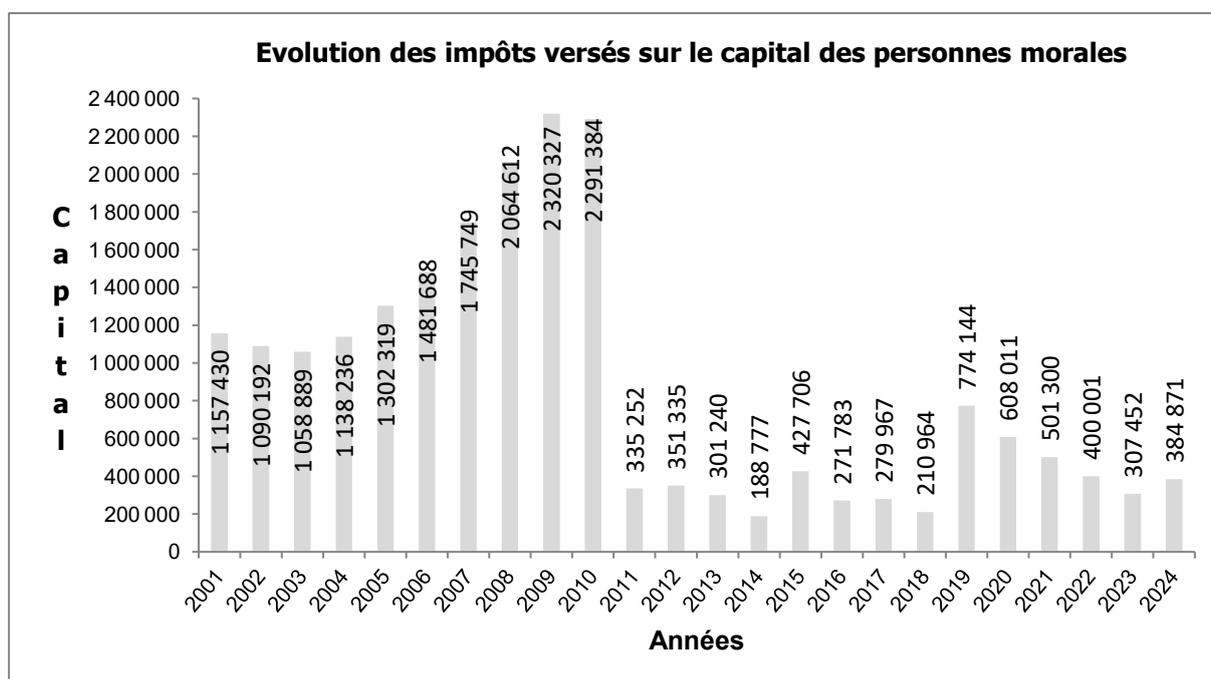
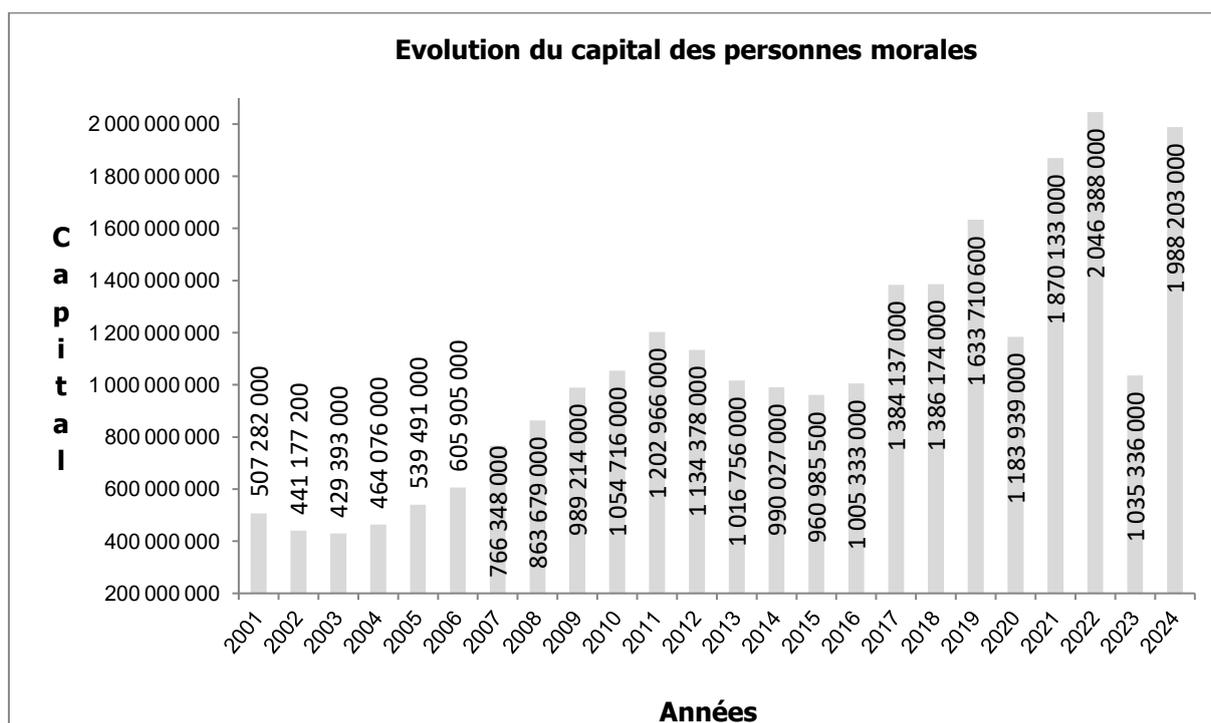
Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques - Taxation 2023

Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
0 - 99	885	193	0	0	0.00	0.00
100 - 2000	162	63	157 913	64 533	1 960.00	3 279.70
2100 - 4000	134	35	392 652	105 135	6 212.95	3 998.10
4100 - 6000	131	29	675 500	152 083	8 623.65	7 096.80
6100 - 8000	129	27	905 997	191 015	9 185.80	7 927.65
8100 - 10000	131	34	1 182 620	300 744	13 446.25	15 336.40
10100 - 12000	90	15	994 099	162 214	13 567.00	5 648.10
12100 - 14000	117	10	1 544 518	130 042	26 986.45	6 821.90
14100 - 16000	124	20	1 854 942	300 296	29 818.10	14 565.95
16100 - 18000	162	25	2 765 744	425 749	50 599.35	23 547.35
18100 - 20000	152	16	2 910 949	302 352	58 173.25	16 400.20
20100 - 22000	155	16	3 255 999	334 331	76 283.30	18 885.10
22100 - 24000	151	9	3 475 462	204 745	101 945.10	7 840.60
24100 - 26000	159	10	3 966 574	250 609	116 371.65	13 649.45
26100 - 28000	163	11	4 404 947	301 189	137 939.70	19 646.20
28100 - 30000	130	10	3 779 347	288 682	125 404.90	15 588.65
30100 - 35000	393	21	12 796 202	670 377	438 344.50	36 359.90
35100 - 40000	383	21	14 402 963	792 174	583 253.60	47 003.50
40100 - 45000	418	16	17 795 035	673 026	778 506.50	41 903.65
45100 - 50000	405	10	19 272 775	474 338	965 709.00	30 751.55
50100 - 55000	365	8	19 154 638	420 618	985 917.90	26 170.70
55100 - 60000	312	2	17 952 522	116 500	981 380.70	9 902.70
60100 - 65000	208	3	13 005 974	189 820	714 372.40	12 480.25
65100 - 70000	218	5	14 694 948	345 517	818 988.95	24 242.35
70100 - 75000	179	1	12 982 600	71 500	725 767.50	5 027.40
75100 - 80000	162		12 587 900		714 212.60	
80100 - 100000	507	1	45 107 800	88 800	2 683 277.65	4 906.70
100100 - 120000	244	4	26 660 800	415 000	1 686 205.75	30 795.05
120100 - 140000	106	3	13 577 000	389 245	919 380.60	29 816.95
140100 - 160000	47	3	7 042 700	452 400	501 482.55	37 884.20
160100 - 180000	30	1	5 058 800	172 200	375 048.80	14 329.95
180100 - 200000	14		2 648 200		207 764.75	
200001 - 250000	23		4 963 300		396 939.20	
250001 - 300000	6	1	1 671 400	274 700	148 820.80	26 289.60
300001 - 400000	7		2 386 200		217 497.20	
400001 - 500000	3		1 364 700		127 197.25	
600001 - 700000	3		2 006 800		189 128.05	
700001 et plus	2		1 995 000		187 261.00	
PreCapital	281	1	27 630 000	6 900	564 603.80	119.05
TOTAUX :	7 291	624	329 025 520	9 066 834	16 687 578.50	558 215.65

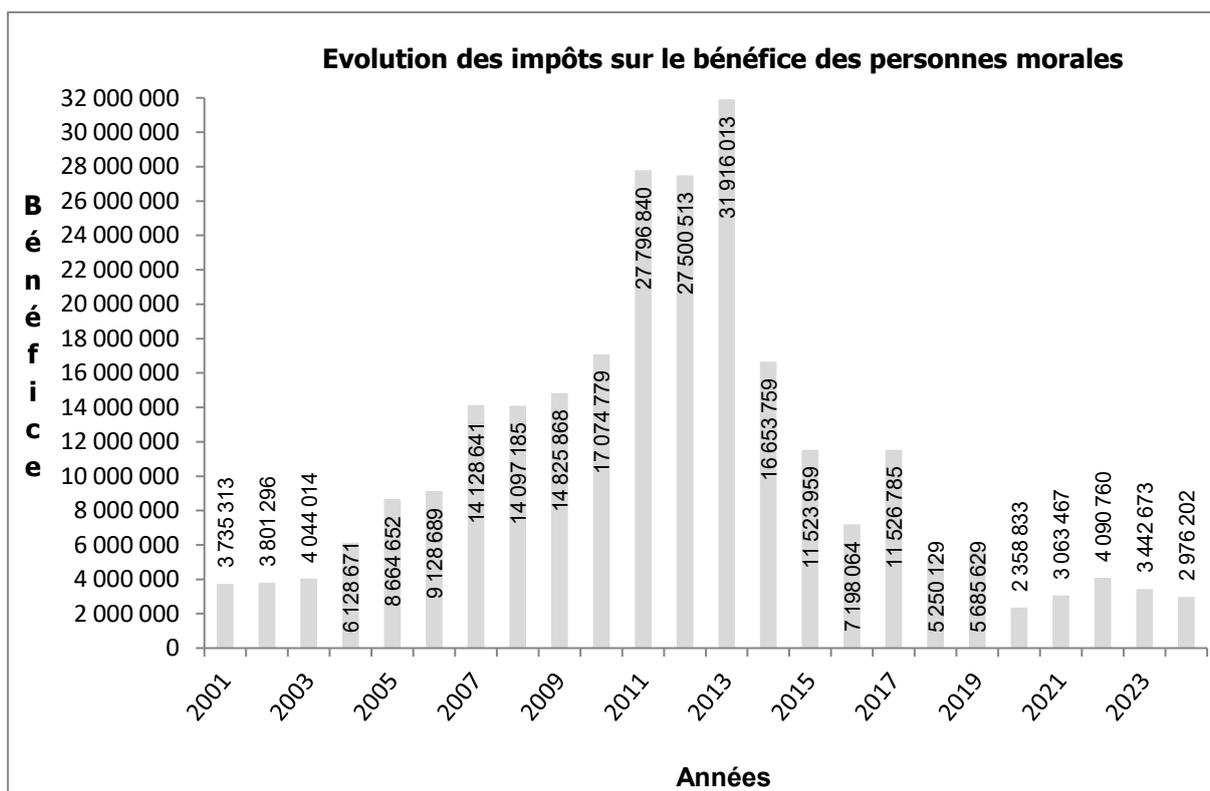
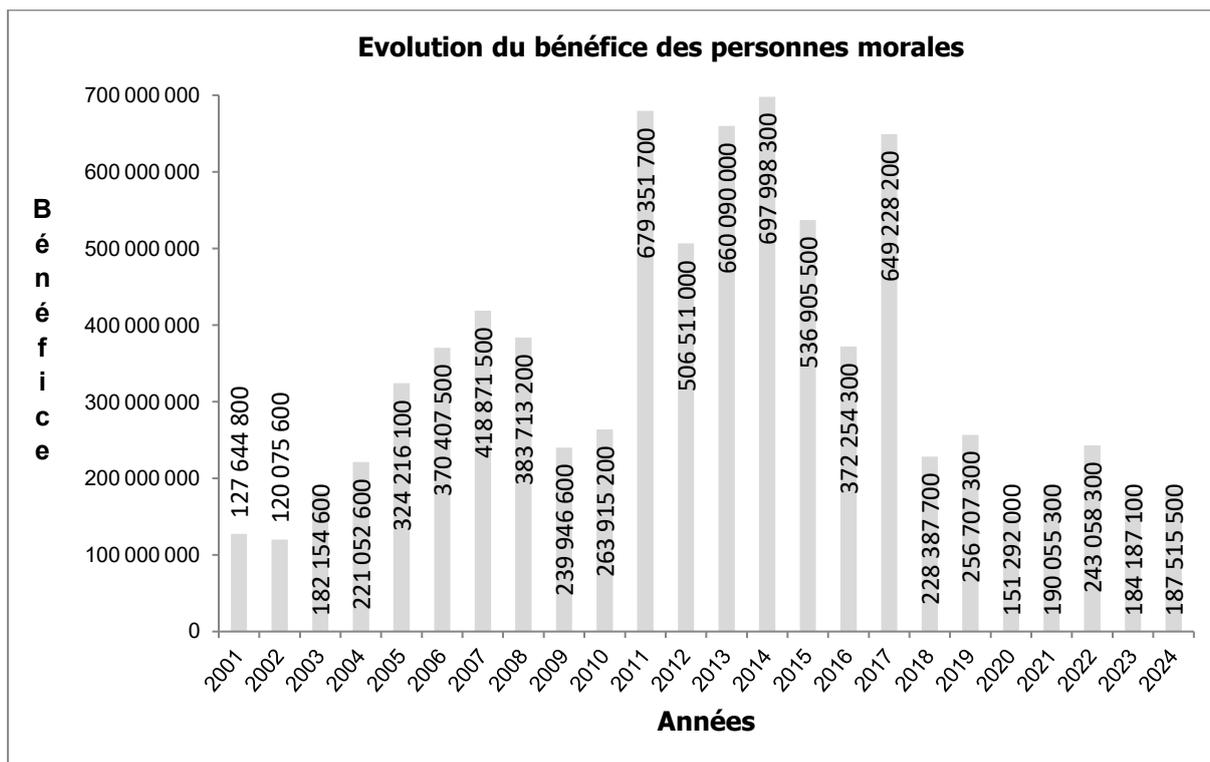
Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques - Taxation 2023

Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2590	257	17 878	7 792	0.35	2.30
1000 - 20000	1521	150	11 861 469	1 119 286	876.45	738.15
21000 - 40000	537	53	15 789 050	1 552 178	2 066.85	1 576.95
41000 - 60000	352	26	17 684 014	1 293 842	4 504.95	1 756.35
61000 - 80000	245	18	17 402 592	1 305 000	9 831.35	1 806.15
81000 - 100000	157	13	14 167 072	1 202 078	10 373.70	2 308.95
100100 - 150000	358	27	43 736 883	3 328 203	45 996.95	7 110.60
151000 - 200000	231	22	40 151 969	3 900 836	52 761.50	8 312.80
201000 - 250000	204	12	45 628 783	2 745 000	72 029.65	6 053.10
251000 - 300000	127	21	34 808 675	5 879 000	60 018.20	13 317.20
301000 - 350000	111	5	35 863 706	1 612 000	66 255.80	3 518.90
351000 - 400000	104	3	39 004 211	1 129 667	75 081.00	2 806.05
401000 - 450000	58	1	24 572 989	423 000	52 507.65	1 050.75
451000 - 500000	65	3	30 829 000	1 455 000	64 957.95	3 614.20
501000 - 600000	93	5	50 769 622	2 778 000	113 178.90	6 900.55
601000 - 700000	61		39 653 306		90 345.15	
701000 - 800000	34	1	25 416 200	746 000	60 305.85	1 853.05
801000 - 900000	37	1	31 402 000	842 000	76 009.50	2 091.55
901000 - 1000000	20	1	19 111 144	908 000	46 221.75	2 255.45
1001000 - 1500000	55	3	65 345 644	3 082 000	162 318.45	7 655.70
1501000 - 2000000	19	1	31 792 311	1 516 000	78 943.00	3 765.75
2001000 - 2500000	6		13 546 000		33 648.25	
2501000 - 3000000	3		8 236 000		20 458.20	
3001000 - 4000000	8		27 066 133		67 232.30	
4001000 - 5000000	5		21 178 000		52 606.15	
5001000 et plus	9		105 348 000		261 684.45	
TOTAUX :	7010	623	810 382 651	36 824 882	1 580 214.30	78 494.50

Impôt des personnes morales



NB : Dès 2011, réforme fiscale avec imputation de l'impôt sur le capital à l'impôt sur le bénéfice.



NB : Dès 2014, modification de la bascule d'impôt entre l'Etat et les communes et mise en place d'un fonds de répartition (30 % sont versés dans le fonds).

INFORMATIQUE

Introduction

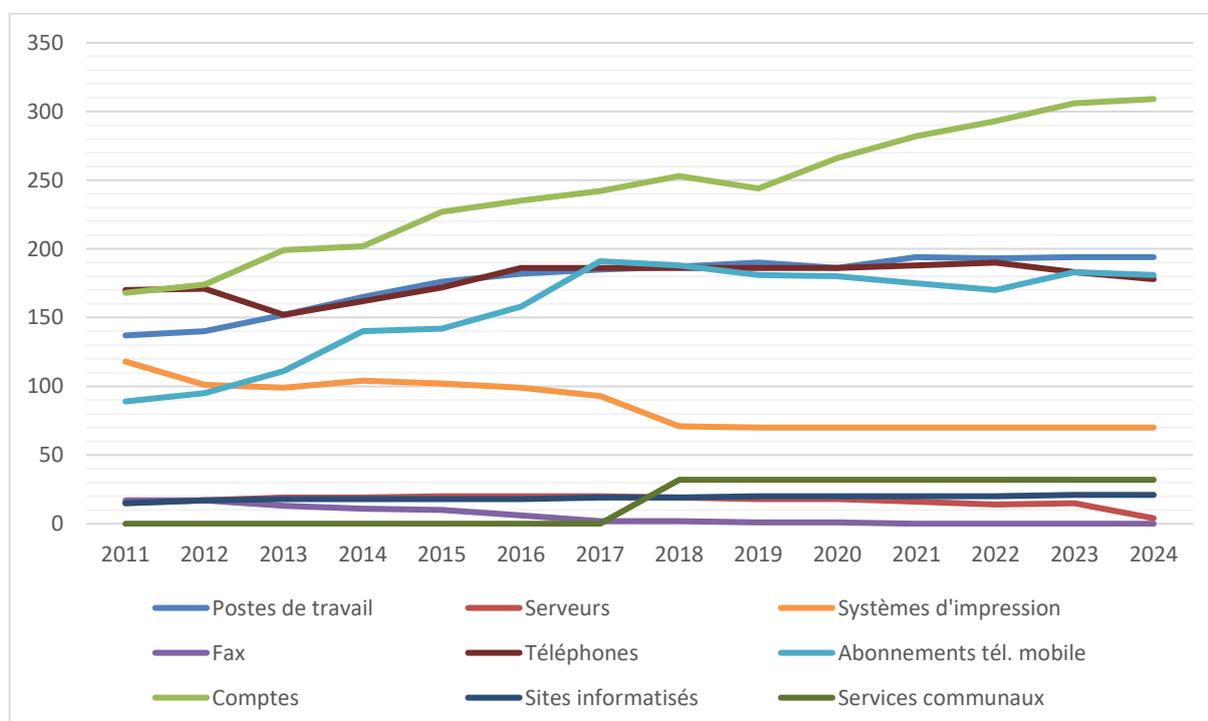
L'élément marquant de l'année 2024 a été la préparation de la reprise de l'informatique communale par le SIEN au 1^{er} janvier 2025.

Domaines d'activités

Infrastructure

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Domaine \ Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	194	194	193	194	186	190	187	185	182	176	165	152	140	137
Ordinateurs fixes	127	137	140	142	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ordinateurs portables	67	57	53	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Serveurs	4	15	14	16	18	18	19	20	20	20	19	19	17	15
Systèmes d'impression	70	70	70	70	70	70	71	93	99	102	104	99	101	118
Fax	0	0	0	0	1	1	2	2	6	10	11	13	17	17
Téléphones	178	183	190	188	186	186	186	186	186	172	162	152	171	170
Abonnements tél. mobile	181	183	170	175	180	181	188	191	158	142	140	111	95	89
Comptes	309	306	293	282	266	244	253	242	235	227	202	199	174	168
Sites informatisés	21	21	20	20	20	20	19	19	18	18	18	18	17	15
Services communaux	32	32	32	32	32	32	32	-	-	-	-	-	-	-



Répartition postes de travail

Le nombre d'ordinateurs portables est de plus en plus important depuis quelques années, ainsi à fin 2024 nous en comptons 67 sur un total de 194 postes de travail, soit environ 35 % du parc.

Equipe informatique

Tous les aspects liés à l'informatique et à la téléphonie sont gérés par une équipe de deux personnes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des types de tâches menés :

- Assistance aux utilisateurs
- Mises à jour logiciels
- Antivirus
- Infrastructure centrale :
 - Serveurs virtuels
 - Stockage
 - Sauvegardes
 - Réseau
 - Firewall
 - Alimentation de secours
 - Continuité de services
- Postes de travail
- Comptes utilisateurs
- Systèmes d'impression
- Téléphonie fixe et mobile
- Contrats, licences
- Projets
- Budget, comptes
- Achats
- Stock consommables
- Stratégies de sécurité
- Wifi
- Collaboration SIEN

Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur 25 sites disséminés sur tout le territoire communal.

Points d'accès Wifi

Vingt-quatre antennes sont en service dans des locaux de l'administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil communal ;
- Hôtel de Ville, salle du Conseil général ;
- Hôtel de Ville, salle des mariages ;
- Hôtel de Ville, salle des commissions ;
- Hôtel de Ville, espace UNESCO ;
- Hôtel de Ville, bureau de l'architecte communal (*nouveau*) ;
- Technicum 21, salle de conférence ;
- Technicum 21, rez-de-chaussée ;
- Technicum 21, 2^{ème} étage ;
- Technicum 21, 3^{ème} étage ;
- Billodes 52, 1^{er} étage (*nouveau*) ;
- Bibliothèque des Jeunes, 1^{er} étage (*nouveau*) ;
- Bibliothèque de la Ville, 2^{ème} étage ;
- Daniel-Jeanrichard 9, Service Promotion Santé Jeunesse ;
- Musée des Beaux-Arts, rez-de-chaussée ;
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP, 1^{er} étage ;
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP, salle 407, 4^{ème} étage (*nouveau*) ;
- Marie-Anne Calame 5, Musique scolaire et conservatoire, 2^{ème} étage, grande salle ouest ;
- Marie-Anne Calame 5, Musique scolaire et conservatoire, 2^{ème} étage, couloir est ;
- Grande-Rue 11, salle de réunion ;
- Musée d'horlogerie, rez-de-chaussée ;
- BO-COSC, salle de réunion, 2^{ème} étage ;
- Bureau communal, salle du Conseil communal, Les Brenets ;
- Structures d'accueil pré et parascolaire, Les Brenets.

Faits principaux 2024

Reprise de l'informatique communale par le SIEN au 1^{er} janvier 2025

Acceptation du rapport y relatif par le Conseil général

En date du 25 avril 2024, le Conseil général a validé le rapport concernant la reprise de l'informatique communale par le SIEN au 1^{er} janvier 2025. Pour plus d'informations il est possible de consulter ce rapport, il est daté du 11 avril 2024 et porte le numéro 24-4501.

Transfert des serveurs applicatifs

Tous les serveurs applicatifs ont été transférés dans l'infrastructure cantonale.

Communication

Une campagne de communication a été menée afin d'informer les utilisateurs sur les nouvelles procédures d'annonces d'incidents ou de nouvelles demandes informatiques dès la rentrée.

Technicien en informatique

Notre technicien en informatique a terminé ses activités au sein de la commune du Locle à fin décembre 2024. Dès le 1^{er} janvier 2025 il sera intégré au SIEN sur son site de La Chaux-de-Fonds.

Sécurité informatique

Une campagne de sensibilisation à la cybersécurité a été menée durant l'année 2024. Elle comportait des quiz, des vidéos ainsi que des tentatives d'hameçonnage (phishing).

Une nouvelle campagne aura lieu durant l'année 2025.

Renouvellement des commutateurs

21 commutateurs (éléments actifs permettant de distribuer le réseau informatique dans les bâtiments) ont été remplacés car en fin de vie.

Renouvellement des antennes wifi

15 antennes wifi ont été remplacées car en fin de vie.

Places de jeux et de sports

Dans le cadre d'un travail de certification, le responsable informatique a organisé et facilité plusieurs ateliers collaboratifs afin d'identifier les besoins et les solutions potentielles concernant la thématique des places de jeux et de sports. Un sondage à la population a également été mené avant l'été.

La suite de ces dossiers sera respectivement menée par la voirie et par le nouveau délégué aux sports.

Travaux en cours à fin 2024

Projet d'évolution du système d'information du service des ressources humaines

Nous avons initié un projet en collaboration avec le SRH pour améliorer leur système d'information et rendre ainsi leur travail plus efficient. Le premier objectif est de basculer la gestion des salaires de SAP vers Abacus pour une entrée en production au 1^{er} janvier 2025.

Renouvellement des systèmes d'impression

Le contrat relatif aux 70 systèmes d'impression prenant fin au 31 mars 2025, un projet de renouvellement a été initié.

Abandon de la 3G

Notre opérateur de téléphonie mobile a annoncé la fin du réseau 3G à fin 2025. Une trentaine d'appareils sont concernés et ont commencé à être remplacés.

Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. Portable	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie IPDECT	Téléphonie mobile
Hôtel-de-Ville 1	Chancellerie	✓	✓			✓	✓		✓		✓
	Conseil communal		✓	✓					✓		✓
	Contrôle des habitants	✓	✓	✓		✓			✓		✓
	Etat civil	✓	✓	✓			✓		✓		
	Gérance communale	✓	✓	✓					✓		
	Promotion de la Ville	✓	✓	✓			✓		✓		✓
	Urbanisme et Environnement	✓	✓	✓			✓		✓		✓
Technicum 21	Conseil communal		✓	✓					✓		✓
	Finances	✓	✓	✓			✓		✓		✓
	Instruction publique	✓	✓						✓		✓
	Ressources humaines	✓	✓	✓			✓		✓		✓
Billodes 52	Forêt		✓				✓		✓		✓
	Garage	✓	✓				✓		✓		✓
	Voirie	✓	✓	✓			✓		✓		✓
Crêt-Vaillant 37	Clinique dentaire scolaire	✓	✓				✓		✓		
	Centre d'orthophonie	✓	✓				✓		✓		✓
Monts 65	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Anne-Calame 6	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓
Col-des-Roches 23-25	Moulins souterrains	✓	✓	✓			✓		✓		✓
Daniel-Jeanrichard 38	Bibliothèque de la Ville	✓	✓	✓			✓		✓		✓
Marie-Anne-Calame 15	Bibliothèque des Jeunes	✓	✓				✓		✓		✓
Grande-Rue 11	Service du domaine public	✓	✓	✓			✓		✓		✓
	Guichet social régional	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓
Billodes 18	BO-COSC		✓						✓	✓	✓
Monts 24a	Acc. Parascolaire - Diapason	✓	✓				✓		✓		✓
	Acc. Préscolaire - L'étoile	✓					✓		✓		✓
France 40	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					✓		✓		✓
Primevères 2a	Acc. Parascolaire - Spiral	✓					✓		✓		✓
Communal 3	Piscine-patinoire	✓				✓	✓	✓			✓
Col-des-Roches 21a	STEP	✓	✓				✓		✓		✓
Joux-Pélichet 40	Hangar forestier	✓					✓	✓			✓
Marie-Anne-Calame 5	CLAAP	✓	✓				✓		✓		✓
Clos-aux-Vaux 2	Cimetière (jardinier)							✓			✓
Communal 1	Halle polyvalente (concierges)	✓				✓		✓			✓
Hôtel-de-Ville 5	Musée d'histoire naturelle	✓									
LES BRENETS											
Gare 11	Acc. Parascolaire – Les Salamandres		✓				✓		✓		✓
	Acc. Préscolaire – Les Grenouilles		✓						✓		✓

CULTURE

Cette année, les sociétés et acteurs culturels ci-après ont bénéficié d'un soutien financier, de la gratuité de prestations ou de salles :

Sociétés et évènements culturels

TPR

La subvention du TPR (Heure Bleue) a été de Fr. 10'000.- en 2024 mais elle a été abaissée à Fr. 5'000.- dans le budget 2025.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'800.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Quatorze films de huit pays différents ont été projetés (dont 10 films de fiction et 4 documentaires). Les projections ont attiré 79 spectateurs en moyenne soit en légère hausse par rapport à 2023 (77). L'organisation du Festival du film vert (ouvert à tous propose des séances gratuites et chapeau à la sortie) est restée possible grâce à la gratuité de la salle du Casino.

Le club a aussi organisé deux excursions à Pontarlier pour le Festival du cinéma d'animation et une rencontre de Cinéma des îles britanniques.

Le Ciné-Club a acquis une nouvelle lampe pour son projecteur numérique.

A noter également une augmentation du nombre de membres du Ciné-Club.

Ciné Casino

Le cinéma bénéficie d'un soutien de Fr. 5'000.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Pour la première fois depuis la réouverture du cinéma en 2016, le Ciné Casino a enregistré plus de 8000 entrées en 2024. Evolution réjouissante qui ne demande qu'à être confirmée.

La Boîte à Swing :

La subvention allouée est de Fr. 8'000.-.

La Boîte à Swing continue sur sa lancée avec une moyenne de 150 personnes par concert. A noter que le concert de fin novembre a fait le plein. C'est avec plaisir que nous accueillons régulièrement des spectateurs de suisse-allemande ou du canton de Vaud. Cela montre que la Boîte à Swing est connue loin à la ronde.

La Grange Delux

La subvention allouée pour le théâtre La Grange Delux est de Fr. 33'250.-.

Le café-théâtre La Grange Delux a accueilli 9 spectacles en 11 représentations, pour un total de 1407 spectateurs, soit une moyenne de 128 personnes par soirée. (Jauge 120 places + chaises supplémentaires pouvant aller jusqu'à une jauge de 140 places).

La salle a également été utilisée en dehors des spectacles de la programmation : Tous les mardis matins par l'atelier de théâtre Fondation de la Jaluse et il y a eu 26 locations différentes représentant 57 jours d'utilisation de la salle durant lesquels se sont déroulés :

Concerts, spectacles, assemblées générales, anniversaires, vernissages, sorties d'entreprise, représentations d'école de danse, représentations scolaires, débats politiques, résidences d'artistes, tournages, répétition Fête du théâtre, créations, foire du livre.

Casino-Théâtre

La subvention allouée pour le Théâtre de la Ville a été de Fr. 210'000.-.

Le Casino a accueilli 8 spectacles en 9 représentations. C'est un total de 3'340 spectateurs qui en ont profité, soit une moyenne de 371 spectateurs par soirée. (Jauge 310 fauteuils + chaises supplémentaires pouvant aller jusqu'à une jauge de 372 places).

La Lanterne Magique

La Lanterne Magique bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 1'425.- et de la prise en charge de la location du Casino.

Le Club, dont le but est de permettre aux enfants de 6 à 12 ans de découvrir le cinéma, connaît depuis quelques années une hausse de ses membres. Avec l'accueil de deux groupes parascolaires, le club compte désormais une soixantaine de membres réguliers. Le comité s'est également complété amenant un supplément de dynamisme pour de futurs projets !

Les sociétés suivantes, qui ont participé à la vie culturelle de notre région tout au long de l'année 2024, ont également bénéficié d'un appui financier : Free'son, la foire du livre, le Land Art, le Festival Racinotes, les fanfares La Sociale et La Militaire, les Amis des concerts d'orgue, le Corback, l'Ecole de danse, le chœur Cantabile, la plage des six pompes, la Turlutaine, la Fondation Lermite, l'institut Neuchatelois et la Fondation Ferme du Grand-Cachot-de-Vent.

Tourisme et manifestations

Task force

Une étude bathymétrique, pour mieux connaître le fonds du Doubs, a été effectuée par la société Terra Vermessungen en collaboration avec l'ISKA (Institut Suisse de Spéologie et de Karstologie). Des séances entre les autorités compétentes d'un côté et de l'autre de la frontière doivent encore avoir lieu avant de parler de solution pour éviter ces périodes prolongées de sécheresse du Doubs. A noté en 2024, les bateaux de la LNB ont toujours pu navigués.

Exomusée

L'Exomusée est une structure privée, porté par la Luxor Factory, considéré comme un USP (unique selling proposition) dans le cadre de notre politique touristique. En 2024, l'association Luxor Factory a bénéficié d'une subvention communale de Fr. 100'000.-. Cette somme correspond au montant annuel défini par la Convention établie entre la Ville et Luxor Factory.

Enrichi de 3 nouvelles fresques monumentales, le parcours d'art urbain compte désormais 42 œuvres.

- Indicateur n° 1 - Réalisation des œuvres

Cette année, la saison a commencé en avril, avec la préparation des surfaces sur lesquelles les artistes ont réalisé leurs œuvres, afin de garantir à ces dernières la meilleure longévité possible. La réfection de ces façades passablement dégradées a nécessité le montage d'échafaudages et le savoir-faire d'entreprises de la région (peintres en bâtiment, maçons).

À noter que parmi ces coûts, l'association Luxor Factory a pris en charge la rénovation de la façade sud-ouest d'un bâtiment communal, au numéro 5 de la rue des Calame.

- Thiago Mazza
Durant le mois de juillet, au numéro 17 de la Route Cantonale, l'artiste brésilien Thiago Mazza, connu à l'internationale pour ses fresques monumentales qui magnifient le monde végétal, a réalisé une peinture murale sur le thème des fritillaires, cette fleur emblématique de la plaine du Col des Roches, aujourd'hui protégée.

- Indicateur n° 2 - Protection, entretien et rénovation des œuvres

Nous avons à cœur de privilégier les options techniques qui assurent aux œuvres la meilleure durabilité possible. C'est pourquoi nous prenons soin de préparer au mieux les supports avant la venue des artistes.

Toutefois, rien n'est éternel et les peintures murales estampillées « street art » sont, par essence, altérables.

Leur longévité dépend de la technique utilisée, de la qualité du support et de l'orientation des murs. Les œuvres peintes sur des façades orientées au sud-ouest sont plus exposées aux rayons UV et aux intempéries que celles orientées à l'est ou au nord.

Cela dit, la première fresque du parcours, peinte par M. CHAT en 2018 sur la façade sud-ouest du collège des Jeanneret, est toujours en excellent état. La protection et l'entretien des œuvres s'effectuent donc au cas par cas.

En 2024, dans le cadre de l'entretien et de la protection du parcours d'art urbain, quatre œuvres ont bénéficié de soins particuliers.

- Liqen

En peignant la fresque monumentale au numéro 3 de la rue du Crêt-Vaillant, l'Espagnol Liqen a, comme à son habitude, utilisé une technique qui rappelle l'aquarelle. La superposition de couches de peinture fortement diluées confère à ses œuvres une esthétique singulière. Le titre de la fresque étant « Le Marais », cette technique s'est avérée fort utile pour simuler la transparence de l'eau. Néanmoins, le fait de diluer pareillement des peintures rend ses œuvres particulièrement fragiles aux agressions météorologiques. C'est pourquoi cette fresque a nécessité la pose de deux couches de vernis protecteur, une opération chronophage, mais surtout très coûteuse.

- Shok-1

Les couleurs de l'œuvre de SHOK-1, créée en 2021 au numéro 63 de la rue des Envers, ont été ravivées grâce à un vernis de protection anti-UV, apposé au pistolet pour éviter d'abîmer les délicats dégradés de couleurs qui caractérisent cette œuvre. Une seconde couche a été posée au rouleau.

- Nespoon

Une quatrième œuvre a été sauvée des agressions météorologiques et de l'érosion. Sur la dentelle réalisée au pochoir en 2019 par la Polonaise NesPoon, située sur un palier de l'escalier de l'Argillat, la pose d'un enduit époxy a permis de stopper la corrosion du support métallique et de stabiliser les couches de spray.

- Toctoc

Située au Chemin de Beau-Séjour et intitulée « Les Temps modernes », l'œuvre du Parisien Toc Toc a été entièrement rénovée. Cette œuvre, créée en 2021 sur un mur granuleux et instable, est de nouveau comme neuve. Elle devrait le rester plusieurs années, grâce à l'utilisation de peintures minérales de haute qualité.

- Indicateur n° 3 - Fréquentation de l'exomusée et visites guidées

Quelque 13'000 personnes ont visité l'exomusée en 2024, soit environ 2'000 de moins que l'année précédente. La fréquentation a néanmoins été importante au vu du printemps particulièrement pluvieux.

Toute l'année, des visites guidées en français, en allemand et en anglais ont été organisées par l'exomusée et Tourisme neuchâtelois, à des heures prédéterminées ou à la carte. Le retour positif des visiteuses et visiteurs a permis de mesurer à quel point le concept était intelligible et bien ficelé.

En 2024, 1824 personnes ont suivi des visites guidées, soit 15 % des visiteuses et visiteurs. Durant la période hivernale, les guides de l'exomusée proposent également de visiter le parcours une fois la nuit tombée. Lors de ces visites guidées nocturnes, les œuvres sont éclairées, ce qui crée une ambiance féérique.

- Indicateur n° 4 - Retombées médiatiques

En 2024, l'exomusée a par ailleurs été mentionné dans les livres « UNFOLD » (signé par le collectif Nevercrew) et « Montagnes neuchâtelaises », publié aux éditions Château & Attinger. Il a également fait l'objet d'un volumineux article dans la revue Chronométriphilia

- Retombées médiatiques en 2024

L'année passée, comme les précédentes, les retombées médiatiques ont dépassé les frontières cantonales et nationales. Voici la liste des médias qui ont offert gracieusement une visibilité à l'exomusée en 2024 :

- Presse écrite

- L'Événement syndical 20.12.2024 « Des murs qui parlent » ;
- RADIO RTN 03.11.2024 émission « La belle échappée » ;
- LIVRE Édition Château & Attinger Octobre 2024 « Montagnes neuchâtelaises » ;
- ArcInfo 26.09.2024 « M. Chat à Neuchâtel : Il vaut mieux être un péquenot qu'un sans-racine » ;
- ArcInfo 24.09.2024 « La nouvelle fresque rappelle que 'Le Locle' vient de 'Loch' » ;
- ArcInfo 02.09.2024 « Exomusée: la nouvelle fresque du Locle se penche sur la faune des marais » ;
- L'illustré 10.07.2024 «12 balades culturelles et en plein air à découvrir à travers la Suisse» ;
- Hebdomadaire L'illustré 10.07.2024 « Quand l'art prend l'air » ;
- Schweizer Illustrierte / Magazin Style Mi-mai 2024 ;
- ArcInfo 21.03.2024 « Exomusée: soutien unanime des élus loclois à une hausse des subventions ».

- Blog

- A Taste Of My Life Août 2024 « Exomusée Le Locle » ;
- Street Art Utopia 19.03.2024 « Flower mural by Mona Caron in Le Locle, Switzerland » ;
- Street Art Utopia 08.03.2024 « ORIGIN – Mural by ONUR in Le Locle, Switzerland » ;
- Street Art Utopia 05.02.2024 « Gravity by NEVERCREW in Le Locle, Switzerland ».

- Revue

- Chronométriphilia Été 2024 « Bulletin N° 93 »

- Presse en ligne

- L'illustré 10.07.2024 «12 balades culturelles et en plein air à découvrir à travers la Suisse» ;
- Loisirs.ch Juin 2024 L'Événement syndical (Unia) ;
- Le Ô 22.03.2024 « Locloise pure souche depuis trois siècles » ;
- Day FR EURO 19.03.2024 « Le Locle values its street art » ;
- sortir.lenouvelliste.ch Mars 2024 « Visite guidée - Art et Urbain ».

- Site internet

- TransN Juin 2024 « Au fil de nos lignes ».

- Livre

- Unfold Printemps 2024 « Unfold by Nevercrew ».

- Radio

- RTN 21.03.2024 « Le Locle tient à son street-art ».

- Indicateur n° 5 - Site internet de l'exomusée, nombre de visiteurs en 2024

Du 1er janvier au 31 décembre 2024, le site exomusee.ch a totalisé 362'210 visiteurs, soit une moyenne de 992 visiteurs par jour. Le pic d'affluence se situe en été, avec 56'110 visiteurs en juillet. Ces données proviennent de l'hébergeur du site (Infomaniak).

- Indicateur n° 6 - Réseaux sociaux

Sur Facebook, Instagram et YouTube, l'actualité de l'exomusée est relayée par la publication de textes, photos et vidéos. Logiquement des pics d'audience sont observés pendant la réalisation des œuvres, lorsque l'actualité est la plus trépidante. Des centaines de "visites" sont comptabilisées certains jours. Même si toutes ne se traduisent pas en "pouces levés", leur nombre témoigne d'un intérêt croissant pour l'exomusée.

Pour une attraction culturelle et touristique telle que l'exomusée, il est fort appréciable que les réseaux sociaux fassent office de caisses de résonance. Beaucoup de visiteurs prennent des photos (ou des vidéos) des œuvres et les publient à l'issue de leur balade. Ces posts sont ensuite partagés par de nombreux internautes, qui eux-mêmes les partagent avec d'autres.

La multiplication de posts à propos de l'exomusée a contribué à attirer l'attention de blogueurs spécialisés dans le street art ou dans la découverte de nouveaux lieux touristiques. Ces blogueurs sont venus au Locle depuis toute la Suisse, de France, d'Allemagne, des États-Unis, dans le but de réaliser un reportage sur l'exomusée, afin d'alimenter leurs blogs qui sont, pour certains, suivis par des milliers de personnes.

- Indicateur n° 7 - Organisation d'évènements culturels

Lorsque l'enveloppe budgétaire le permet, le comité de l'association Luxor Factory s'est fixé comme objectif d'organiser des événements culturels en lien avec la « street culture ». En 2024, en collaboration avec la Jeune Chambre Internationale des Montagnes neuchâteloises, l'exomusée a servi de fil rouge à la Balade gourmande 2024. Le dimanche 30 juin 2024, quelque 650 personnes ont ainsi parcouru la ville et ont découvert la collection d'art urbain en dégustant des mets typiques de la région, lors des haltes gourmandes qui ont ponctué cette balade urbaine.

- Indicateur n° 8 - Synergies avec les Musées loclois

Le comité de l'association Luxor Factory multiplie les synergies avec les institutions muséales du Locle. En 2024, une nouvelle offre touristique a été élaborée entre le musée d'horlogerie du Locle et l'exomusée. Intitulée « Regards croisés », elle prend la forme d'une journée culturelle, avec la visite du MHL le matin, une pause repas à midi dans un restaurant de la Mère commune, et une présentation des fresques ayant trait à l'horlogerie l'après-midi. Encore embryonnaire, cette offre touristique va être développée en 2025.

En 2019, l'exomusée a financé la création d'une œuvre d'art, signée par le Français Levalet, dans la cour du musée des Moulins souterrains du Col-des-Roches. Les liens entre ce dernier et l'exomusée se sont renforcés en 2024. Une visite guidée gratuite a été offerte au personnel du musée et la mise sur pied d'une offre combinée entre cette institution et l'exomusée, à l'image de celle créée avec le MHL, est envisageable.

Depuis la création de la fresque de l'Allemand Case Maclair, en 2023, à l'occasion du 175e anniversaire de la Révolution neuchâteloise, le comité de Luxor Factory entretient des contacts réguliers avec Federica Chiocchetti, conservatrice du musée des beaux-arts du Locle. Nous envisageons d'organiser des événements culturels conjoints, dans les locaux du MBAL, à l'image de la conférence sur le street art, donnée en 2019 par l'historien de l'art Codex Urbanus.

Manifestations

La période printanière, estivale et automnale a été marquée par de nombreuses manifestations extérieures. Parmi celles-ci, nous pouvons citer les événements suivants :



Marché de printemps



Bastringue de l'Ancienne Poste



Fête de l'urbanisme-horloger



Fête des Promotions (Brenets-Loche)



1^{er} Août (Brenets-Loche)



Carnaval



Torrée des nouveaux arrivants



Plantation Douglas-nouveaux nés



Marché d'automne



Match Coupe suisse



Cinq tournois de pétanque



Foire du Livre



Sommar'Contest



St-Valentin



Fun on Ice

Refuge « Reptiles-reptilien »

Le Refuge « Reptiles-reptilien » a déménagé en février 2024 dans un nouvel espace plus grand et plus adapté à recueillir de nombreux animaux : iguanes, serpents, crocodiles, et autres reptiles. Il constitue une attraction non négligeable pour la ville et accueille régulièrement des classes. De par son activité d'utilité public, il est reconnu par le canton et la confédération et subventionné par la commune.

JUMELAGES

Introduction

La Ville du Locle est au bénéfice de différents jumelages, à savoir celui de Gérardmer dans le département français des Vosges, de Laroque dans celui de l'Hérault et de Sidmouth dans le comté de Devon¹.

Ces jumelages ont connu de multiples origines et différents modes d'intensité à travers les décennies. A l'heure du développement considérable de la communication et d'une certaine « démocratisation » des voyages et de la société de loisirs, les jumelages changent de formes. L'association de Jumelage du Locle, joue quant à elles un rôle prépondérant dans la conduite de ceux-ci.

Gérardmer

L'origine et la concrétisation du jumelage avec Gérardmer remontent à 1963. Celui-ci est essentiellement motivé par le tissu industriel propre aux deux cités. Située en altitude, la Ville française est tournée vers une économie forestière et de tisserands.

Gérardmer en quelques mots

À l'instar de la Mère commune, la première mention de Gérardmer remonte au Moyen-Âge classique, plus précisément en 1285. Érigée en paroisse en 1540, la présence d'un lac contribue à son développement démographique.

Ville industrielle, ville martyre, presque entièrement détruite sous la Seconde Guerre mondiale, la cité se reconstruira et prendra le tournant touristique durant la seconde moitié du 20e siècle. Elle compte désormais 8'000 habitants environ, mais sa population quintuple lors des périodes touristiques. Gérardmer se situe à 114 km à vol d'oiseau du Locle et à environ 200 km par route.



Emplacement

Dans la Mère commune, la rue de Gérardmer a été inaugurée dans les années 60, constituant un pôle économique et d'habitation de première importance à l'époque. La « perle » des Vosges bénéficie quant à elle d'un emplacement conséquent à proximité du lac, emblème de la Ville et lieu de multiples manifestations.

Activités 2024

Différents échanges ont eu lieu cette année avec la commune de Gerardmer. Ainsi, nous pouvons citer les événements suivants :

- Les autorités vosgiennes ont participé, en juillet, aux festivités de la Fête des Promotions, en participant notamment aux traditionnels cortège et défilé des enfants ;
- Les autorités de Locloises ont été reçues quant à elle lors de la fête nationale du 14 juillet, commémorant la Révolution française. Différentes manifestations se sont déroulées sur le quai portuaire du « Locle » [concerts et feu de la Saint-Jean], ainsi qu'au monument de la République, en mémoire aux martyres des deux Guerres mondiales.

¹ *Notons qu'en 1962 la Ville du Locle a été la première commune de Suisse à se jumeler avec une Ville africaine, sous l'égide de la Fédération mondiale des Villes jumelées, à savoir celle de Kaolack au Sénégal. En 2007, ce jumelage prend officiellement fin en raison de détournement de fonds destinés initialement à la réalisation de puits. Toutefois, des collaborations ponctuelles perdurent avec les milieux associatifs, tant loclois et que sénégalais, notamment dans le cadre de la rénovation d'une école.



Le quai du Locle constitue un fleuron de la « perle des Vosges »

Sidmouth

L'origine du jumelage avec Sidmouth remonte à 1983, à la suite d'un « appel d'offres » auprès de communes anglaises. Concrétisé en 1984, celui-ci est essentiellement motivé par des échanges linguistiques à une période où l'anglais fait figure de langue internationale incontournable. Le but des autorités est également de renforcer la présence de la Mère commune à l'extérieur et de favoriser la « compréhension entre les peuples ».

Sidmouth en quelques mots

À l'origine village de pêcheur, Sidmouth se développe à partir du 19^e siècle parallèlement à la mode des stations balnéaires. Avec son économie tournée principalement vers le tourisme, elle compte aujourd'hui environ 14'400 habitants. Sidmouth se situe à 840 km à vol d'oiseau du Locle et à 1'150 km par route.



Emplacement

Dans la Mère commune, la place « Sidmouth square » est inaugurée en 2011 avec notamment l'installation d'une plaque commémorative et d'une cabine téléphonique londonienne. La commune balnéaire anglaise a dénommé quant à elle une rue du nom du Locle (« Le Locle close ») au nord de la Ville.

Activités 2024

Au vu de la distance, les échanges ont lieu habituellement tous les deux ans. Il n'y a donc pas eu d'activité en 2024. En 2025 L'association du jumelage prévoit la venue de représentants de Sidmouth du 19 juin au 24 juin 2025 en Ville du Locle.



Sidmouth, station balnéaire, possède une rue du Locle.

Laroque

En 2009, à la suite de l'initiative d'un ancien habitant de Villers-le-Lac devenu laroquois, la commune de Laroque dans l'Hérault prenait contact avec les autorités des Brenets, afin de débiter la mise en place d'un jumelage entre les deux villages. Les autorités brenassières se rendirent cette année-là dans la commune française.

En 2010, la commune des Brenets acceptait, par le biais d'un arrêté du Conseil général, de formaliser cette union. Parmi ses objectifs, les échanges scolaires, les camps, l'accueil touristique, les invitations réciproques lors de manifestation, des échanges techniques et un soutien à l'entraide.

En 2011, différentes manifestations se déroulèrent aux Brenets et une association vit le jour : Association dite de « Jumelage Les Brenets ».

Les années suivantes furent marquées par différents échanges et visites. Ceux-ci se sont néanmoins interrompus en 2019.



Laroque en quelques mots

Place forte médiévale remontant au 10^e siècle, Laroque bénéficie notamment d'un patrimoine naturel remarquable (gorges, fleuve de l'Hérault) et d'un château inscrit aux monuments historiques. Son économie est principalement tournée vers le commerce et le tourisme. Laroque compte aujourd'hui environ 1'660 habitants et se situe à 420 km à vol d'oiseau du Locle et à 610 km par route.

Activités 2024

Le Conseil communal a convoqué par devoir l'association de jumelage des Brenets dans les formes requises par les statuts. Constatant que selon l'article 4 des statuts de l'association de jumelage des Brenets, il n'y a plus de membres actifs de l'association, la dissolution de l'association est de fait, décrétée et est dès lors effective.

La question de savoir si le jumelage avec Laroque peut être repris par l'association de jumelage du Locle, cela serait envisageable qu'à condition qu'une ou plusieurs personnes motivées se manifestent. En 2025, des contacts seront aussi pris avec la Commune de Laroque pour sonder leur intérêt à poursuivre ce jumelage.

La fortune qui subsiste, en possession à l'heure actuelle de la Commune du Locle, sera donc affectée à un but qui se rapproche autant que possible du but de l'association dissoute. En l'occurrence, après discussion avec le chef des finances de la Ville du Locle, et en accord avec le répondant de l'association de jumelage du Locle, ce montant pourra être versé à cette dernière, dont les but sont similaires.



Laroque est une charmante petite commune au patrimoine naturel et médiéval qualifié selon les autorités françaises de « remarquable ».

RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines (SRH) a poursuivi le développement de ses missions essentielles, contribuant tant à la gestion efficace de notre collectivité qu'au développement de son personnel. En 2024, le SRH a consolidé son rôle stratégique en garantissant une gestion optimisée des ressources humaines, en renforçant l'attractivité des postes et en assurant un climat de travail propice à l'engagement et à la performance.

Les principales activités du service couvrent les domaines suivants :

- Politique du personnel ;
- Recrutement et sélection ;
- Formation et développement ;
- Gestion des rémunérations ;
- Gestion des relations de travail ;
- Santé et sécurité au travail.

Politique du personnel

Pour rappel, le statut du personnel est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2012 à la suite de la validation par le Conseil général lors de sa séance du 20 mars 2012.

Deux réglementations sont actuellement appliquées avec une répartition des compétences entre le législatif et l'exécutif. D'un côté le statut du personnel relève de la compétence du Conseil général et de l'autre le règlement d'application contenant les dispositions d'exécution relève de la compétence du Conseil communal.

Lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Conseil général a accepté de modifier 3 articles du statut du personnel, à savoir :

- *Article 46, traitement : L'échelle de traitement a été adaptée sur la dernière base de l'indice officiel des prix à la consommation (IPC), soit décembre 2020.*
- *Articles 55, caisse de pensions, et 58, pensions de retraite : La caisse de pensions ayant changé de nom, ces articles ont été adaptés.*

Le Conseil communal a quant à lui adapté les articles suivants du règlement d'application :

- *Article 135, échelle de traitements : en application à la modification de l'article 46 du statut, cet article a été adapté.*
- *Articles 155, indemnité pour astreinte hivernale, et 180, annonce au service de détection précoce et mise à l'invalidité : en application à la modification des articles 55 et 58 du statut, ces articles ont été adaptés.*

Recrutement et sélection

Le SRH a coordonné plus de 45 procédures de recrutement en 2024, couvrant divers postes vacants. Ces procédures ont inclus :

- La publication des annonces ;
- La présélection des candidatures ;
- La conduite des entretiens ;
- La proposition d'engagement au Conseil communal ;
- L'établissement des documents contractuels.

Le SRH veille à garantir des recrutements fondés sur les principes de transparence, d'équité et de non-discrimination, en s'assurant que les processus respectent les exigences légales et les bonnes pratiques.

Défis et perspectives :

- Attractivité des postes : Renforcement des efforts pour attirer des candidat·e·s qualifié·e·s dans un marché de l'emploi concurrentiel.
- Digitalisation des recrutements : Poursuite de la modernisation des outils pour une gestion plus efficace des candidatures.

Formation et développement

Le développement des compétences reste un axe prioritaire du SRH. En 2024, il s'est engagé dans :

- L'accompagnement des apprentis et stagiaires ;
- Le développement continu des compétences du personnel ;
- La poursuite du programme "Mes Ressources", axé sur le bien-être des collaborateur·trice·s.

Les différentes activités liées à la formation et au développement sont détaillées ci-après.

La formation continue joue un rôle clé dans la motivation et la fidélisation des collaborateur·trice·s, tout en garantissant une adaptation des compétences alignée aux besoins de la collectivité.

Gestion des rémunérations

Les engagements pris dans le cadre des négociations syndicales ont été respectés :

- Attribution des échelons automatiques ;
- Indexation des salaires de 2.3 points ;
- Engagement du Conseil communal à appliquer l'indice de référence au 1er janvier 2025.

La réserve de 0.8 point non appliquée au 1er janvier 2023 a été maintenue.

Ces ajustements assurent une équité salariale et contribuent à la motivation des collaborateur·trice·s.

À noter que le SRH a travaillé toute l'année sur le changement de logiciel salaires pour le 1^{er} janvier 2025. Dès cette date, le logiciel SAP sera remplacé par le logiciel ABACUS.

Gestion des relations de travail

Le SRH s'engage à promouvoir un climat de travail sain et respectueux, notamment par :

- Le suivi des situations conflictuelles ;
- L'accompagnement des équipes confrontées à des difficultés.

En 2024, la personne de confiance a mené 17 entretiens individuels à la demande des collaborateur·trice·s.

Concernant la prévention des risques psychosociaux, plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation ont été organisées :

- 2018 : Formation de 44 cadres et 191 collaborateur·trice·s ;
- 2021 : Formation de 22 cadres sur les risques psychosociaux liés au Covid ;
- 2022 : Formation de 10 cadres, 94 collaborateur·trice·s, ainsi que 22 apprenti·e·s et stagiaires.

Malgré ces efforts, le SRH a renforcé son action en mettant en place, en collaboration avec des entreprises externes, des accompagnements d'équipes dans deux services.

Des réflexions sont actuellement en cours afin d'anticiper et prévenir certaines situations à risque, notamment par la mise en place de formations obligatoires, une première, pour les cadres.

Santé et sécurité au travail

Réduire le taux d'absentéisme et ainsi les coûts liés aux absences reste un des objectifs du SRH en matière de santé et sécurité au travail.

Il est également de sa responsabilité de veiller à la conformité des normes, de veiller au bien-être des collaborateur·trice·s ainsi que de mettre en place des programmes de prévention des accidents. Les différentes actions sont détaillées ci-après.

Réorganisation du SRH

L'effectif du service s'élève à 5.35 EPT (équivalent plein temps) à fin décembre 2024. L'augmentation de cet effectif par rapport à 2023 tient notamment compte de la reprise des salaires du corps enseignant.

Personnel fixe au 31.12.2023

La présentation de la statistique permet une lecture par ventilation comptable. Comme plusieurs collaborateur·trice·s travaillent sur plusieurs sites/services, leur salaire est réparti dans plusieurs comptes. De ce fait, le nombre de personnes ne représente pas toujours un chiffre entier puisque globalement une seule et même personne compte pour une personne dans l'effectif total et son taux est réparti dans la colonne « EPT » (= Equivalent plein temps) selon sa répartition comptable.

Répartition du personnel fixe (318 personnes) par genre :

55.03 % de genre féminin
44.97 % de genre masculin

La moyenne d'âge pour 2024 se situe à 42.25 ans (42.82 en 2023/42.67 en 2022).

Sur l'année 2024, la Ville a connu 21 départs, soit un turnover de 7.24 % (moyenne sur 5 ans : 7.34 %) :

- 8 démissions ;
- 4 départs pour raison de santé ;
- 2 licenciements ;
- 7 retraites, y.c. anticipées.

De plus, un collaborateur a été repris au 1^{er} janvier 2025 par un service étatique (non-inclus dans chiffres ci-dessus).

Sur l'année, 12 personnes ont été engagées, par contrat de durée déterminée ou indéterminée, avec la collaboration de différents organismes (Services sociaux ou Office régional de placement) avec ou sans placement préalable. Parmi ces personnes, nous trouvons également des personnes avec pas ou peu d'expérience professionnelle :

- Personnes provenant du chômage : 4 ;
- Personnes provenant de l'aide sociale : 0 ;
- Mères de famille : 1 ;
- Personnes en 1^{er} emploi : 6.

À noter que la Ville accueille également deux personnes en réinsertion via l'office de l'assurance-invalidité (OAI). Ces mesures sont entièrement financées par l'OAI. Ces personnes ne font donc pas partie de l'effectif détaillé ci-après.

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2024	EPT 31.12.2024	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023
1002.0120	Conseil communal - exécutif	5.00	3.00	5.00	3.00
2001.0220	Chancellerie - services généraux, autres	6.00	5.60	5.50	5.30
2002.3290	Promotion de la Ville (yc Office du travail)	3.50	2.70	3.00	2.60
3001.0210	Services des finances	8.00	6.60	8.00	6.60
3002.0220	Informatique et téléphonie	2.00	2.00	2.00	2.00
3003.0220	Ressources humaines	11.00	10.25	11.00	10.35
30100.00	Traitement du personnel	6.00	5.35	5.00	4.35
30100.04	Traitement des apprentis	5.00	4.90	6.00	6.00
3004.0290	Pool de conciergerie	3.75	3.15	3.71	3.24

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2024	EPT 31.12.2024	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	2.75	2.30	2.71	2.24
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	0.85	1.00	1.00
3100.3110	Secrétariat de la culture et du tourisme	0.50	0.10	0.50	0.10
3101.3110	Musée du Château des Monts	12.00	6.80	12.00	6.80
30100.00	Traitement du personnel	4.50	4.20	4.50	4.20
30100.02	Traitement des surveillants	5.50	1.20	5.50	1.20
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	2.00	1.40	2.00	1.40
3102.3110	Musée des Beaux-Arts	8.50	4.39	6.50	3.29
30100.00	Traitement du personnel	6.00	2.90	6.00	3.00
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.29	0.50	0.29
30100.13	Traitement des stagiaires	2.00	1.20	0.00	0.00
3103.3120	Moulins Souterrains du Col-des-Roches	5.00	3.40	5.00	3.40
30100.00	Traitement du personnel	4.00	2.50	4.00	2.50
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	1.00	0.90	1.00	0.90
3201.3210	Bibliothèque de la Ville	3.67	3.35	3.67	3.35
30100.00	Traitement du personnel	2.50	2.10	2.50	2.10
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.25	0.17	0.25
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
3202.3210	Bibliothèque des jeunes	4.67	2.83	4.67	2.83
30100.00	Traitement du personnel	4.50	2.60	4.50	2.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.23	0.17	0.23
3401.8200	Service forestier intercommunal	5.83	5.97	5.83	5.87
30100.00	Traitement du personnel	2.50	2.90	4.50	4.80
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.33	0.07	0.33	0.07
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
30100.13	Traitement des stagiaires	2.00	2.00	0.00	0.00
3501.3500	Cultes	1.00	1.00	1.00	1.00
4000.2190	Secrétariat instruction publique	1.50	1.35	1.50	1.30
4002.2170	Cercle scolaire - cycle 1 - bâtiments scolaires	3.78	2.67	3.91	2.89
4002.2190	Cercle scolaire - cycle 1 - administration des écoles	6.49	1.77	1.83	1.43
30100.01	Traitement du personnel	6.49	1.77	1.83	1.43
4003.2170	Cercle scolaire - cycle 2 - bâtiments scolaires	5.10	4.03	5.24	4.10
4003.2190	Cercle scolaire - cycle 2 - administration des écoles	2.99	2.63	2.33	1.83
30100.01	Traitement du personnel	2.99	2.63	2.33	1.83
4004.2170	Cercle scolaire - cycle 3 - bâtiments scolaires	4.04	3.85	4.70	4.06
4004.2190	Cercle scolaire - cycle 3 - administration des écoles	3.52	2.73	3.83	2.83
30100.01	Traitement du personnel	3.52	2.73	3.83	2.83
4006.2140	Musique scolaire	9.50	2.04	10.17	2.13
30100.00	Traitement du personnel	9.00	1.94	9.00	1.97
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.50	0.10	1.00	0.10
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.00	0.00	0.17	0.06
4101.4331	Clinique dentaire scolaire	4.73	3.41	3.73	3.31
30100.00	Traitement du personnel	3.20	1.93	2.20	1.83
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.33	0.30	0.33	0.30
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.18	0.20	0.18
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
4102.4330	Centre d'orthophonie	8.50	4.68	8.50	4.75
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.83	0.65	0.83	0.62
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.22	0.17	0.22
30100.16	Traitement du personnel soignant	6.50	3.41	7.50	3.91
30100.13	Traitement des stagiaires	1.00	0.40	0.00	0.00
4103.4330	Service promotion de santé jeunesse	2.67	1.39	2.67	1.39
30100.00	Traitement du personnel	2.00	1.20	2.00	1.20
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.33	0.10	0.33	0.10

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2024	EPT 31.12.2024	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.33	0.09	0.33	0.09
4104.5444	Service de la jeunesse	5.70	4.87	12.17	6.57
30100.00	Traitement du personnel	4.50	3.70	11.00	5.40
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.17	0.17	0.17
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	0.00	0.00
4104.5445	Alterconnexion - animation jeunesse	2.50	0.60	0.00	0.00
30100.00	Traitement du personnel	2.50	0.60	0.00	0.00
4105.2192	Service socio-éducatif cercle scolaire	3.00	1.70	4.00	2.60
4106.5451	Crèche l'Étoile	13.58	9.18	10.92	7.93
30100.00	Traitement du personnel	11.08	7.00	8.58	5.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.18	0.33	0.33
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00
4106.5452	Crèche les Grenouilles	8.00	6.68	6.50	5.28
30100.00	Traitement du personnel	4.50	3.45	4.00	3.05
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.23	0.50	0.23
30100.04	Traitement des apprentis	3.00	3.00	2.00	2.00
4107.5451	Parascolaire Tourbillon	6.78	6.40	5.78	5.40
30100.00	Traitement du personnel	4.58	4.10	4.58	4.10
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.30	0.20	0.30
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	1.00	1.00
4107.5452	Parascolaire Diapason	5.45	3.95	4.92	3.55
30100.00	Traitement du personnel	4.25	2.65	3.75	2.25
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.30	0.17	0.30
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
4107.5453	Parascolaire Spiral	6.29	5.00	6.28	5.05
30100.00	Traitement du personnel	4.09	2.75	4.08	2.80
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.25	0.20	0.25
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00
4107.5454	Parascolaire Les Salamandres	6.00	3.81	7.50	4.81
30100.00	Traitement du personnel	4.50	2.60	5.00	2.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.21	0.50	0.21
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	2.00	2.00
4400.5796	Antenne ACCORD - guichets sociaux régionaux	1.50	1.50	1.50	1.50
4401.5720	Services sociaux	14.03	11.37	14.03	11.17
30100.00	Traitement du personnel	13.50	11.00	13.50	10.80
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.53	0.37	0.53	0.37
4800.9950	Garage	6.50	5.85	6.50	5.85
30100.00	Traitement du personnel	5.00	4.80	5.00	4.80
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.50	0.05	0.50	0.05
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
4900.6150	Administration voirie	2.33	1.96	2.33	1.96
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.83	0.87	0.83	0.87
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.09	0.50	0.09
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
50	Voie (regroupements de tous les 50)	37.83	37.19	37.83	37.24
5200.7202	Exploitation de la Step	4.50	4.20	4.50	4.20
30100.00	Traitement du personnel	4.00	4.00	4.00	4.00
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.50	0.20	0.50	0.20
5300.7900	Urbanisme et environnement	8.00	7.55	8.00	7.55
30100.01	Traitement du personnel administratif	1.50	1.65	1.50	1.65
30100.09	Traitement du personnel technique	6.00	5.80	6.00	5.80
30100.11	Traitement agent nature	0.50	0.10	0.50	0.10
5500.0220	Gérance des immeubles	2.00	2.00	2.00	2.00
5701.3410	Piscine et patinoire	5.00	3.81	6.00	4.23
5703.3410	Terrains de sports	0.50	0.75	0.50	0.75

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2024	EPT 31.12.2024	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023
5706.3410	Halle polyvalente	2.00	1.80	2.00	2.00
5708.3410	Halle de sport - Champ-Nauger	0.14	0.38	0.14	0.38
5801.3220	Casino - théâtre	1.33	0.92	1.33	0.92
30100.00	Traitement du personnel	1.00	0.65	1.00	0.65
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.33	0.27	0.33	0.27
5802.0290	Hôtel de Ville	2.00	1.20	2.00	1.20
5803.3110	Marie-Anne-Calame 6-10	0.50	0.71	0.50	0.71
5807.0290	Hôtel communal Rue du Lac 22	0.14	0.05	0.14	0.05
5808.3220	Salle de spectacle - Fontaine 7	0.14	0.12	0.14	0.12
5900.3500	Temple	0.31	0.31	0.31	0.31
6001.5310	Agence AVS	2.00	1.40	2.00	1.40
6002.1400	Contrôle des habitants	4.00	2.92	4.00	2.90
6003.1406	État civil des montagnes neuchâteloises	4.00	3.80	4.00	3.80
6005.1110	Sécurité publique	7.20	6.50	6.70	6.50
30100.00	Traitement du personnel	5.00	5.00	5.00	5.00
30100.01	Traitement du personnel administratif	2.00	1.40	1.50	1.40
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.10	0.20	0.10
6102.7710	Cimetière	2.00	1.28	2.00	1.30
30100.00	Traitement du personnel	1.00	1.00	1.00	1.00
30100.01	Traitement du personnel administratif	1.00	0.28	1.00	0.30
7909.8500	Bureau d'observation	19.50	14.83	20.67	15.13
30100.00	Traitement du personnel	19.00	14.13	20.00	14.13
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.70	0.67	1.00
	TOTAUX	318.00	246.28	313.00	244.12
	TOTAUX Apprentis/stagiaires	28.00	26.35	23.00	23.00
	TOTAUX sans apprentis/stagiaires	290.00	219.93	290.00	221.12

Fidélité

Durant l'année 2024, 24 personnes ont fêté un jubilé :

- 1 personne 30 ans de service ;
- 8 personnes 20 ans de service ;
- 15 personnes 10 ans de service.

Personnel auxiliaire au 31.12.2024

À l'effectif du personnel fixe s'ajoutent 145 auxiliaires occupés tout ou partie de l'année dans les domaines répertoriés ci-dessous et cumulant un total de 15.04 postes « équivalent plein temps ».

Services	Nb. personnes 2024	EPT 2024 *	Nb. personnes 2023	EPT 2023 *
Bibliothèques	2	0.04	0	0.00
BO-COSC	31	4.12	31	5.14
CLAAP y.c. Alterconnexion	14	1.17	14	0.62
Clinique dentaire	0	0.00	2	0.03
MBAL	9	1.05	9	0.97
MHL	13	0.25	14	0.32
Moulines	11	1.38	12	1.36
Musique scolaire	2	0.01	3	0.01
Patrouilleurs	12	2.65	15	2.85
Piscine	9	1.55	8	1.51
Pool remplacement structures	26	1.59	26	1.43
Promotion (accueil touristique)	6	0.32	7	0.37
Voirie	10	0.42	15	0.41
TOTAL	145	14.53	156	15.04

* EPT = équivalent plein temps

Répartition du personnel auxiliaire (145 personnes) par genre :

57.45 % de genre féminin

42.55 % de genre masculin

Apprentissages

Nous félicitons 6 apprenti·e·s pour la réussite de leur CFC dans les métiers suivants : assistant·e socio-éducatif·ve voie enfance, employé·e de commerce CFC 3 ans, employé·e de commerce CFC 18 mois. Deux apprenti·e·s ont quitté l'Administration avant le terme de leur apprentissage.

Un grand merci aux formateurs dans les services concernés et aux collègues pour la qualité de la collaboration ainsi que pour leur engagement qui nous permet de continuer à proposer des places d'apprentissage. Nous avons ainsi pu engager 8 personnes dès août 2024 pour démarrer un apprentissage dans les métiers suivants : assistant·e socio-éducatif·ve voie enfance, employé·e de commerce CFC en 3 ans, employé·e de commerce avec maturité pour CFC en 2 ans et forestier·ère-bûcheron·ne.

La Commune du Locle compte, au 31 décembre 2024, **22** apprenti·e·s réparti·e·s comme suit :

- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie conciergerie » ;
- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie voirie » ;
- 1 apprentie agente en information documentaire ;
- 1 apprentie « assistante dentaire » ;
- 10 apprenti·e·s « assistant·e socio-éducatif·ive, voie enfance » ;
- 1 apprentie « assistante socio-éducative, voie généraliste » ;
- 5 apprenti·e·s « employé·e de commerce » ;
- 1 apprenti « forestier bûcheron » ;
- 1 apprenti « mécatronicien ».

Stages

La Ville du Locle a la chance de pouvoir proposer différentes places de stage chaque année sur des durées différentes selon les cas. En 2024, nous avons ainsi pu accueillir 8 personnes pour des stages relativement longs, en voici le détail :

- 2 places de stage au Musée des beaux-arts. Ceux-ci ont eu lieu durant l'année en principe sur 6 mois pour des étudiantes qui effectuent leur bachelor ou master en études muséales dans diverses universités ;
- 1 place de stage au Centre d'Orthophonie durant 10 mois, pour des étudiantes en logopédie à l'Université de Neuchâtel ;
- 2 places de stage de pratique en foresterie pour de futurs étudiants du Centre forestier de formation de Lyss (BE) ;
- 1 place de stage de pratique au Musée d'horlogerie pour la formation de restauratrice en horlogerie.
- 1 place de stage de préapprentissage en structure d'accueil parascolaire durant l'année pour la formation d'assistante socio-éducative ;
- Diverses places de stage de pratique dans les structures d'accueil extrafamilial pour des élèves du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) pôle santé comme assistant·e socio-éducatif·ve ;
- Divers courts stages d'observation dans différents métiers (assistant·e socio-éducatif·ve, agent en information documentaire, agent d'exploitation en conciergerie, employé·e de commerce, architecte).

Futur en tous genres

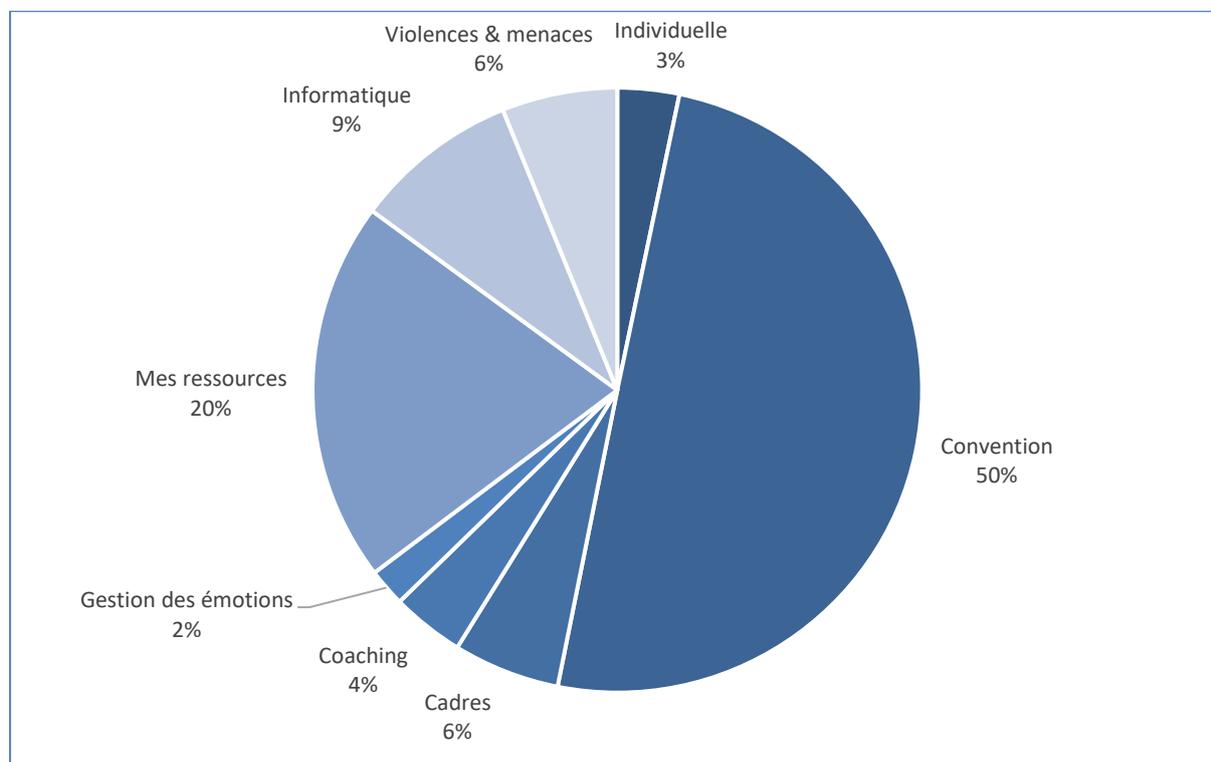
La Ville du Locle a l'habitude, depuis plusieurs années, de participer à la journée « Futur en tous genres ». Cette journée a permis à 5 collaborateur·trice·s d'accueillir 1 jeune dans les différents services de la Commune.

Afin de donner cette opportunité à davantage de personnes, nous avons proposé des ateliers aux filles et aux garçons de 8^e Harmos. Malheureusement, il n'y a pas eu d'inscription cette année.

Formation continue

Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2024 s'est élevé à **Fr. 66'014.45**. La répartition des coûts et les sujets des formations sont présentés ci-après :



Voici quelques précisions concernant les diverses formations proposées à l'interne :

Sujet	Participant·e·s	Public cible	Participation	Commentaire global
Gestion des conflits (2 ^e session) de la 2 ^e partie de « Violences & menaces »	8	Tout le personnel administratif plutôt en contact avec l'extérieur (200)	4 %	Cours très apprécié ayant donné aux participants des outils professionnels et de bons cas pratiques.
Gestion des émotions pour le personnel du CSLL (hors enseignants)	11	Le personnel d'entretien du CSLL	100 %	Formation obligatoire intéressante permettant aux collaborateur·trice·s d'exprimer leur quotidien.
Informatique Logiciels « Outlook » et «Powerpoint»	16	Tout le personnel administratif (200)	8 %	Cours utiles et intéressants selon les participants.

- Diverses conventions ont été établies en vue d'obtenir différents diplômes, voici le personnel ayant réussi sa formation :
 - Un agent du SDP a réussi sa formation d'agent de la sécurité publique ;
 - Le responsable du génie civil a suivi la formation de « spécialiste en évacuation des eaux des biens-fonds ».

Certaines formations métiers, dépendant directement de la compétence des services concernés, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue, et ne sont donc pas répertoriées ici. Il s'agit, par exemple de formation en :



Activité interne proposée au personnel

- Visite guidée de l'exposition : « Dons et achats du MHL » et « Les nouvelles vitrines Huguenin Médailleurs » au Musée d'horlogerie du Locle. À cette occasion la nouvelle restauratrice a proposé une visite de son nouvel atelier.

Projet Mes Ressources

Le projet « Mes ressources » axé sur le bien-être des collaborateur·trice·s de la Ville afin de leur permettre de réaliser leur travail dans les meilleures conditions possibles, faire face aux défis actuels et diminuer l'absentéisme s'est poursuivi durant l'année.

Pour rappel voici les objectifs du projet :

- Faciliter au personnel l'accès à ses ressources personnelles, donner des pistes pour les développer et les mettre en action de manière positive et durable ;
- Renforcer certaines ressources ;
- Favoriser l'alignement corps-tête-cœur.

Formations proposées :

- « Priorités et organisation au quotidien : pour se ressourcer et s'accomplir » ;
- « Développez votre conscience émotionnelle et découvrez des techniques aidant à réguler vos émotions » ;

Divers ateliers ont eu lieu durant la pause de midi ou en début de soirée :

- « Brunch santé, alliant plaisir et équilibre » ;
- « La coordination respiratoire, un outil pour restaurer vos ressources après le travail » ;

- « Comment mieux dormir pour mieux vivre et mieux vivre pour mieux dormir ? » ;
- « Bouger c'est bon pour la santé, le sport en extérieur, c'est bon pour le cœur » ;
- « Vous souhaitez connaître les gestes de massage qui soulagent rapidement, les astuces pour se sentir mieux au quotidien ? ».

Une conférence de Louis Matte, entraîneur du HCC a eu lieu dans l'aula du Centre de formation professionnelle neuchâtelois :

- « Le travail en équipe à travers l'exemple du HCC, de la planification à l'excellence »

Il est à relever que la plupart des formations et des ateliers ont dû être dédoublés au vu de leur succès.

Prévention santé et sécurité

Soutien aux activités sportives :

- Nombre d'abonnements au fitness « Let's go » (partenariat) : 11 personnes pour Fr. 2'200.- ;
- Autres abonnements fitness : 5 personnes pour Fr. 1'000.- ;
- Autres abonnements (aquagym-danse-divers) : 10 personnes pour Fr. 1'905.- ;
- Participation aux courses-événements sportifs : 1 personne pour 32.- ;
- Total pour les différentes participations : 26 personnes pour Fr. 5'137.-.

Campagne « La sécurité à vélo : plus qu'une simple question de chance » :

- Affiche visible sur le thème dans l'ensemble des services ;
- Transmission d'une information pour bénéficier de tarifs préférentiels pour différentes prestations auprès de « Seven Sports » à La Chaux-de-Fonds.

Campagne « Travailler en toute sécurité avec des échelles portables et des escabeaux » :

- Envoi d'un courrier à tous les concierges de la Ville avec un livret d'information de la SUVA.

Campagne « Protection de l'ouïe » :

- Contrôle auditif officiel organisé par la SUVA pour les personnes concernées ;
- Affiche visible sur le thème ;
- Transmission d'informations au personnel concerné.

Campagne « Risques hivernaux » :

- Transmission d'une check-list de la SUVA aux responsables des services concernés ;
- SRH à disposition en cas de questions ou de mesures à prendre.

Campagne « Prévention sports d'hiver » :

- Affiche visible sur le thème dans l'ensemble des services ;
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour un service sur les skis et les snowboards chez « Brusa Sports ».

MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS

L'année 2024 a été riche en événements et en initiatives visant à renouveler l'attrait du musée et à élargir son audience. Le musée a renouvelé une programmation diversifiée et captivante, destinée à tous les publics, des plus jeunes aux passionnés d'horlogerie.

Le Musée d'horlogerie – Château des Monts prouve encore une fois qu'il reste un acteur incontournable de la culture horlogère de notre région et le garant de la conservation du patrimoine horloger. Les garde-temps, les pendules et les automates sont bien évidemment un passage obligé, mais au Château des Monts, les chemins de traverses sont tout autant prisés. Témoin de notre histoire, le Musée est également un lieu de vie, de rencontres et de découvertes culturelles.

Les expositions temporaires ont joué un rôle central, avec notamment une exposition dédiée à Pierre-Louis Guinand, opticien de génie, qui a mis en lumière un pan méconnu de l'histoire locale et son lien avec l'horlogerie de précision.

De plus, le musée a ponctué l'année 2024 d'ateliers dédiés à la restauration en horlogerie ancienne, de rencontres avec des artisans horlogers, de visites guidées thématiques, de présentations « flash » axée sur les collections ou encore d'événements tels que les contes pour la Saint-Valentin, des démonstrations de dentelle, des rendez-vous avec les Amis du Musée, la Nuit et Journée des Musées ou la fête d'Halloween. Ces activités ont permis de réunir un large public, avide de découvertes et d'expériences enrichissantes et variées.

L'année 2024 a également été marquée par des efforts importants en matière de communication et de promotion. Le musée a entrepris une refonte de son identité visuelle, avec un nouveau logo, une charte graphique complète, un nouveau site internet, et la diffusion de supports de communication modernisés. Ces actions ont contribué à améliorer l'image du musée et à accroître sa visibilité auprès de différents publics. De plus, le musée a poursuivi ses partenariats avec les médias, les plateformes en ligne, et les acteurs du tourisme, afin d'étendre sa notoriété.

La fréquentation du musée en 2024 a connu une augmentation significative par rapport à l'année précédente, témoignant de l'attrait renouvelé du musée. Cette hausse est le fruit des efforts combinés en matière de programmation, de communication et de partenariats.

Le présent rapport d'activité 2024 détaille et témoigne du dynamisme du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts et de l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, comme du comité qui œuvrent, au quotidien, à la valorisation du patrimoine horloger, tout en se tournant vers l'avenir avec ambition.

Comité et bureau

Le Comité du Musée est un organe de surveillance qui contribue avec le conservateur à la bonne gestion du Musée. Ses membres sont nommés par le Conseil communal, actuellement 13 membres bénévoles auxquels se joignent le délégué du Conseil communal avec voix délibérative, ainsi que le conservateur et la déléguée du personnel avec voix consultative. Les membres bénévoles du Comité mettent au service du Musée leurs compétences organisationnelles, juridiques, financières, techniques et horlogères.

Le Comité et son bureau se réunissent régulièrement pour assurer le suivi des activités du Musée lorsque le Comité est directement impliqué. En plus des questions financières, comptes, budget et engagements financiers, cette année il a porté particulièrement son attention aux conséquences de la tempête 2023, à l'organisation de la future exposition Automates et Merveilles 2026 et au projet Chronorama, rénovation de l'ensemble de vitrines « Le temps chronologique » au 2^e étage du musée. La générosité de plusieurs institutions a permis d'assurer le financement de ce projet et un GT constitué de membres du Comité et du personnel a effectué un travail considérable de réflexion et de tri des pièces de collection afin d'établir les lignes directrices pour une nouvelle présentation de l'évolution de la chronométrie. Le projet est conduit sous la responsabilité de Paul-André Hartmann, chef de projet.

Le GT « Choix des pièces de collection » et le Comité ont été régulièrement consultés pour l'achat de nouvelles pièces.

En début d'année le Comité a remercié et nommé membre d'honneur Evelyne Progin. Elle a été membre du Comité pendant 18 ans et secrétaire des PV pendant 15 ans.

Lors du renouvellement de son mandat par le CC au début de la nouvelle législature le Comité a fait ses adieux à deux membres démissionnaires, Nicolas Clerc et Jean-Pierre Duvanel, ainsi qu'à Cédric Dupraz, délégué du Conseil communal. Nicolas Clerc, membre pendant 14 ans, a été remercié lors d'une petite manifestation ; et Jean-Pierre Duvanel, 11 ans membres du Comité dont 9 comme responsable de la publicité, a été remercié lors de la soirée de fin d'années des Amis du Musée. Nous avons également accueilli Philippe Rouault, Directeur de la culture de la commune du Locle – Les Brenets, comme nouveau délégué du Conseil communal.

Le comité s'est réuni 8 fois en cours d'année.

Constitution du Comité au 31 décembre 2024

Fonction

Président
Vice-président
Caissier
Présidence des Amis
Secrétaire
Conseil juridique
Membre
Membre
Publicité - communication
Membre – projets techniques
Membre
Membre
Membre
Représentant du Conseil communal
Le conservateur et la représentante du personnel

Nom

Aubert François
Hartmann Paul-André
Peguiron Nicolas
Dubois Julien ad intérim
Martin Pascale
Dubois Julien
Forsey Stephen
Landwerlin Pascal
Gasser Raphaël
Uccelli Danilo
Nikles Van Osselt Estelle
Favre Gilles
Greub Gilles
Rouault Philippe

Le Bureau

Le Bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, de la présidence de l'Association des Amis du Musée, du caissier et du conservateur, se réunit selon les besoins une à plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes et préparer les séances du Comité. Les responsables de domaines spécifiques s'y joignent si nécessaire.

Sortie du Comité et du personnel

Le 28 octobre, une visite a été organisée pour le personnel du Musée ainsi que pour les membres du Comité et leurs conjointes et conjoints, au MUMAPS à Sainte-Croix, suivie d'un repas à la Vita e Bella au Locle.

Accueil des publics, expositions et événements

Nous avons proposé d'explorer notre patrimoine et ses histoires au grès de rendez-vous aussi captivants qu'éclectiques. Les événements ont réuni **près de 1900 personnes**, et les ateliers destinés au jeune public et activités de médiation, **285 enfants et adultes**.

Expositions temporaires

Dons et acquisitions 2023 - du 1er janvier au 31 décembre

Le Château des Monts n'a cessé de renouveler son patrimoine. Offertes par des donateurs privés, par des maisons horlogères ou acquises par l'Association des Amis du Musée, ces pièces présentées dans une exposition temporaire dédiée, ont pour dénominateur commun la mesure du temps et la valorisation d'un patrimoine et d'un savoir-faire pluriséculaire.

Pierre-Louis Guinand, opticien de génie – dès le vendredi 8 novembre

Le Château des Monts a inauguré une exposition temporaire dédiée à Pierre-Louis Guinand (1748-1824), opticien de génie et Brenassier à l'histoire méconnue. Cabinotier des célèbres penduliers Jaquet-Droz, l'histoire raconte qu'il y découvre un très bel instrument astronomique anglais qui suscite sa curiosité.

Pierre Jaquet-Droz l'autorise à l'examiner et lui remet un premier traité d'optique. La suite appartient à la légende. Pierre-Louis, en autodidacte, s'attelle à la fabrication du verre de type flint, alors utilisé pour les microscopes, lunettes et autres instruments optiques, et plus tard dans la construction des objectifs. Sa persévérance lui permet de percer un mystère parmi les plus convoités de l'optique au XVIIIe siècle, la réalisation de verre de grande taille exempt de défauts. Ceci lui vaut d'attirer l'attention du roi de France, de la Royal Society à Londres ou encore des ateliers en Bavière.

Activités jeune public

Créé ton mécanisme horloger et donne-lui de l'énergie – mercredis 3 et 10 avril

Les enfants ont plongé dans l'univers des poids et des ressorts qui animent les horloges et ont découvert des trésors cachés dans les mécanismes des pendules du musée, habituellement hors de vue. Ensuite, place à l'action, avec la construction et la personnalisation d'un mécanisme horloger.

Initiation à la dentelle – mercredi 11 septembre

Un atelier intergénérationnel et atypique a été mis en place pour les enfants. L'Amicale des dentellières du Locle a proposé une initiation à leur art. Les enfants ont pu manier les fuseaux, réaliser un motif simple et, bien sûr, repartir fièrement avec leur création. Points, fuseaux, piqûres, tissage, schéma.... Un véritable jeu d'enfants !

1,2,3 bébés au musée – jeudi 3 octobre

Cet événement était une invitation à un parcours d'éveil muséal atypique. Les tout-petits ont eu le temps et l'espace nécessaires pour s'approprier le Château autrement, par des objets en mouvement et des sons. Pendant cette exploration, les familles ont pu se rencontrer et échanger autour d'un thé-sirop convivial, tandis que les enfants profitaient d'un espace de jeux libres, pensé pour encourager la découverte et l'apprentissage ludique.

La bougie qui mesure le temps – mercredis 9 et 16 octobre

Le but était de fabriquer son propre instrument à mesurer le temps sans avoir recours à un mouvement de montre, mais en utilisant une bougie. Une fois graduée, cette dernière devient un outil de mesure. L'atelier comprenait aussi une virée parmi les pièces de la collection dédiées à la mesure du temps non mécanique.

Halloween, contes à frissons – mercredi 30 octobre

Le Château a prévu des contes pour trembler, frissonner, rigoler et s'évader... et des bonbons à la clé ! « Le festin des ogres », conte pour les enfants de 4 à 8 ans et « Bossue, boiteuse et cou tordu », conte pour les enfants dès 8 ans

Evénements tout public

Contes de la Saint-Valentin - dimanche 11 février

En tant que capitale de la Saint-Valentin, notre ville se doit de célébrer ce rendez-vous annuel des amoureux. Cette année, les conteurs et conteuses de la Louvrée, ont proposé des histoires et contes dédiés... et parfois un tantinet coquins.

Au cœur de l'atelier – samedi 24 et dimanche 25 février

L'horlogère restauratrice du musée Micaela Fahrni a présenté la préparation et les techniques de nettoyage, telles que les opérations de désoxydation d'une ancienne pièce appartenant au musée. L'établi de la restauratrice est un espace de travail des plus fascinants, car il offre une vue périscopique sur ses gestes et permet ainsi une immersion totale.

Au cœur de l'émail, avec Vanessa Lecci – samedi 23 et dimanche 24 mars

Un atelier a été mis en place pour découvrir l'univers captivant de Vanessa Lecci, émailleuse passionnée et chevronnée, dompteuse du feu, qui donne vie aux pigments et aux émaux.

La palette de couleurs est son terrain de jeu, une sélection réfléchie qui donne vie à ses créations. Elle a présenté les techniques de champlevé, de cloisonné et les gestes qui vont de pair.

Pâques au Musée – dimanche 31 mars

Nous avons organisé notre première chasse aux lapins ! L'objectif ? Retrouver les lapins en peluche disséminés ici et là, dans tout le musée. Un plan en main, les petits sont partis à l'assaut des lieux.

Pas de direction donnée, à eux de tracer leur chemin. Chaque visiteur et visiteuse a pu savourer pleinement le musée à son propre rythme et déguster de délicieux œufs en chocolat.

Visite décadrée avec Charles-Adamir – samedi 27 avril

Charles-Adamir, animateur, humoriste et improvisateur neuchâtelois qui a pris ses quartiers à Couleur 3 s'est lancé naturellement dans 45 minutes d'impro totale ! Improvisation, oui, mais l'expertise est de mise ! Charles-Adamir a fait ses premières armes chez Omega, au sein du département Brand Heritage, puis à son musée. Il avait donc toutes les connaissances, les anecdotes en plus.

Nuit et Journée des Musées – samedi 18 et dimanche 19 mai

Le temps d'un week-end, le collectif TSKZ, composé d'ingénieurs et artistes de la HE-ARC, a investi plusieurs salles du musée avec des installations performatives, sonores et visuelles, offrant une expérience unique qui a mis en valeur à la fois le bâtiment et la collection de manière insolite.

Et pour le plaisir du palais de notre public, une dégustation de vins neuchâtelois et le foodtruck « la fringale gourmande ».

Journée Olympique Mondiale – dimanche 23 juin

En l'honneur de la Journée olympique mondiale, le musée a mis sur pied une série de jeux d'adresse, de réflexes, de chronométrage et de contre-la-montre. De quoi vivre pleinement la devise olympique, *Citius, Altius, Fortius* (plus vite, plus haut, plus fort) et réveiller l'esprit de compétition de notre public.

Journée des familles – jeudi 1^{er} août

Au Château des Monts, depuis quelques années, nous faisons rimer Fête nationale et Journée des familles ! C'est dans une ambiance musicale et festive que les Bombix, Crocville, Kadri-Cube, Puckasi, Pythagoras ou encore Sourisquick de notre partenaire la Fondation Alfaset, ont titillé le fair-play des familles présentes. Les enfants ont pu créer leur propre lampion pour la Fête Nationale. Nos visiteurs se sont régalez de crêpes et de cidre breton.

Sophie Renaud fait le point sur la haute couture de bracelets - samedi 28 et dimanche 29 septembre

Sophie Renaud, artisane sellière passionnée, qui n'a ouvert qu'une seule fois les portes de son atelier au grand public, a accepté de s'installer au musée le temps d'un week-end pour faire découvrir son art. Elle a présenté les dizaines d'étapes nécessaires à la création d'un bracelet sur mesure et les différentes peaux utilisées. De quoi s'émerveiller par la minutie et la précision manuelles requises.

Meurtre au Château, suivi de Croqu'Halloween – jeudi 31 octobre

A l'occasion d'Halloween, le Château des Monts s'est transformé en scène de crime. Le dévoué gardien du patrimoine horloger loclois a été assassiné, plongeant le musée dans une atmosphère de mystère. La mission des participant·e·s consistait à explorer chaque recoin du Château, à la recherche d'indices cruciaux pour trouver l'assassin et l'arme utilisée. Une fois l'enquête terminée, rendez-vous au rez pour croquer des mets à l'apparence douteuse : encas de l'écorcheur, tarentule surprise, cervelle de zombie ou encore muffins chauve-souris étaient au menu.

Démonstration des dentellières – 24 février, 23 mars, 1^{er} août, 28 septembre, 2 novembre

Les dentellières de l'Amicale du Locle, véritables artistes, ont présenté l'art subtil du fuseau et du fil pour tisser des pièces uniques. Chefs-d'œuvre de dentelle, les pièces sont un hommage à la précision et à l'héritage artisanal de la région. Admirez la grâce infinie de leurs créations, un trésor vivant de savoir-faire préservé avec passion au fil des générations

30 MIN CHRONO – visites flash

Spécial oiseaux chanteurs – jeudi 25 janvier

A la découverte de quelques objets choisis par Micaela Fahrni, et Morghan Mootoosamy. Ce premier rendez-vous flash a fait la part belle aux oiseaux chanteurs. Pour cette occasion, le duo a sorti de la Collection Sandoz des pièces dédiées, et s'est penché sur les dernières acquisitions.

Boîtes à musique – jeudi 15 février

En tandem avec Cendie Choulat. De la montre musicale à la boîte à musique plus classique, tous les formats des musiques à lames se trouvent dans les collections du musée. À la clé, une démonstration et le privilège de découvrir des pièces qui se cachent discrètement au cœur du Château.

À la rencontre d'Henri Jeanmaire – jeudi 14 mars

Rendez-vous avec Dora Huguenin pour aller à la rencontre de Henri Jeanmaire, une figure des plus captivantes. Gros plans sur l'histoire de cet esprit visionnaire, connu pour ses innovations pendant la Seconde Guerre mondiale, sa passion pour l'apiculture, le curling et la restauration de cabinets Boulle, sa collection de pendules destinées aux demeures aristocratiques ou de la bourgeoisie aisée, conçues à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle par les meilleurs horlogers parisiens et de facture Boulle.

Les instruments de mesures astronomiques – jeudi 19 septembre

30 minutes chrono sur les instruments de mesures astronomiques, éclairées par Nicolas Peguiron ! Au programme : nocturlabe, astrolabe, sextant et divers cadrans solaires. Ces outils fascinants, utilisés par les anciens pour connaître l'heure et la date ou par les marins pour déterminer leur position en mer, révèlent leurs secrets, dont leur fonctionnement et leurs capacités.

Place à la montre-école – jeudi 24 octobre

La pièce-école, vous avez dit ? Il s'agit de la pièce de maîtrise (chronomètre, chronographe, répétitions ou encore tourbillons) réalisée à l'issue de la formation complète du futur horloger, sous la houlette de professeurs émérites. Carte blanche a été donnée à Pascal Landwerlin, horloger et professeur au Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), division Techniciens et Techniciennes ES en Microtechnique, orientation restauration et complications horlogères.

Pierre-Louis Guinand et l'industrie horlogère de précision – jeudi 14 novembre

Julien Gressot, Chef de Projet Automates & Merveilles et Docteur en histoire des sciences, des techniques et de l'innovation, s'est penché sur la nouvelle exposition temporaire dédiée à l'opticien de génie Pierre-Louis Guinand. Il s'est intéressé au lien entre Guinand et le développement de l'industrie horlogère de précision. Car même si le Brenassier est un opticien, ce n'est pas un hasard qu'on le retrouve dans le monde de l'horlogerie.

Théorie des montres compliquées – jeudi 28 novembre

Bienvenue à Sylvian Aubry, auteur de l'ouvrage Théorie des montres compliquées, véritable bible des complications horlogères. L'ouvrage vient prolonger le fameux Théorie d'Horlogerie, qui présente l'ensemble des connaissances utilisées dans l'industrie, celles que tout jeune professionnel - ou aficionado – se doit de posséder. Sylvian y décrypte 73 mécanismes, obtenus auprès de 20 entreprises, sur 712 pages : dessins, explications, cinématique des mouvements, composants

Événements hors agenda

Visite guidée dédiée au personnel de la ville du Locle – mardi 20 février

Une visite de notre musée a été proposée par Micaela Fahrni et Morghan Mootoosamy à l'ensemble du personnel de la ville du Locle, suivie d'une petite verrée. L'occasion de présenter le nouvel atelier de restauration du Musée, l'exposition temporaire « dons et achats », la Collection Sandoz et les pendules neuchâteloises de la salle Alfred Huguenin.

Défense des travaux de Bachelor – mercredi 21 et jeudi 22 août

Cette année encore nous avons renouvelé notre collaboration avec la filière Ingénierie Horlogère de la Haute École Arc ; ainsi 13 étudiantes et étudiants ont défendu leur travail de Bachelor au Château des Monts, devant leurs professeurs, experts et représentants des entreprises partenaires.

Vernissage de l'exposition « De Guinand l'horloger à Guinand l'opticien » - Jeudi 7 novembre

Plus de 70 personnes se sont rassemblées au Château des Monts à l'occasion du vernissage de l'exposition temporaire. Un apéritif a été servi à la suite de la cérémonie officielle.

Film « Les Héritiers des Paysans Horlogers » de Claude Schauli

Le musée d'horlogerie du Locle a participé au tournage du film documentaire de Claude Schauli qui parle des différents métiers autour de l'horlogerie (71min)

Tourné dans l'arc jurassien, ce film s'invite dans les coulisses d'un monde au patrimoine culturel profondément enraciné. Il suit la pratique des artisans-horlogers indépendants œuvrant avec beaucoup de talent et de passion dans leurs métiers. Le château des Monts y a participé en mettant en avant la sauvegarde des garde-temps par la mission du musée et de son atelier de restauration.

Ce film a été diffusé dans plus de trente cinémas de Suisse romande. Il est actuellement en travail pour présenter une version sous-titrée en allemand. Il sera diffusé au Watches and Wonders 2025.

Médiations - Écoles

Semaine du patrimoine. Lundi 22 au vendredi 26 janvier

Nous avons accueilli les élèves de 9H du Cercle Scolaire du Locle - 7 classes - soit 125 élèves et 14 professeur·e·s qui ne participent pas au camp de ski. Par équipes de 3 ou 4, les jeunes découvrent le Musée grâce à un cahier d'activités réalisé avec la collaboration des enseignantes et enseignants.

Journées des écoles au Musée JEM. Les jeudi 25 et vendredi 26 avril

4 classes se sont inscrites au Château des Monts pour l'activité « dans la peau d'un horloger ». Les jeunes ont endossé la blouse de l'horloger et adopté ses gestes minutieux. Par groupes, ils ont enquêté sur l'histoire de quelques objets marquants de la collection du musée.

La JEM est une action de la commission pédagogique des Musées Neuchâtelois Compéd, à destination des classes de 5H et 6H du canton de Neuchâtel.

Activités culturelles et sportives. Lundi 1^{er} et mardi 2 juillet

A la demande de la direction du CSLL, nous avons proposé une activité au Château des Monts pour les élèves des 3H et 4H ; un cahier d'activités, tout spécialement conçu pour ce jeune public. Une classe a répondu favorablement à notre invitation.

Médiation scolaire

2 classes ont fait l'une des **activités éducatives dédiées aux 3 cycles de la scolarité obligatoire** ; cette documentation pédagogique remise aux enseignants avant leur visite, est en phase avec le Plan d'Étude Romand (PER) et les Moyens d'enseignements Romands (MER), et permet un travail en classe avant et après la visite du musée, et une activité autonome sur place.

Une leçon d'allemand au Château.

2 classes ont découvert le Château des Monts au travers de l'activité « Ich und die Zeit ». Willkommen im UhrenMuseum le Locle. Entdecke das Schloss und die Geschichte der Zeit. Cahier d'activité en allemand, destiné aux élèves francophones du cycle 3 de l'école obligatoire, (12-15 ans) ; permet la découverte du Musée et de ses collections, tout en révisant son allemand et en s'amusant.

Médiations – Écoles et familles

Meurtre au château

Un jeu de société dérivé du Cluedo, créé avec la collaboration du CLAAP, Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste a eu de nouveau beaucoup de succès. Un jeu d'enquête dans lequel les joueurs se transforment en détectives et se déplacent au cœur des collections du château des Monts, pour résoudre des énigmes, récolter des indices, émettre des hypothèses et découvrir au final qui a commis le meurtre du gardien, et avec quelle arme !

Conseillé dès 10 ans. Max 6 joueurs ou 6 équipes.

En 2024, le jeu a été réservé 16 fois et a rassemblé 218 joueurs (familles – écoles - Pasvac)

Accueil des familles

En tout temps à la réception du musée, nous proposons un jeu « cherche et trouve » et un « cahier d'activités » qui permettent de découvrir le château en famille et de façon ludique tout en s'amusant. Une version allemande du « cahier d'activités » est également à disposition.

Promotion et communication

Communication

Le Château des Monts a entrepris une transformation majeure de son identité visuelle en 2024, marquant une étape importante dans la modernisation de l'image de marque du Musée d'horlogerie. Suite à la phase de réflexion menée en 2023 sur les valeurs, les publics cibles et les missions, nous avons concrétisé cette vision à travers plusieurs réalisations clés:

Nouvelle identité visuelle

- Création d'un nouveau logo ;
- Élaboration d'une charte graphique complète ;
- Modernisation de la papeterie (cartes de visite, en-têtes de lettre) ;
- Édition d'un nouveau dépliant de présentation générale du musée ;
- Conception d'affiches F4 ;
- Lancement d'un site internet repensé.

Les retours des visiteurs sont extrêmement positifs. Ils perçoivent la nouvelle image comme moderne et accueillante. Un visiteur a notamment déclaré : "Cela donne envie de venir au château et donne l'impression d'être plus accessible, plus ouvert."

Communication numérique

Le nouveau site web est géré par un système de gestion de contenu et de communication performant. Cette plateforme permet une modification autonome du site et facilite la création et la diffusion en masse d'emails, renforçant ainsi notre capacité à communiquer efficacement avec notre public.

Collaboration interne

La collaboration entre les membres du comité et l'équipe du musée s'est révélée particulièrement fluide et agréable. Nous avons adopté une approche dynamique, accordant de l'autonomie tout en maintenant un contrôle rigoureux des budgets.

Cette refonte globale de notre identité et de notre stratégie de communication positionne le Château des Monts comme un musée d'horlogerie moderne, accessible et attractif pour les années à venir.

Promotion et actions publicitaires

Presse – Médias – plateformes en ligne

Auf Reisen

Magazine des voyages scolaires et associatifs de Suisse allemande. Nous avons souscrit pour une annonce dans le magazine papier, et une rubrique sur le site aufreisen.ch.

ARC HORLOGER

Ce projet interrégional franco-Suisse est né dans le sillage de l'inscription des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO). Nous avons l'opportunité de rendre visible sur cette plateforme nos dossiers pédagogiques à l'usage des scolaires et nos événements culturels horlogers.

Deutschschweizer Uhrmachermeister und ihre Werke vom 14. Bid 19. Jahrhundert. Nouvelle édition 2024. Annonce d'une demi-page dans les 3 volumes.

Educateur

Revue Educateur, destinée au corps enseignant romand de l'école obligatoire et post obligatoire. Promotion de notre musée dans le numéro hors-série « Sorties et découvertes » dédiée aux activités pour les courses d'écoles.

Loisir.ch

Dans le magazine d'été, un article est dédié aux nouveautés hôtelières en suisse romande. Notre musée est proposé comme activité de loisirs à deux pas de l'hôtel-restaurant Le Cochon Rose de la Sagne.

Museum 1

Notre musée figure dorénavant dans cet annuaire en ligne des musées et institutions culturelles mondiales ; plateforme qui met en relation les amateurs d'arts, les historiens et les visiteurs avec des musées comme le nôtre.

RCV

Nous avons commencé un partenariat publicitaire avec RCV Radio à Villers-le-Lac, conjointement avec les Moulins souterrains et le Musée des Beaux-Arts du Locle.

RTN

Pour la promotion de notre offre « privilège » pour les détenteurs et détentrices de la carte Sésame, nous souscrivons à une offre de citation quotidienne à l'antenne pour le mois de juin.

Promotion spécial été : pendant 6 semaines durant les vacances d'été, un message de promotion de notre musée est diffusé quotidiennement.

Suisseromande.com

Notre musée est référencé sous Art et culture / Musées / Le Locle ; petit descriptif et renvoi vers notre site web. En 2024 nous avons publié quatre de nos événements sur la plateforme.

Nos actions publicitaires habituelles et partenariats ont été renouvelés :

Busgruppeninfo.de / Gruppenreiseinfo.de / bus1.de : 3 plateformes précitées, dédiées aux tours opérateurs, voyagistes de groupes, sociétés et associations en Allemagne

Foire du Livre du Locle ; une page est consacrée à notre musée dans le programme de la manifestation

NLB ; annonce dans la brochure Navigation lac des Brenets

Suisse Terroir : nous sommes visibles dans les pages d'activités liées au tourisme doux dans le canton de Neuchâtel

TIS Touring Information Service ; diffusion de nos brochures dans les musées et campings neuchâtelois.

Google My Business

Service d'annuaire qui permet de référencer son entreprise et de donner bon nombre d'informations utiles aux visiteurs : adresse, site internet, téléphone, horaires d'ouverture, affluence, photos.

En quelques chiffres, pour les six derniers mois, soit de septembre 2024 à février 2025 :

19398 utilisateurs ont vu la fiche de notre musée ;

7323 recherches ont affiché notre musée dans les résultats ;

1168 demandes d'itinéraires effectuées depuis la fiche de notre musée ;

1097 clics vers notre site web depuis la fiche de notre musée ;

Les avis des internautes (306) nous donnent 4,8 * sur un maximum de 5.

Facebook

Facebook est le média idéal pour atteindre une multitude d'internautes ce qui permet une promotion spécifique pour des groupes cibles, sachant que les utilisateurs et utilisatrices de ce réseau sont âgé·e·s de 35 à 65 ans pour la majorité, et que la répartition homme/femme est relativement équitable (47 % d'hommes et 53 % de femmes)

Avec Facebook nous visons 3 axes principaux :

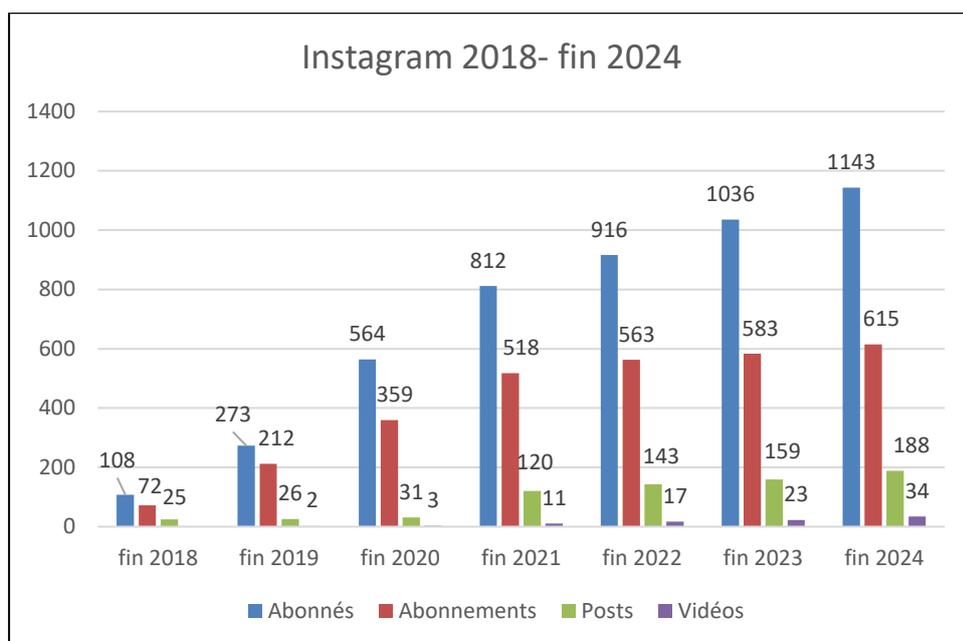
- ⇒ **Communication** ; expositions, événements, horaires, jours fériés... ;
- ⇒ **Informations spécialisées** ; articles dédiés à des objets de la collection du Musée ;
- ⇒ **Interaction** ; création d'une communauté virtuelle liée au Musée.

A fin 2024, nous avons plus de 4,8K d'amis (compte Samuel Dubois) et 1100 followers de notre page (Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts)

Instagram

Avec Instagram, nous pratiquons une communication basée sur l'image et la vidéo, et nous nous adressons à une communauté plus jeune, de même qu'aux professionnels du monde de l'horlogerie. Chaque photo et vidéo que nous postons contribue à la promotion de notre Musée par la bouche à oreille.

Notre compte Instagram « chateaudesmonts » ; ci-après une vue de l'évolution de l'activité du compte depuis sa création en juin 2018.



A noter que nos vidéos (34) ont été visionnées 19562 fois au total, à fin 2024.

Le public du Musée d'horlogerie

Fréquentation

La fréquentation pour l'année 2024 se chiffre à 9257 visiteurs.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrées payantes individuelles & familles	1943	1951	1520	1929	2233	1932	2198
Entrées payantes groupes & accompagnants	754	701	97	371	656	752	988
NTC Neuchâtel Tourist Card	993	1364	1822	2466	1869	1556	1656
Entrées liées à une autre offre touristique ou culturelle	699	677	698	844	1001	607	647
Entrées gratuites (inclus événements non MHL)	1257	743	595	535	1080	1056	958
Entrées gratuites jeune public : écoles et parascolaires & enfants < 10 ans	609	618	496	744	474	661	634
Atelier jeune public		210	118	184	174	189	285
Événements – manifestations Amis – conférences - vernissages	1834	2940	713	1447	1496	1284	1891
Total	8089	9204	6059	8520	8982	8037	9257

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2017 (7123), nous observons pour 2018 une augmentation de 966 entrées, soit 13.56 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2018 (8089), nous observons pour 2019 une augmentation de 1115 entrées, soit 13.78 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2019 (9204), nous observons pour 2020 une diminution de 3146 entrées, soit – 34.18 %

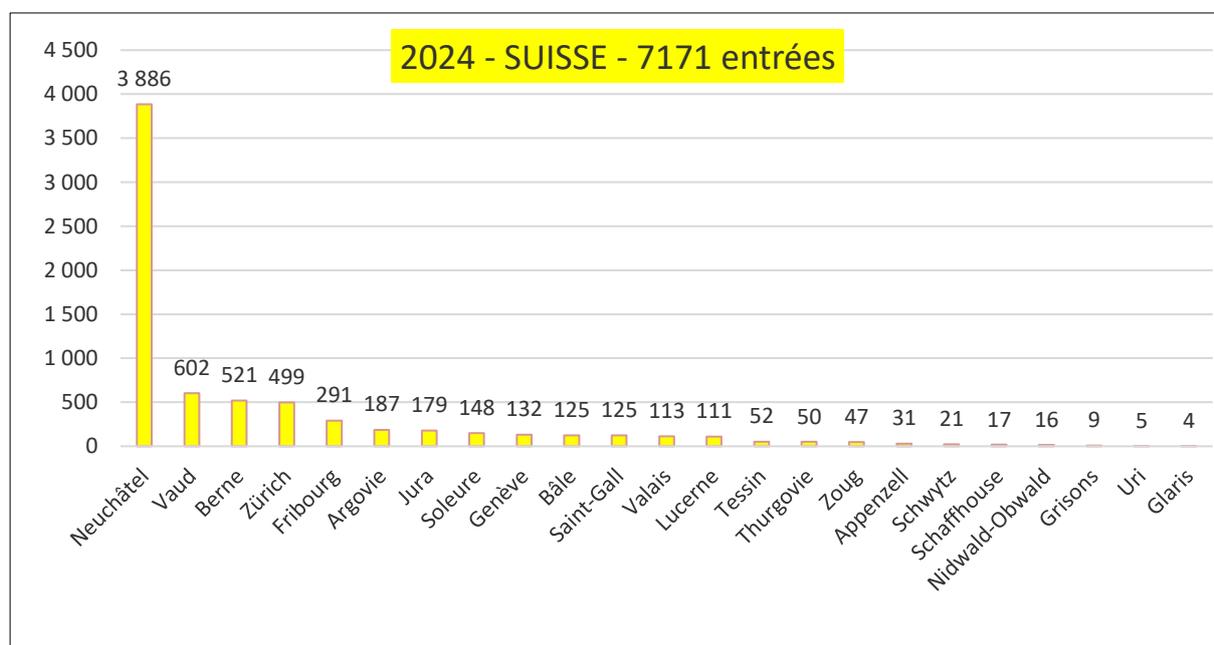
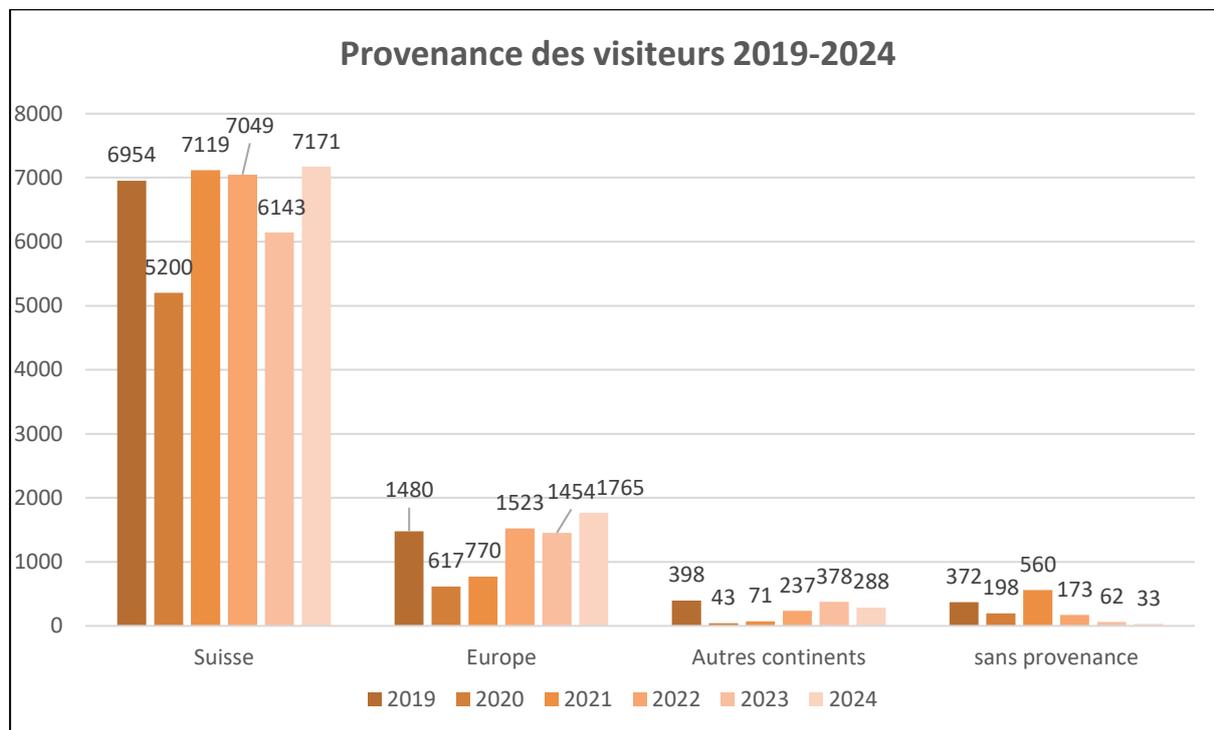
Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2020 (6059), nous observons pour 2021 une augmentation de 2462 entrées, soit 40.64 %

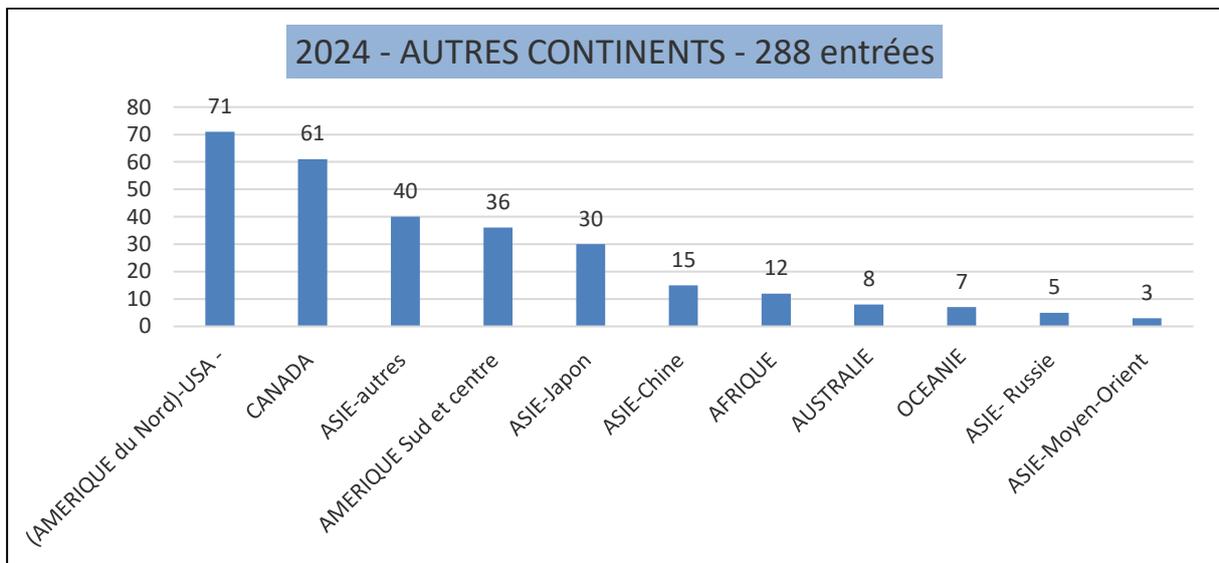
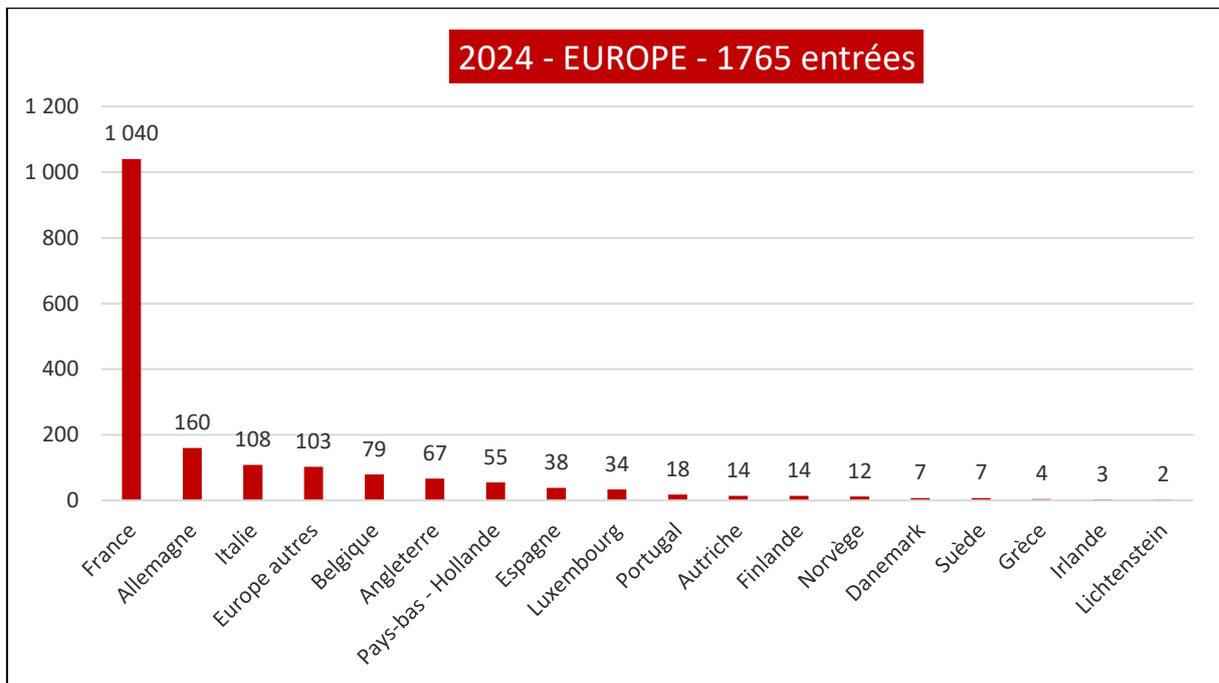
Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2021 (8520), nous observons pour 2022 une augmentation de 462 entrées, soit 5.42 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2022 (8982), nous observons pour 2023 une diminution de 945 entrées, soit 10.52 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2023 (8037), nous observons pour 2024 une augmentation de 1220 entrées, soit 15,18 %

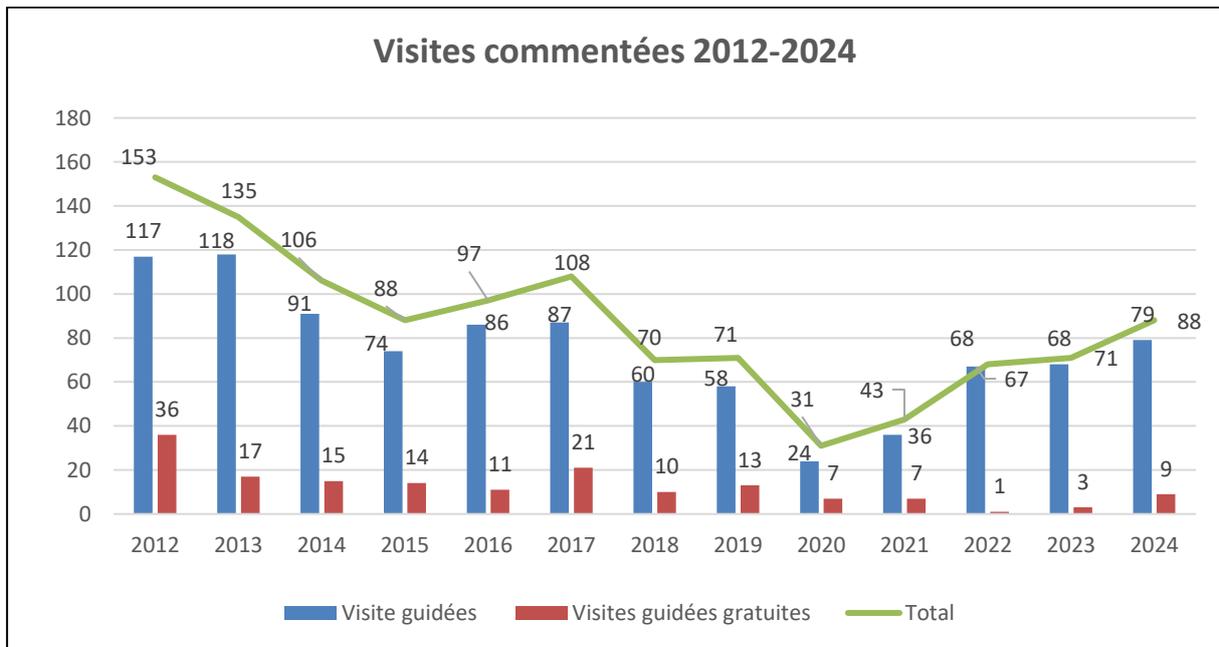
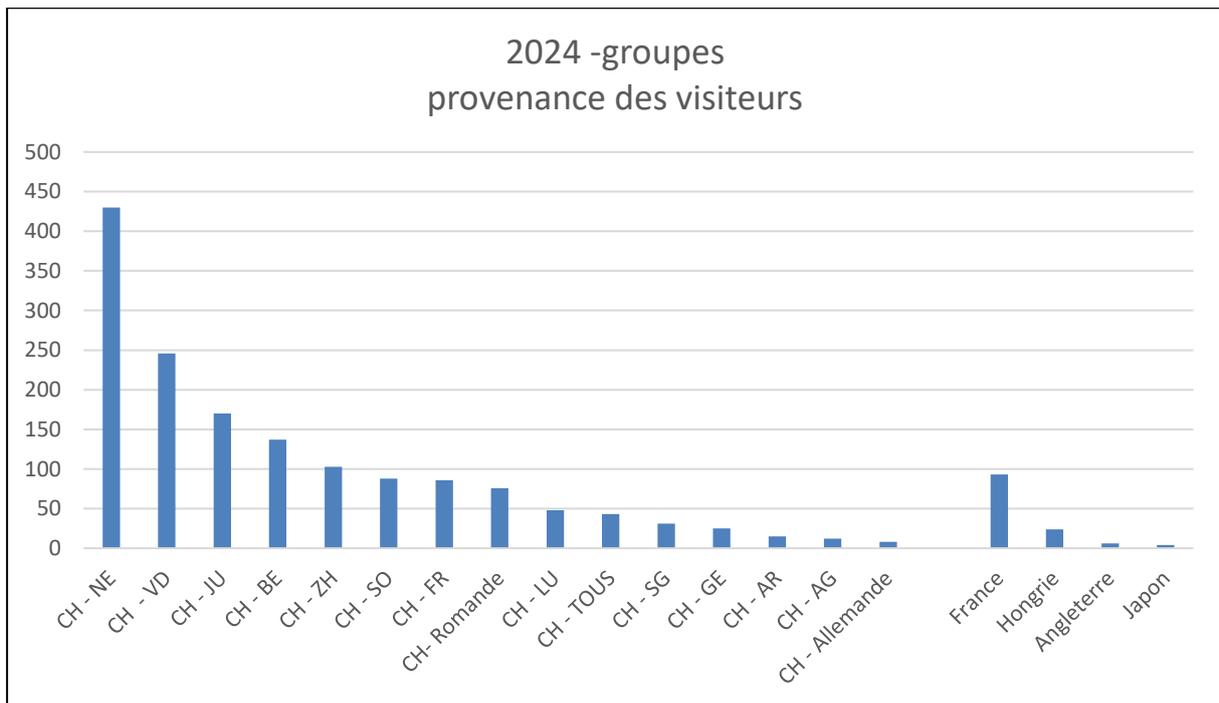
Provenance de nos visiteurs





Le temps des groupes

88 visites guidées ont été organisées dans le courant de l'année 2024



Constatant que la fréquentation des groupes est en diminution, nous avons porté un effort particulier dès 2020 à la promotion du Musée d'horlogerie auprès de ce public, et à la création d'offres combinées.

- « **Quand le temps se fait tout Doubs** » : accueil café-croissants au Château des Monts suivi d'une visite commentée, croisière dans les bassins du Doubs et repas au restaurant du Saut du Doubs.
- « **Voyage au cœur des traditions** » : visite commentée du Château des Monts suivie d'une dégustation de vins neuchâtelois, repas du terroir aux Mines d'asphalte à Travers et visite des Mines.
- « **Le goût des traditions** », comprenant la visite du Château des Monts, une dégustation de vins neuchâtelois, un repas du terroir aux Mines d'asphalte à Travers, et la visite de la Maison de l'Absinthe à Môtiers, avec dégustation.
- NEW 2024 : « **Regards croisés** », accueil café-croissants au Château des Monts suivi d'une visite commentée, repas au restaurant de la Fleur De Lis, visite guidée de l'Exomusée.

En 2024, nous avons organisé 8 offres « Quand le temps se fait tout Doubs », 4 offres « Voyages au cœur des traditions », et 1 offre « Le goût des traditions ».

Offres touristiques et culturelles

AG Culturel – Kultur GA: alors qu'il concernait les moins de 21 ans sous la forme « 20 ans 100 francs », il est désormais valable jusqu'à l'âge de 25 ans. Il donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs, musées et expositions.

Carte des Musées neuchâtelois : la carte des musées neuchâtelois permet de visiter librement toutes les expositions permanentes ou temporaires des musées affiliées au GMN - Groupement des Musées Neuchâtelois

Carte Vacances : pour les 6-17 ans. Un projet du service de la jeunesse, collaboration entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cette carte permet aux jeunes de profiter de nombreuses offres culturelles et sportives dans le haut du canton. Valable du 6 juillet au 18 août 2024. Accès illimité à notre musée.

NTC-Neuchâtel Tourist Card : chaque voyageur séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Neuchâtel se voit offrir la gratuité des transports publics et l'accès à une trentaine de prestations culturelles ou de loisirs.

L'Orlogeur : les chemins de la Contrebande Franco-Suisse. Petite randonnée touristique destinée à un public familial.

Passeport Musée Suisse : permet l'entrée dans tous les Musées partenaires de Suisse.

Raiffeisen : entrées financées par la Banque Raiffeisen pour les sociétaires Raiffeisen.

RTN Carte Sésame

Nous sommes dorénavant partenaire des cartes Sésames des radios l'arc Jurassien. Notre musée offre 1 entrée gratuite pour une entrée payante aux détenteurs et détentrices d'une telle carte.

La Route de la Mesure du Temps : réductions pour les 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds (Musée du Temps, Besançon - Musée d'horlogerie au Château Pertusier, Morteau - Musée de la montre, Villers-le-Lac - Musée d'horlogerie du Locle - Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds).

STS Swiss Travel System : titre de transport pour visiteurs étrangers. Comprend un accès aux Musées partenaires du Passeport Musées Suisses.

VMS/AMS-Association des Musées Suisses : notre musée est membre de cette association et offre la gratuité aux personnes détentrices de la carte de membre.

Collaboration avec le Musée international d'horlogerie MIH : Le partenariat entre les deux Musées, MIH-MHL, consiste à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1^{er} musée visité.

Prêts de pièces de la collection

Château de Gruyères, Gruyères – suite et fin de l'exposition temporaire « Promesses de l'an nouveau. Origines et rites de la Saint-Sylvestre ». Débutée en 2023, cette exposition se termine en février 2024 : Un almanach perpétuel à disques rotatifs, Samuel Girardet Le Locle vers 1790-1800 ; un calendrier perpétuel julien avec table de conversion calendrier julien-grégorien ; une pendule à poser Lépine à Paris, vers 1840, avec quantième perpétuel, équation du temps, phases de lune.

CPNE-ET (EX-CIFOM), Le Locle – Pour travail de diplôme d'élève : 1 pendule neuchâteloise

Muff Kirchturmtechnik AG – pour restauration : Horloge de tour Niklaus Luter 1556 abimée par la tempête du 24 juillet

Emprunt du Musée d'horlogerie du Locle auprès du Musée d'histoire, La Chaux-de-Fonds, pour son exposition temporaire sur Pierre-Louis Guinand, opticien de génie, jusqu'au 29 juin 2025 : une Lunette astronomique de Pierre-Louis Guinand, en bois, métal et verre, entre 1748 et 1824.

Dons et Achats 2024

Le Musée est reconnaissant vis-à-vis de tous les donateurs et mécènes qui ont fait preuve de générosité par leur apport financier.

Les pièces de collection reçues de nos généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien de l'Association des Amis du Musée d'horlogerie durant l'année 2024 ont été exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis en décembre. Elles resteront visibles durant l'année 2025.

Dons

<p>Une montre de poche savonnette, signée Louis Guyot Genève, mouvement à remontage à clé, échappement cylindre, vers 1850-1860. Boîte gravée, décor émaillé bleu, deux médaillons peints sur émail. Sur le couvercle avant, une mère avec son fils libérant deux oiseaux de leur cage. Sur l'arrière, un paysage alpin avec une vue du Wetterhorn depuis la vallée du Reichenbach.</p>	<p>Juan F. Déniz, Grande Canarie (Îles Canaries) Don pour le 65^e anniversaire du Musée</p>
<p>Garniture de cheminée style Art Déco, composée d'une pendulette avec « mouvement de Paris » et d'une statuette signée Jean de Roncourt (1869-1937) en zinc d'art représentant un archer, le tout sur un socle en marbre noir, et de deux éléments décoratifs assortis.</p>	<p>Juan F. Déniz, Grande Canarie (Îles Canaries) Don pour le 65^e anniversaire du Musée</p>
<p>Montre-bracelet signée MJW – Mr Jones Watches, modèle The Ascendent, design par la française Marion Labbez. Boîtier designé par le fondateur de la marque, Crispin Jones. Mouvement automatique chinois Sea-Gull ST1721 à heures sautantes et disque tournant pour les minutes. Made in London. Ref. 106-VI.</p>	<p>Juan F. Déniz, Grande Canarie (Îles Canaries) Don pour le 65^e anniversaire du Musée</p>
<p>Pendule neuchâteloise de style Louis XV, inspirée de la pendule dite « du Berger » de Jaquet-Droz. Mouvement signé Paul D. Nardin, Locle, Suisse, 1901. Sonnerie des heures et des quarts sur deux cloches. <i>Cette pendule est l'un des sept exemplaires produits. Les décors des cabinets ont été réalisés en 1898 par un jeune loclois, ciseleur-décorateur, Bernard Jacot, diplômé de l'Ecole des arts industriels de Genève, et qui décédera à 26 ans en 1903.</i> <i>Paul Nardin (1855-1920) est le fils d'Ulysse. Il reprend l'entreprise familiale en 1876.</i> <i>L'une de ces pendules a été acquise en 1901 par le Conseil Fédéral pour sa future salle de délibération, mais elle a été remaniée pour remplacer le berger par une figure de Daniel JeanRichard.</i></p>	<p>Anne Vulcan, Lausanne</p>
<p>Ensemble de 5 pendulettes de table et réveils, et un sablier, Luxor, ayant appartenu à Hermann Brunner, fondateur de la marque Luxor, mouvements mécaniques et quartz. Le Locle, 1980-2000. <i>Luxor SA est une marque créée et déposée au registre du commerce le 23 mai 1935 par Jean Hermann Brunner (1907-1984). Zenith rachète la marque vers 1974 probablement.</i></p>	<p>Hubert Brunner, Saint-Aubin-Sauges</p>
<p>- Petite pendulette d'officier signée « Mappin & Webb Ltd. Paris » sur le cadran. Mouvement mécanique français à un barillet, porte-échappement suisse avec échappement à ancre poinçonné « BEA73 ». Le mouvement est apparent à travers quatre faces vitrées et l'échappement est visible sur le dessus. - Montre-bracelet signée Alpina. Boîte en platine de style Art Deco avec décors gravés, poinçon pour le platine utilisé de 1914 à 1933, contrôlée au bureau des métaux précieux de La Chaux-de-Fonds.</p>	<p>Sylvia et René Richard-Huber, La Tour de Peilz</p>

Mouvement mécanique « baguette » Alpina 173. Bracelet cordon en cheveux tressés.	
Pendule neuchâteloise Zenith, style Louis XV-XVI, avec bronzes, sonnerie au passage des heures et des quarts sur 2 cloches, mouvement Zenith C2 No 5045 signé Yves Piller (horloger pendulier neuchâtelois), années 1960-1970.	Rolf et Isabelle Graber, Le Locle
2 calibres Tissot 2401, 13 x15 mm, pour montres dame. Probable calibre « maison ». Remontage manuel. Sa particularité : une fréquence de 28'000 KHz, plus rapide que la normale de l'époque pour ce type de montre, et qui induit une meilleure précision. Le calibre 2400 date de 1971, suivi par le 2401, utilisé de 1972 à 1975.	Jacques Loichot, Pontarlier (F)
Montre-bracelet Ebel Classic Sport Wave, forme tonneau, mouvement quartz, La Chaux-de-Fonds, fin des années 1970.	Pierre Matthey, Peseux
- Montre de poche officielle des chemins de fer suisses. Signé « Mondaine SBB CFF FFS » sur le cadran. Boîte en laiton argenté : « Official Swiss Railways Watch SBB CFF FFS, Ecoquartz, Mondaine watch.ch ». Mouvement à quartz, Ronda 315, Suisse, vers 2000. - Pendulette réveil Imhof, signé Imhof 8 Days Swiss sur le cadran. Cadran en laiton doré « texturé », chiffres romains, lunette perlée. Boîtier en laiton No 5181, « texturé » et décoré de motifs de feuillage. Mouvement mécanique, calibre 249, 8 jours avec fonction réveil. - Pendulette réveil Imhof, signé Imhof Swiss sur le cadran. Cadran étampé décoré d'arabesques, chiffres romains sur des cartouches blanches. Mouvement mécanique 8 jours avec fonction réveil.	Seeven-Vishnu Mootosamy, La Chaux-de-Fonds
Une petite pince - sans doute un accessoire de bureau à utiliser comme un trombone pour « agraffer » une liasse de papier - portant les inscriptions Cyma et Fabrication suisse.	Musée historique de Vevey

Achats

Pendule d'audience signée « Janvier au Louvre No 350 ». <i>L'aiguille unique des heures fait un tour en six heures, ce qui est inhabituel. Graduation double : de 1 à 6 sur l'intérieur et de 7 à 12 sur l'extérieur. A 12 heures, sur un petit cadran, une aiguille fait un tour en dix minutes, qui est le temps imparti au solliciteur pour présenter son cas lors d'une audience. Thermomètre centigrade (Celsius) et Réaumur. Le cadran du thermomètre indique des températures records observées à Paris en 1740 et 1753. Antide Janvier (1751-1835) astronome et horloger français. Fut « Horloger du Roy » pour Louis XVI. Cette pendule aurait appartenu au Maréchal Ney (1769 - 1815), commandant militaire français, il a participé aux guerres révolutionnaires françaises et napoléoniennes.</i>	Achat grâce aux Amis
Montre savonnette signée Henry Sandoz Le Locle, répétition minutes et chronographe à rattrapante, boîte argent. Blason des Sandoz ciselé et doré sur une plaquette en laiton apposée sur un pont du mouvement.	Achat grâce aux Amis
Montre savonnette, répétition minutes, quantième perpétuel indiquant la date du jour (quantième), le nom du jour, le mois, les phases de lune et le cycle des années bissextiles. Mouvement à échappement à ancre, balancier compensé, spiral hélicoïdal en acier bleui. Boîte en or 18K poinçonnée «CG» (Charles William Guignard). Anonyme, Londres 1913.	Achat grâce aux Amis

Compteur sportif Lemania, à rattrapante. Lemania a été fondée par Alfred Lugin en 1884 à L'Orient (Vallée de Joux).	Achat du Musée à but pédagogique
---	----------------------------------

Fondation Jeanmaire

Le 6 mars 2023, le Conseil de Fondation a tenu séance au Château des Monts. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

Association des Amis du Musée

L'Association des Amis du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se compose à fin 2024 de 454 membres, dont 21 membres « Collectif » et 15 membres « Soutien ».

Son Assemblée générale a eu lieu le 17 avril 2024. La composition du Comité des Amis ne change pas : Julien Dubois, Président *ad interim* pour certaines tâches administratives ; Nicola Peguiron, Caissier ; Membres, Dora Huguenin, Micaela Fahrni et Micheline Uccelli.

Les cotisations de l'Association sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Événements organisés au cours de l'année écoulée par le comité des Amis avec l'aide du personnel du Musée :

- 16 juin, Journée des Amis : torrée en famille ;
- 6 décembre, soirée des Amis.

Remerciements

L'année 2024 s'achève sur un bilan positif pour le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, témoignant d'une année de progrès constants et d'une forte mobilisation de toutes ses parties prenantes. Les efforts déployés au cours de cette période ont permis au musée de consolider sa position en tant qu'acteur culturel majeur de la région, tout en renforçant son rayonnement au-delà des frontières locales.

La fréquentation du musée a connu une progression remarquable, avec un total de 9257 visiteurs, marquant une augmentation de 15,18 % par rapport à 2023. Cette hausse significative témoigne de l'efficacité des stratégies mises en œuvre, tant au niveau de la programmation que de la communication. Il est à noter que tous les types de visites ont augmenté, en particulier les entrées individuelles et familles, les entrées de groupes, ainsi que les entrées via la NTC (Neuchâtel Tourist Card). Cette augmentation de la fréquentation est un indicateur clé de la pertinence et de l'attractivité du musée auprès d'un public varié.

Les expositions temporaires et les événements culturels ont été des moteurs importants de cette dynamique. L'exposition dédiée à Pierre-Louis Guinand a permis de mettre en lumière une figure locale importante et son lien avec l'horlogerie de précision.

De plus, le musée a proposé une gamme variée d'activités, allant des ateliers horlogers pour enfants aux visites guidées techniques et présentations scientifiques sur les collections, en passant par des démonstrations d'artisanat et des événements spéciaux comme la Nuit des Musées. Ces initiatives ont non seulement enrichi l'offre culturelle, mais ont également permis de fidéliser et d'attirer de nouveaux publics. Près de 1900 personnes ont participé aux événements, et les ateliers destinés aux jeunes ont rassemblé 285 enfants et adultes.

L'accent mis sur la communication et la promotion a également joué un rôle déterminant dans ce succès. La refonte de l'identité visuelle du musée, avec un nouveau logo, une charte graphique, et un site web modernisé, a permis de rajeunir l'image du musée et de la rendre plus accessible. Ces efforts ont été complétés par une stratégie de communication numérique efficace, notamment via les réseaux sociaux et les plateformes en ligne.

Le musée est présent sur Facebook avec plus de 4.8K amis et 1100 followers et sur Instagram, avec une activité qui a continué à croître depuis sa création. De plus, la participation à divers événements et partenariats avec des médias et des plateformes touristiques a permis d'élargir la portée du musée.

Le musée a également continué à enrichir sa collection grâce à des dons et des acquisitions notables. Parmi les acquisitions, on peut noter une pendule d'audience signée "Janvier au Louvre" et une montre de poche à chronographe à rattrapante et à répétition minutes signée Henry Sandoz Le Locle. Ces nouvelles pièces sont exposées et contribuent à promouvoir la richesse du patrimoine horloger présenté au public.

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par des avancées significatives sur tous les fronts : fréquentation accrue, programmation encore plus diversifiée, communication modernisée, et enrichissement des collections. Le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts peut ainsi envisager l'avenir avec confiance, fort d'une année 2024 couronnée de succès, et déterminé à poursuivre sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine horloger. Le musée reste engagé à offrir des expériences enrichissantes et accessibles à un public toujours plus large, tout en continuant à promouvoir son identité et ses collections horlogères, à innover et à s'adapter aux évolutions de son environnement.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Rapport de la directrice

L'année 2024 a été réjouissante grâce aux artistes et au public qui ont fait vibrer le musée. Notre programme d'expositions et d'événements audacieux, variés et inclusifs s'est adressé à tout public. Favoriser la spontanéité et l'esprit critique du public, tout en privilégiant l'accessibilité, la discussion bienveillante et le partage, est une priorité pour le MBAL.

Dans le cadre de notre politique d'expositions temporaires qui fait dialoguer les œuvres de la collection du musée, riche de plus de 5000 pièces, et la création contemporaine internationale et suisse, l'année a commencé en fanfare grâce à l'exposition **ANIMAL INSTINCT, INSTINCT ANIMAL**. Dédiée à la condition animale et à la relation que les humains entretiennent avec les animaux et marquée par une belle réception dans la presse, elle s'est terminée le 25 février avec la performance extraordinaire *VACA* (*vache*) de l'artiste Anna Chirescu, en partenariat avec l'Association Danse Neuchâtel, en la présence d'environ 350 personnes. Pour cette exposition un partenariat inédit a été mis en place avec MUZOO, La Chaux-de-Fonds, pour exposer une partie de leur collection et pour réaliser des ateliers artistiques avec l'équipe soignante et les animaux dont les résultats ont été présentés au MBAL au rez-de-chaussée, dans la section sur les animaux artistes. Pour la Salle Marie-Anne Calame, dédiée au jeune public et inauguré en 2023, le MBAL a invité la Bibliothèque des Jeunes du Locle et La Salamandre à présenter deux expositions en lien avec la thématique animale qui ont suscité une grande participation de la communauté locale et régionale.

L'année a magnétiquement continué avec l'exposition **LA SCIA DEL MONTE OU LES UTOPISTES MAGNÉTIQUES** (23.03 – 15.09, 2024). Fruit d'une collaboration exceptionnelle avec la Fondazione Monte Verità au Tessin et en réponse aux scénarios dystopiques auxquels est confrontée notre société contemporaine, le MBAL a choisi de célébrer l'utopie à travers l'héritage artistique du mythique Monte Verità, berceau helvète d'avant-gardes. Invitant 26 artistes contemporain·e·s, dont les créations ont été inspirées par le Monte Verità et son aura environnante, à entrer en résonance avec le génie du lieu et ses figures féminines. L'exposition a souligné en creux l'importance du territoire helvète comme terre d'accueil des esprits libres et iconoclastes. Je remercie Pro Helvetia pour le précieux soutien à cette exposition.

L'exposition a aussi dévoilé le résultat de trois résidences : deux collectifs d'artistes contemporains suisses et internationaux et un musicien suisse ont été invités par le MBAL en résidence à Monte Verità en octobre 2023. Les suisses Maria Guta et Laurent Huret, le duo italien The Cool Couple (Niccolò Benetton et Simone Santilli) et le musicien et ingénieur du son Loclois Stéphane Mercier. Des œuvres de la collection de Monte Verità et de la collection communale de la Ville de Locarno, ainsi que du Museo Comunale d'Arte Moderna ont dialogué avec des pièces jamais exposées de la collection du MBAL qui ont répondu à la thématique. Le livre quadrilingue **LES VOIX MAGNÉTIQUES**, deuxième ouvrage de la nouvelle collection éditoriale du MBAL, a présenté des contributions inédites autour des femmes de Monte Verità. Le livre a été lancé en mai à l'occasion de l'édition 2024 de Giardini in Arte à Monte Verità, et présenté aussi au mythique Cabaret Voltaire le 23 juin 2024.

Concernant la médiation, le musée a mis en lumière l'artiste suisse Johanna Gschwend avec sa sculpture cinétique *Monte* (2020) qui a inspiré le projet **LE VILLAGE UTOPIQUE**, un atelier participatif spécialement imaginé pour les élèves de la région. Les enfants ont été invité·e·s à créer leur village idéal à l'aide d'argile, en réponse à la sculpture de Johanna Gschwend, pièce centrale de la Salle Marie-Anne Calame où le jeune public a pu placer des morceaux de bois de Monte Verità sur un tapis roulant afin de construire et d'imaginer sa propre montagne. Le but a été de créer une œuvre collective, qui a été exposée aux côtés de celle de l'artiste, grandissant et évoluant au fil de l'exposition et des ateliers réalisés par différentes classes. La fructueuse collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle a continué et nous avons actualisé notre site internet en créant un onglet dédié à la médiation. Après le succès des États Généraux du Magazine en 2023, le MBAL et le Club 44 ont continué leur partenariat en présentant le 1er juin un cycle de conférences visant à étudier et explorer les enjeux et problématiques soulevés par l'exposition *la scia del monte* : les questions mentales en lien avec la réforme du corps et de l'esprit.

Intitulée Les états mentaux généraux, cette journée a permis de discuter de sujets tels que le génie du lieu, la psychanalyse, le sommeil, le rêve, la méditation, l'hypnose, le yoga, le nudisme, le véganisme, la danse, la spiritualité et le chamanisme, en compagnie d'une dizaine d'intervenants francophones de renom international qui ont transformé le MBAL en une sorte de temple zen. Cette journée inoubliable a été filmée et est disponible en ligne sur notre [chaîne YouTube](#). Un deuxième volet s'est tenu au Club 44 le 5 septembre avec l'anthropologue de renom Nastassja Martin.

Un riche et ambitieux programme d'événements a rythmé l'exposition *la scia del monte ou les utopistes magnétiques* en 2024 des plus classiques aux plus excentriques, pour attirer un public toujours plus diversifié : les performances de méditation de Lauren Huret et The Cool Couple, l'atelier d'hypnose, la conversation avec Una Szeemann, les dimanches au MBAL accompagnés d'un brunch, le yoga au musée, les performances de danse de Rena Brandenberger et Nelly Bütikofer, l'introduction à la lecture du Tarot de Marseille de Delphine Bedel, élève de Jodorowsky, et le concert du finissage de Moictani suivi d'un apéritif.

En automne 2024, le MBAL a présenté sa **11E TRIENNALE DE L'ART IMPRIME CONTEMPORAIN, PR³ : PRISON, PROTEST, PRINT**, avec trois expositions monographiques de Laurence Rasti (CH), Paz Errázuriz (CHL) et Michael Günzburger (CH). Afin d'offrir au public une perspective actuelle sur la recherche de pointe et la production artistique dans le domaine de l'art imprimé, le MBAL a invité l'artiste zurichois **MICHAEL GÜNZBURGER**, représentant une voix nationale de premier plan dans ce domaine. Avec ses impressions de matériaux les plus variés, de nouvelles voies sont explorées : par ses expérimentations, Günzburger prend à contre-pied les conceptions courantes sur la reproduction en recherchant dans l'acte de l'impression des moments d'unicité et de renoncement au contrôle. Je remercie la Sophie und Karl Binding Stiftung pour leur soutien à l'exposition et au livre éponyme qui est en train d'être imprimé.

L'exposition de l'artiste **PAZ ERRÁZURIZ** constitue sa première rétrospective en Suisse et présente des images inédites issues des archives de la photographe, ainsi que des séries plus confidentielles, qui racontent une certaine histoire des marges de la société chilienne avec beaucoup d'empathie et d'humanité. L'exposition est organisée en collaboration avec la Fondation MAPFRE de Madrid et l'Ambassade Chilienne en Suisse, qui nous a aidé avec la promotion et l'organisation d'un événement le 1 mars 2025 et que je remercie chaleureusement.

Le MBAL accueille également l'artiste suisse d'origine iranienne, **LAURENCE RASTI**, lauréate de l'Enquête photographique neuchâteloise 2023, qui explore le système carcéral masculin de la prison de La Promenade à La Chaux-de-Fonds. Comptant parmi les rares artistes à avoir eu accès aux prisons neuchâteloises, elle présente une installation issue d'une collaboration avec des personnes détenues.

Finalement, autour de cette nouvelle édition de la Triennale et dans le but de poursuivre la mise en valeur de la **COLLECTION MBAL**, nous présentons une sélection d'œuvres d'art imprimé en dialogue avec ces voix contemporaines.

Tout comme pour les expositions précédentes, un programme d'événements sur mesure, en résonance avec les thématiques abordées a été proposé. Ainsi, le MBAL a accueilli notamment une performance et soirée festive avec atelier d'impression de cocktails en compagnie de Michael Günzburger – qui a été également le moment où il a imprimé l'édition d'artistes 2025 en activant une ancienne presse du musée – le lancement du livre de Laurence Rasti, *Un mur comme horizon*, édité par l'Enquête photographique neuchâteloise à la fin de novembre et un Loto Drag en décembre qui a été un succès incontournable.

De plus, dans un objectif d'ouvrir le musée à un public toujours plus varié et d'offrir un lieu de rencontre pour les familles et les plus jeunes, plusieurs événements tels que le dimanche au MBAL – qui mêle l'atelier d'impression pour enfants « Né pour imprimer », la visite de l'exposition et un brunch ont été proposés. Un atelier de linogravure pour enfants en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle et le Musée d'histoire naturelle du Locle, ont été aussi organisés. De même, suite au vif succès de sa première édition ayant rassemblé plus de 250 personnes, une deuxième édition du Marché de Noël au MBAL a été mis en place et a permis de promouvoir les créateur·ice·s de la région, mêlant ainsi découverte des expositions et artisanat local.

Les 7 performances présentées par le MBAL en 2024 ont consolidé la réputation du musée aussi dans le domaine de l'**ART VIVANT** et 2025 s'annonce prometteuse grâce à des collaborations importantes avec les artistes suisses de renom Ruth Childs et Marie-Caroline Hominal.

En 2024, nous avons aussi continué le partenariat stratégique développé avec le **RESEAU HOSPITALIER NEUCHATELOIS** (RHNe) qui nous permet de toucher un public plus large, d'amener l'art dans un contexte de soin et de thérapie ainsi que de soutenir avec une nouvelle commande la création suisse contemporaine. À l'occasion de la 4^e édition, l'artiste suisse Virginie Rebetez a présenté l'exposition *Le souffle d'Amida* sur les traces, l'invisible et le spirituel, successivement sur les deux sites du RHNe, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

Pour finir, en 2024, le MBAL a aussi mis en place sa troisième capsule de la **PLATEFORME VIRTUELLE ORBIT_E**, pour laquelle le musée a collaboré avec le commissaire invité Marco De Mutiis, curateur digital au Fotomuseum Winterthur, et qui a sélectionné l'artiste bâlois Alfatih pour la présentation d'un travail inédit. Initiée en 2022 grâce au soutien de Pro Helvetia, l'ORBIT_E est un laboratoire de création numérique, expérimental et transdisciplinaire, qui permet au MBAL de poursuivre son soutien direct aux artistes par la production et la diffusion d'œuvres numériques, tout en ouvrant un lieu d'inspiration et de découverte sur les nouvelles pratiques artistiques à l'ère digitale. Pour cette troisième capsule, Alfatih a présenté *ssloop.life*, un faux site de e-commerce qu'il définit comme « une philosophie ».

Pour ce qui concerne la **COLLECTION MBAL**, une fierté du patrimoine artistique Loclois, forte de quelque 5000 pièces, elle comprend des peintures, sculptures et œuvres sur papier d'artistes suisses et internationaux du 17^e siècle à aujourd'hui, y compris des dépôts prestigieux de la Confédération Suisse et de la Fondation Gottfried Keller. Elle est devenue une priorité pour le musée et 2024 a été une excellente année : les expositions temporaires nous ont permis de mettre en valeur une centaine d'œuvres, d'en restaurer une dizaine et de continuer la collaboration avec la Confédération Suisse. Nous sommes aussi très fiers d'avoir présenté une sélection de son inventaire en ligne pour la première fois dans l'histoire du musée pour l'Assemblée Générale de 2024.

Nombreuses sont les **EXTERNALITES POSITIVES** que le MBAL génère pour sa communauté, grâce à ses partenariats innovants locaux, régionaux, nationaux et internationaux qui sont stratégiques pour la Ville du Locle et très valorisant pour sa population. La nouvelle formule pour les vernissages et les finissages : moments festifs partagés et gratuits pour toutes et tous les Loclois·e·s avec un apéro dinatoire, qui fait travailler les commerces locaux, et un dj-set pour faire danser les plus énergétiques et faire connaître les artistes musicaux de la région, contribue à l'accessibilité et inclusivité du musée. Le musée collabore ainsi avec plusieurs traiteurs, restaurants et hôtels locaux et avec des magasins et commerce locaux pour ses événements, ce qui stimule l'économie local. Des partenariats importants ont permis de créer des ponts avec une multitude d'autres institutions et d'enrichir le dialogue avec le public. Nos partenaires sont nombreux et je les remercie pour leur collaboration : Pro Helvetia, la Confédération Suisse, les Moulins Souterrains, l'Exo musée, la Fondation de l'Ancienne Poste, la Bibliothèque des Jeunes, la Bibliothèque du Locle, ALT+1000, les RHNe, le Club 44, MUZOO, La Salamandre, Microcity, le Printemps de la Poésie de Lausanne, le Printemps Culturel Neuchâteloise, Association Danse Neuchâtel, La Maison Totale, Artgenève, Visarte Genève, Flux Laboratory Genève et Athènes, la Fondation Monte Verità, la Ville de Locarno, le Musée d'Ascona, la Fondazione Eranos, la Fondation Taurus, le Canton de Vaud, La Tour du Fantastique, Paris Photo, Le FRAC Corsica, la Fondation MAPFRE (ES), le Musée Castromediano de Lecce (IT), le Musée d'Art de Nuoro (IT), etc.

Pour ce qui concerne la fréquentation, selon les instructions de l'Office fédéral de la statistique concernant la **STATISTIQUE SUISSE DES MUSEES**, les musées avec plusieurs sites indépendants communiquent la somme du nombre de visiteur·euse·s de l'ensemble de leurs sites. Le MBAL, avec ses projets hors-les-murs et sa plateforme digitale en évolution continue, souvent présentés dans des sites originaux qui ne sont pas destinés à accueillir des expositions ou des événements artistiques et qui n'ont pas toujours un système de monitoring d'entrées, comme le partenariat avec le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ou la performance Monte Verdura présentée au Palazzo Trevisan à Venise, n'est pas en mesure d'indiquer le nombre exact d'entrées. Pour cela, nous vous fournissons la meilleure estimation possible. Le total de visiteur·euse·s recensé·e·s dans notre musée et pour les événements hors-le-murs est de env. 15'290 en 2024. Ceci doit être mis en relation avec les jours d'ouverture du Musée, ouvert 232 jours, et avec la prise en considération des événements et expositions hors-le-murs.

La billetterie du MBAL a rapporté Fr. 19'821.80. Ceci doit être mis en relation avec l'augmentation du prix d'entrée de Fr. 8.- à Fr. 10.- en 2024.

La programmation du MBAL a continué à collectionner les éloges dans la presse suisse et internationale en 2024. La RTS (radio et télévision), Le Temps, l'Illustré, le Kunstbulletin, la RTN, Le Courrier, La Liberté, Le Matin Dimanche, ARCINFO, Canal Alpha, Terre & Nature, Il Corriere del Ticino, la RSI, etc. ont apprécié notre travail, aussi comme la presse internationale : M le magazine du Monde (FR), Marie Claire (IT), Art Press (FR), Beaux Arts magazine (FR), Domani (IT) etc. The Art Newspaper a défini le MBAL comme **UN MUSÉE PARMI LES PLUS DYNAMIQUES DE SUISSE**. Notre revue de presse peut être consultée ici : <https://www.mbal.ch/presse/>.

« Le Musée des Beaux-Arts fait rayonner la Ville du Locle » est le titre que la RTS a donné à son émission *Forum* du 1^{er} janvier 2025, ce qui nous a fait débiter l'année de façon magnifique. Les effets bénéfiques pour la Ville en termes de rayonnement et de tourisme sont évidents et fondamentaux. Ils favorisent le sentiment d'appartenance de la population Locloise à sa ville et sa fierté que celle-ci compte en son sein le MBAL.

Enfin, j'aimerais remercier chaleureusement notre sponsor principal la Loterie Romande sans laquelle notre programmation ne pourrait pas être si ambitieuse.

Un grand merci au Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée du Locle pour son soutien indéfectible.

La saison 2025 a débuté avec notre première présence au Salon d'Art Genève, qui accueille chaque année 27000 visiteur·euse·s, où notre stand a fait la une de la Tribune de Genève, et un beau projet avec le Cercle scolaire du Locle que nous allons dévoiler le 11 avril, lors de notre prochain vernissage.

Le MBAL en quelques chiffres

env. 15'290 visiteur·euse·x·s accueilli·e·s (sur site et hors-les-murs)
6 expositions temporaires avec env. 90 artistes présenté·e·s
69 événements dont 18 visites commentées des expositions
41 classes accueillies du Canton de Neuchâtel dont 24 du Locle
30 ateliers et 57 visites commentées
680 élèves accueilli·e·s

1 exposition hors les murs

Virginie Rebetz, « Le souffle d'Amida »

Afin de diversifier le public, la collaboration avec l'Hôpital Neuchâtelois s'est poursuivie. Une exposition produite par le MBAL pour RHNE a été présentée sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès.

7 employé·e·s· fixes, 11 employ·é·e·s temporaires, 4 stagiaires pour un total de 4 EPT (emploi plein-temps)

68 articles de presse et émissions TV/radio
267 mentions sur les réseaux sociaux

Sur l'année 2024, le Musée a été ouvert 232 jours (contre 230 jours en 2023).

Société des Beaux-Arts et du Musée du Locle

En 2024, la Société des Beaux-Arts et du Musée compte 208 membres, dont 89 membres duo. Le Comité de la SBAL s'est réuni pour des séances ordinaires à 7 reprises au Musée des Beaux-Arts.

Comité

Président et secrétaire des verbaux	Christoph Künzi
Vice-présidente	Corine Bolay-Mercier
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du CC	Philippe Rouault, depuis le 1 ^{er} juillet 2024 Cédric Dupraz, jusqu'au 30 juin 2024

Membres	Anne Hasler Choffat Stéphanie Cattin Bernard Soguel Corinne Engel Odile Duvoisin Pascale Jeanneret Sophie Mauch, depuis juin 2024 Joël Desaulles, depuis juin 2024 Jacques-André Choffet, depuis juin 2024
Représentante du Musée	Federica Chiocchetti

Assemblée générale

Jeudi 23 mai, 18h30

Gravure annuelle

Chaque année, la Société des Beaux-Arts et du Musée du Locle produit une édition signée et numérotée, destinée à la vente. Pour l'édition 2024, **Michael Günzburger** (*1974, Suisse) a imaginé pour le MBAL *Vag ed Travers*. Cette série a été conçue à l'occasion de la performance *Tchin Tchin Print* du 23 novembre 2024, qui s'est tenue dans le cadre de la onzième Triennale de l'art imprimé contemporain *Pr³ : Prison, Protest, Print*.

Durant cet événement unique qui a transformé un apéritif en véritable performance, Günzburger a sélectionné 20 verres parmi ceux servis au public. Le fond de chacun, contenant les restes du cocktail *Vag ed Travers* à base d'absinthe Locloise, a été imprimé à l'aide d'une ancienne presse à taille douce appartenant au musée. En ont résulté 20 pièces uniques, cassant les codes classiques de l'impression. En effet, si cette dernière prévoit un contrôle total à la fois du processus et du sujet final, l'artiste choisit à travers son approche unique d'y renoncer, en laissant les couleurs et les matériaux créer l'image. Dès lors, il remet en question l'idée de la création comme étant l'acte d'un génie inspiré et solitaire, et préfère en explorer le côté expérimental, collaboratif et performatif.

Vag ed Travers, 2024

Encre lithographique et résidus d'un cocktail sur papier

40 x 30 cm

20 exemplaires uniques, numérotés et signés

Vendu au prix de Fr. 500 (non encadré)

Fréquentation du site

Selon les instructions de l'Office fédéral de la statistique concernant la statistique suisse des musées, les musées avec plusieurs sites indépendants communiquent la somme du nombre de visiteur·euse·s de l'ensemble de leurs sites. Le MBAL, avec ses projets hors-les-murs et sa plateforme digitale en évolution continue, souvent présentés dans des sites originaux qui ne sont pas destinés à accueillir des expositions ou des événements artistiques et qui n'ont pas toujours un système précis de monitoring d'entrées, comme le partenariat avec le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ou la performance Monte Verdura présentée au Palazzo Trevisan à Venise, n'est pas en mesure d'indiquer le nombre exact d'entrées. Pour cela, nous vous fournissons la meilleure estimation possible.

En 2024, le MBAL a reçu environ 15'290 visiteur·euse·s (sur site et hors-les-murs)

	2024
Entrées payantes	2'816
Entrées gratuites	12'474
Total	15'290

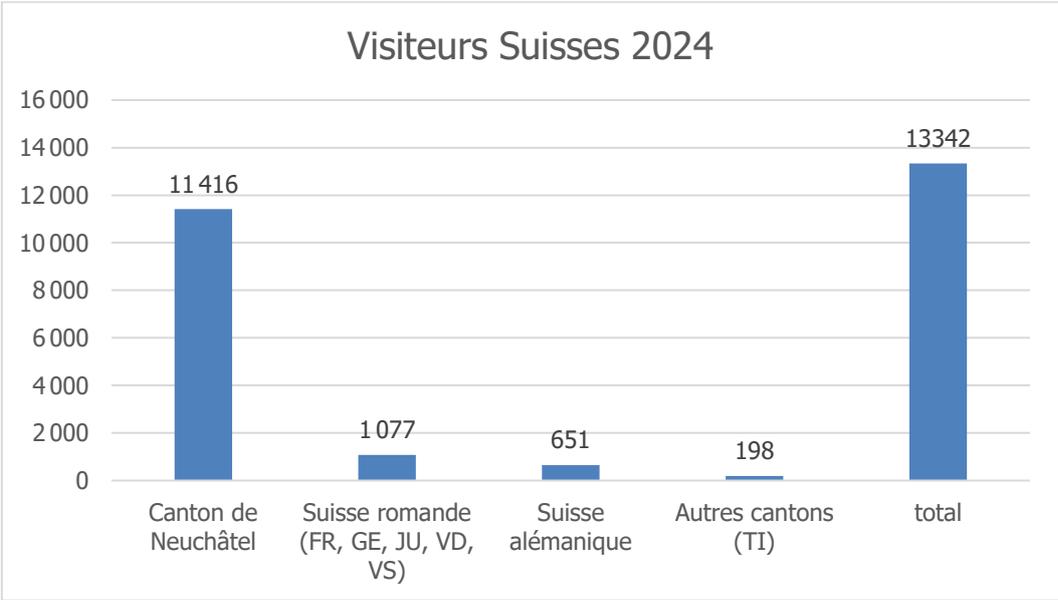
En 2024, la billetterie du MBAL a rapporté Fr. 19'821.80. Près de 930 enfants ont bénéficié de l'entrée libre au MBAL. Les premiers dimanches du mois avec entrée gratuite sont appréciés par notre public (583 personnes).

Parmi les visiteur·euse·s ayant bénéficié de l'entrée libre, on compte 9'754 invité·e·s aux vernissages et autres événements du MBAL, mais également 429 touristes se présentant avec la Neuchâtel Tourist Card.

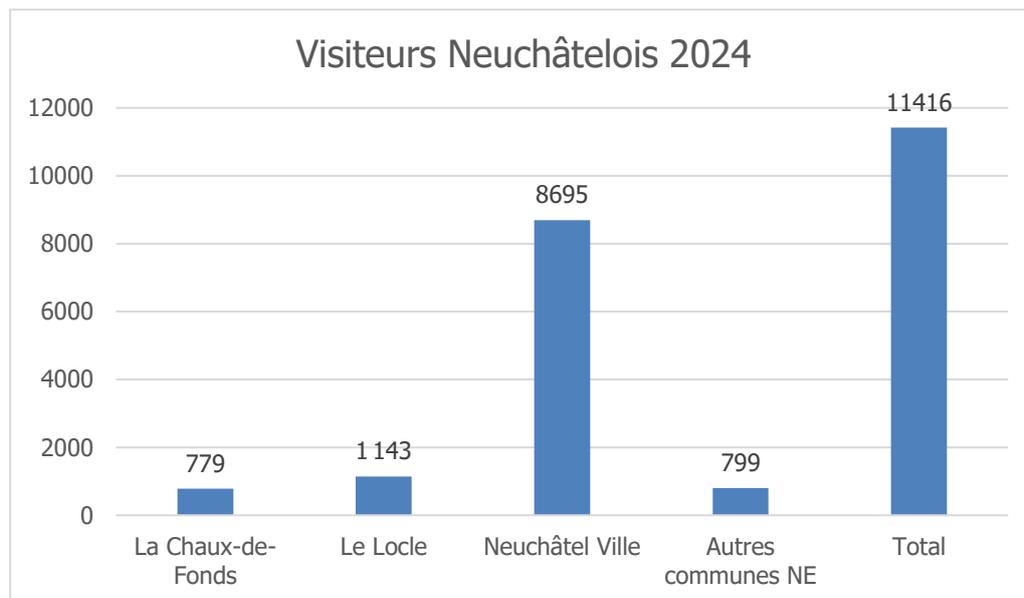
Provenance des visiteur·euse·s



Provenance des visiteur·euse·s par canton



Provenance des visiteur·euse·s du canton de Neuchâtel par commune



Expositions 2024

6 expositions temporaires, 1 capsule virtuelle, avec env. 90 artistes

14.10.2023 – 25.02.2024 :

animal instinct / instinct animal

La Salamandre, *Fais connaissance avec les 3 grands prédateurs de Suisse : le loup, le lynx et l'ours !*

Plus d'infos dans la Rapport de la Directrice et sur notre site internet :

<https://www.mbal.ch/expo/animal-instinct-instinct-animal/>

<https://www.mbal.ch/expo/la-salamandre/>

23.03 – 15.09.2023 :

la scia del monte ou les utopistes magnétiques

Plus d'infos dans la Rapport de la Directrice et sur notre site internet :

<https://www.mbal.ch/expo/la-scia-del-monte-ou-les-utopistes-magnetiques/>

12.10 – 16.03.2025 : *Pr³ : Prison, Protest, Print*

11^{ème} Triennale de l'art imprimé contemporain

Plus d'infos dans la Rapport de la Directrice et sur notre site internet :

<https://www.mbal.ch/expo/pr3-prison-protest-print/>

31.10 – 02.12.2024 : Hors-les-murs

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel - RHNe

Virginie Rebetez, *Le souffle d'Amida*

Plus d'infos dans la Rapport de la Directrice et sur notre site internet :

<https://www.mbal.ch/expo/hors-les-murs-virginie-rebetez/>

Plateforme Virtuelle ORBIT_E

Capsule #3 : ***ssloop.life***, dispositif interactif créé par l'artiste Alfatih sous la forme d'un faux site de e-commerce dans lequel l'artiste joue avec la frustration du visiteur·teuse qui ne peut pas acheter les produits, commissaire invité Marco De Mutiis, conservateur numérique au Fotomuseum Winterthur.

Plus d'infos dans la Rapport de la Directrice et sur notre site internet :

<https://www.mbal.ch/orbit-e/>

Médiation culturelle

69 événements conviant le public dont :

18 visites commentées publiques ;

680 élèves ;

41 classes accueillies du Canton de Neuchâtel dont 24 du Locle ;

23 ateliers jeune public et 57 visites guidées ;

26 intervenant·e·s lors de 5 tables rondes ;

10 artistes lors de 7 performances.

Vernissages & Finissages

Vernissage + DJ Set (11.10.2024) – Pr³ : Prison, Protest, Print

Au programme de cette soirée : ouverture de la onzième Triennale de l'art imprimé contemporain avec Paz Errázuriz, Laurence Rasti et Michael Günzburger en compagnie des artistes ainsi que des commissaires, suivi d'un moment festif avec un apéritif dinatoire offert au public et un DJ set en trois temps proposé par La Collective et Kaori Yanagita de Lausanne.

Finissage (15.09.2024) – la scia del monte ou les utopistes magnétiques

Au programme de cette journée : visite guidée, introduction à la lecture du Tarot de Marseille avec Delphine Bedel, concert de Moictani et apéritif, pour marquer comme il se doit la fin de l'exposition.

Vernissage + DJ set (22.03.2024) - la scia del monte ou les utopistes magnétiques

Ouverture de l'exposition en compagnie des artistes et des commissaires, visites, puis moment festif avec un apéritif dinatoire végétarien offert au public et DJ set "rêvità" proposé par le DJ tessinois lemoX seront au programme.

Finissage (25.02.2024) - animal instinct/instinct animal

Pour fêter la fin de l'exposition nous avons organisé la performance VACA de Anna Chirescu en partenariat avec l'Association Danse Neuchâtel (ADN), visite et apéritif sont au programme.

Immergées au cœur de l'exposition animal instinct / instinct animal, deux danseuses incarnent "la vache" au propre comme au figuré, de l'image préhistorique, bucolique, débonnaire aux qualificatifs dégradants et aux traitements industriels, "chosifiant" l'animal à l'extrême. La danse remet ici de la douceur dans les mouvements des bovidés et ranime la tendresse dans les regards.

Performances

Les 7 performances présentées par le MBAL en 2024 ont consolidé la réputation du musée dans le domaine de l'art vivant.

Tchin Tchin Print (23.11.2024), apéritif performance avec Michael Günzburger qui créera les 20 éditions d'artiste 2025 en activant une ancienne presse du MBAL et en imprimant ce qui reste dans les verres du public.

Hors-le murs : *Monte Verdura (03.10.2024)*, Palazzo Trevisan, Pro Helvetia, Venise, une performance de Anna Chirescu en réponse au livre du MBAL *Les voix magnétiques* sur une invitation de Flux Laboratory dans le cadre de la programmation du Pavillon Suisse à la Biennale de Venise 2024.

Danse de la sorcière (08.09.2024) par Rena Brandenberger, une réinterprétation de l'œuvre de Mary Wigman. Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Hommage à Sophie Taeuber (08.09.2024) par Nelly Bütikofer. Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Karma fails. After such a long journey (01.06.2024), une performance de The Cool Couple, dans le cadre de l'exposition *la scia del monte ou les utopistes magnétiques*.

L'hypnose du déséquilibre (27.04.2024), une performance de Lauren Huret, dans le cadre de l'exposition *la scia del monte ou les utopistes magnétiques*.

VACA (25.02.2024) de Anna Chirescu en collaboration avec l'Association Danse Neuchâtel.

Tables rondes

5 tables rondes ont été organisées en 2024. Différent·e·s spécialistes sont invité·e·s à intervenir sur des sujets divers et variés, liés à l'actualité, la culture et au monde de l'art. Il s'agit ainsi d'une occasion pour le public de rencontrer des personnalités publiques, de développer un réseau et de partager de nouvelles réflexions.

Créativité ou exploitation ? (04.02.2024) > 4 intervenant·e·s

Le MBAL invite différent·e·s expert·e·s pour un moment d'échange autour de l'utilisation des animaux dans l'art contemporain : est-ce que l'exploitation de ceux-ci à des fins artistiques est éthique ? Est-ce que l'art justifie une telle utilisation, qui conduit parfois à la maltraitance/mort des animaux ? Avec Laure Bernard de la chaîne Youtube L'Art Comptant Pour Rien, Ludovic Maggioni, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel, Aladin Borioli, artiste exposé d'*animal instinct/instinct animal* et membre du collectif APIAN, et modéré par Morgane Paillard, directrice du festival Alt +1000.

Conversation avec Una Szeemann (27.04.2024) > 2 intervenante·s

Le MBAL vous invite pour une conversation autour du travail d'Una Szeemann. En compagnie de l'artiste, modéré par la directrice Federica Chiochetti.

Les États mentaux généraux (01.06.2024) > 12 intervenante·s

Après le succès des États généraux du magazine en 2023, le MBAL et le Club 44 poursuivent leur partenariat. Nous avons organisé *Les États mentaux généraux*, un cycle de 3 conversations visant à explorer quelques enjeux soulevés par l'exposition *la scia del monte ou les utopistes magnétiques* pour réfléchir à une possible réforme du corps et de l'esprit. Des sujets tels que le génie du lieu, la psychothérapie, la méditation, l'hypnose, le yoga, le nudisme, le véganisme, la danse, la spiritualité, ou le chamanisme, ont été abordés en compagnie d'une dizaine d'intervenant·e·s francophones de renom international.

Conversation après les performances (08.09.2024) > 3 intervenante·s

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, les performances de Rena Brandenberger et Nelly Bütikofer ont été suivies par une conversation autour des travaux de Mary Wigman et de Sophie Taeuber, conçue et modéré par Sophie Mauch.

Lancement du livre Un Mur comme Horizon de Laurence Rasti (11.10.2024) > 5 intervenante·s

Lauréate de l'Enquête photographique Neuchâteloise 2024, organisée par l'Association pour la promotion de la photographie dans le canton de Neuchâtel (APPCN), le livre qui accompagne l'exposition éponyme au MBAL, examine le système carcéral suisse, en particulier les courtes peines, à l'Établissement de détention La Promenade à La Chaux-de-Fonds. En collaboration avec les personnes détenues, Rasti aborde le problème de la surreprésentation des personnes vulnérables en détention, en questionnant une pratique de l'emprisonnement qui paraît cibler les plus précaires.

What's next 2025 (29.11.2024) > 15 intervenante·s

Le MBAL a été ravi d'accueillir *What's next 2025*, événement à l'occasion duquel les membres de Spectrum – Photography in Switzerland – ont organisé leur assemblée générale et présenté leur programmation pour l'année 2025 : expositions, projets de recherche, publications. L'équipe du MBAL a organisée une visite guidée pour les participant·e·s. L'événement est conçu pour renforcer le réseau dans le domaine de la photographie en Suisse, et vise à promouvoir un dialogue actif sur les projets en cours. Les événements de l'après-midi sont publics et s'adressent à toutes les personnes intéressées par la photographie.

Un moment pour toute la famille

Fête ta maman au musée ! (12.05.2024)

En ce jour de fête des mères, les mamans sont à l'honneur au MBAL avec une visite commentée et un atelier créatif en famille.

Fête ton papa au musée ! (02.06.2024)

En ce jour de fête des pères, les papas sont à l'honneur au MBAL avec une visite commentée et un atelier créatif en famille.

Dimanche au MBAL (18.02.2024)

Entre deux bouchées d'un délicieux brunch, les adultes visitent librement les expositions pendant que les enfants de tout âge participent à notre atelier. Puis à 14h00, les deux se retrouvent pour un concert performé par les jeunes talents de la Haute École de Musique de Neuchâtel (HEM).

Dimanche au MBAL + brunch (03.11.2024)

Pour le premier dimanche du mois de novembre au MBAL les adultes participent à une visite commentée de l'exposition pendant que les enfants de tout âge s'amuse avec notre atelier *Né pour imprimer*. Puis dès 12h00, ils se retrouvent pour déguster un délicieux brunch.

Ateliers pour adultes

Imprime-moi un mouton (20.01.2024)

Moment créatif organisé par Anne-Dominique Thiébaud, qui mettra à l'honneur linogravure et animaux.

Hypnotique (22.06.2024)

Atelier bienfaisant à la découverte de l'hypnose ericksonienne avec Marie-Luce Ruffieux, hypnothérapeute, artiste et écrivaine.

Atelier Tarot (15.09.2024)

Introduction à la lecture du Tarot de Marseille avec Delphine Bedel, élève d'Alejandro Jodorowsky.

Atelier fanzine (23.11.2024)

Réalisez votre propre fanzine de A à Z avec Chantal Peguiron du collectif *La bûche* !

Ateliers pour enfants

Le village utopique (08.06.2024), de 14:00 à 15:00 et de 15:30 à 17:00

Le MBAL a décidé, dans le cadre de ses ateliers de médiation pour les scolaires, de proposer pour l'exposition *la scia del monte ou les utopistes magnétiques* une activité en réponse à l'œuvre de Johanna Gschwend, invitant les enfants non pas à construire une montagne comme avec la sculpture de Gschwend, mais un village utopique. Réalisé à partir d'argile, il s'agit d'une œuvre collective, avec plusieurs enfants qui ont travaillé dessus. Elle s'est construite et a évolué au fil de l'exposition et des ateliers.

L² : leporello & linogravure (20.11, 04.12.2024)

Avec Marianne Schmutz, conservatrice du Musée d'histoire naturelle du Locle, les enfants ont créé un livre accordéon appelé "leporello", et l'ont illustré avec la technique de la linogravure.

Atelier pour les 8-12 ans, en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle et le Musée d'histoire naturelle du Locle.

Né pour imprimer (03.11.2024)

Les enfants ont réalisé une œuvre imprimée inspirée par le travail de l'artiste zurichois Michael Günzburger, qui s'articule autour de l'exploration des formes et des matériaux.

L'objectif était de découvrir l'acte d'impression sous diverses formes au sens large du terme, notamment en ayant recours à différentes textures à imprimer (formes en mousse, fleurs, fruits, boutons, ficelle...) à l'aide de la technique du « block printing ».

Hors-les-murs

Giardini in Arte 2024 (04.05.2024)

Lancement du livre *les voix magnétiques* qui accompagne l'exposition, dans le cadre de l'édition 2024 de Giardini in Arte (3-5 mai), événement qui associe la nature, l'art et la culture.

Cet événement a eu lieu à Monte Verità.

Présentation du livre les voix magnétiques (23.06.2024)

Deuxième volume de la collection du MBAL et spécialement conçu pour son actuelle exposition *la scia del monte ou les utopistes magnétiques*, *les voix magnétiques* consiste en un recueil passionnant de citations mémorables des figures féminines de Monte Verità, mises en page en style poésie concrète par Nicolas Polli et dialoguant avec une sélection d'images iconiques provenant des archives de la colline des utopies.

Présentation du livre en compagnie de Federica Chiocchetti, co-éditrice et directrice du MBAL, Sophie Mauch, co-éditrice, et Una Szeemann, artiste de l'exposition. Cet événement a eu lieu au Cabaret Voltaire.

The Cool Couple (27.07.2024)

Vernissage de la nouvelle installation du duo d'artistes The Cool Couple, en collaboration avec le MBAL. Cet événement a eu lieu à Monte Verità.

À l'est des rêves (05.09.2024)

Le Club 44, en partenariat avec le MBAL et dans le cadre des États mentaux généraux, a invité Nastassja Martin à partager ses recherches anthropologiques et ses rencontres avec les ours. Cet événement a eu lieu au Club 44.

Les arts et la culture au prisme de l'égalité (24.09.2024)

La Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) organisent un débat public consacré aux enjeux de l'égalité dans le domaine artistique et culturel à l'auditorium du Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Lausanne. Intervenante·s : Federica Chiocchetti, directrice/conservatrice du Musée des Beaux-Arts Le Locle (MBAL), Violaine Contreras de Haro, responsable éducation et participation culturelle de l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL), Michael Kinzer, Chef du service de la culture de la Ville de Lausanne, Alexia Weill, artiste sculptrice, membre de la CCCE. Débat modérée par Florence Grivel, journaliste culturelle à la RTS.

Monte Verdura 03.10.2024)

Le Flux Laboratory a invité le Musée des Beaux-Arts Le Locle (MBAL) au Palazzo Trevisan à Venise le 3 octobre dans le cadre de la Biennale de Venise 2024.

À cette occasion, le Musée des Beaux-Arts Le Locle (MBAL) a collaboré avec les artistes Anna Chirescu et Anna Carraud pour présenter une nouvelle performance végétarienne exclusive intitulée *Monte Verdura*. Cette pièce a été conçue en réponse à l'exposition *la scia del monte* et au livre *les voix magnétiques*, tous deux centrés sur les femmes qui ont marqué l'histoire de Monte Verità. Corps et voix, costumes et légumes donnent la parole aux utopistes de la « colline magnétique », faisant écho à notre futur collectif, intimement lié à la nature.

Vernissage MBAL x RHNe (30.10.2024)

Le Musée des Beaux-Arts Le Locle (MBAL) a établi un partenariat avec le Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe) pour présenter une installation autour du domaine de la santé, au sens large. L'objectif est double : renforcer la dimension humaine des sites hospitaliers et permettre au MBAL de sortir de ses murs afin de toucher un public plus vaste.

Cette année, l'exposition, intitulée *Le souffle d'Amida*, a présenté le travail de l'artiste suisse Virginie Rebetez. Au cours de plusieurs résidences au Caire, en Égypte, où elle a passé des mois dans la vallée des pyramides, sur un site de fouilles archéologiques, l'artiste a poursuivi ses recherches sur les traces, l'invisible et l'absence : des thèmes centraux de sa production artistique.

Autres événements

Visites guidées flash + projection du film Freak Out! (19.05.2024)

Pour le jour des musées le MBAL a invité le public à découvrir l'exposition *la scia del monte* tout au long de la journée avec des visites guidées flash (13h30, 14h30 & 15h30), puis a proposé au public de plonger dans l'histoire de Monte Verità avec le film *Freak Out* (Carl Javér, 2014), qui a été projeté à l'Ancienne Poste (Marie-Anne-Calame 5, 2400 Le Locle) à 17h00.

Yoga au musée (08.09.2024)

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, le MBAL a proposé l'expérience d'une séance de relaxation en compagnie de Johanne Favre Kneubühler de l'atelier Pleine Présence, où la pratique du yoga se mêle à la découverte des œuvres de l'exposition.

Tchin tchin print : éditions d'artiste 2025 (23.11.2024)

Dans cet apéritif qui se transforme en performance le public a dégusté de délicieuses boissons locales à base d'absinthe et de gin pensées pour l'occasion par Elia Saleme du Moonshiners Cocktail Bar (Neuchâtel), et dansé au rythme du DJ set de Susanne Kählin (CH).

Au cours de la soirée, ce qui est resté dans les verres du public a été choisi et imprimé par l'artiste Michael Günzburger, qui a créé les 20 éditions d'artiste 2025 grâce à une presse ancienne appartenant au MBAL, réactivée spécialement pour l'événement.

Dragifique ! (15.12.2024)

Le 15 décembre, le MBAL a présenté un loto lé-gen-daïre, un événement glamour et haut en couleurs où doubles quines se sont mêlées à 3 performances drag, le tout dans une ambiance de Noël avant l'heure.

Marché au MBAL (01.12.2024)

Le marché de Noël du MBAL est désormais un événement incontournable pour les Loclois, où les créateur·ice·s de la région ont présenté leur produits et le public a pu dénicher les plus beaux cadeaux de Noël.

Visites commentées

Dimanches 4 février, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1^{er} septembre, 3 novembre et 1^{er} décembre
Visites publiques (offertes avec le billet d'entrée)

Visites pour les ami·e·s du MBAL

25.04.2024, 18:30

Présentation de l'exposition par Federica Chiocchetti, directrice du MBAL.

Café Boutique

À chaque cycle d'exposition, la boutique fait peau neuve et sélectionne des créations liées à la thématique du moment. En 2024, le public a pu découvrir une sélection de créations originales par 28 artisan·e·s de la région, dont les sacs uniques et upcyclés par Felixette avec la bâche de la façade du MBAL dans une démarche écologique du musée de recycler son matériel d'exposition, des livres d'artistes et autre, des cartes postales, des impressions et une multitude d'objets locaux fabriqués en Suisse.

En étudiant les chiffres de vente de la boutique, nous pouvons constater que le ticket moyen de Fr. 22.02 continue légèrement à augmenter (Fr. 20.12 en 2023). Les produits ayant le plus grand succès auprès de nos visiteur·euse·s sont les livres, les affiches et les cartes postales en lien direct avec les expositions et la collection du musée. Si nous nous concentrons sur les livres vendus dans notre boutique, nous constatons qu'en 2024 les visiteur·euse·s ont déboursé en moyenne Fr. 34.88 par livre.

Le café du musée est un lieu convivial où les visiteur·euse·s peuvent se régaler d'une part de tarte, d'un bricelet ou d'une branche de chocolat, des produits artisanaux provenant d'une boulangerie du Locle. Le MBAL propose des boissons chaudes (café, thé, cappuccino, chocolat chaud) ainsi que des sirops, jus de fruit bio de la marque « Opaline » produit en Valais, et des limonades artisanales.

En 2024, 4 brunchs ont été organisés, les dimanches 18 février, 1er juin, 3 et 29 novembre, de 11h00 à 14h00. À noter également que les apéritifs de vernissages sont donnés au sein du café. En étudiant les statistiques des ventes du café le ticket moyen en 2024 est de Fr. 6.63.

Scolaires

En 2024, 680 élèves du Locle et du Canton de Neuchâtel ont visité les expositions et pris part aux ateliers créés pour elles et eux. Les enseignant·e·s souhaitent pouvoir continuer l'expérience, car les échanges avec les élèves sont très riches.

Bibliothèque

Le fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée, par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions et par les donations faites par des artistes au musée.

Promotion et communication

	Abonné·e·s	Publications/envois
Instagram	8656 (↑ 9.12 %)	152 (652 avec stories)
Facebook	2'680 (↑ 1.97 %)	163 (187 avec stories)
Newsletter	6'745 (↑ 7.57 %)	29

	Publications de presse	%
Articles de presse et émissions	74 (↑ 12.12 %)	
Presse romande totale, dont :	41	55.41 %
• Radiotélévision Suisse / RTS	10	13.51 %
• Presse neuchâteloise	9	12.16 %
Restant de la Suisse	15	20.27 %
Presse étrangère	18	24.32 %

Chaque exposition est documentée par le photographe professionnel Luca Olivet. Ces images sont utilisées sur les réseaux sociaux et sont proposées aux médias afin d'illustrer les articles publiés dans la presse écrite et en ligne. Parmi les médias qui ont couvert les expositions du MBAL en 2024 se trouvent *Artfpress*, *M le magazine (le Monde)*, *L'Oeil de la Photographie*, *Beaux-Arts Magazine*, *Kunstbulletin*, *Le Temps*, *Le Courrier*, *La Liberté*, *Vertigo* (RTS), etc. La télévision neuchâteloise *Canal Alpha*, la radio locale *RTN*, ainsi que le quotidien *ArcInfo* couvrent chaque exposition.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, *Kunstbulletin*, *Frieze*, *Artforum*, *Beaux-Arts Magazine* et *Le Quotidien de l'Art*, ainsi qu'au Ciné Casino du Locle et au Centre culturel *ABC* ont complété cette promotion. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Lausanne sont organisées toute l'année, notamment avec la SGA. Le MBAL communique également via différentes newsletters et réseaux sociaux y compris LinkedIn et l'account Instagram de la directrice (12'600 followers).

La presse en parle

la scia del monte ou les utopistes du magnétique

« Le Musée des beaux-arts du Locle (MBAL) célèbre l'utopie à travers l'héritage du mythique Monte Verità, berceau helvète d'avant-garde, vénéré dans le monde entier. »

- **SWI, Swiss Info** (Suisse), 45'000'000 visiteur·euse·s (en ligne)

« Près d'Ascona, la colline sacrée a vu se succéder au cours du XXe siècle toutes sortes d'artistes, de penseurs, de naturistes ou de véganes avant la lettre. Le très correct MBAL met comme de juste en avant les femmes de ces mouvements. Il les confronte à vingt-cinq plasticien·e·s contemporain·e·s afin d'illustrer influences et permanences. »

- **Bilan.ch (Suisse), 403'000 lecteur·rice·s (print + digital)**

« Au début du XX^e siècle, des esprits opposés à l'ordre bourgeois s'installent sur les hauteurs du lac Majeur. Artistes et intellectuels expérimentent une vie communautaire fondée sur le naturisme, le végétarisme, l'ésotérisme et la libre expression du corps. Le Musée des Beaux-Arts du Locle expose des œuvres contemporaines qui célèbrent ce lieu libertaire. »

- **M Le Magazine, Le Monde (France), 574'000 lecteur·ice·s**

Pr³ : Prison, Protest, Print

« L'exposition *Prison, Protest, Print* ne veut pas se contenter d'une exploration esthétique. Elle souligne aussi le rôle de l'art imprimé comme vecteur de contestation et de critique sociale. »

- RTN (Suisse), 419'824 visiteur·euse·s (en ligne), dont 61'832 auditeurs

« L'installation rend compte de la précarité dans laquelle baignent la plupart des personnes emprisonnées pour de courtes peines en Suisse. »

- Le Courrier (Suisse)

« La 11^e triennale de l'art imprimé contemporain *Pr³ : Prison, Protest, Print !* fait vibrer le Musée des Beaux-Arts du Locle depuis le 12 octobre avec une triple expo monographique qui vaut le détour(age) ! »

- Le Ô (Suisse)

Musée

« Institution muséale de renom international, le MBAL organise deux fois par an des expositions audacieuses célébrant toutes les disciplines artistiques et démultipliant les points de vue. »

- Schweizer Kunstverein (Suisse), 35 associations et sociétés des beaux-arts avec plus de 45'000 membres

« Le Musée des Beaux-Arts fait rayonner la ville du Locle : interview de Federica Chiocchetti »

- Forum audio et podcast, RTN (Suisse) émission podcast à 61'832 auditeurs

« L'Italienne Federica Chiocchetti dirige depuis 2022 le musée des Beaux-Arts Le Locle, parmi les plus dynamiques de Suisse. »

- The Art Newspaper – édition française (France), tirage à 23'000 exemplaires avec une audience moyenne de 50'000 (en comprenant le site)

Soutiens et partenaires

Le Musée des Beaux-Arts repose sur un financement public octroyé par la Ville du Locle et celui apporté par la Société des Beaux-Arts et du Musée, Le Locle. En 2024, les expositions du MBAL ont reçu le soutien fondamental de la Loterie Romande, de la Binding Stiftung, de Pro Helvetia, du Kanton Zürich Fachstelle Kultur, de la Fondation Bonhôte et du Casino de Neuchâtel.

Nous tenons aussi à remercier la société Dixi Services SA (Le Locle) pour sa contribution financière cette année ; Microcity SA (Neuchâtel), la Fondation Oertli (Zurich) et Nivarox-FAR SA (Le Locle) comptent également parmi les partenaires du musée.

L'exposition hors-les-murs de Virginie Rebetez, intitulée *Le souffle d'Amida*, a été développée grâce au partenariat avec le Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe).

Collection

En poursuivant le travail de restauration et de revalorisation de la collection du MBAL, deux œuvres ont été restaurées en 2024 par Léa Gentil, de l'Atelier-Gentil (Neuchâtel), et montrées dans le cadre de l'exposition *La scia del monte ou les utopistes magnétiques* : Marguerite Sandoz-Jeanneret, *Le Printemps*, 1651, huile sur toile ; Fritz Zuberbühler, *Les Sylphes ou la danse des Sylvains*, sans date, huile sur toile, qui a présenté 7 œuvres de la collection en total. Dans le cadre de la Triennale de l'art imprimé contemporain le MBAL a présenté 4 œuvres de sa collection en dialogue avec la création contemporaine.

En complément de l'accent mis sur l'inventorisation des pièces et sa mise en ligne, une campagne de prises de vue et de numérisation des œuvres se poursuivra en 2025, notamment en vue de la prochaine exposition *Attention, collection !* (avril 2025), qui présentera une sélection significative de la collection du MBAL.

Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Una Szeemann, *She Who Wanders at Night*, 2024, Cuir, caoutchouc cellulaire, chaîne en métal, système de suspension en métal, 110 x 110 x 280 cm (hauteur du système d'accrochage).

Par abonnement

Editions Visarte Neuchâtel 2023

Dominique Grisoni, *Une ville, un soir*, 2023, Eau forte, aquatinte sur papier, tirage 50/80, Image : 15 x 10cm ; Papier : 34 x 27 cm.

Editions 2023 de la Société Suisse de Gravure

Ulla von Brandenburg, *Femme avec serpent*, 2023, Lithographie en 5 couleurs, tirage 32/125, 63 x 90 cm.

Editions 2023 de la Société Suisse de Gravure

Julian Charrière, *Limmen 19.83° - E*, 2021, Photogravure, tirage 32/125, 100 x 76 cm.

Editions 2023 de la Société Suisse de Gravure

Renée Levi, *Aniana*, 2023, Tirage 32/125, 75 x 104.5 cm.

Dons

Don Jérôme Baratelli

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, sans date, Mine de plomb et pastel sur papier, 45 x 63 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, vers 1931, Huile sur toile, 90 x 60 cm.

Georges Dessouslavy, *Ouvrière*, 1960, Mine de plomb, lavis encore de Chine sur papier, 62.5 x 49 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, 1950, Encre de Chine, lavis et mine de plomb sur papier, 47 x 65 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, vers 1952, Fusain, gouache sur toile, 150 x 73 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, sans date, Mine de plomb et fusain sur papier, 25 x 35 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, sans date, Encre de Chine sur papier, 24 x 41 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, 1946, Fusain sur papier, 29 x 45 cm.

Georges Dessouslavy, *Sans titre*, 1940, Gouache sur papier, 26 x 38.5 cm.

Don Association des Amis de Boillat X

Boillat X, *PENETRATION*, 1968-1970, Synthétique, terre cuite, 80 x 58 x 70 cm, BX_S018.

Don Riccardo Arena

Riccardo Arena, *SUBCULTURES OF THE SUN*, 2024, Fine art print, 81.5 x 62 cm.

Don Apian (Aladin Borioli)

Apian (Aladin Borioli), *Hives, 2400 B.C.E. - 1852 C.E.*, Impression pigmentaire, 26.5 x 21 cm.

Fondation Lermite

Le Comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des Beaux-Arts Le Locle, s'est réuni à quatre reprises en 2024 : le 20 février, le 10 juin, le 12 septembre et le 7 novembre.

L'année 2024 a vu la réalisation de l'exposition de deux des cinq décors de théâtre, donnés par Mme Steudler et après restaurés, au Grand Cachot (deux fois quinze jours, du 18 août au 15 septembre), ainsi que celle du tableau *Calvaire brévinien* (appartenant à Mme Steudler) pendant dix jours, et des travaux des étudiants de l'Académie de Meuron. La Fondation a également été présente lors du week-end portes ouvertes les 2 et 3 novembre au Val-de-Travers, à la Chapelle des Concerts à Couvet et au Temple de Saint-Sulpice, avec l'objectif d'élargir le cercle des Amis de la Fondation. Le vice-président David Lienhard y a également donné une conférence le 24 novembre, en quatre parties avec des intermèdes musicaux. La dernière partie était consacrée à la Fondation, avec pour objectif de compléter le fichier d'adresses. En vue de l'exposition rétrospective prévue en 2027 au MBAL pour le 50^e anniversaire de la mort de Lermite, un dossier de présentation a été développé par Anouchka Okhonin. Après traduction, il sera présenté à différentes institutions (suisses alémaniques, allemandes ou françaises) afin d'examiner la possibilité d'une exposition itinérante. La Fondation est désormais reconnue comme une institution d'utilité publique et vise principalement à accepter des donations. De façon exceptionnelle cette année, elle a acquis l'autoportrait de Lermite, daté de 1938, qui figure dans le catalogue raisonné (n° 31). Cette acquisition a été rendue possible grâce à un prix préférentiel accordé à la Fondation par M. Fabrice Delay.

Présidente	Ingrid Wilson
Vice-président	David Lienhard
Trésorière	Henriette Rawyler
Représentant du CC	Philippe Rouault
Membres	Philippe Babando
	Frédéric Donzé
	Elvira Christian
	André Escobar
	Carl-Yves Kessner
	Hans Schwarz
	Sylvie Humberstet
Représentantes du musée	Federica Chiocchetti
	Anna Caterina Bleuler

Acquisitions

Lermite « Autoportrait », 1938, gouache sur papier, cat raisonné n°31, sous-verre encadré et passepartout, dos cartonné avec étiquette Galerie Sonia Wirth Genzoni. Dimensions env. 42 x 50 cm (avec cadre), 27.5 x 39 cm (sans cadre).

Donations

Madame Jeannette Steudler a fait donation à la Fondation Lermite de cinq peintures réalisées en 1955 par Jean-Pierre Schmid (dit Lermite), décors de théâtre pour la pièce *Le Solitaire* des Sagnes d'Oscar Huguenin présentée à l'église des Bayards :

Chez le notaire (ou Chez le greffier ou chambre du greffier), 1955, peinture à la colle, sur toile de jute, 250 x 400 cm

La cuisine de l'Evodie, 1955, peinture à la colle, sur toile de jute, 250 x 400 cm

La cabane dans les marais, 1955, peinture à la colle, sur toile de jute, 250 x 400 cm

Aux Cuches, 1955, peinture à la colle, sur toile de jute, 250 x 400 cm

Chambre boisée chez l'ancien Tissot, 1955, peinture à la colle, sur toile de jute, 250 x 400 cm

Prêts extérieurs

Albert Anker

La Liseuse, 1882-1883, Huile sur toile, 66 x 82 cm (sans cadre).

Du 22 mars 2024 au 21 juillet 2024

Exposition
Albert Anker. Les filles lisent
Présentée au Kunstmuseum Bern

Prêt d'un extincteur de feu pour l'exposition

Du 24 novembre 2024 au 23 mars 2025
Exposition
« Who's the most important artist in the world ? »
Présentée à la Fondation WhiteSpaceBlackBox à Neuchâtel

MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES Musée d'histoire du Locle

Fréquentation du site

Nombre de visiteurs

En 2024, les Moulins ont reçu 19'238 visiteurs.

	2024	2023	2022
Plein tarif individuels	7'689	8'838	
Plein tarif groupes	2'165	3'097	
Tarifs réduits	8'528	8'695	
Gratuits	856	1'103	
Total	19'238	21'733	19'841

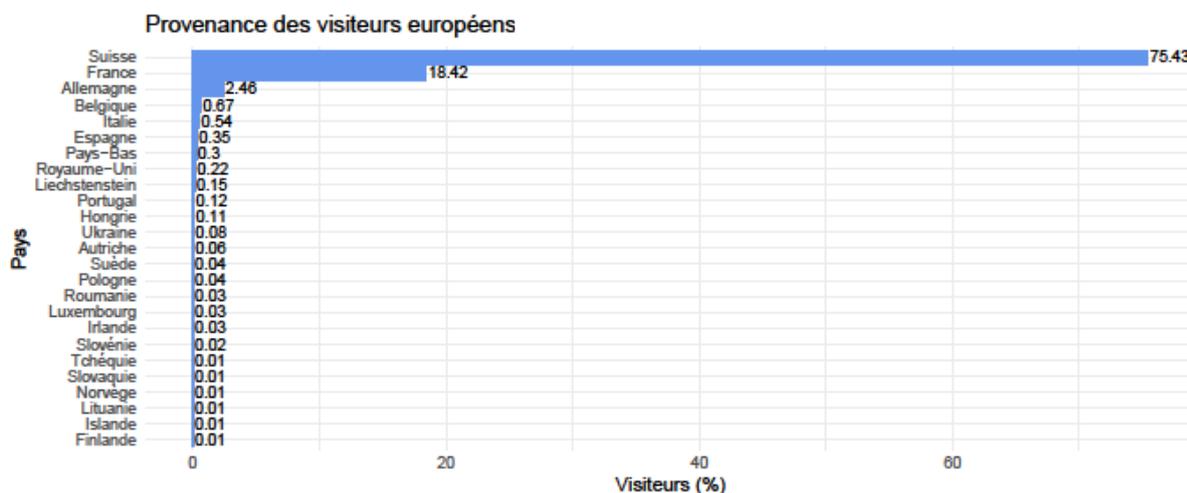
La fréquentation de cette année marque une diminution par rapport à l'excellente année passée. Elle se lit dans toutes les catégories de visiteurs, particulièrement dans les groupes. Faut-il y voir la conséquence du chantier de la route de contournement du Locle ? Et peut-on craindre que les caristes n'évitent notre site dans les années à venir ?

Quelques augmentations cependant pour la Neuchâtel Tourist Card (4982 contre 4950 en 2023), le Coup de Cœur NLB (168 contre 72) et le Passeport Loisirs (199 contre 181).

Dans les visites VIP, relevons que le président de Tourisme neuchâtelois, M. Bénédicte de Cerjat, nous a amené les ambassadeurs du Benelux pour une visite privée.

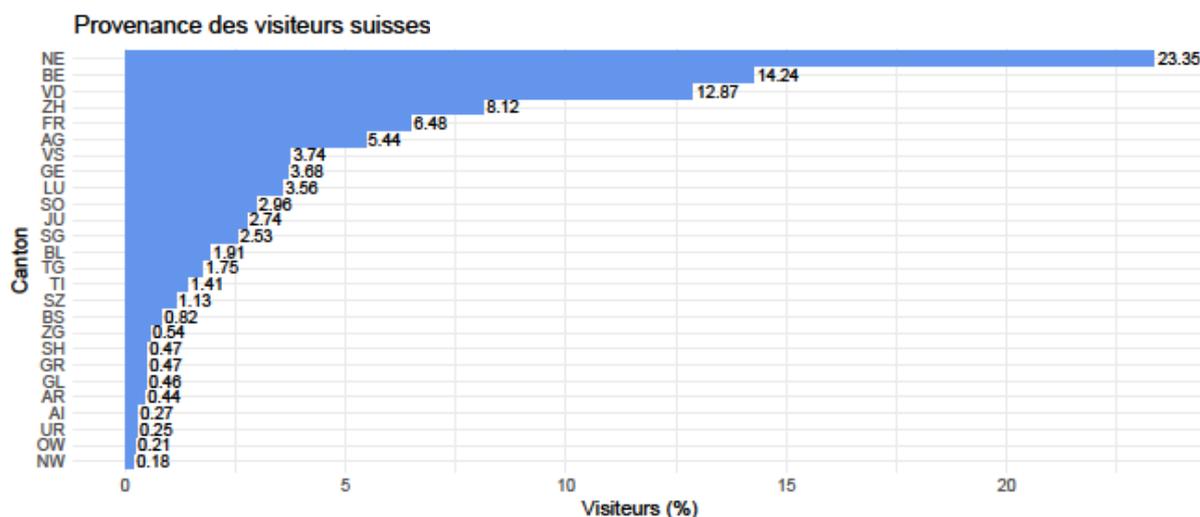
Provenance des visiteurs

Comme toujours et sans surprise, l'Europe apporte le 99 % de nos visiteurs, l'apport des autres continents se révélant très faible. On constate tout de même la visite de près de 200 visiteurs venus des autres continents.

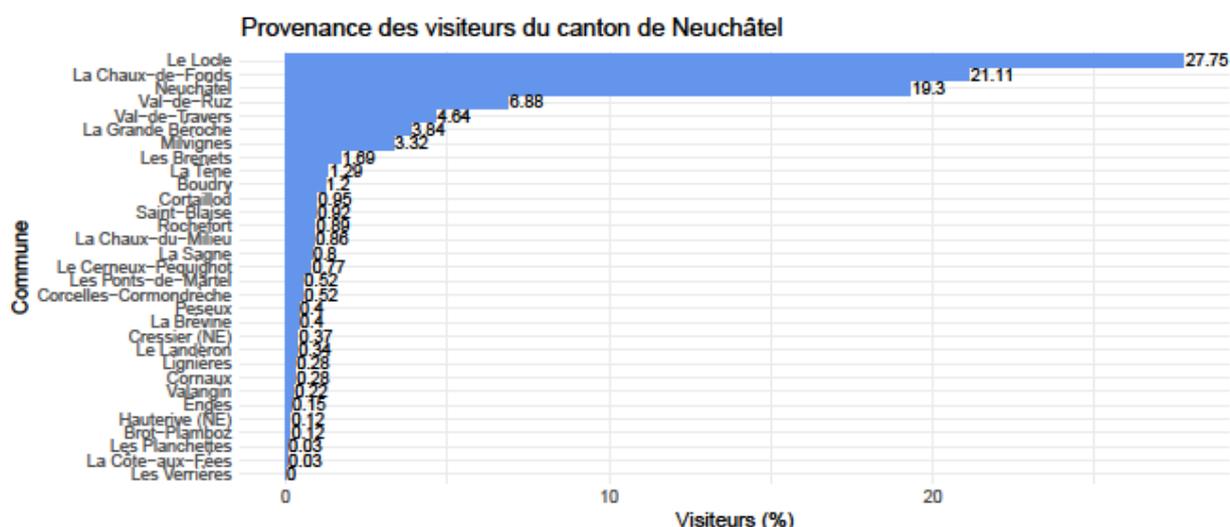


Cette année plus du 75 % de nos visiteurs sont venus de Suisse (73 % en 2023). Les touristes venus de France sont en légère baisse (20.79 % en 2023), mais ceux d'Allemagne en légère hausse (2.32 % en 2023).

La majorité des visiteurs français provient des départements limitrophes ou proches (Doubs, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Bas-Rhin, Jura, Ain).



La répartition des visiteurs par cantons suisses s'explique par la proximité (prééminence de Neuchâtel, Berne et Vaud), mais pas seulement. Zurichois et Argoviens sont également bien placés dans les statistiques, comme c'était déjà le cas les années précédentes.



La répartition des visiteurs au sein du canton montre également l'importance de la proximité. Comme l'année passée les Loclois sont en tête (attirés peut-être par une exposition temporaire à thématique très locloise). Les Chaux-de-Fonnières et les Neuchâtelois (Ville) sont en augmentation 19.33 % et 17.25 % en 2023).

Expositions

Expositions temporaires

L'exposition temporaire *Recherche locaux désespérément : le Musée d'histoire du Locle de 1849 à nos jours* a été inaugurée le 9 mars en présence de quelque 70 personnes. Elle racontait le parcours heurté de ces collections, qui ont traversé tous les sites et musées du Locle avant d'arriver aux Moulins souterrains. Des objets prêtés par le Musée régional du Val-de-Travers et le Musée régional de La Sagne ont permis de reconstituer le côté généraliste de ces musées à l'ancienne, qui exposaient tout aussi bien des gravures que des objets ethnographiques ou des animaux empaillés. La fin de cette exposition était prévue le 10 novembre, elle a été finalement prolongée d'un mois.

Plusieurs animations se sont déroulées en parallèle. Deux visites guidées ont été proposées les dimanches 21 avril et 5 mai et ont attiré chacune une quinzaine de personnes. Le 5 octobre, Fabienne Hoffmann, campanologue, a donné une conférence sur *Les cloches : un patrimoine bien sonnante*, suivie d'une excursion dans les églises du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu. Plus de cinquante personnes se sont intéressées à cet aspect peu connu du patrimoine.

Le 6 octobre, La Turlutaine a présenté un théâtre d'ombres intitulé *Ça brûle dans les Montagnes !* évoquant l'incendie de La Chaux-de-Fonds en 1794, spectacle qui a conquis un large public comprenant enfants et adultes.

Enfin, le 10 octobre, la conservatrice du Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds, la conservatrice du Musée régional du Val-de-Travers et la conservatrice des Moulins ont conduit une visite guidée sur le thème *Entre trésors et déchets, le monde merveilleux des petits musées*, s'interrogeant sur le passé et l'avenir de ces collections plurielles. Suivie par une vingtaine de personnes, cette visite a également fait l'objet d'un bel article illustré dans *Arcinfo*.

Le 8 octobre, quelque 60 membres du Club des Loisirs ont assisté à une visite de l'exposition, précédée d'une brève conférence sur la thématique.

Exposition permanente

Parallèlement à cette exposition temporaire, nous avons ouvert une section permanente, intitulée *Le Cabinet de curiosités*. Dans une vaste armoire évoquant ces anciens musées, nous avons placé les « fleurons » des collections du Musée d'histoire du Locle. Elle a été conçue de manière à permettre de changer aisément les objets présentés, afin, notamment, de mettre en lumière les nouvelles acquisitions.

Les Brenets : points de repère

L'équipe des Moulins a conçu et installé les panneaux historiques installés dans la tour de l'ancien bâtiment communal des Brenets. Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 20 juin.

Animations

Le 19 juillet, trois étudiants de la Haute école de musique ont donné un concert de musique de chambre dans la cour des Moulins.

Le 25 octobre à 19h00, dans le cadre du festival Racinotes, le Quatuor Signum (Florian Donderer, violon ; Annette Walther, violon ; Xandi van Dijk, alto ; Thomas Schmitz, violoncelle) a donné un concert intitulé *Rock Lounge* avec des musiques de Radiohead, Led Zeppelin et Mozart précédant *La Grande Fugue* de Beethoven. Totalement surprenant, ce programme a fait salle comble.

Le 26 octobre a eu lieu la première Journée des Moulins, du moins depuis longtemps. Avec la collaboration du Coin bleu, nous avons proposé une brocante. Elle était accompagnée d'une vente de nos publications et d'une distribution de soupe à la courge. La manifestation vise à faire connaître les Moulins autrement et à dynamiser notre société d'amis. Cette première édition a connu un succès modeste, mais encourageant.

Autres animations

Le 28 mai, dans le cadre de l'exposition *Fiat lux* aux Galeries de l'Histoire, à Neuchâtel, la conservatrice a donné une conférence sur l'histoire de l'éclairage au Locle.

Le 29 juin, lors de la fête de l'Urbanisme horloger, la conservatrice des Moulins a conduit deux visites guidées de la ville sur le thème des incendies, avec le train touristique. Elle a également participé au podcast Urbanisme horloger.

Pour cette fête, les Moulins ont par ailleurs fourni un PowerPoint présentant d'anciennes photographies du Locle, sous la tente montée face à l'Hôtel de Ville.

Ces manifestations ont suscité une page sur l'histoire des incendies au Locle dans *Arcinfo*, ainsi qu'une interview de la conservatrice avec la RTS, sur le même sujet (diffusion à 12h45 le 9 juillet).

La conservatrice a encore présenté l'urbanisme historique du Locle, lors d'une émission « outdoor » de Canal Alpha en juillet.

Le président a participé à une émission de Couleurs locales (RTS) sur les belles heures de l'usine Klaus au Locle.

Publications

En octobre a paru la nouvelle publication historique sur les Moulins du Col-des-Roches. Remise à jour du point de vue historique et richement illustrée, elle est vendue au kiosque à un prix attractif. Le texte français, rédigé par la conservatrice, a été traduit en allemand. Les frais de cette édition ont été assumés par la Fondation des Moulins souterrains.

La conservatrice a également rédigé la préface du livre de Benoît Girard consacré au *Moulin Joliat de Glovelier* (Alphil, 2024). Elle a encore écrit un article intitulé « Le Musée agricole de Coffrane : le musée qui ne voulait pas être un musée » (in *Raymond Perrenoud (1926-2916), Nouvelle Revue neuchâteloise* 161-162, 2024) et « Du cabinet au musée : une petite histoire des collections locloises » (in *Cabinet de curiosités : résurgences et traditions, Nouvelle Revue neuchâteloise* 163-164, 2024). Ce texte constituait le catalogue de l'exposition temporaire Recherche locaux désespérément.

Collections

L'inventaire des collections sur MUSE avance à un bon rythme. Plus de 7'200 objets sont maintenant décrits et photographiés.

La question des lieux de dépôts n'est toujours pas résolue. Lors du démontage des expositions, les objets, parfois restaurés à un prix considérable, doivent être replacés dans des locaux insuffisants et parfois inadéquats.

Prêts

Le fronton maçonnerie a été prêté à la Loge maçonnerie du Locle lors de ses ouvertures au public après la rénovation des locaux. L'équipe des Moulins a d'ailleurs participé à la redécoration de ceux-ci.

Une quinzaine d'objets et documents ont été prêtés au Musée régional de La Sagne pour son exposition temporaire *Au Temps des Moulins, et autres merveilles d'ingénierie verte* (août 2024-fin mai 2025).

Une dizaine d'objets et documents ont été prêtés au Musée paysan et artisanal pour son exposition temporaire *Météo du jour – météo toujours* (septembre 2024-mars 2026).

Achats

Vue des Brenets	Peinture et broderie sur soie, 1827	Fr. 2'000.-
Vue du Doubs	Gouache anonyme, 20 ^e siècle	Fr. 20.-
Vue d'un paysage avec des fermes	Gouache anonyme, 20 ^e siècle	Fr. 15.-
Das Fest der Armorins in Neüenbuerg	Eau-forte et burin sur cuivre de Charles-Samuel Girardet, 1820	Fr. 50.-
GALERIE & TUNNEL / de la route des Brenets avec la Rançonnière	Lithographie coloriée de Fritz Huguenin-Lassaugette, 1890	Fr. 50.-
Hôtel des postes du Locle	Bois de bout anonyme, 1870	Fr. 50.-
Miniature funéraire	Miniature, 19 ^e siècle	Fr. 25.-
Portrait de Napoléon 1er	Miniature, 19 ^e siècle	Fr. 50.-
Portrait de trois enfants	Photographie, fin 19 ^e siècle	Fr. 50.-
Deux coffrets métalliques	Métal, fin 19 ^e siècle	Fr. 50.-
Assiette en étain	20 ^e siècle	Fr. 50.-

Dons

Comme d'habitude, nous avons reçu de nombreux dons, notamment dans le domaine iconographique.

49 cartes postales représentant le Doubs et Les Brenets	Photographies, 1890-1940	Jean-François Bory
Manuscrits d'Arthur Nicolet	Manuscrits et tapuscrits, 1947-1958	Elio Peruccio

Lettre d'un trompette	Manuscrit, 1870	Isabelle Strahm
Lithographie	Eau-forte et burin sur acier colorée de Franz Burkhardt, 1860	Jean-Paul Debrot
PIERRE PERTUIS. /Ancien Evêché de Bâle. Canton de Berne	Lithographie, vers 1820	Jean-Paul Debrot
LOCLE / Canton de Neuchâtel.	Eau-forte et burin sur acier colorée, vers 1860	Jean-Paul Debrot
LE LOCLE AU SIÈCLE PASSÉ. LE LOCLE EN 1846	Lithographie, 1846	Jean-Paul Debrot
Le Doubs à / la Charbonnière	Lithographie, vers 1950	Jean-Paul Debrot
NEUCHÂTEL	Bois de bout	Jean-Paul Debrot
[Vue du Temple du Locle]	Pointe-sèche colorée, signée Grandjean, Le Locle, vers 1850	Jean-Paul Debrot
Maison Monsieur et le Pavillon des Sonneurs	Bois de bout, vers 1850	Jean-Paul Debrot
Chûte du Doubs	Lithographie, vers 1840	Jean-Paul Debrot
LES MOULINS SOUTERRAINS PRES DE LOCLE / DIE UNTERIRDISCHEN MÜHLEN BEI LOCLE / THE SUBTERRANEAN MILLS NEAR LOCLE	Eau-forte et burin sur acier de Ludwig Rohbock, vers 1820	Jean-Paul Debrot
LE LOCLE. / (Neuchâtel)	Eau-forte et burin colorée à la gouache, vers 1870	Jean-Paul Debrot
Coffre des pompiers du Locle	Métal, 19 ^e siècle	Jean-Paul Debrot
[Vue de Neuchâtel]	Eau-forte et burin sur acier de C. Koehler et J. M. Kolb, vers 1860	Marc-André Nardin
Chapeau melon	Cuir, vers 1930	Marc Amstutz
Médaille en mémoire de R.-M. Rilke	Huguenin Médailleurs, métal, 1964	Henri Jacot
Médaille en mémoire de R.-M. Rilke	Huguenin Médailleurs, métal, 1964	Henri Jacot
Miroir de poche ou de sac à main	Huguenin Médailleurs, métal guilloché, 1925	Caroline Neeser
Canif Seitz Les Brenets	Victorinox 1957	Caroline Neeser
Tableau représentant les Moulins Calame	Huile sur toile, vers 1900	Michèle Tritten-Gigon
Portrait d'un enfant	Photographie, vers 1890	Isabelle Strahm
Rebatte	Pierre, 19 ^e siècle	Philip-Morris SA
Marteau arrache-clous de charpentier	Métal, bois, 19 ^e siècle	Eric Phildius
2 cisailles à haie	Métal, bois, 19 ^e siècle	Eric Phildius
Clé à cliquet	Métal, 19 ^e siècle	Eric Phildius
5 mèches à bois de charpentier	Métal, 19 ^e siècle	Eric Phildius
Ceinturon en cuir de la Wehrmacht	Métal, cuir, vers 1940	Eric Phildius
Documents concernant Arthur Nicolet	Manuscrits, tapuscrits	Famille Peruccio

Amis des Moulins

À fin décembre 2024, les Amis des Moulins sont au nombre de 120 individuels (120 en 2023), 15 couples (15) et 21 entreprises (20).

Associations professionnelles et formations

La conservatrice a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN) ;

- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle ;
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise ;
- Comité de l'Institut neuchâtelois ;
- Conseil de la Culture du Locle.

La chargée de communication a participé aux réunions du Copil Tourisme de la Ville. La conservatrice et la chargée de communication ont participé le 11 avril à la Journée de formation de Cultura Suisse, sur les musées et le tourisme, ainsi qu'au congrès AMS/ICOM, les 22 et 23 août sur la thématique *Durabilité sous haute tension*.

Au sein de la Ville du Locle, des réunions ont été organisées pour évoquer une meilleure collaboration entre les musées et les bibliothèques d'une part et les écoles de l'autre.

En décembre, les collaborateurs des Moulins souterrains ont eu l'opportunité de suivre une formation Premiers secours donnée par les Samaritains du Locle.

Publicité et communication

Nos actions publicitaires habituelles se sont poursuivies : Passeport Loisirs, passage à Vertigo sur la RTS, campagnes d'affichage F4 dans des villes suisses (Berne et Genève, cette année). Nous avons profité d'un « last minute » pour insérer un encart dans un supplément de *24 Heures* et de la *Tribune de Genève*.

Notre exposition temporaire a retenu l'attention des médias, notamment *Arcinfo*, *RTN* et *RCV radio*.

Nous continuons nos efforts publicitaires de l'autre côté du Doubs ; un placement publicitaire auprès de l'Office du Tourisme du Pays Horloger, ainsi que le travail de leurs offices du tourisme, auprès des visiteurs venant de la France entière, nous donne une belle visibilité. Nous poursuivons le partenariat publicitaire avec RCV radio à Villers-le-Lac.

Les publications sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ont été l'occasion de diffuser nos nombreuses activités dans le cadre de notre exposition *Recherche locaux désespérément : le musée d'histoire du Locle de 1849 à nos jours*. Les visuels étant la principale accroche sur les réseaux sociaux, un soin particulier est apporté à l'image.

Le rappel des ouvertures du site, de nos visites guidées, des offres pour les groupes ou d'anniversaires, des espaces à découvrir contribuent à alimenter nos pages. L'éboulement derrière le musée a aussi été communiqué (voir plus loin), par petites touches, sur notre site et nos réseaux, afin de répondre aux interrogations de nos visiteurs.

Réseaux sociaux, newsletter et divers référencement (dont les fiches d'établissement Google et nos partenariats avec Loisirs.ch notamment) consolident, année après année, notre présence en ligne.

Le site internet constitue une des vitrines de la diffusion de nos activités, de notre image et permet un meilleur référencement par Google. De plus, pour les personnes qui ne sont pas adeptes des réseaux sociaux, le site internet reste une source de renseignements fiable et pratique.

Nos visiteurs restent aussi attachés à une communication plus classique par nos prospectus et affichages.

Il faut également souligner que par le bureau et l'antenne touristique, de très nombreuses informations sont données sur les Moulins souterrains et ses activités, en plus des renseignements sur la région et ses trésors.

Antenne de Tourisme neuchâtelois

Le Bureau touristique a renseigné 2'954 visiteurs, restant ainsi dans les chiffres habituels (3'009 en 2023, 2'429 en 2022). De ces 2'954 personnes, 1'750 ont été informées sur place, 750 par téléphone et 94 par courriel.

Il convient de souligner que le personnel du musée répond de son côté à de nombreuses demandes, par le biais des réservations de groupes. Ces renseignements portent, pour l'essentiel, sur les hébergements, loisirs et randonnées. Ils ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres. De son côté, la direction répond à de nombreuses sollicitations concernant des questions historiques, qui ne sont pas davantage comptabilisées.

Grotte, site et alentours

Le jeudi 25 avril un bloc de pierre de plusieurs tonnes est tombé de la falaise qui jouxte les Moulins. Il a atterri dans l'angle de Col 25 et causé de sérieux dégâts aux salles nord du musée. Le lendemain, un géologue envoyé par l'ISSKA (Institut suisse de karstologie et de spéléologie) a estimé que le musée pouvait ouvrir et accueillir des visiteurs sans danger, verdict confirmé par le géologue cantonal le jour suivant. À les en croire, et compte tenu de la taille de la pierre, les dégâts auraient pu être bien plus graves.

Les travaux de réparation ont été entrepris le plus vite possible, mais les deux salles d'exposition sont restées fermées jusqu'au mois de décembre. Ils ont coûté Fr. 74'780.-, dont Fr. 73'780.- ont été pris en charge par l'assurance de la Fondation des Moulins souterrains.

Concession

Le 23 mai a eu lieu une discussion entre des représentants de la Fondation, le géologue de l'État de Neuchâtel et le Conseiller communal en charge de la culture sur la question d'une concession d'exploitation. L'État de Neuchâtel estime en effet que les Moulins souterrains doivent disposer d'une concession délivrée par lui-même pour exploiter la grotte, le sous-sol appartenant à l'État. D'après le juriste du Conseil de fondation, nous avons le droit d'utiliser un terrain qui nous appartient jusqu'à la profondeur utile, qui peut dépasser largement les 30 mètres que nous utilisons. Suite à cette réunion, l'État de Neuchâtel a demandé un avis de droit à un expert externe. A ce jour, nous n'avons reçu aucune nouvelle.

Grotte

Les barrières de la grotte ne sont pas conformes aux consignes de sécurité en vigueur. Elles sont en plusieurs endroits trop basses et surtout si espacées qu'un enfant peut passer aux travers. Les travaux sont devisés et devront être effectués dans les plus brefs délais en 2025.

Le chantier routier se poursuit. Si les conséquences sont légères pour les collaborateurs (relativement peu de bruit et de nuisances), on peut se demander à quel point elles préoccupent les visiteurs. La route d'accès est compliquée, souvent boueuse. Cela peut-il décourager les caristes ?

Il paraît en tout cas évident qu'il ne convient pas d'ajouter des entraves au parage sur le site des Moulins, tant que le chantier n'est pas terminé et l'accessibilité en transports publics améliorée.

Dans le cadre du chantier un agréable chemin réservé aux piétons et aux cyclistes relie le Col-des-Roches à la sortie ouest de la ville. C'est un plus, mais il ne saurait remplacer des transports publics dignes de ce nom.

Ceux-ci ne se sont pas améliorés. Le TER a même été à l'arrêt pendant huit mois en raison de travaux. Espérons que ces améliorations apporteront une augmentation des liaisons.

Conclusion et remerciements

La baisse de la fréquentation est évidemment une déception, surtout après les bons chiffres de l'année précédente. Il est toujours difficile de trouver des raisons à ces variations : chantier routier, météo maussade ?

Cette diminution prouve que l'on doit continuer de soigner la communication, ce qui a évidemment un coût. La question des transports publics doit également rester au-devant de nos préoccupations. La motivation du public pour visiter ou non un site touristique et/ou culturel dépendra de plus en plus de son accessibilité par la mobilité douce. Il nous faut donc insister encore sur la création d'un bus qui desserve le quartier du Col-des-Roches. Notre musée, les quatre fresques de l'exomusée qui s'y trouvent et l'ensemble du quartier en profiteraient.

Comme toujours, nous tenons à remercier nos collaborateurs, dont la fidélité et l'engagement sont notre meilleure carte de visite auprès des visiteurs. Nous remercions également les différents services communaux de leur appui. Notre sincère gratitude va également au conseiller communal en charge de la culture, ainsi qu'au Conseil communal *in corpore*, dont nous apprécions le soutien.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Introduction

L'année 2024 se présente sous les meilleurs auspices. Le nombre croissant de prêts, l'intérêt de la population pour les activités patrimoniales ou les animations de la Bibliothèque ainsi que la présence de plus en plus nombreuse de familles et de jeunes lecteurs motive grandement le personnel pour cette nouvelle année. Les défis sont toutefois également présents. La suite du projet d'aménagement des deux bibliothèques, la pérennité du catalogue RERO, le rapprochement avec la collaboration avec les écoles de la Ville seront au cœur de l'activité de la Bibliothèque de la Ville durant cette année.

RERO

Le Catalogue RERO ILS offre de plus en plus de possibilités de recherches pour les lecteurs comme pour les professionnels. Nous le devons toujours au travail de longue haleine des informaticiens de RERO+ et du bibliothécaire-système du RBNJ. Sa consultation devient plus intuitive et donc performante. Cela permet au public d'effectuer leurs recherches de manière autonome et aux professionnels de centrer leurs efforts sur les besoins plus spécifiques des usagers. Les cantons et les communes romands s'attellent toujours à pérenniser RERO+. Cependant le canton de Neuchâtel a prévenu ses communes de sa volonté de se désengager financièrement de RERO dans les prochaines années. Cette décision de la part d'un canton qui fut pionnier en matière de lecture publique en Suisse romande et partenaire fondateur de RERO suscite un questionnement légitime pour les Bibliothèques et les communes. La volonté de trouver des solutions reste intacte.

Activité des services

Lecture publique

Prêts en 2024 : 28'290 documents (2023 : 27'262) (2022 : 25'200) (2021 : env. 24'000) (2020 : 24'581) (2019 : 26'206).

Le nombre de nouveaux lecteurs inscrits à la BVL en 2024 : 80 (2023 : 85) (2022 : 70) (2021 : inconnu) (2020 : 56) (2019 : 82).

Le nombre total de prêts, le nombre de nouveaux lecteurs et l'accroissement des documents pour 2024 confirment une croissance régulière et prometteuse de nos usagers et de l'intérêt de la population pour les collections de la Bibliothèque de la Ville.

Pour la quatrième année consécutive, la Bibliothèque de la Ville a maintenu ses services durant les fêtes de fin d'année. Nous constatons que les usagers continuent de répondre favorablement à cette initiative. Cette période est en effet favorable aux loisirs et donc à la lecture. Pour certaines personnes isolées la fréquentation de la Bibliothèque permet de sortir de leur solitude et d'avoir une interaction sociale.

La collaboration avec Bibliomedia s'est poursuivie en 2024. La collection ne cesse de croître et les coûts d'abonnement restent stables. Les lecteurs continuent d'avoir accès gratuitement à plusieurs milliers de livres électroniques. Si cette offre se révèle toujours pratique pour les usagers, notamment durant les vacances, l'écrasante majorité de nos lecteurs ne cesse de privilégier leur lecture avec un ouvrage papier. En parlant avec eux, ils reconnaissent volontiers que le livre électronique revêt un aspect pratique, surtout lors de déplacements, mais qu'ils restent attachés à un support physique. Les raisons ? L'authenticité du papier mais surtout cette volonté de ne pas dépendre d'écrans déjà très présents quotidiennement.

Les romans demeurent le genre préféré de nos lecteurs. Depuis maintenant un grand nombre d'années, le nombre de fiction publiée ne cesse d'augmenter. Cela pose un véritable casse-tête afin de contenter tous les lecteurs et d'étoffer au mieux les collections. Mais avec le réseau, il est possible de satisfaire la soif de romans de ces derniers. La demande de documentaires résiste bien aux « savoirs distillés sur le net ». La bande dessinée reste une valeur sûre car les usagers apprécient la grande diversité et le talent des dessinateurs et des auteurs. La demande de mangas ne cesse d'augmenter, car il s'agit de la lecture préférée de nos plus jeunes usagers. Nous pouvons faire la même analyse pour les livres de new romance.

Plus nous aménageons le deuxième étage et plus les usagers s'approprient avec plaisir les différents espaces à disposition. Par exemple, nous avons assisté cette année, avec plaisir, à la découverte de la bibliothèque par un groupe de jeunes loclois. Par curiosité, plus que par connaissance, quatre adolescents ont foulé un après-midi la Bibliothèque.

L'ambiance accueillante que dégage le deuxième étage motive les adolescents à rester un moment certain dans l'institution. Quelle fut leur surprise en découvrant le coin jeu vidéo. Ils n'ont pas tardé à choisir un jeu parmi la collection de la bibliothèque et à y jouer à deux. Les deux autres personnes se sont naturellement dirigées vers le coin manga et ont découvert un certain nombre de titres dont ils ignoraient l'existence. La lecture et les jeux vidéo furent pour eux plus qu'un mariage de circonstances. Ils sont revenus régulièrement et ils n'ont pas hésité à multiplier les activités. Ils ont compris très vite que la Bibliothèque est un lieu dans lequel ils peuvent en groupe s'entraider lorsqu'ils font leurs devoirs. Mais leur soif de curiosité et de savoir ne s'arrêtait pas là bien au contraire. Intrigués par un jeu, ne se trouvant pas très loin de leur espace préféré, ils ont demandé à jouer pour la première fois au Scrabble. Le plaisir des mots fièrement construits a rayonné dans la Bibliothèque. Cet exemple d'activités juvéniles à la Bibliothèque est totalement représentatif des envies de la jeunesse locloise.

Filmothèque

En janvier 2025 sera inaugurée la filmothèque dans le nouvel espace « Oscar » se trouvant au 2^e étage de la Bibliothèque. Il s'agit d'un événement attendu par nos usagers, friands de cette culture populaire que constituent le cinéma. Nous avons évoqué lors du rapport d'activité 2023 l'importance pour la bibliothèque et les lecteurs de la constituer. Par contre nous n'avons pas présenté les raisons. Elles remontent à création remontent à 2019. Suite à une décision collégiale des Bibliothèques se trouvant dans le RBNJ, le prêt du DVD à 3 francs a été supprimée. Cela se comprend parfaitement, car il s'agissait du seul document payant dans les collections des Bibliothèques. Cependant la Bibliothèque de la Ville du Locle comptait sur les recettes des prêts pour continuer à étoffer ces collections. Il a donc fallu trouver un second souffle au septième art qui constitue tout de même le 3^e document le plus empruntés à la Bibliothèque. Pour cela « une priorité » financière de 12'000 francs a été constituée sur 5 années comptables et a permis d'acquérir des films références de l'histoire du cinéma à un coût raisonnable. Il aurait fallu en effet 40'000 à 50'000 francs supplémentaire pour rivaliser avec les collections des autres bibliothèques.

Fonds ancien et patrimonial

En décembre 2023 une journaliste de la Radio suisse alémanique est venue à la Bibliothèque de la Ville du Locle. Durant 3 heures elle a interviewé le bibliothécaire responsable Fabio Bestazzoni. Le sujet le fameux loclois Oscar Tschirky qui fascine en terre alémanique. Cette émission, qui jouit d'une grande écoute a débouché en janvier 2024 sur un podcast d'environ 50 minutes. Une très belle promotion pour, la Ville du Locle, son histoire, son patrimoine et sa bibliothèque.

Comme chaque année, la bibliothèque a reçu la visite de chercheurs qui ont consulté les différents fonds patrimoniaux et spéciaux. Des habitants continuent à solliciter épisodiquement la Bibliothèque de la Ville sur l'histoire ou des lieux de leur région.

Sur demande traditionnelle de la Chancellerie, nous avons préparé une copie de plusieurs dizaines d'exemplaires de *La Feuille d'Avis des Montagnes* pour l'anniversaire des personnes nonagénaires et centenaires.

L'année précédente, dans ce même rapport, j'informais que « *La Bibliothèque de la Ville a mis à disposition de Monsieur Marcel Schiess le fonds Marcel-Henri Dubois. Dépositaire et petit-fils de Marcel-Henri Dubois, Marcel Schiess a consulté durant des mois le fonds afin de créer le film-spectacle les Sorbiers rouges. La première aura lieu le 21 mars 2024 au Cerneux-Péquignot. La Bibliothèque de la Ville a aussi contribué avec l'Association des Amis de la Bibliothèque de la Ville du Locle à la demande de financement du spectacle et à la gestion qui en découle* ». La Bibliothèque de la Ville consciente de l'importance de ce fonds Marcel-Henri Dubois a préparé durant le premier semestre 2024 sa propre exposition. Elle fut un excellent complément au projet les Sorbiers Rouges. L'angle de création s'est révélé évident : la vie et surtout l'œuvre littéraire et documentaire de Marcel-Henri Dubois insérées dans l'histoire de la Ville du Locle et européenne durant la Belle époque, les années folles et la seconde Guerre mondiale. L'exposition a été montée et ouverte au public durant le 2^e semestre.

Les visiteurs en lisant les panneaux ont pu non seulement découvrir les pensées poétiques de Marcel-Henri Dubois sur son pays neuchâtelois, découvrir un écrivain régionaliste de premier plan, mais ils ont eu également accès à des documents historiques rares tels que des photographies, des manuscrits etc... Cela a donné à cette exposition une dimension culturelle d'une belle importance.

Accroissement des documents

2024 : achats 1503.
2023 : achats 1352.
2022 : achats 1280.
2021 : achats 1360 (estimation).
2020 : achats 1320.
2019 : achats 1118.
2018 : achats 1318.

Cette augmentation régulière des collections a bénéficié aux usagers et a permis d'apporter un soutien sans failles aux librairies et autres partenaires locaux.

Expositions et animations

Du 22 au 24 mars 2024, les Bibliothèques de la Ville et des Jeunes ont participé au Week-end des bibliothèques. Il s'agit d'un événement national dont le thème fut « À table » Les deux institutions ont élaboré une programmation événementielle complémentaire. Cette manière de faire a permis aux usagers des différentes bibliothèques de découvrir « l'autre institution ». Le samedi 23 mars à 18h a eu lieu à la Bibliothèque de la Ville une table ronde sur le thème « Quand les mots rassemblent ». Trois auteurs de la région furent invités : Dunia Miralles, Lucien Vuille et Bernard Challendes. Ils ont eu l'occasion d'échanger avec nos lecteurs sur leurs créations littéraires ou documentaires. Ensuite la discussion s'est prolongée autour d'un repas multiculturel offert par la Bibliothèque. Des mets africains et thaïlandais ont ravi les papilles de nos lecteurs. Enfin, nous avons projeté le film surprise et hilarant « Soul kitchen » qui allie les merveilles de la cuisine et une certaine réalité de l'immigration turque en Allemagne. La fréquentation durant les divers événements fut élevée et les retours positifs.

Du 14 juin au 14 juillet 2024 la Bibliothèque a projeté une trentaine de matchs de l'euro de football. Cet événement fut possible grâce à l'accord du Conseil communal, à la participation bénévole du personnel et grâce à l'organisation du collectif sportif Loclois FFI. En moyenne une dizaine de personnes a eu l'occasion d'exprimer à chaque match leurs émotions et de découvrir la collection de livres sur le football que la Bibliothèque a achetée pour l'occasion. Une majorité de sportifs, non usagers, ont fait part de leur reconnaissance pour cette animation.

Le 29 août 2024 a eu lieu le vernissage de l'exposition Marcel-Henri Dubois (voir chapitre fonds ancien et patrimoine). Cet événement culturel a débuté le jour du vernissage pour se terminer le 2 novembre 2024. 560 personnes ont pris connaissance de la centaine de documents patrimoniaux et de la cinquantaine de panneaux. La vie et l'œuvre de Marcel-Henri Dubois préalablement mis en contexte dans l'histoire locloise ont été très appréciées. Il n'est pas rare que des visiteurs commentent certains documents en partageant leurs propres expériences personnelles.

Le 29 octobre 2024 le critique et animateur littéraire parisien Guénaël Boutouillet est venu présenter 50 livres de la rentrée littéraire. Cette animation a été organisée à l'initiative des organisatrices du festival littéraire Mille fois le temps. Les Bibliothèques du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de Saint-Imier ont accueilli avec grand plaisir ce funambule de la littérature. Les lecteurs et lectrices ont pu ensuite échanger avec lui. Un moyen original de faire découvrir les nombreux trésors littéraires de cette année.

Le mercredi 30 octobre la Bibliothèque a organisé pour la première fois pour Halloween une sorte d'escape game. La vingtaine de participants a dû délivrer l'apprentie bibliothécaire du sortilège qui lui avait été jeté par le bibliothécaire responsable et comte Fabio Dracula. Pour cela, ils devaient passer des épreuves nocturnes, munis d'une seule lampe de poche, dans chaque étage de la Bibliothèque. Le Loup-garou, la sorcière et la faucheuse les attendaient de pied ferme. Une activité bien préparée qui laissa place à parfois à une improvisation très appréciée. Les invités en redemandent lors de la prochaine année.

La Bibliothèque de la Ville a accueilli une exposition de peinture du 21 novembre 2024 au 3 janvier 2025. L'artiste peintre locloise Mireille Pellet a exposé une vingtaine de tableaux. Le thème principal était l'arbre. Ces créations ont débouché sur l'élaboration d'un calendrier vendu au profit de l'association régionale Pro Junior. Les usagers ont pu également découvrir et s'émouvoir en voyant ces toiles magnifier la nature.

Afin de terminer de manière festive cette année 2024, la bibliothèque a organisé quatre animations. Le mardi 17 décembre comme les années précédentes, durant ce jour frénétique d'achat, les lecteurs ont eu l'occasion, l'espace d'un moment, de bénéficier d'un massage assis, tout en lisant leur revue favorite et en dégustant un thé de saison. Les 18 et 19 décembre deux films surprises de Noël, l'un pour les adolescents, l'autre pour les adultes ont été projetés. La magie de Noël fonctionne toujours aussi bien dans le septième art. Enfin, le samedi 20 décembre, le 3e lieu s'est transformé pour recevoir les amateurs de jeux vidéo. Ils ont pu découvrir une nouvelle fois notre collection et la tester en groupe dans d'excellentes conditions.

Collaborations avec le Cercle scolaire du Locle

Issues de réflexions durant les premières séances du Conseil de la culture durant l'année 2024, trois collaborations entre la Bibliothèque de la Ville et le Cercle scolaire du Locle se concrétisent ou sont sur le point de se concrétiser. Dans le cadre du projet « Lift » la Bibliothèque de la Ville a accueilli en stage, le mercredi-après midi, durant 10 semaines, de septembre à décembre une écolière. Cette expérience lui a permis de faire connaissance avec le monde du travail et avec l'univers de la Bibliothèque. Tant du côté de l'écolière que de notre institution la satisfaction prime. Nous sommes prêts à renouveler l'expérience avec d'autres élèves.

La Bibliothèque s'apprête à recevoir durant la dernière semaine de janvier 2025 ses premières visites officielles de classe en 195 ans d'histoire. En créant et développant des espaces et des collections appropriées à la tranche d'âge 14-25 ans, en se formant auprès de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, en préparant un discours approprié, la Bibliothèque est prête et se réjouit d'accompagner les jeunes Loclois et Locloises dans la découverte de ce lieu. Enfin il est prévu qu'au mois de janvier 2025 la Bibliothèque accueille des créations artistiques d'écoliers dans le cadre d'un partenariat école-musées/bibliothèques.

Développement des bibliothèques

Des trois variantes de développement des bibliothèques qui étaient à l'étude durant l'année 2023 à savoir « Le regroupement de la Bibliothèque de la Ville et des Jeunes à Daniel JeanRichard 38 et au rez-de-chaussée de la rue du temple 22, un regroupement dans un autre lieu et enfin l'aménagement de la BJ au rez-de-chaussée de Technicum 21, lors du départ de Viteos et la création d'un espace patrimonial au rez-de-chaussée de Daniel JeanRichard 38 » le regroupement des bibliothèques à Daniel Jeanrichard 38 a été abandonné pour des raisons de coûts, de surfaces, de charges et d'environnement. Le conseil communal a demandé à ce qu'un groupe de travail planche sur les deux autres solutions. Quant à la Bibliothèque des Jeunes le départ de Viteos dès 2027 de Technicum 17 et 21 laisse entrevoir des possibilités prometteuses. Une étude sera faite en 2025 si cela est de l'ordre du possible ou pas. Il faut rappeler que l'endroit à proximité des écoles, d'une zone piétonne accessible pour les familles et présentant des garanties en matière de sécurité coche beaucoup de cases.

Conclusion

2024 constitue une année importante pour la Bibliothèque de la Ville. Le nombre de prêts se rapproche de l'année 2013 année impressionnante en terme statistique. La tendance s'inverse. Le Covid qui avait éloigné les lecteurs des animations culturelles de la Bibliothèque n'est plus qu'un mauvais souvenir. La fréquentation est en hausse constante. Le public juvénile prend conscience qu'un lieu prenant compte de leurs intérêts émerge spécialement pour eux. Un lien prometteur est en train de se créer avec le Cercle scolaire du Locle. La Bibliothèque s'applique à trouver des solutions d'aménagement pour accueillir la population. Ce service communal qui s'adresse à l'ensemble de la population ne cesse de se renouveler afin de les accompagner au mieux dans leur désir d'assouvir leur curiosité culturelle. Cette situation motive grandement les bibliothécaires permettant ainsi de se projeter avec plaisir dans une année 2025 prometteuse.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Introduction

L'année 2024 a été marquée par un important déménagement de nos collections. Durant l'été, tous les documentaires (dès 5 ans) qui se trouvaient dans la partie des albums ont été cotés et rangés avec les autres ouvrages documentaires. Un travail titanesque récompensé par la création d'un espace pour les tout-petits, un rangement plus cohérent et la possibilité d'accueillir des classes sans devoir déplacer de collections.

En plus de notre travail courant de bibliothécaires (achat de documents, traitement, mise en valeur de nos collections, conseil, prêt, accueil des classes), nous avons proposé un large éventail d'animations : ateliers d'illustration, spectacles, contes, linogravure, Prix RTS, Né pour lire. Toutes les animations affichent complet et ont touché, environ 400 enfants âgés de 0 à 14 ans, tous genres confondus.

Personnel

Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Formation d'une journée sur Netbiblio (le système informatique de gestion de la bibliothèque) pour l'ensemble du personnel.
- « Label Ricochet » : exploration de la diversité et de la richesse de la littérature pour enfance contemporaine, formation suivie par 1 bibliothécaire.

Animations

Durant toute l'année, dans le cadre de « Né pour lire », 9 animations se sont déroulées à la bibliothèque et 1 en plein air, au parc du Casino.

30 janvier : dans le cadre du festival littéraire « Mille fois le temps », La BJ a accueilli pour une matinée de dessin, Natali Novi, auteure illustratrice d'origine franco-canadienne. Après deux heures d'enseignement ludique et dynamique, Les enfants repartent, ravis, avec leurs dessins.

06 mars : remise du prix RTS. Accompagnées d'une bibliothécaire, les participantes sont invitées au salon du livre de Genève pour assister à la remise du prix. Un moment festif qui clôt agréablement ce club de lecture.

23 mars : Biblioweekend se met « A table ! », au menu :

Un atelier sur les cinq sens, animé par Alexandra Loriol et des histoires au Kamishibai racontées par l'équipe des bibliothécaires. L'après-midi, Amandine Berger conteuse professionnelle, prend le relais pour le plus grand plaisir du public présent. Une édition très réussie.

24 avril : spectacle de la Turlutaine : « Le nez au milieu de la figure ». Un énorme succès pour ce spectacle joué par une professionnelle.

21 septembre : atelier de dessin autour du poulpe proposé à 12 enfants animé par la talentueuse illustratrice Sandra Lizzio, suivi d'une dédicace. Une réussite !

23 octobre : atelier de dessin Manga au MBAL animé par Cordeb'Art. Cet atelier connaît un tel succès qu'il est prévu d'en proposer un nouveau l'année prochaine.

01 novembre : dans le cadre d'Halloween, contes pour avoir la trouille, animés par Amandine Berger.

20 novembre et 4 décembre : en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts, réalisation d'un leporello. A partir d'un grand choix d'images, les enfants encrent et impriment des plaques gravées. Les deux ateliers sont animés par Marianne Schmutz, en collaboration avec le Musée des Beaux-arts, le Musée d'Histoire et la Croix-Rouge.

7 décembre : spectacle autour de l'univers de l'auteur illustrateur Christian Voltz, joué et mis en scène par la comédienne Yvonne Tissot. Un moment festif et convivial pour finir l'année en beauté !

Collaborations

- Avec l'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Avec les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire.
- Avec la Fondation Sandoz par des emprunts de livres.
- Avec le Centre pédagogique des Billodes par des emprunts de livres.
- Avec les crèches du Locle et le « Tournelivres »
- Avec le Musée des Beaux-Arts par des animations ponctuelles et la préparation de documents en lien avec leurs expositions.
- Avec le Musée d'histoire naturelle pour des animations ponctuelles.
- Avec le Service Promotion Santé Jeunesse du Locle.
- Avec « Le passeport vacances pour les Jeunes » et l'accueil dans nos locaux d'une animation sur la langue des signes.
- Avec le service de la Croix-Rouge en accueillant des enfants lors d'animations.

Statistiques

En 2024 nous avons accueilli 200 classes réparties comme suit : 22 visites de classes animées par les bibliothécaires, 153 classes en visite libre et 25 groupes des crèches du Locle et du Parascolaire.

Années	2023	2024
Visites de classes	191	200
Documents prêtés	74'426	79'794
Nb. de lecteurs	935	906

Années	2023	2024
Nouvelles inscriptions	171	199
Documents achetés	1'180	1811
Abonnements périodiques	24	24
Nombre de documents au 31.12.2022 (fond)	21'888	20806

Remarque : un important désherbage a été effectué pour mettre en valeur les nouvelles acquisitions mais aussi pour dégager de l'espace pour accueillir les visites de classes et les animations sans devoir enlever toutes nos collections.

En effet, nous n'avons toujours pas de local spécifique pour accueillir les visites de classes et les nombreuses animations proposées tout au long de l'année.

Statistiques de prêts, tous genres confondus

Albums	5296
Bandes dessinées	2164
Blu-ray Disc	5
Contes	354
Documentaires 000	38
Documentaires 100	57
Documentaires 200	18
Documentaires 300	47
Documentaires 500	556
Documentaires 600	517
Documentaires 700	363
Documentaires 800	14
Documentaires 900	241
DVD documentaires	15

DVD	205
Enveloppes d'accompagnement	3
Histoires de vies	13
JEU	2
Kamishibaïs	34
Livres audio	8
Mangas	748
Périodiques	675
Romans ados	319
Romans graphiques	2
Romans historique	3
Romans	1281
Total	13068

Conclusion

La Bibliothèque des Jeunes sous l'impulsion de sa bibliothécaire Emmanuelle Pelot poursuit sa réjouissante évolution. Le nombre de classes, de prêts, d'achats de documents sont en hausse. Le nombre d'utilisateurs reste stable. Un grand travail de tri a permis à la bibliothèque de mettre encore plus en valeur certaines collections et de trouver des solutions pour mieux accueillir les classes et les familles.

Des collaborations nouvelles avec des artistes ainsi qu'avec des institutions comme le Musée des Beaux-Arts du Locle sont réjouissantes.

Ce très bon fonctionnement de cette institution permet de poser une réflexion nécessaire sur l'existence de postes informatiques pour les usagers et sur les solutions existantes quant à un possible déménagement de la Bibliothèque à court, moyen terme.

SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds – Le Locle

Personnel

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales de La Chaux-de-Fonds et du Locle / Saut-du-Doubs, ainsi que des forêts privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds et de deux forestiers-bucheron avec CFC et d'un apprenti.

Exploitation des bois

La tempête a fracassé de nombreux peuplements forestiers, nous avons terminés les travaux de sécurisation des forêts et de remise en état des pâturages boisés en août.

En plus de ces nombreux peuplements perturbés suite à la tempête, le réchauffement climatique provoque déjà de nombreux chablis qui occasionnent par endroit des problèmes de sécurité pour les infrastructures, il faut vraiment y être très attentif.

Forêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Exploitation de 3'588 arbres, pour 6'139 sylvies, soit 1,71 sylvies par arbre :

Bois de service résineux sains :	2'346.80 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	196.57 m ³
Bois de service feuillus :	22.21 m ³
Bois d'industrie :	106 m ³
Bois énergie :	1'931 m ³
Total :	4'602.58 m³ soit 347 % de la possibilité

Forêts de la Ville du Locle

Exploitation de 2'839 arbres, pour 4'608 sylvies soit 1.62 sylvies par arbre :

Bois de service résineux sains :	1'908.40 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	459.54 m ³
Bois de service feuillus :	22.63 m ³
Bois énergie :	1'454 m ³
Total :	3'844.57 m³ soit 167 % de la possibilité

Massif forestier des Brenets / Saut-du-Doubs

Exploitation de 332 arbres, pour 744 sylvies soit 2.24 sylvies par arbre :

Bois de service résineux sains:	586.55 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	27.78 m ³
Bois de service feuillus :	5.72 m ³
Bois énergie :	106 m ³
Total :	726,05 m³ soit 82.2 % de la possibilité

Marché des bois

L'état sanitaire des résineux et de certains feuillus, continue de se dégrader (bostryche, dépérissement) à cause du réchauffement climatique occasionnant de nombreux chablis dans toutes les régions de Suisse et d'Europe. Ajoutons à cela un cours de l'Euro toujours très défavorable aux exportations, ce qui a pour conséquence un marché des bois très tendu.

Bois de service résineux

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 65 % du volume exploité en 2024. Les bois rouges de moindre qualité se sont vendus entre Fr. 44.- et Fr. 47.- le m³.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux sain s'est vendu à un prix moyen de Fr. 82.10 par m³.

Ville du Locle – Saut du Doubs

Le bois de service résineux sain s'est vendu à un prix moyen de Fr. 84.15 par m³.

Bois de service feuillus

Les 198,08 m³ de feuillus ont pris le chemin de la scierie Burgat à Saint-Aubin à un prix moyen de Fr. 82.- par m³.

Bois précieux et de résonance

Lors de la vente des bois précieux organisé par ForêtNeuchâtel à Colombier, nous avons obtenu Fr. 701.- le m³ pour un épicéa soit, Fr. 1'290.- et Fr. 451.- le m³ pour un sapin soit Fr. 1'335.- tous deux provenant du massif forestier de La Combe Girard au Locle.

Deux billons d'épicéa, cubant en tout 6.34 m³, provenant des forêts du Bois de Ville aux Planchettes et des Cernayes au Locle, coupé à la bonne lune, ont été vendus à un tavillonneur de la région à Fr. 250.- le m³, soit Fr. 1'585.-.

Bois énergie

L'énorme quantité de bois énergie résultant de la tempête a trouvé preneur dans des chaudières tant à l'intérieur du canton qu'à l'extérieur. Représentant un volume de 7'206 m³ de plaquette de bois qui a été vendu au prix du marché.

Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

Plantations

En forêt jardinée, le rajeunissement naturel est prioritaire. Cependant, pour la formation des apprenti·e·s et par opportunité, on plante de temps à autre quelques plants.

Suite à la tempête et compte tenu de la situation, le Canton et la Confédération vont subventionner des îlots de régénération dans les pâturages boisés. En forêt, on va laisser la nature reprendre ses droits en 2024 et on analysera la situation courant 2025.

Ville du Locle

- 1 douglas haute tige a été planté dans la Joux-Pélichet LL10.
- 5 aubépines ont été plantés dans le cadre des compensations de la construction de la N20.

Ville de La Chaux-de-Fonds

1 tilleul a été planté dans la forêt de La Sombaille CDF22, suite à une demande de l'association RECIF.

Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été.

Le but des soins est, premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO₂, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et, deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structure et microstructure. Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton, grâce à des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel. En ces temps de réchauffement climatique, ils prennent toute leur importance.

Fonctions sociales

L'équipe forestière entretient les sentiers pédestres, les refuges forestiers (Gros-Crêt, Roches-de-Moron et L'Adeu) et les sentiers didactiques, propriétés des collectivités publiques.

Infrastructures

Dévestitures

Massif des Brenets

- Réfection d'une piste à machine au Châtelard LBR15 / 50 m'

Ville de La Chaux-de-Fonds

- Réfection du chemin forestier de la cabane au Chapeau Râblé 550 m'

Centre forestier

- Protection des poutres lamellée collées et contrôle de la toiture et des chenaux

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées et une surveillance générale des massifs forestiers de l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ces tâches sont financées par le Canton.

Résultats des martelages en forêts privées hors volume tempête en 2024 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	41	15
Nombre d'arbres martelés	1'007	328
Volume en sylvies	3'115	721
Volume par arbre en sylvies	3.09	2.20

Agent de la nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le Canton.

Conclusion

Nos belles forêts sont soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers et, grâce à une sylviculture proche de la nature, les fonctions de la forêt (protection, production, sociale et de biodiversité) sont conservées tant que mal malgré un réchauffement climatique avéré qui met à mal nos peuplements forestiers. Les événements naturels de tous genres bouleversent notre quotidien et notre façon de travailler. Les défis et les remises en question ne manquent pas !

Pour terminer, entretenir nos forêts multifonctionnelles, c'est aussi soutenir notre économie de proximité, mobiliser une matière première renouvelable et assurer des emplois dans les régions décentralisées. Le service forestier remercie les autorités et la population pour leur confiance et leur soutien témoignés tout au long de cette année, encore bien perturbée par la tempête de juillet 2023.

INSTITUTIONS PARASCOLAIRES & ACCUEIL EXTRAFAMILIAL

Secrétariat

A fin janvier 2024, la secrétaire engagée à 30 % en 2023 a souhaité relever un nouveau défi. Une nouvelle secrétaire a été engagée dès le 01.02.2024 au taux d'activité initial de 35 %.

Durant l'année, une grande partie du travail du personnel du secrétariat des institutions parascolaires & accueil extrafamilial consiste à effectuer le suivi, les calculs et la validation d'une moyenne de 470 capacités contributives. Ce chiffre de 470 représente le nombre d'enfants loclois accueillis dans les différentes structures subventionnées du Canton. La capacité contributive représente le revenu net annuel du ou des parents et détermine la participation communale.

Au sujet des structures d'accueil extrafamilial, nous vous informions dans le dernier rapport que, depuis le mois d'août 2023, la structure parascolaire Les Salamandres et la structure préscolaire Les Grenouilles étaient sous le même toit. Les deux structures ont emménagé au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment Bel Air, à la rue de la Gare 11-13 aux Brenets.

Après plus d'une année de fonctionnement, nous pouvons relever de nombreux avantages liés à cette proximité. Voici quelques exemples :

- la collaboration entre le personnel des 2 structures est naturellement facilitée notamment pour les remplacements et la présence durant les vacances scolaires ;
- les plus grands enfants de la crèche peuvent profiter des activités organisées par le parascolaire ;
- les échanges avec les parents qui ont des enfants placés dans les 2 structures sont aussi simplifiés.

Au niveau des activités intergénérationnelles, les locataires des appartements avec encadrement sont invités à la fête de l'été et à la fête de Noël. Une fois par mois, une activité leur est également proposée avec les enfants du parascolaire. Les résidents et les enfants ont beaucoup de plaisir à se retrouver pour un atelier pâtisserie, de gym douce ou autour de jeux de société et de mémoire.

Ces deux structures accueillent également des enfants domiciliés sur le territoire loclois. Ces 22 places en parascolaire et 19 places en crèche complètent l'offre d'accueil globale de la commune fusionnée.

Structures parascolaires

Comme expliqué dans les rapports 2022 et 2023, chaque parascolaire dessert des collèges bien définis jusqu'à la 6^{ème} HarmoS. Le collège de Beau-Site, qui accueille tous les enfants pour la 7H et la 8H, n'est plus vraiment « lié » à un parascolaire.

Ainsi, à la rentrée 2024-2025, comme les demandes de placement étaient supérieures aux places disponibles à Tourbillon, nous avons à nouveau déplacé les enfants de 7H et 8H au parascolaire Diapason. Effectivement la structure Diapason nous permet un accueil un peu plus flexible les jours les plus sollicités, soit les lundis, mardis et jeudis car, par rapport au nombre de m2 des locaux, nous pourrions accueillir jusqu'à 33 enfants par jour alors que l'autorisation délivrée par le Canton est de 25 places. Comme cette structure connaît une nette baisse de fréquentation les mercredis et vendredis, l'Unité de l'accueil extrafamilial de Jour (AEJ) nous permet de faire un « lissage » de 125 places sur la semaine, correspondant à une moyenne de 25 places par jour.

Le déplacement des « plus grands » à Diapason nous a permis de pouvoir répondre à toutes les demandes de placement prioritaires des « plus petits » à Tourbillon.

Par rapport à la grandeur des locaux du parascolaire Les Salamandres, l'Unité de l'accueil extrafamilial de Jour (AEJ) a aussi accepté un lissage de 110 places sur la semaine, correspondant à une moyenne de 22 places par jour. Ceci permet également à la structure d'accueillir un peu plus d'enfants durant les jours les plus sollicités.

Ci-dessous, nous vous communiquons quelques chiffres, situation au 31.12.2024

Tourbillon

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 37 enfants, elle est située à la rue de France 40 au Locle. Au 31 décembre 2024, 59 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet et 605 factures ont été émises.

Diapason

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 25 enfants, elle est située à la rte des Monts 24a au Locle. Au 31 décembre 2024, 41 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet et 421 factures ont été émises.

Spiral

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 25 enfants, elle est située à la rue des Primevères 2a au Locle. Au 31 décembre 2024, 44 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet et 457 factures ont été émises.

Les Salamandres

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 22 enfants, elle est située à la rue de la Gare 13 aux Brenets. Au 31 décembre 2024, 45 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet dont 2 enfants domiciliés sur le territoire loclois. 452 factures ont été émises. Depuis le 13.06.2024, l'équipe éducative accompagne un enfant à besoins spécifiques (EBS).

Au niveau des activités, les équipes éducatives des quatre structures d'accueil en parascolaire organisent différentes sorties et animations, telles que : promenades en forêt, parcours vita, activités avec des animaux, activités cuisine et pâtisserie, activités sensorielles, sorties piscine, patinoire et bibliothèque. Des bricolages sont également confectionnés pour les différentes Fêtes et pour les décorations des structures en fonction des saisons et/ou des thèmes.

Structures préscolaires

L'Etoile

Cette structure préscolaire a une capacité d'accueil de 30 enfants, elle est située à la rte des Monts 24a au Locle. Au 31.12.2024, 41 enfants de la commune étaient accueillis à temps partiel ou complet. La crèche accueillait également un enfant de La Chaux-du-Milieu et un enfant du Crêt-du-Locle. 532 factures ont été émises.

Les Grenouilles

Cette structure préscolaire a une capacité d'accueil de 19 enfants. Elle est située à la rue de la Gare 11 aux Brenets. Au 31.12.2024, 15 enfants du territoire des Brenets étaient accueillis à temps partiel ou complet. La crèche accueillait également quatre enfants du Locle, deux enfants de La Chaux-du-Milieu, un enfant de Cernier. 259 factures ont été émises. Depuis le 1^{er} novembre 2024, l'équipe éducative accompagne un enfant à besoins spécifiques (EBS).

Au niveau des activités, les équipes éducatives des deux structures préscolaires organisent également différentes sorties et animations, telles que : activités sensorielles, musicales, de motricité, de lecture, de cuisine et de pâtisserie, des promenades, des pique-niques, des sorties dans les différents parcs et au Muzoo. Des bricolages sont également confectionnés pour les différentes Fêtes, pour "Les Promos" et pour les décorations des structures en fonction des saisons et/ou des thèmes.

Musique scolaire

Cette année, 21 élèves se sont inscrits au cours d'initiation.

Le spectacle « ELECTROJAM'S » a connu un franc succès avec environ 1000 spectateurs pour cinq représentations du 9 au 11 février. Cette année une représentation scolaire a été organisée pour les 7 et 8H. Il y a eu une très belle collaboration avec Arthur Henri, qui est aussi allé faire découvrir son art aux élèves de 7 et 8H. Les Amis de la Musique Scolaire ont organisé un Brunch le dimanche matin avant la représentation de 12h. Il y a eu de très bons retours, les gens ont beaucoup apprécié.

Les Amis de la Musique Scolaire ont tenu un stand lors de la Bastringue de l'Ancienne Poste au mois de juin, avec vente de pâtisseries et grillades, qui a bien marché.

Le projet 2025 avec la participation de chanteurs et danseuse promet, une fois de plus, un moment magique pour ceux qui auront la chance d'assister à l'une des représentations.

Le traditionnel camp du Jam's a eu lieu du 7 au 11 octobre et le petit camp pour les G7 et G8 s'est déroulé les 23 et 24 novembre.

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

Visites de classes

Toutes les classes du district ont été visitées durant l'année scolaire 2023-2024. Les classes du cycle 1 & 2 sont venues faire le dépistage dans les locaux du service dentaire scolaire, l'équipe s'est déplacée dans les communes du district et au collège Jehan-Droz pour les classes du cycle 3 pour le contrôle dentaire.

Durant l'année scolaire, il a été effectué

Pour les soins préventifs

137 radios dentaires

309 x 5 min de détartrages – polissage (dont 81 x 5 min ont été réalisés par l'assistante en prophylaxie)

159 scellements de fissures (dont 78 scellements étendus)

Pour les soins conservateurs

28 soins à l'aide du protoxyde d'azote (enfants anxieux/soins difficiles)

293 obturations (dont 12 provisoires)

35 traitements pulpaires sur dent de lait

3 traitements de racines sur dents permanentes

Urgences

21 consultations en urgence pour traumatisme et ou douleurs.

Divers

4 enfants préscolaires ont bénéficié d'une consultation avec le bon SNMD.

Pour l'orthodontie

52 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2024

15 nouveaux traitements myofonctionnelle et au moins 27 appareils fixes ont été commencés

L'équipe propose une méthode de traitement d'orthodontie fonctionnelle plus respectueuse en parallèle à l'orthodontie conventionnelle. Les patients traités par cette méthode reçoivent des exercices à faire à la maison avec l'appui d'une application pédagogique à télécharger.

Exonérations

3 demandes d'exonération ont été présentées au Conseil Communal pour des traitements orthodontiques et soins conservateurs, 2 ont été acceptées, 1 refusée.

Hôpital Neuchâtelois

L'équipe de la clinique s'est déplacé à 3 reprises à L'hôpital neuchâtelois de Pourtalès pour des soins dentaires sous anesthésie générale.

Formation continue et perfectionnement

La dentiste effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle a participé au congrès annuel de la ASP (Association Suisse de pédodontie) online.

CENTRE D'ORTHOPHONIE-LOGOPEDIE

Stagiaire

Un stagiaire a été formé au sein du centre d'orthophonie-logopédie d'août 2023 à mai 2024. Un stagiaire a effectué un stage d'observation de 5 semaines.

Formation continue

Les logopédistes du centre ont participé au perfectionnement cantonal annuel d'une journée qui a eu lieu au mois d'août 2024 sur le thème du partenariat parental. Cette formation, dispensée par M. Jérémy Périchon a été organisée par les trois centres d'orthophonie du canton. La gestion administrative de cette formation a été confiée au centre de Neuchâtel pour l'année 2024.

En février et en juin 2024, les logopédistes ont bénéficié de deux supervisions d'équipe donnée par deux ethnologopédistes. En novembre 2024, une courte formation a été organisée par les centres du Locle et de La Chaux-de-Fonds d'une durée de 3 heures. Le thème de cette formation était le suivant : Formation Le modèle systémique de Palo Alto : Et si on changeait de regard sur les situations ? Sensibilisation au modèle systémique de Palo Alto et application au contexte de l'orthophonie.

Centre d'orthophonie et Office de l'Enseignement Spécialisé (OESN).

Le Colloque des Responsables de l'Orthophonie (CRO) s'est réuni trois fois cette année, sous la direction du chef de l'Office.

Plusieurs séances de travail réunissant les responsables des centres et les représentantes de l'ARLD-NE et la collaboratrice scientifique de l'OES ont eu lieu cette année. Ces séances ont eu, entre autres, pour objectif de travailler sur de nouveaux termes diagnostics. Cela a abouti à la rédaction d'un document intitulé « les troubles en logopédie » qui regroupent les termes diagnostics qui doivent être désormais utilisés.

D'autres séances sont organisées entre les responsables des centres et la collaboratrice scientifique de l'OES et également entre les trois responsables des centres.

Durant l'année 2024

Le centre d'orthophonie-logopédie a reçu 72 nouveaux signalements, soit 33 de moins qu'en 2023.

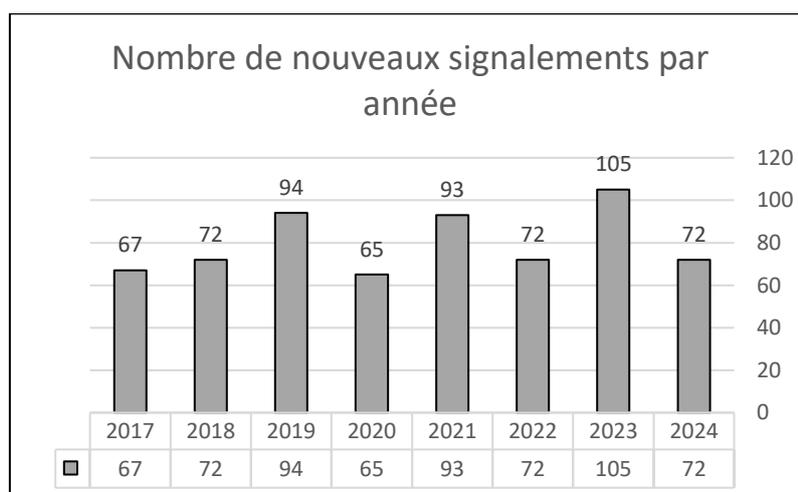


Figure 1 : nombre de nouveaux signalements par année civile

Au 31 décembre 2024, 39 dossiers étaient en liste d'attente, soit 20 de moins qu'en 2023.

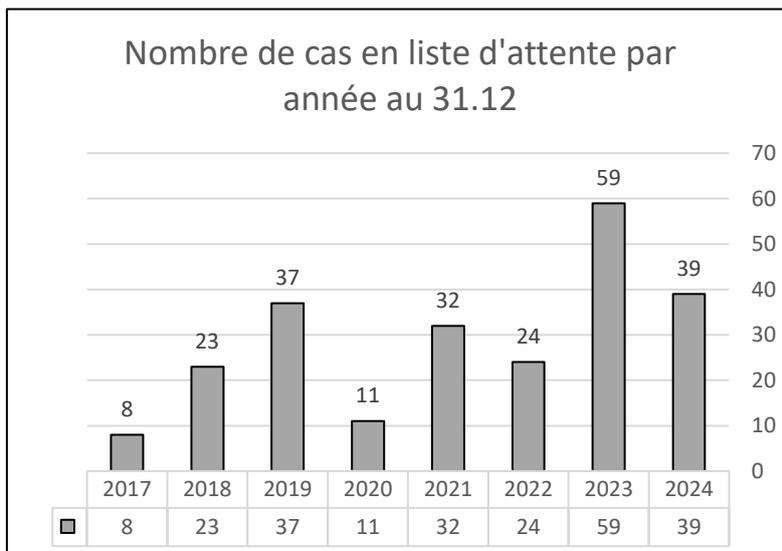


Figure 2 : nombre de dossiers en liste d'attente au 31 décembre

Les logopédistes ont effectué 68 bilans dont 5 n'ont débouché sur aucun traitement.

Quelques éléments statistiques

Chaque année, des statistiques sont réalisées par le centre d'orthophonie-logopédie. Elles tiennent compte de la période scolaire. Les résultats pour la période scolaire 2023-2024 sont présentés ci-après. Les prises en charge logopédiques peuvent être financées par l'OESN ou par les parents et la commune. Les graphiques ci-après tiennent compte des deux types de prise en charge.

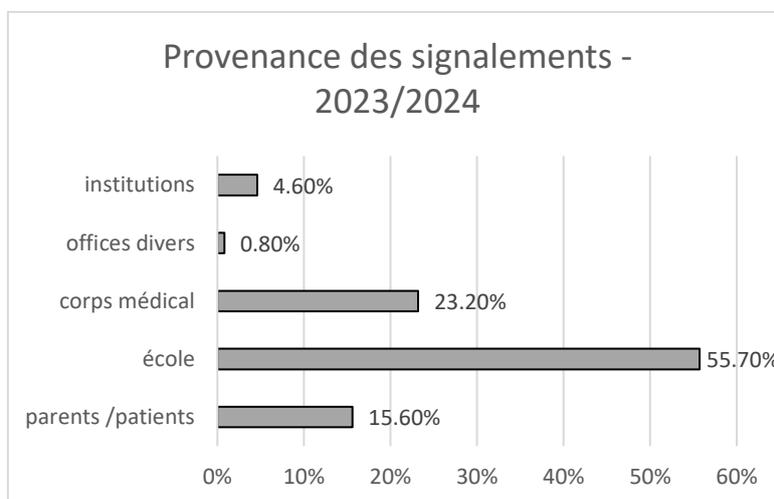


Figure 3 : provenance des signalements

La majorité des patients sont amenés à consulter pour un bilan en orthophonie sur conseil du pédiatre ou de l'école. Dans certaines situations, c'est le patient lui-même ou son parent qui prend l'initiative de consulter.

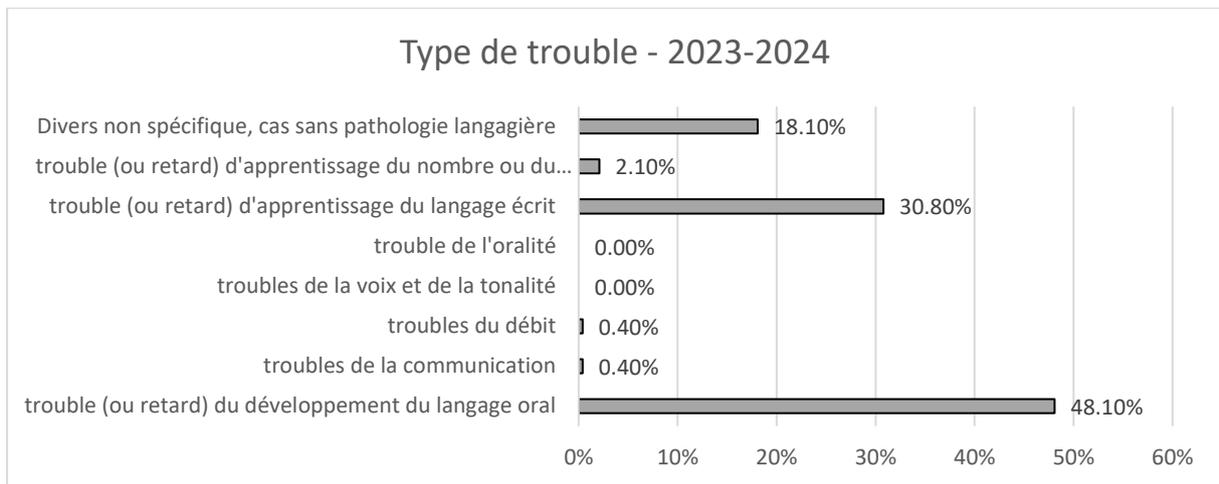


Figure 4 : type de trouble

La majorité des patients sont suivis pour un trouble développemental du langage oral. Ce sont ensuite les patients qui présentent un trouble d'apprentissage du langage écrit qui représentent une grande proportion des prises en charge. Les 18,10% de cas « divers non spécifique » concernent les bilans qui ne débouchent sur aucune prise en charge car aucun diagnostic n'a pu être posée. Ces chiffres sont stables d'année en année.

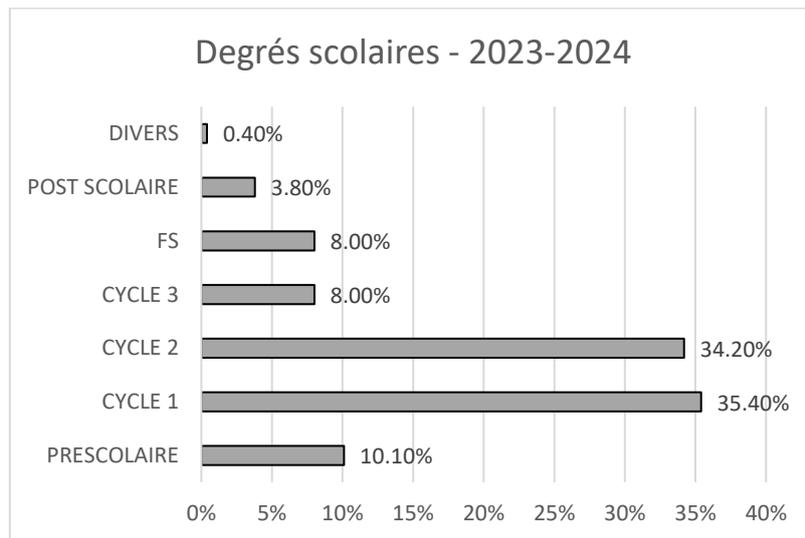


Figure 5 : degrés scolaires

Comme l'année précédente, la majorité des patients prise en charge sont scolarisés en cycle 1 ou 2. La part d'enfants préscolaires pris en charge à, quant à elle, diminué de 2,3 %.

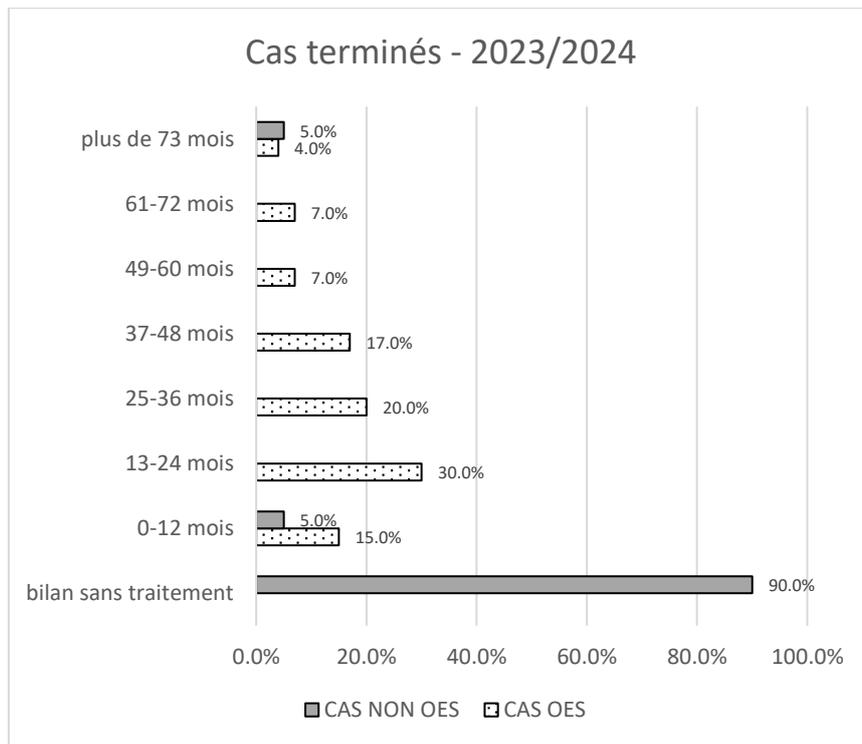


Figure 6 : durée du traitement – nombre de cas

Ce dernier graphique présente la durée des traitements. Durant l'année scolaire, 86 suivis ont pris fin. 36 situations ont pris fin sans traitement. Cela concerne les bilans qui ne débouchent sur aucune prise en charge. Ces bilans sans traitement sont financés par les parents et la commune. La majorité des traitements financés par l'OES se terminent après 13 à 24 mois de prise en charge.

LE CLAAP

Préambule

Le CLAAP avec ses prestations basées sur l'animation socioculturelle, est bien plus qu'un simple cadre de loisirs pour la jeunesse. Elle est une réponse concrète aux défis sociaux de notre ville : inclusion, prévention, engagement citoyen et dynamisation du tissu local. Le CLAAP joue un rôle essentiel dans la construction d'une société plus équilibrée, en permettant aux jeunes de s'approprier leur place et d'agir pour leur avenir. Cette année, nous avons choisi d'axer notre rapport sur une présentation approfondie de la plus grande ligne de dépense de notre service, les ressources humaines et de ne pas inclure d'analyse chiffrée de nos activités. Non pas par manque de « bons résultats ». Le CLAAP a maintenu une fréquentation soutenue avec parfois 90 jeunes par accueil, consolidé ses collaborations et poursuivi son travail auprès des jeunes, mais parce que notre impact ne se mesure pas uniquement en chiffres. L'animation socioculturelle agit en grande partie en prévention, un domaine où l'efficacité se perçoit bien plus qu'elle ne se comptabilise.

Notre travail repose sur l'accompagnement, la création d'espaces de dialogue et l'outillage des jeunes pour qu'ils trouvent leur place et évoluent dans un cadre structurant. L'objectif n'est pas seulement d'intervenir lorsqu'un problème survient, mais bien d'anticiper, d'éviter que des situations problématiques n'apparaissent. Si les jeunes évoluent dans un environnement adapté, avec des ressources suffisantes et des espaces où ils peuvent s'exprimer et expérimenter en toute sécurité, ils sont moins susceptibles de rencontrer des difficultés ou de dépasser les limites du cadre social.

Dans cette optique, notre mission est réussie lorsque les jeunes ne sont pas perçus comme un problème. Mieux encore, lorsqu'ils sont reconnus pour leurs initiatives positives, leur engagement et leur participation à la vie locale. Ce sont souvent les autres services qui témoignent le mieux de notre impact. À titre d'exemple, un médecin du RHNE nous a récemment fait part d'un changement significatif. Il y a quelques années, les nuits des Promos étaient marquées par un grand nombre d'interventions hospitalières liées à des bagarres ou à des intoxications alcooliques sévères. Depuis trois ans, ces nuits sont devenues bien plus calmes, les jeunes sont moins impliqués dans des violences et arrivent aux urgences dans un état beaucoup moins préoccupant.

Existe-t-il un lien direct entre cette évolution et notre travail de prévention au sein des Promos, avec la mise en place de notre espace jeunesse et notre travail de prévention et de médiation au sein de notre espace ? Très probablement. Peut-on le quantifier de manière irréfutable ? Non. Et c'est là toute la complexité de notre métier. L'efficacité de notre action se mesure souvent par ce qui ne se produit pas, par les tensions évitées, par la capacité des jeunes à s'adapter et à trouver leur place sans heurts. Ce sont ces résultats, bien que difficilement chiffrables, qui démontrent la pertinence et la nécessité de notre engagement auprès de la jeunesse.

Les ressources humaines, le pôle le plus important au sein du CLAAP.

L'animation socioculturelle repose sur le principe fondamental de la libre adhésion. Les jeunes qui fréquentent le centre viennent de leur propre volonté, sans contrainte. Pour que ce choix soit durable et enrichissant pour eux, ils doivent trouver face à eux des adultes qui inspirent confiance, qui sont capables de les accompagner et d'échanger de manière attrayante tout en posant un cadre solide.

Les équipes d'animation et de monitorat doivent ainsi maintenir un équilibre subtil entre proximité, autorité et légèreté. Elles doivent être des repères fiables pour les jeunes, capables d'accueillir leurs questionnements et de résister aux tests qu'ils imposent (ces fameuses mises à l'épreuve de l'autorité et du cadre qui leur permettent de confronter leurs désirs et leur compréhension du monde), tout en restant suffisamment chaleureuses et accessibles, à tout moment.

Nous comprendrons donc que si l'animation repose sur des compétences pédagogiques, techniques et méthodologiques, elle implique aussi un positionnement humain qui ne s'apprend pas uniquement dans les formations. Cette posture, qui donne envie aux jeunes de s'engager et d'échanger, relève aussi d'une dimension personnelle et émotionnelle, fluctuante selon les expériences de vie et les états d'esprit. Impossible de faire semblant auprès des jeunes, les liens solides se construisent grâce à l'authenticité des personnes il est essentiel d'être soi-même avec les jeunes.

Cette exigence qui doit être constante, est souvent peu connue alors qu'elle implique un important et nécessaire investissement sur la dynamique et le bien être des équipes. Nous l'avons observé cette année, les mouvements internes ont eu un impact sur la fréquentation et la dynamique du CLAAP. Mais nous voyons aujourd'hui une nette amélioration, preuve que la qualité du lien entre l'équipe et les jeunes est une donnée fragile au cœur de notre mission.

Cette réalité explique pourquoi les coûts du CLAAP sont principalement investis dans les ressources humaines plutôt que dans les BSM, le « matériel ». Les jeunes qui fréquentent le CLAAP ne viennent pas chercher des infrastructures sophistiquées ou des équipements dernier cri (même si la dernière console à la mode est très appréciée !), ils viennent pour les interactions, l'accompagnement et les relations humaines. Ils viennent pour débattre avec Cécilia, se chouchouter avec Maya, parler d'avenir avec Nicola, se faire gronder par Nadia, challenger Jessica, rigoler avec Adryan, parler des potins avec Scharazade, viber avec Lucas, chiller avec Shapol, discuter des sujets sensibles avec Kim, parler des galères avec Hassen, avouer l'inavouable à Anne-Lise. C'est alors la qualité de l'encadrement et le lien de confiance avec ces adultes qui fait la différence. Pour que chaque jeune trouve un espace d'écoute et d'expression, il lui faut une présence adulte compétente et investie qui l'aide à se construire. C'est cette dimension qui rend notre travail unique et indispensable mais des plus difficile à stabiliser.

La composition de l'équipe

L'équipe du CLAAP en 2024 se compose de :

- Une responsable
- Deux animatrices
- Une animatrice
- Deux aide-animateurs en formation
- Une apprentie
- Un stagiaire présent sur un semestre
- Cinq monitrices et moniteurs
- Un moniteur spécialisé studio
- Trois coordinateurs Alterconnexion (comme cela sera expliqué plus loin)
- Sept mentors d'Alterconnexion
- Environ cinquante intervenant·es externes ou prestataires

- Responsable

La responsable du CLAAP joue un rôle essentiel dans la supervision des projets et la gestion de l'équipe. Elle est garante de la mise en œuvre de la politique jeunesse en ville du Locle et veille à assurer une cohérence entre les actions menées et les objectifs institutionnels.

- Animatrices socioculturelles

Les animatrices socioculturelles sont les piliers de l'encadrement des jeunes et du développement des projets du CLAAP. Elles assurent à la fois un rôle de médiation, d'accompagnement et de gestion de projets pour répondre aux besoins et attentes des jeunes fréquentant la structure.

- Aide-animateur en formation HES ou ES

Les aides-animateurs socioculturels occupent un rôle clé au sein du CLAAP. Que ce soit dans le cadre d'une formation en Haute École Spécialisée (HES), en École Supérieure (ES), ces professionnels en formation, soutenus par leurs formatrices au sein de l'équipe et les professionnelles du CLAAP, contribuent à la mise en œuvre des projets, à la gestion des groupes et à la conception d'activités. Ils participent activement à la dynamique du centre, facilitent la mise en réseau des jeunes et contribuent à la réflexion pédagogique. Ils sont amenés à prendre des responsabilités croissantes en fonction de leur progression dans leur formation.

- Apprentie ASE

L'apprentie Assistante Socio-Éducatives (ASE) a une place essentielle dans le fonctionnement du CLAAP. En formation, elle découvre et applique progressivement les compétences nécessaires à l'encadrement des jeunes, à la proposition d'activité et à la gestion de projet tout en bénéficiant d'un accompagnement de sa formatrice et des équipes.

- Monitrices et moniteurs internes

Les membres de l'équipe de monitorat interne sont les « portes d'entrée » de notre public. Majoritairement connu et reconnu par les jeunes en dehors du CLAAP, ce sont généralement les premiers adultes que les jeunes rencontrent une fois qu'ils passent la porte du centre. Ils jouent un rôle clé dans la création de lien entre les jeunes et le CLAAP. Rémunérés à l'heure, ils sont présents principalement lors des accueils et des événements en travaillant, avec l'équipe permanente, à proposer aux jeunes un encadrement pertinent, bienveillant et attrayant. Toutefois, ils sont également sollicités pour des missions ponctuelles et variées selon les activités et besoin du CLAAP. Depuis 2024, du fait du fonctionnement en équipe réduite, nous les avons notamment sollicités pour assurer de manière autonome les « accueils du midi et accueils goûter » du mardi. Ils ont aussi des responsabilités logistiques, telles que la préparation des goûters, la gestion de la petite caisse lors de l'accueil et l'entretien ponctuel du matériel et des locaux. Ils sont un maillon nécessaire au bon fonctionnement du CLAAP.

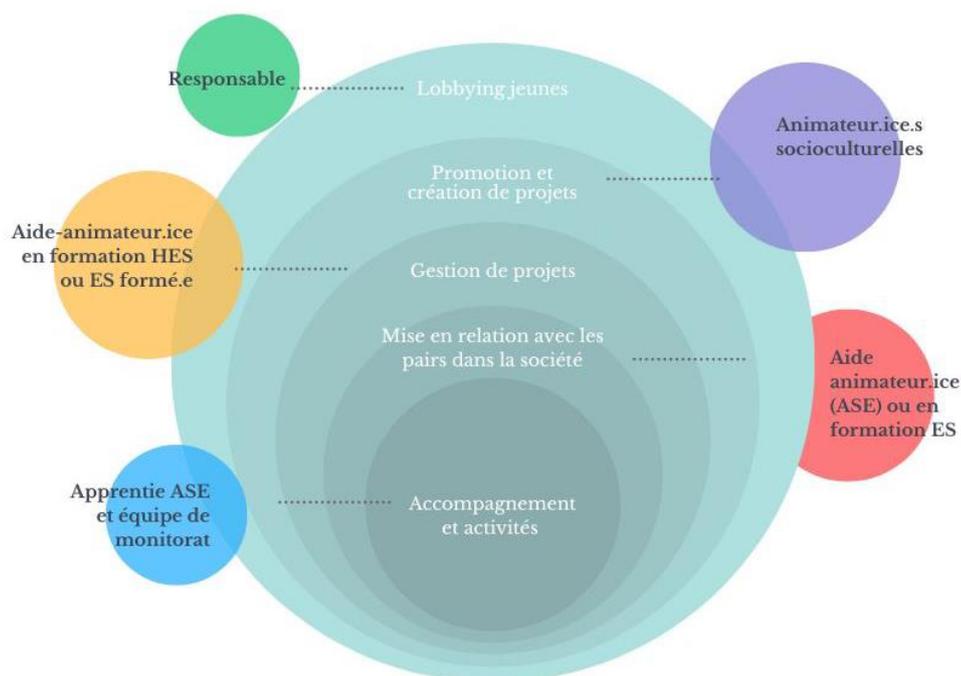
- Intervenant·e's externes ou prestataires

Les personnes engagées comme intervenantes externes ou prestataires sont sollicitées pour des missions spécifiques, souvent en lien avec leurs compétences ou passions (musique, arts, sport, théâtre, etc.). Elles apportent une expertise ponctuelle qui enrichit l'offre du CLAAP et permet aux jeunes d'explorer de nouvelles pratiques. Certaines de ces personnes sont également des jeunes du territoire, engagés sur des événements, pour renforcer l'équipe, soit sur l'aspect opérationnel, soit sur l'accueil du public.

Répartition des responsabilités

Le schéma ci-dessous illustre les limites de responsabilités selon le rôle de chaque membre de l'équipe. Il est important de préciser que cela ne signifie pas qu'un collaborateur ne puisse pas expérimenter ou assister dans des domaines en dehors de ses compétences définies. Tout comme les personnes ayant des responsabilités plus larges ne se limitent pas à l'accomplissement de leurs seules missions spécifiques, il est crucial qu'elles soient présentes à tous les niveaux d'intervention pour garantir un travail de qualité et une cohérence dans l'accompagnement des jeunes.

Limite de responsabilités



Objectifs 2025

L'année 2024 a été marquée par une importante réorganisation des tâches et responsabilités au sein de l'équipe du CLAAP afin de gagner en pertinence au regard de notre fonctionnement et pour garantir la continuité et la qualité des prestations offertes aux jeunes. Pour assurer un accompagnement des jeunes optimal dans le temps, voici la suite de nos objectifs pour l'année 2025 :

- Arrivée prochaine d'un adjoint pédagogique :
 - Cette future fonction permettra d'améliorer la structuration et l'encadrement des activités, tout en soulageant la direction et l'animation des tâches opérationnelles. Il est également prévu une diminution du taux de la responsable.
- Arrivée d'un nouvel animateur et réorganisation des responsabilités :
 - L'intégration de prestations aux Brenets, nécessite une nouvelle répartition des responsabilités pour que chaque prestation bénéficie de manière équitable des forces de l'équipe. A cet effet, un animateur à 70 % rejoindra l'équipe.
- Professionnalisation de l'équipe de monitorat :
 - Un travail important en 2025 portera sur la formation des moniteurs pour qu'ils gagnent en autonomie et responsabilités.

Formation des personnes

Nous avons particulièrement à cœur de contribuer à renforcer la formation dans le domaine de l'animation socioculturelle, et notamment au niveau local. Neuchâtel est l'un des rares cantons romands, avec le Jura, à ne pas disposer d'une Haute École Spécialisée en travail social. Ce manque complique l'accès à la formation pour les étudiant·e·s du canton et entraîne également une perte de professionnel·le·s sur le territoire. En effet, de nombreux étudiant·e·s choisissent d'effectuer leurs stages sur leur lieu d'études et, par la suite, s'y établissent, ce qui limite l'implantation de nouvelles compétences au niveau local.

C'est pourquoi le CLAAP s'engage à ouvrir régulièrement des places de formation. Il s'agit non seulement de contribuer à la professionnalisation du secteur, mais aussi d'offrir aux jeunes de la région la possibilité de se projeter dans un avenir professionnel en lien avec l'animation et le travail social.

- Stages non professionnels

L'équipe du CLAAP échange régulièrement avec des jeunes ou des personnes intrigués par les métiers de l'animation socioculturelle, du travail social ou de la pédagogie. Ces discussions peuvent aboutir à des stages d'observation au sein du centre, leur permettant ainsi d'avoir un premier aperçu du terrain et de mieux comprendre les réalités du métier.

- Collaboration avec la HE-ARC

Le CLAAP est mandaté par la HE-ARC pour accueillir des étudiant·e·s en soins infirmiers dans le cadre du module de santé communautaire. Dans ce cadre, ces étudiant·e·s sont amené·e·s à interagir avec les jeunes lors de nos interventions, à identifier une problématique de santé publique qui les concerne et à co-construire avec eux un projet de prévention ou d'accompagnement. Ce partenariat favorise une approche interdisciplinaire et permet d'intégrer une dimension plus large à notre travail de terrain.

- Formation en emploi HES Bachelor en travail social, animation socioculturelle

Depuis sa création, le CLAAP propose une à deux places de formation pour les étudiant·e·s HES animation socioculturelle en emploi, contribuant ainsi à la formation de professionnel·le·s sur le canton. L'absence de HES en travail social dans la région représente un frein au développement de la profession, et il est essentiel de créer des opportunités de formation pour favoriser l'ancrage local des futur·e·s animateur·trice·s.

- CFC d'Assistant·e Socio-Éducatif·ve (ASE)

Les métiers d'assistant·e socio-éducatif·ve et d'animateur·trice socioculturel·le présentent des spécificités propres, ce qui rend nécessaire une réflexion approfondie sur la place et les missions des ASE au sein d'un centre de loisirs. Si cette articulation est encore en cours de définition, l'expérience montre que les compétences et l'investissement des apprenti·e·s enrichissent la structure et renforcent l'accompagnement proposé aux jeunes. Toutefois, le maintien d'une place d'apprentissage au sein du CLAAP nécessite une analyse plus approfondie afin d'en évaluer la pertinence et la viabilité à long terme.

Dans l'attente, cette formation ouvre ainsi des perspectives intéressantes, tant pour les professionnel·le·s en devenir que pour le développement du CLAAP.

- ES Animation Communautaire – Nouveauté 2024

En 2024, le CLAAP a accompagné son apprenti CFC dans la poursuite de son cursus en École Supérieure (ES) d'animation communautaire, une formation encore peu développée en Suisse romande. Cette évolution s'inscrit dans une volonté plus large de professionnalisation du secteur et de réflexion sur le rôle des professionnel·le·s de l'animation au sein de la structure. L'intégration de ce nouveau parcours a permis d'interroger certaines pratiques et d'explorer de nouvelles modalités d'intervention, renforçant ainsi l'impact de notre travail auprès des jeunes.

Nos prestations en 2024

Organisation des prestations

Toutes nos prestations sont pensées pour répondre aux missions qui guident notre action :

- Valorisation de l'individu, de ses ressources et de ses projets (empowerment).
- Exercice de la citoyenneté.
- Médiation, création, développement et maintien du tissu social de proximité et des réseaux.
- Promotion du vivre ensemble et de la cohésion sociale.
- Mise en œuvre et déploiement de la politique jeunesse.

Notre objectif est d'amener chaque jeune à s'émanciper, à prendre des décisions par lui-même, en conscience, et qui soient adaptées à son environnement. Pour cela :

- Nous agissons sur son entourage et la société, en sensibilisant les adultes, en portant la voix des jeunes dans les espaces de décision, en développant le travail en réseau et en renforçant les collaborations interdisciplinaires.
- Nous accompagnons directement les jeunes, en créant du lien et en leur apportant des outils sous forme d'acquisition ou de renforcement de compétences techniques et sociales, de la confiance, de l'estime de soi, de l'attention, une capacité d'analyse et de remise en question... autant d'éléments qui leur permettent de se construire.
- Nous créons des espaces d'expérimentation, où ils peuvent tester leurs acquis, rencontrer d'autres personnes, confronter leurs points de vue et se positionner progressivement dans la société.

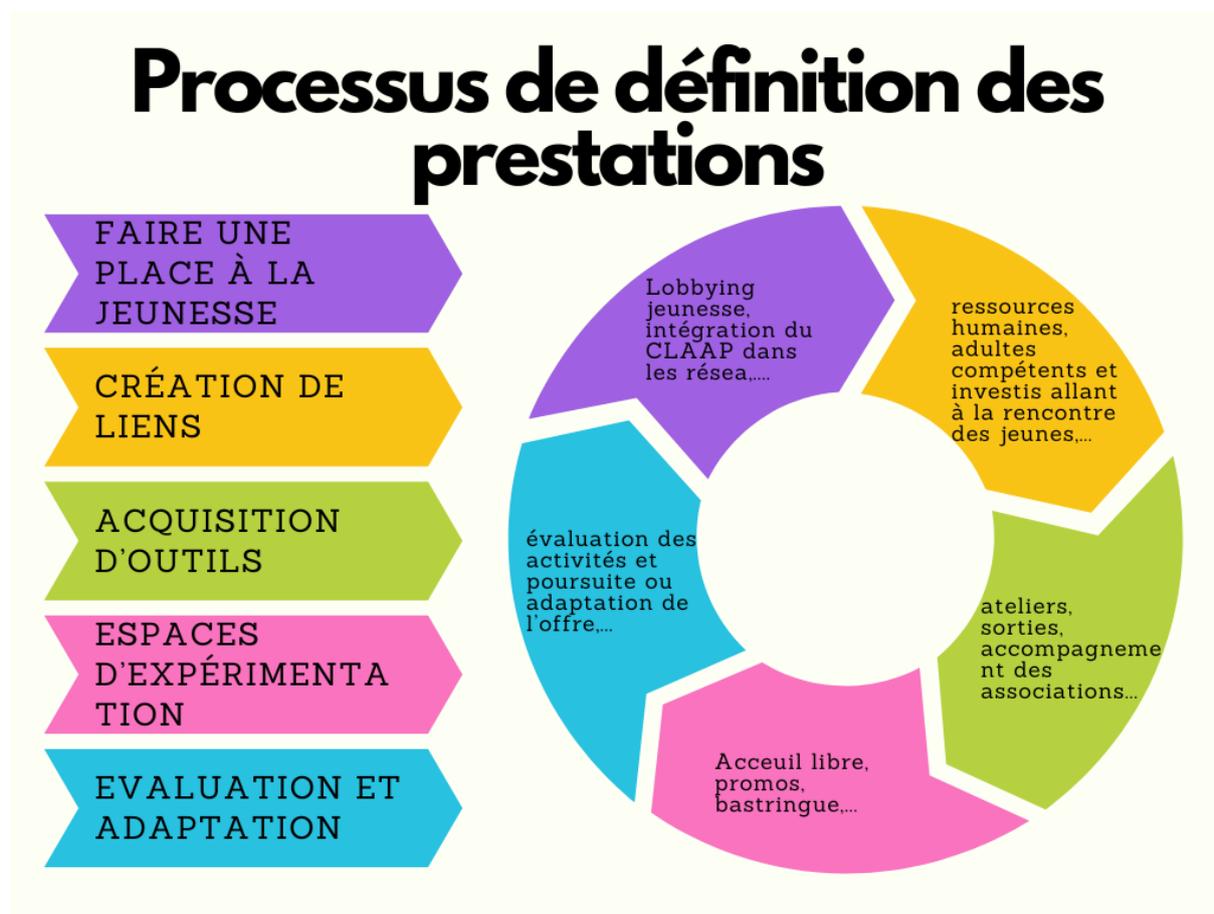
C'est avec cette vision que s'articule l'ensemble de nos prestations et se traduit en un processus cyclique comme le montre le schéma ci-dessous. Ce processus se présente sous forme de cercle, car chaque étape influence directement les autres. Cela crée alors une dynamique continue d'adaptation et d'évolution. Il ne s'agit pas d'un chemin linéaire, mais d'un cycle où les points d'entrée varient selon les situations et les besoins rencontrés.

Par exemple, parfois, tout commence par la rencontre avec un jeune. Un lien se crée, il exprime un besoin ou un intérêt, et cela nous amène à construire une prestation qui lui est adaptée. Ensuite, cette action peut nourrir une réflexion plus large et nous amener à porter cette réalité dans les sphères politiques et institutionnelles.

D'autres fois, c'est l'inverse. C'est à la base une réflexion politique ou institutionnelle qui met en lumière un enjeu spécifique et nous pousse à développer une action concrète sur le terrain. C'est par exemple le cas du projet des Brenets, qui est né d'une discussion politique. La première étape sera donc de tisser des liens avec les jeunes sur place, de comprendre leurs besoins et attentes, pour ensuite co-construire une prestation pertinente.

Mais le processus ne s'arrête pas là. Chaque action est évaluée et ajustée en fonction de son impact, ce qui nous ramène quoi qu'il arrive à la dimension politique ou institutionnelle. En effet, les résultats sont évalués puis présentés et peuvent conduire à de nouvelles orientations. Ce cercle est donc un cycle perpétuel qui ne cesse de se renouveler, garantissant une action en constante évolution, au plus proche des réalités des jeunes et de la société.

Ce schéma illustre cette dynamique et les différentes étapes qui permettent de structurer et d'adapter nos prestations.



Liste des prestations

« Faire une place à la jeunesse » ; Réseau et partenariats

Comme expliqué en préambule, offrir un accompagnement et des prestations de qualité aux jeunes nécessite de positionner leurs besoins et de faire entendre leurs voix, aussi bien dans leur environnement proche qu'à une échelle plus large. De plus, l'animation socioculturelle repose sur un ancrage territorial fort, et le travail en réseau est indispensable pour agir de manière pertinente et cohérente. À ce titre, nous sommes engagés dans plusieurs réseaux et collaborations, chacun ayant un rôle spécifique en lien avec nos missions.

- Réseau Genre et Jeunesse

Un espace de réflexion et d'action visant à promouvoir l'égalité des genres notamment par le biais de l'animation socioculturelle et à sensibiliser les jeunes à ces enjeux. Ce réseau permet également d'échanger des pratiques et des outils pédagogiques entre professionnel·le·s.

- Commission cantonale de la jeunesse

Commission du Grand Conseil qui permet une concertation sur les actualités et les besoins des jeunes au niveau cantonal. Notre participation nous permet de défendre les intérêts spécifiques des jeunes des Montagnes neuchâtelaises, de promouvoir des projets innovants portés par notre service ou nos partenaires, et d'affirmer notre rôle d'acteur clé pour la jeunesse locale.

- Réseau Santé publique

Une collaboration avec divers partenaires communaux et cantonaux pour intégrer des actions de prévention et de promotion de la santé dans nos activités. Ce réseau nous permet d'adapter nos pratiques et d'offrir aux jeunes des espaces d'échange et d'accompagnement sur des thématiques comme la santé mentale, les addictions ou le bien-être.

- Rencontres terrain

Des échanges réguliers avec les acteurs locaux (travailleurs sociaux, associations, écoles, services communaux, etc.) pour garantir une approche concertée et cohérente des problématiques jeunesse, spécifiques au Locle. Ces rencontres permettent d'identifier les besoins, d'ajuster nos actions et de renforcer notre présence ou nos prestations là où elles sont les plus nécessaires.

- Ateliers Place de Jeux

Une initiative communale visant à analyser les besoins en termes d'espaces de jeu sur le territoire communal. Ces rencontres, auxquelles nous avons participé, nous ont permis d'apporter une expertise sur le sujet et de proposer des améliorations adaptées aux attentes des jeunes et des familles.

- Réunions avec les acteurs locaux

Des temps d'échange et de coordination avec nos partenaires (associations, structures jeunesse, institutions) pour mutualiser les ressources, partager les bonnes pratiques et développer des synergies au service de la jeunesse.

- Commissions Fondation Carrefour

Commissions stratégiques et techniques liées aux activités de notre partenaire « La fondation Carrefour » et notamment de son service « ASAP ». Réunissant plusieurs partenaires de terrain et institutionnels, ces espaces de concertation nous permettent de travailler en interdisciplinarité et d'affiner nos actions en fonction des enjeux identifiés.

- Subventions

Le CLAAP apporte un soutien financier pour divers projets, notamment OpenSunday et Midnight Le Locle, l'exploratoire (cf. rapports d'activités ci-après). Il apporte également un soutien à la Fondation Carrefour incluant notamment le financement des locaux de l'AEMO au Locle. Enfin, le CLAAP coordonne et subventionne le dispositif annexe Alterconnexion Montagnes neuchâteloises (cf. rapport d'activité).

« Acquisition d'outils » ; les activités.

De manière hebdomadaire ou ponctuelle, à notre initiative ou dans un rôle de soutien, nous offrons aux jeunes l'opportunité d'acquérir des compétences clés pour leur développement. Ces compétences peuvent être techniques, pratiques ou sociales.

- Ateliers

Des activités thématiques organisées les mercredis et vendredis, ainsi que durant certaines périodes de vacances, permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences, de s'exprimer et de développer leurs projets. La suppression des inscriptions obligatoires (hors ateliers nécessitant une autorisation parentale) a rendu ces ateliers plus accessibles, attirant ainsi un public plus large.

- Studio musique

Accessible les mercredis et jeudis, cet espace offre aux jeunes la possibilité de découvrir, pratiquer et enregistrer de la musique avec un accompagnement technique. Il constitue un lieu d'expression, de valorisation des talents et de cohésion sociale à travers la création artistique.

- Hors murs

Des animations de proximité organisées en extérieur, selon la météo, environ une fois par semaine, afin d'aller à la rencontre des jeunes en dehors des locaux. Ces interventions permettent d'élargir l'accès aux activités et de renforcer les liens avec les jeunes dans leur environnement quotidien.

- Parlement des jeunes

Un espace de participation citoyenne où les jeunes sont accompagnés dans la création et la mise en place de projets collectifs. Ce programme encourage leur engagement civique et leur donne des outils concrets pour s'impliquer dans la vie locale. Nous accompagnons le Parlement des jeunes dans leurs missions, leurs tâches et leurs activités.

- Skill / La Fête des Jan's

Association pour la promotion des sports à roulettes, que nous accompagnons dans la gestion associative, l'organisation de leurs événements et leur relation avec les autorités locales.

Cet accompagnement, mis en pause cette année en raison d'ajustements internes, reprendra en 2025 afin de renforcer les liens entre les jeunes et les espaces urbains.

- Semaine d'action contre le racisme

Un mouvement national organisé par le forum *Tous Différents, Tous Égaux*. Notre participation, à travers une présence accrue aux séances de préparation et des propositions d'activités, est essentielle. Elle nous permet d'offrir des espaces de réflexion et d'apprentissage autour des enjeux liés au racisme.

- CLAAP'IN - Promotion de la santé psychique

Un programme d'accompagnement destiné aux jeunes, proposé les mercredis ou vendredis et sur demande, pour aborder des thématiques liées au bien-être et à la santé mentale. Il s'agit d'un espace confidentiel et bienveillant permettant d'échanger sur des problématiques telles que le stress, la confiance en soi ou les relations sociales.

« Espaces d'expérimentation » ; les accueils et événements

Des lieux variés, allant d'espaces intimistes pour de petits groupes à des événements rassemblant plusieurs milliers de personnes, où les jeunes peuvent être acteurs ou spectateurs. Nous mettons à disposition ou créons des espaces de rencontre et d'expérimentation, permettant à chacun de trouver un cadre correspondant à ses envies et à ses besoins.

- Accueil libre

Un espace ouvert les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, où les jeunes peuvent venir sans inscription pour se détendre, échanger et participer aux activités proposées. Ce cadre informel favorise la socialisation, l'autonomie et la mixité des publics. Il nous permet également de tisser du lien et de récolter les propositions des jeunes.

- Accueil du mardi midi

Un espace réservé aux enfants inscrits à la musique scolaire, leur offrant un cadre adapté pour leur pause de midi. Ce moment structuré leur permet de bénéficier d'un environnement calme et propice à la transition entre leur apprentissage musical et leur temps libre.

- Mini-camp

Une sortie annuelle de trois jours, pensée comme une expérience immersive axée sur l'apprentissage, l'autonomie et la vie en groupe. Ce format favorise la découverte, le dépassement de soi et le renforcement des liens entre les participants.

- Summer Jan's

Un programme d'emploi estival qui offre aux jeunes une première expérience professionnelle tout en participant à l'animation de la ville. Chaque année, ce dispositif favorise l'insertion socio-professionnelle des jeunes en leur proposant un cadre de travail structurant et valorisant.

- Bastringue

Fête du bâtiment de l'Ancienne Poste, à laquelle nous participons activement en proposant des activités adaptées aux familles, permettant ainsi de faire découvrir nos actions et nos missions à un large public.

- L'espace jeunesse aux Promos

Un espace entièrement conçu pour permettre aux jeunes et aux enfants de s'approprier pleinement cet événement phare de la Ville. Pensé avant tout comme un tremplin pour les talents locaux, il comprend une scène jeunesse mettant en avant les artistes de la région, qu'ils se produisent en solo ou dans le cadre d'un club ou d'une association locale.

Mais cet espace est également un lieu-refuge, pensé pour offrir un environnement sécurisé et adapté aux mineurs, où les jeunes peuvent se retrouver entre eux ou en famille. Il comprend des partenaires de prévention, une distribution gratuite de sirop, des espaces pour se poser, ainsi que des médiateurs pour les accompagner en cas de besoin, etc.

- La fête du CLAAP

Notre événement annuel, où nous proposons à nos jeunes fidèles un espace horrifique à l'occasion d'Halloween. Train fantôme, bonbons, grimage... La seule journée où nous nous autorisons à ne proposer que du ludique pour le ludique !

Projet phare 2025

L'offre de loisirs aux Brenets

Cette prestation, émanant des autorités, répond à un besoin crucial d'équité entre les jeunes du Locle et ceux des Brenets, depuis la fusion. Les jeunes des Brenets évoluent dans un environnement dynamique, mais manquent d'espaces dédiés à leur épanouissement et à leurs initiatives à partir de l'adolescence.

Le projet, dont les objectifs ont été validés en 2024 par le Conseil communal, devrait débuter dès l'arrivée de l'adjoint et se dérouler dans l'ancien hôtel de ville des Brenets, un lieu symbolique et accessible, transformé pour offrir un cadre accueillant, chaleureux et stimulant. Il vise plusieurs objectifs :

- Offrir aux jeunes un espace structurant et inclusif, complétant l'offre existante tout en respectant l'identité locale.
- Réduire les comportements à risque en proposant un cadre éducatif sécurisé et attractif.
- Créer des passerelles entre les jeunes et les adultes afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale.
- Encourager la participation citoyenne en impliquant activement les jeunes dans la gestion et l'animation du lieu.

Un fonctionnement adapté aux besoins locaux

L'offre de loisirs aux Brenets proposera deux types d'activités principales.

- Un espace d'accueil libre,

Ouvert le mercredi après-midi pour permettre aux jeunes de se retrouver, d'échanger et de participer à des activités informelles.

- Des ateliers

Organisés en parallèle à l'accueil libre en vue de la mise en place d'un projet phare : *La Nuit des Talents*. Un événement annuel mettant en lumière les jeunes talents des Brenets et du Locle. Cet événement, entièrement conçu et organisé par les jeunes, servira de support à de nombreux ateliers liés à la préparation d'un événement : construction, recherche de fonds, communication, sélection des talents, programmation, logistique, etc. Ce projet permettra non seulement d'offrir une diversité d'ateliers et d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de compétences variées, mais aussi de mieux cerner leurs intérêts et aspirations.

Un fonctionnement impliquant toute l'équipe du CLAAP

Pour mener à bien ce projet, nous avons réorganisé le travail en équipe et allons recruter une nouvelle personne au sein du monitorat.

Un·e "grand·e" jeune des Brenets rejoindra ainsi l'équipe en tant que moniteur·trice dédié·e aux Brenets, assurant l'encadrement des jeunes et le suivi régulier des activités. La responsable du CLAAP prendra en charge l'animation sur place durant la première année, afin de structurer l'offre, d'accompagner la mise en place du projet et de garantir une transition adaptée aux réalités locales. Ce projet représente une belle opportunité pour le CLAAP, en permettant d'élargir son champ d'action et de renforcer son engagement auprès de la jeunesse locale.

Projets partenaires

« L'Exploratoire », un projet de l'ANPAC 0-6

Historique

L'association ANPAC 0-6, Association Neuchâteloise de la Promotion Artistique et Culturelle pour les enfants de 0 à 6 ans, a été créée en 2023 par un comité entièrement bénévole composé de Véronique Saucy, Sophie Liechti, Élodie Javet et Évodie Zürcher, toutes les quatre spécialistes de la petite enfance. Extrêmement motivées, elles s'engagent à mettre tout en œuvre pour développer et pérenniser leur projet « L'Exploratoire », un laboratoire de la créativité visant à promouvoir l'exploration libre dans le canton de Neuchâtel. Inspiré de la Maison de la Créativité de Genève, cet espace est ouvert au Locle tous les dimanches après-midi depuis le 10 novembre 2024.

L'Exploratoire a déjà suscité l'intérêt des médias (Arcinfo, RTS, RTN, Journal du Ô) ainsi que de son public !

Le CLAAP soutient la réalisation de cette phase test. Il met à disposition une de ses salles dans le bâtiment de l'Ancienne Poste et attribue une enveloppe budgétaire pour financer une partie du projet.

Dans un premier temps, le comité assurera l'ouverture de l'espace bénévolement, afin de recueillir les retours des usagers et d'affiner l'offre. Dans un second temps, des moniteurs pourraient être engagés et « L'Exploratoire » pourrait élargir ses horaires pour accueillir les crèches et les structures parascolaires des Montagnes neuchâteloises ainsi que les classes de 1 et 2 Harmos

Thématique

« L'Exploratoire » est librement inspiré de la Maison de la Créativité de Genève, qui propose huit espaces différents dans une maison de maître.

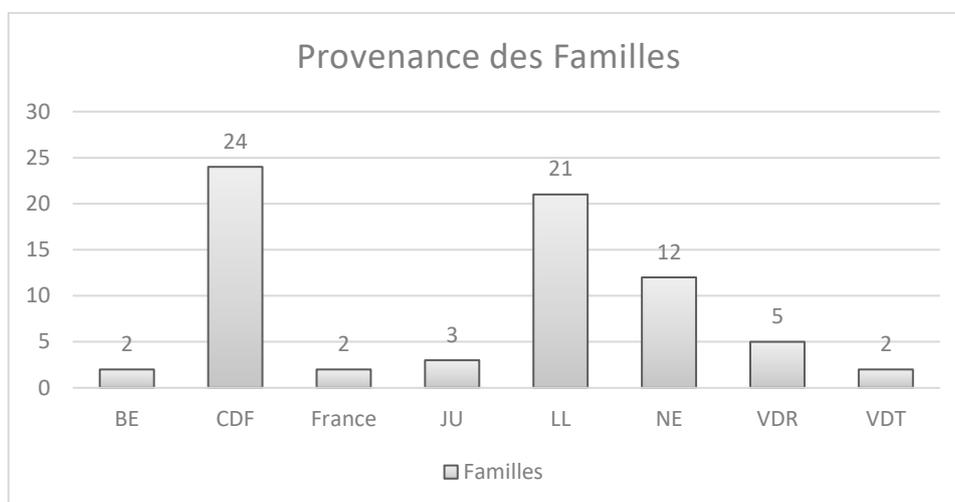
Dans cette phase test, un seul espace sera aménagé dans la salle 105 de l'Ancienne Poste.

« Le Café Chic » sera ouvert sous la forme d'une reproduction du « Café Royal » de Genève. Cet espace élégant, décoré de lustres, tapis, vaisselle en porcelaine et tableaux encadrés, vise à émerveiller les visiteurs. Les enfants y découvriront la notion de fragilité et seront invités à déguster un thé imaginaire dans de belles tasses finement décorées.

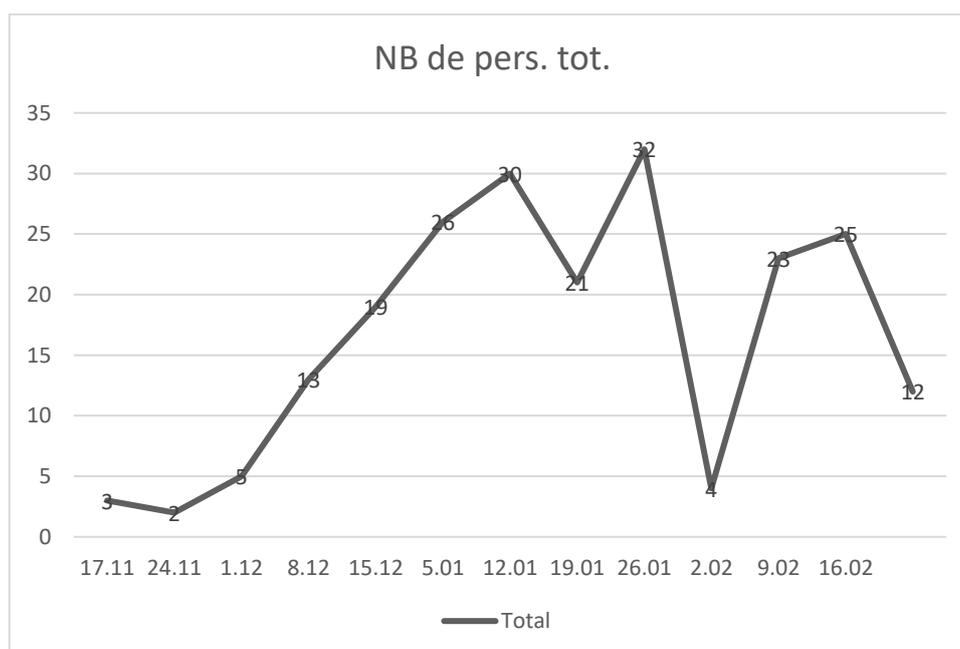


Statistiques intermédiaires de fréquentation 17.11.24 au 16.02.2025

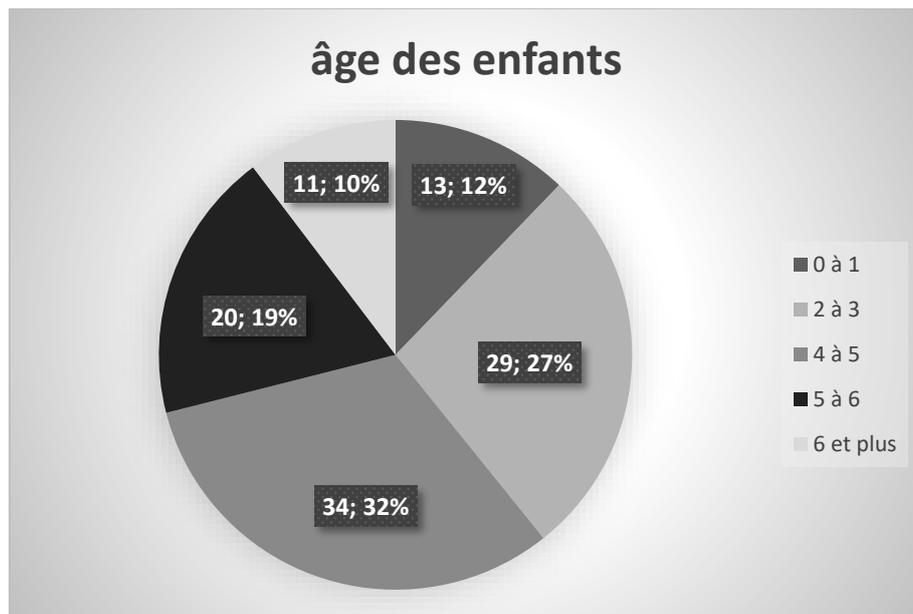
- Mode de récolte des données : Sondage sur place
- Nombre de jours d'ouverture : 12 dimanches
- Provenance des familles :



- Variation de fréquentation :



- Tranche d'âge des enfants :



Objectifs 2025

A la suite de la phase test, une évaluation sera réalisée en vue de déterminer des suites du soutien du CLAAP à l'association.

« **Midnight sports** », un projet de la fondation IdéeSports

Voici quelques statistiques pour l'année 2023-2024. Des informations complémentaires et le rapport complet sont accessibles sur le site www.ideesport.ch

- Participation par soirée

En moyenne, 27 jeunes ont profité du Midnight chaque samedi. En début de saison, en automne 2023, le projet a su apporter de l'engouement auprès des jeunes avec une participation de 35 jeunes ou plus sur de nombreux événements. Ensuite, la participation s'est stabilisée et est restée relativement constante tout au long de la saison avec une petite baisse de fréquentation au mois de mars 2024. Le dernier événement de la saison, promu sur les réseaux a réuni à nouveau 30 jeunes.

- Age des participant·e·s

Par rapport à l'année précédente, le public cible était légèrement plus jeune et il existait moins de régularité dans l'âge des participant·e·s. Les enfants ayant le plus fréquenté le projet ont entre 12 et 15 ans avec un pic de fréquentation pour les jeunes de 13 ans. On peut observer cette même tendance au niveau suisse, où les jeunes entre 13 et 14 ans sont les plus représenté·e·s au sein des projets MidnightSports.

- Participation selon le genre

Pendant la saison, 2023/24, le pourcentage de participation féminine représentait 28 %. La proportion des filles a malheureusement diminué de 3 % par rapport à l'année passée, où elles représentaient 31 % des visites au projet Midnight Le Locle. Cette saison, la fréquentation des filles aux projets MidnightsSports en Suisse représentait 37 %. La participation féminine reste donc un enjeu majeur pour le projet Midnight Le Locle et continue d'être un objectif sur lequel l'équipe de projet continuera de travailler pour la saison prochaine.

- Constance des participant·e·s

Ce graphique montre si les participant·e·s ont assisté aux événements une seule fois, de manière récurrente (participation à moins de 50 % des événements) ou constante (participation à plus de 50 % des événements).

On peut observer que plus de 70 % des jeunes ont assisté de manière récurrente au Midnight le Locle et presque 20 % l'ont fréquenté de manière constante, ce qui démontre l'intérêt du projet pour les jeunes. Les participations uniques ne représentent quant à elles que 11 % des visites totales.

- Domicile des participant·e·s

La grande majorité des jeunes participant au projet (94%) proviennent de la ville du Locle. En outre, plusieurs jeunes de La Chaux-de-Fonds, des Brenets ou de Neuchâtel ont visité le projet ainsi que certains jeunes de la commune française de Morteau, de l'autre côté de la frontière. Le projet Midnight Le Locle est ainsi connu à l'international !

« OpenSunday », un projet de la fondation Idéesport

Voici quelques statistiques pour l'année 2023-2024. Des informations complémentaires et le rapport complet sont accessibles sur le site www.ideesport.ch.

- Participation par événement

En moyenne, 34 enfants ont participé aux activités de l'OpenSunday chaque dimanche. Ce chiffre est en hausse par rapport à la saison précédente (2022/23 : 31 enfants) et est également un peu supérieur à la moyenne nationale saisonnière (31 enfants). Les variations dans le taux de participation sont dues au déroulement normal de la saison, où le plus grand nombre d'enfants participe toujours en début de saison. On peut en effet noter une différence importante dans le taux de participation entre les événements ayant eu lieu en 2023 et ceux de 2024.

- Participation filles et garçons

Pendant la saison, 2022/23, le pourcentage de participation féminine et masculine était quasiment égal (49,1 % / 50,9 %). Cette saison, la proportion de participation féminine a augmenté, les filles représentant à elles seules 57,2 % des visites saisonnières enregistrées. Au niveau national, le taux de participation des filles aux projets OpenSunday pendant la saison 2023-2024 était de 43 %. L'OpenSunday Le Locle renverse donc cette tendance !

- Constance des participante·e·s

Plus de 93 % des enfants ont assisté plus qu'une fois l'OpenSunday, ce qui représente une augmentation par rapport à la saison (en 2022/23, les participations récurrente et constante étaient de 87 % au total). On peut observer que presque 50 % des enfants ont participé au projet de manière récurrente.

- Domicile des participant·e·s

La grande majorité des enfants (95,4 %) provenaient de la ville du Locle. En outre, plusieurs enfants des communes voisines ont également été recensé·e·s, tels que les communes de la Chaux-de-Fonds, les Brenets et Morteau, en France.

- Participation d'enfants porteur de handicap

L'OpenSunday est développé de manière inclusive. Dans toute la Suisse, des centaines de visites d'enfants en situation de handicap ont été enregistrées au cours de la saison 2023/24 dans les 45 sites OpenSunday inclusifs de la Fondation IdéeSport. Cependant, malgré les efforts des coaches de maintenir le contact avec certains parents, le projet n'a pas accueilli d'enfants en situation de handicap cette saison.

ALTERCONNEXION MONTAGNES NEUCHATELOISES

Préambule

L'année 2024 a été marquée par plusieurs défis et évolutions au sein du projet Alterconnexion Montagnes neuchâtelaises (ACM). La mission principale d'ACM reste d'accompagner les jeunes en situation de fragilité en facilitant leur intégration sociale et professionnelle à travers un mentorat personnalisé et un réseau d'accompagnement solide.

Les efforts ont porté sur la stabilisation du projet, l'agrandissement du comité de pilotage (COPIL), l'amélioration des outils de suivi, ainsi que l'élargissement des partenariats et des sources de financement. L'équipe de coordination a également pris des initiatives pour adapter les formations et renforcer le suivi des mentors afin de garantir un accompagnement de qualité.

Évolution et structuration du projet

En 2024, ACM a connu une restructuration majeure avec le recrutement d'une nouvelle coordinatrice à 30%, suite au non-renouvellement des contrats des deux coordinateurs précédents (chacun à 15 %). Cette dernière a pris ses fonctions en mai 2024, assurant la continuité et le développement du projet.

Un objectif important était d'agrandir le COPIL. Une première phase de recrutement a eu lieu au second semestre 2024, et l'élargissement se poursuivra en 2025. Les retours des candidats ont mis en lumière la complexité de s'engager dans une fonction bénévole en parallèle d'un emploi à temps plein. Une réflexion sur des solutions facilitatrices est en cours.

Pour pallier la difficulté de synchroniser les emplois du temps des membres du COPIL, ACM a mis en place des rencontres individuelles en complément des réunions collectives. Cette adaptation a permis de maintenir une dynamique de travail fluide et constructive.

Accompagnement et formation des mentors

L'équipe de coordination a poursuivi son travail de structuration en mettant en place de nouvelles ressources pour les mentors :

- Un portfolio de contacts locaux, classés par thématique, a été créé pour faciliter leur autonomie.
- L'historique des formations a été rendu accessible aux nouveaux mentors à travers une session récapitulative.
- Un logiciel d'apprentissage du français a été acquis pour répondre aux besoins linguistiques des mentorés.

ACM a également repensé ses interventions en réduisant leur fréquence mais en augmentant leur durée, permettant un travail approfondi sur les situations rencontrées sur le terrain.

Enfin, en 2024, trois formations ont été organisées :

- Le 10 février : Formation sur les parcours atypiques des jeunes précaires (NEET), donnée par Gaël Curty, doctorant à Fribourg.
- Le 16 novembre : Formation sur la gestion des conflits et la communication non violente, animée par Régis Gobe, ancien directeur général de Swissnova.

Ces formations ont été largement appréciées et ont renforcé la posture professionnelle des mentors.

Développement du réseau et des collaborations

La coordinatrice a initié plusieurs partenariats stratégiques pour renforcer l'ancrage local du projet et valoriser le travail des mentors.

En 2024, deux rencontres institutionnelles majeures ont eu lieu :

- Le 19 mars, avec le Service de la Cohésion Multiculturelle (COSM), permettant de mieux comprendre les prestations offertes.
- Le 16 novembre, avec la Croix-Rouge Neuchâteloise, pour établir des passerelles entre les services d'intégration.

Le réseautage a également permis de recruter trois nouveaux mentors, identifiés comme figures de référence dans leurs communautés. Cette dynamique se poursuivra en 2025.

Un groupe WhatsApp a été mis en place pour fluidifier la communication entre mentors et coordination, renforçant la cohésion et la réactivité.

Suivi des mentorés et impact du projet

En 2024, les mentors ont suivi 30 jeunes en accompagnement individuel et ont initié 4 interventions collectives dans des communautés sportives, culturelles et religieuses. Le nombre total d'heures d'accompagnement a atteint 458,17 heures, soit une augmentation de 114% par rapport à 2023.

Les problématiques traitées sont variées :

- Transition : Formation, entrée dans la vie active, réorientation professionnelle.
- Organisation : Gestion financière, surcharge administrative, recherche d'emploi.
- Santé mentale et physique : Anxiété, isolement, gestion des émotions.
- Vie familiale : Conflits intergénérationnels, rupture conjugale.
- Vivre ensemble : Codes culturels, exclusion sociale, intégration.

Le lien de confiance avec les mentors a été renforcé grâce à un suivi individualisé régulier, favorisant un accompagnement plus réactif et pertinent.

Perspectives et développement futur

Pour garantir la pérennité du projet, ACM a engagé des démarches de recherche de fonds. L'un des objectifs pour 2025 est d'augmenter le taux de travail de la coordination, afin de répondre à la demande croissante et de poursuivre l'expansion du réseau de mentors.

L'accent sera mis sur :

- L'élargissement géographique du programme, avec l'intégration de mentors dans d'autres communes des Montagnes neuchâteloises.
- L'optimisation des outils de gestion, notamment avec la mise en place d'un suivi numérique des mentors.
- Le renforcement des collaborations institutionnelles et privées pour diversifier les sources de financement et soutenir le développement du projet.

Conclusion

L'année 2024 a marqué une étape clé dans la consolidation et le développement d'Alterconnexion Montagnes neuchâteloises. Malgré les défis structurels et la nécessité d'une augmentation des ressources, les résultats sont encourageants :

- Le nombre d'heures d'accompagnement a plus que doublé.
- De nouveaux outils et formations ont été mis en place.
- Les collaborations avec des institutions clés se sont renforcées.
- Le réseau de mentors s'est élargi et diversifié.

Le travail effectué en 2024 pose les bases d'une dynamique solide pour l'avenir. En 2025, l'objectif sera d'amplifier ces actions pour garantir un accompagnement toujours plus efficace et adapté aux réalités du terrain.

PARLEMENT DES JEUNES

Préambule

En 2024, le Parlement des Jeunes a connu des fluctuations dans son nombre de membres, oscillant entre 2 et 10 participant·e·s. Nous n'avons pas encore mené d'analyse approfondie sur les raisons de cette difficulté à maintenir un engagement sur la durée. Toutefois, d'après nos échanges avec les jeunes, ce ne sont pas les motivations qui manquent, mais plutôt des difficultés à se rassembler autour d'objectifs communs. Le manque de cohésion de groupe a rendu complexe l'élaboration de projets collectifs, et il leur a souvent été difficile de se mettre d'accord sur les initiatives qu'ils souhaitaient porter. Par la suite, le manque de patience et la difficulté à se rendre disponible à chaque étape nécessaire à la bonne réalisation du projet ont également freiné leur engagement sur la durée.

Le CLAAP est en contact avec la FSPJ afin de relancer la dynamique et favoriser un engagement durable de nouveaux membres. Dès que nous aurons le temps de nous y consacrer pleinement, nous mettrons en place les actions nécessaires pour redonner un nouvel élan au Parlement des Jeunes.

Activités 2024

- Organisation en janvier d'une soirée par et pour les jeunes loclois et des environs, qui a rassemblé plus d'une centaine de participant·e·s ;
- Mise en place de séances plénières ;
- Participation aux événements de la FSPJ (rencontres entre Parlements des Jeunes) ;
- Organisation d'une présence aux promos (annulée en raison des intempéries).

GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

GSR : AIDE SOCIALE

En 2024, le Service social régional des Montagnes neuchâtelaise (SSR MN) a traité pour la Commune du Locle- Les Brenets 514 dossiers d'aide sociale contre 520 en 2023 soit une diminution de 6 dossiers.

Les dépenses d'aide matérielle pour notre commune se montent à Fr. 7'015'675.98 contre Fr. 6'510'442.54 soit une augmentation de Fr. 505'233.44. Le montant des dépenses a augmenté de 7.8 % malgré une baisse du nombre de dossiers.

Le coût moyen par dossier est en hausse : Fr. 13'649.17 contre Fr. 12'520.-.

Le montant d'aide par habitant est en hausse : Fr. 643.05 contre Fr. 606.18.

Causes d'indigence/sortie de l'aide sociale : Le nouveau programme informatique de gestion de l'aide sociale KISS mis en place le 10 mai 2022 ne permet actuellement pas d'extraire les données sur les causes d'indigence ou de sortie de l'aide sociale. Nous savons toutefois qu'une bonne partie des fermetures est due à une reprise d'activité économique ou à l'octroi d'une autre prestation sociale.

Le taux de sortie d'aide sociale en 2023 était de 31.3 % au Locle et de 28.4 % au niveau suisse et 31.4 % au niveau cantonal.

Nombre de dossiers par assistant social : 83 dossiers au 20.1.2024 par 100 % de poste. Prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre uniquement et des dossiers gérés pour les autres communes du SSR MN.

Dépenses et recettes : Les dépenses brutes ont baissé (Fr. 9'809'630.24 contre Fr. 9'933'978.75 en 2023.). Les recettes ont baissé de Fr. 3423536.21 à Fr. 2'793'954.26).

Il faut rappeler que le montant de l'aide attribuée par dossier dépend à la fois de la durée du dossier et de sa structure (famille ou personne seule et de l'existence ou non d'un revenu).

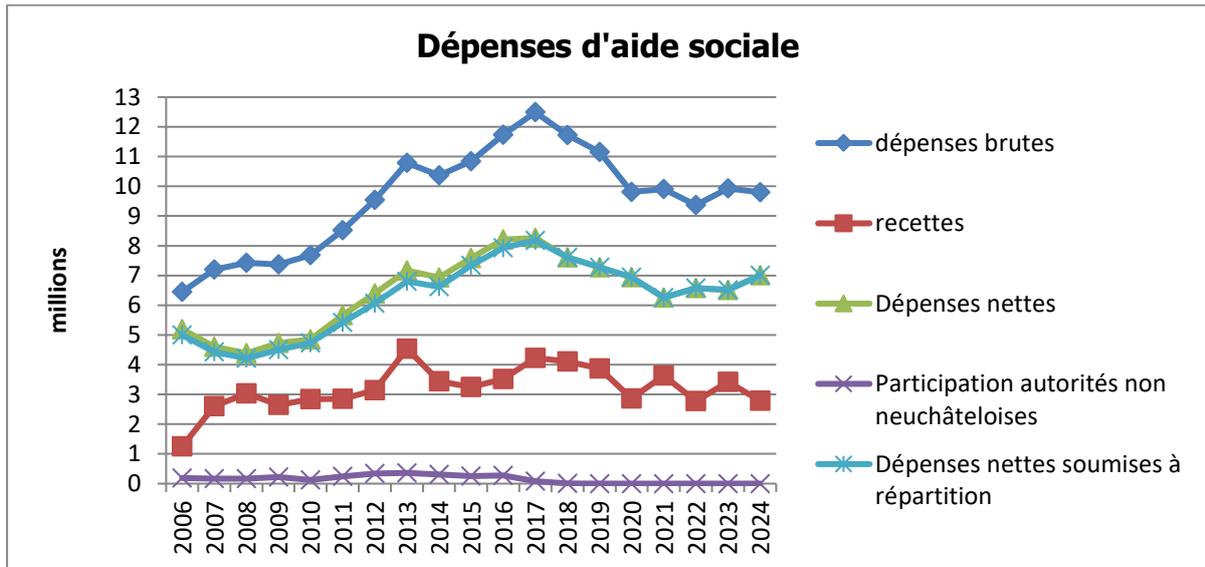
En résumé, le nombre de dossiers d'aide sociale a très légèrement diminué en 2024 mais le montant des dépenses a augmenté.

Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

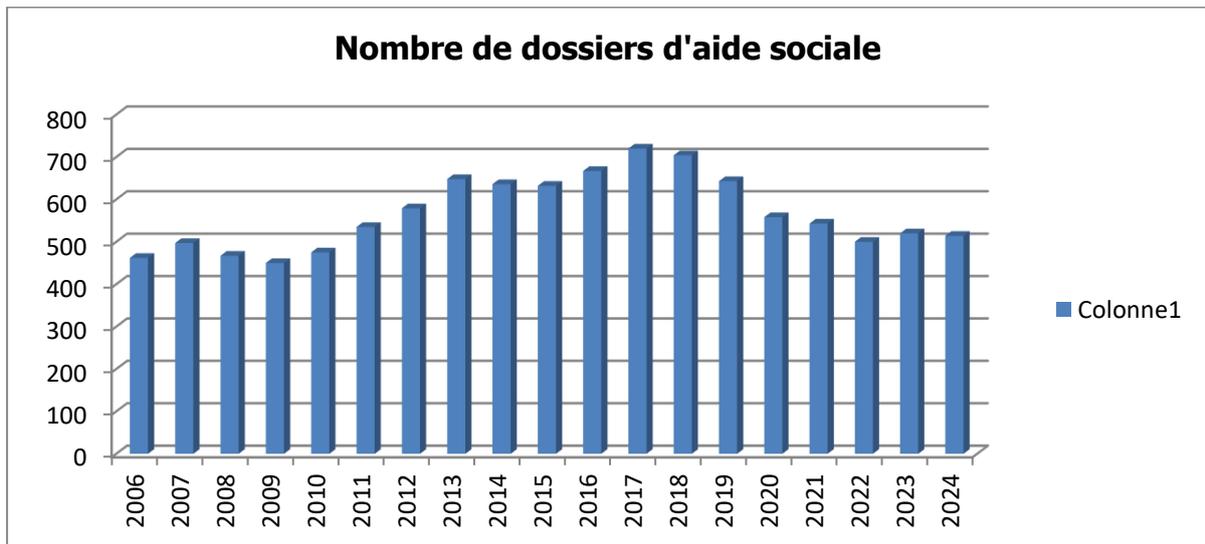
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983.00	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10'591.00
2012	579	6'398'403.22	11'050.78
2013	648	7'167'245.83	11'060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27
2015	632	7'592'830.47	12'013.98
2016	667	8'210'571.07	12'309.70
2017	720	8'269'305.05	11'485.15
2018	704	7'611'619.43	10'811.95
2019	643	7'280'858.22	11'323.26
2020	558	6'942'743.14	12'442.19
2021	543	6'264'058.36	11'536.00
2022	500	6'586'531.96	13'173.00
2023	520	6'510'442.54	12'520.00
2024	514	7'015'675.98	13'649.17

2021 : fusion commune Le Locle-Les Brenets

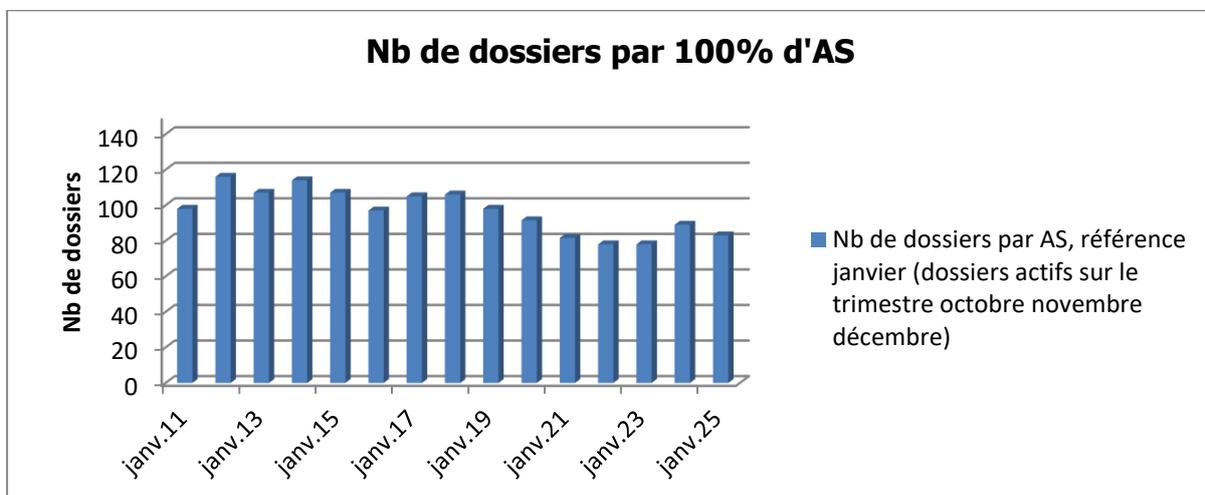
Evolution des dépenses d'aide sociale



Evolution du nombre de dossiers d'aide sociale



Evolution du nombre de dossiers par AS



Rappel : règles fixées par l'Etat : 100 dossiers pour un poste d'assistant social (AS) à 100 % avec une tolérance de +/- 20 %. 75 % de postes administratifs pour un 100 % de poste d'AS. La Commune du Locle s'est fixée une limite maximum de 105 dossiers par AS à 100 %.

Allocations spécifiques à la Ville du Locle :

Allocations spécifiques à la Ville du Locle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Allocations complémentaires communales	379 858	396 725	429 628	421 967	435 118	454 112	461 919	471 829
Allocations de Noël	148 440	152 220	151 180	150 995	159 455	160 705	165 685	164 170
Allocations de chauffage	43 612	45 200	0	0	0	0	0	0

Mesures d'insertion professionnelle

Depuis de nombreuses années, la Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Politique dite des « trois cercles »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Bureau de l'insertion

60 personnes ont été suivies. Une dizaine de personne a trouvé un emploi.

Contrats d'insertion socio-professionnelle (contrat ISP) : 101 personnes ont été placées en contrat d'insertion socio-professionnelle (ISP) représentant un total de 256 contrats ISP.

Cela a débouché sur :

- 6 déménagements
- 1 passage à la retraite
- 3 engagements dont 2 engagements en entreprise sociale NESO
- 4 arrêts pour raison de santé
- 2 apprentissages
- 2 incarcérations

Village d'artisans (VA)

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'association Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. Le village est constitué d'un groupe d'entreprises qui prend notamment en stage des jeunes soutenus par l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et d'emmagasiner des expériences dans le monde professionnel afin de construire un projet professionnel ou de formation. Un même village existe à Neuchâtel.

12 jeunes provenant du SSR du Locle ont été suivis dans le cadre du Village d'artisans ce qui représente le 14 % des jeunes suivis dans le canton dans le cadre de ce programme. 6 entreprises du Locle ont accueilli des jeunes. Voir à ce sujet le rapport d'activité de Job service.

Jardins coopératifs du Locle

Débuté en 2011, le projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, vise en premier lieu à redonner du sens à des personnes principalement hors du marché de l'emploi par la possibilité d'être producteur·trice d'aliments essentiels au travers du travail de la terre dans un collectif encadré.

L'activité s'inscrit dans un quartier populaire au sein d'autres jardins et en relation avec le reste de la population.

Le collectif composé d'une douzaine de jardiniers s'occupe de :

- cultiver des parcelles personnelles et collectives.
- participer et organiser toutes les activités hebdomadaires (ateliers de transformation de la nourriture, conserves, etc.).
- organiser les événements de l'année : fête des jardins, participation à diverses animations, soupe à la courge.
- assurer la maintenance des alentours des jardins : entretien des espaces verts, réfection du cabanon, travaux pour la gérance communale, éradication d'espèces invasives.
- réaliser la mise en place de boîtes à graines favorisant l'accès aux semences.

Les activités diffèrent au cours des saisons avec des ateliers en intérieur pendant l'hiver. Elles s'intègrent parfaitement dans le respect de l'environnement.

Les jardins jouent également le rôle de médiation avec les habitants des immeubles voisins et constituent un lieu de santé communautaire.

Dès 2022, nous avons entamé une nouvelle collaboration avec les jardins afin de développer le travail social de groupe. Divers ateliers ont été organisés. Voir à ce sujet le rapport d'activité de Job service.



GUICHET SOCIAL REGIONAL, Antenne ACCORD

Les antennes ACCORD réparties dans 7 régions du canton au sein des Guichets sociaux régionaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, aide sociale).

754 demandes de prestations sociales (DPS) ont été traitées en 2024 :

- 452 ont été orientées sur l'Office cantonal de l'assurance-maladie pour l'octroi d'un subside ;
- 67 sur l'Office cantonal des bourses ;
- 185 sur le service social ;
- 16 sur l'ORACE (Office de recouvrement et d'avance sur les contributions d'entretien) ;
- 275 n'ont été orientées sur aucun des secteurs.

Agence AVS AI

L'Agence AVSI AI régionalisée recouvre Le Locle, commune siège et les communes partenaires suivantes : La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'Agence AVS AI sont :

- Le contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante ;
- L'assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- L'inscription et le contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- Les renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles ;
- Le contrôle et le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers soins non remboursés par les caisses-maladie.

Pour effectuer ce travail, la Commune du Locle a reçu de la caisse cantonale de compensation une indemnité de gérance de Fr. 25'113.

Prestations complémentaires AVS et AI (PC- PCI) pour la Commune du Locle, situation au 31 décembre.

Nombre bénéficiaires PC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PC AVS	326	338	384	401	413	477	524	575
PC AI	211	203	218	217	245	273	250	276
Total	527	541	602	618	658	750	774	851

Nombre de dossiers PC	2022	2023	2024
PC AVS	430	472	525
PC AI	219	212	227
Total	649	684	725

NB : un dossier peut comporter 1 ou plusieurs personnes.

On constate une augmentation des demandes. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 9.95 % et le nombre de dossiers de 5.9 %.

Nous notons une complexification des nouvelles procédures de demande qui augmente la charge de travail ainsi que la fin de la période transitoire qui a vu la nouvelle loi sur les prestations complémentaires entrer en vigueur avec comme conséquence la suppression ou la diminution des PC pour certaines personnes dès 2024.

Allocation complémentaire communale : En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires PC et PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle régulièrement indexée au coût de la vie.

Personne seule : Fr. 198.-

Couple : Fr. 249.-

Enfant : Fr. 132.-

Allocations de Noël : Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général a décidé de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC, PCI et de l'aide sociale. A préciser que seuls les bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants et qui ont été toute l'année à l'aide sociale peuvent bénéficier de cette allocation.

Personne seule Fr. 225.-

Couple : Fr. 350.-

Enfant : Fr. 135.-

Allocations spécifiques à la Ville du Locle :

	2017	2018	2019	2020
Allocation trimestrielle communale	Fr. 379 858.15	Fr. 396 725.00	Fr. 429 628.00	Fr. 421 967.70
Allocation annuelles de Noël	Fr. 148 440.65	Fr. 152 220.00	Fr. 151 180.00	Fr. 150 995.00
Total	Fr. 528 298.80	Fr. 548 945.00	Fr. 580 808.00	Fr. 572 962.70

	2021	2022	2023	2024
Allocation trimestrielle communales	Fr. 435 118.80	Fr. 454 112.00	Fr. 438 644.25	Fr. 452 249.45
Allocation annuelle de Noël	Fr. 159 455.00	Fr. 160 705.00	Fr. 166 643.00	Fr. 164 368.00
Total	Fr. 594 573.80	Fr. 614 817.00	Fr. 605 287.25	Fr. 616 617.45

Au niveau cantonal

Suivi différencié harmonisé (SDH):

L'objectif poursuivi est que chaque groupe de métier (assistants/es sociaux/ales et personnel administratif) se concentre sur son domaine spécifique de compétences. 3 différents types de suivi seront mis en place :

- Suivi financier ;
- Suivi social ;
- Conseil social.

Les bénéficiaires les plus autonomes seront suivis par des collaborateurs socio-administratifs et leur aide versée sur la base d'un questionnaire mensuel. Le temps dégagé pour les assistants sociaux sera ainsi investi dans un suivi des bénéficiaires plus intense et de meilleure qualité, dans un suivi temporaire de personnes n'ayant pas droit à l'aide sociale et dans la tenue de modules collectifs sur différentes thématiques.

Le rapport final a été validé par le CAAS (Conseil des autorités d'aide sociale) en mars 2024 et les différents travaux d'élaboration de l'opérationnalisation du SDH permettant le démarrage au 1^{er} janvier 2025 ont été finalisés.

Pour conclure et comme chaque année, nous remercions toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du GSR pour leur engagement ainsi que leur participation aux groupes de travail cantonaux ou internes au service pendant toute cette année et l'important travail fourni.

SERVICES SOCIAUX

A) Exercice 2023

La charge nette résultant de l'exercice 2023 est comptabilisée en 2024.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'610'823.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 2'405'784.71

En effet, pour 2023, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 98'145'981.00

Attention, inversion du pourcentage entre Etat et Communes depuis 2015

La part de l'Etat de Neuchâtel, 60 % à Fr. 58'887'588.00

a) la part des **27 communes, 40 % à Fr. 39'258'392.00**

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

$$\frac{\text{Part des communes 40 \%}}{\text{Nb d'habitants au 31.12.2023}} = \frac{\text{Fr. 39'258'392.00}}{178'173} = \text{Fr. 220.35}$$

Quote-part de notre Commune : 178'173 habitants x Fr. 220.35 Fr. 39'260'420.55

B) Exercice 2024

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2025

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 9'809'630.24
(contre Fr. 9'933'978.75 en 2023)

Les recettes se sont élevées à Fr. - 2'793'954.26
(contre Fr. 3'423'536.21 en 2023)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 7'015'675.98
(contre Fr. 6'510'442.54 en 2023)

Dépenses nettes pour 2024 Fr. 7'015'675.98

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2024 se monte à 514.

GARAGE

Effectif du personnel au 31 décembre 2024

1 chef de garage, 1 contremaître, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur, 1 apprenti mécatronicien.

Récapitulatif Garage

Au 1^{er} janvier 2024, le personnel du garage comprenait 1 chef de garage, 1 contremaître, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur et 1 apprenti mécatronicien, ce qui nous a permis une meilleure gestion de l'atelier ainsi que des coûts. Par ailleurs, la cohésion de l'équipe s'est renforcée davantage.

Le personnel continue d'être formé sur les véhicules électriques ainsi qu'en matière de sécurité. Les mécaniciens ont été formés dans l'objectif d'être aptes à dépanner *Le Remontoir*.

Les réparations sur les véhicules des Brenets et du Locle sont stables. Les prix des véhicules et de certaines pièces ont continué hélas d'augmenter en raison de la situation mondiale.

Malgré cela, nous avons tenu notre budget pièces et également réalisé des économies. Durant l'été, nous avons effectué la révision et le contrôle de tous les engins utilisés au déneigement. De plus, cette année nous avons équipé un véhicule du Service Forestier pour le déneigement.

Viteos continue de nous confier le lavage de leurs véhicules ainsi que quelques réparations.

Les travaux de tiers sont restés stables par rapport à l'an dernier.

VOIRIE

Effectif du personnel au 31 décembre 2024

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 6 chefs d'équipe, 1 menuisier à temps partiel, 1 serrurier, 18 cantonniers (dont 3 à temps partiel) 8 chauffeurs (dont 1 à temps partiel) 1 assistante de direction à temps partiel, 1 employée de commerce à temps partiel, 1 apprenti agent d'exploitation et 1 auxiliaire pour la déchèterie des Brenets.

Récapitulatif Voirie

Au secrétariat, nous avons repris le suivi des comptes. Notons que ce travail a été réalisé avec succès. Les délais de livraison sont toujours plus longs et les prix des matériaux et des énergies toujours plus chers, ce qui occasionne inévitablement un ralentissement des travaux.

Durant la belle saison, la pluie nous a mis en retard sur certains travaux et nous a, par conséquent, donné un surplus de travail en termes de désherbage des routes et de leurs abords. Une 2^e tournée d'élagage des bords de route a eu lieu.

Du côté des bâtiments, une nouvelle aspiration a été installée à la menuiserie.

Les investissements de l'année nous ont permis d'acquérir plusieurs véhicules afin de remplacer ceux qui arrivaient en fin de vie. Il s'agit notamment d'une nouvelle Land Cruiser, d'un Meili et d'une saleuse.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle en 2024

Chaussées en ville

Longueur 56 Km

Trottoirs

Longueur 62 Km

Routes des environs

Longueur 72 km

Balisage

Les mauvaises conditions météorologiques ont prolongé la période de marquage. En dépit de cela, tous les travaux ont pu être menés à bien.

Entretien des voies de communication

En 2024, un certain nombre de trottoirs ainsi qu'une campagne de surfacages ont pu être réalisés au Locle.

Une surface de 15000 m² ainsi qu'un traitement ECF de 8500 m² ont été effectués cette année.

Les travaux menés aux Brenets par l'État ont engendré moins de travaux de réfections des trottoirs et des routes par nos soins, ceci dans l'idée de ne pas causer davantage de nuisances sonores, ni de dérangements supplémentaires pour les habitant·e·s des Brenets. Cela étant, dès que les travaux menés par l'État seront à leur terme, nos activités/travaux reprendront normalement.

Les accotements ont été réparés à la route des Monts ainsi qu'à la route de liaison entre cette même route et le Crêt-du-Loche.

Enlèvement de la neige

Cette année encore, nous avons eu un petit hiver dans la suite des années précédentes, 13 sorties avec les chasse-neiges ont eu lieu. Quant au salage, 58 sorties ont été nécessaires, avec une utilisation de 157'542 tonnes de sel et, pour le gravillonnage, seulement 15'757 tonnes ont été répandus. La consommation du sel depuis ces dix dernières années est de -50 %, ce qui confirme les économies faites par les nouvelles saleuses et le réglage davantage efficace pour les fondants. Les sorties de déneigement sont stables par rapport à l'année passée.

Canaux-Égouts

L'hiver plus tardif nous a permis de terminer tout notre programme de nettoyage des canalisations.

Jardins, zones vertes

Étant donné la pluie en continu, nous n'avons pas eu de pause estivale et avons été, dès lors, contraints de tondre et désherber non-stop.

Le Locle et les Brenets ont été fleuris comme chaque année et la vente de géraniums a également remporté un franc succès.

En fin d'année 2024, Monsieur Frey nous a annoncé sa volonté de ne plus planter les massifs de la Commune. Nous avons donc dû rapidement trouver une solution, autant adéquate que réalisable, afin de pallier au plus vite à cette situation.

Décoration, foire, marché

Les décorations de Noël ont été posées comme à l'accoutumée. La Place du Casino devant l'Hôtel-de-Ville a également été parée par de nouveaux ornements.

Les marchés de printemps et d'automne ont également eu lieu.

Travaux de tiers

Cette année encore, beaucoup de manifestations ont pu avoir lieu.

Des travaux usuels ont principalement été effectués pour la Gérance communale.

Dans une moindre mesure, des travaux ont été réalisés pour les autres services.

Déchets des ménages

Comme chaque année, le cours des déchets fluctue. Le carton nous a été partiellement rétribué.

Les incivilités sont toujours en augmentation, ce qui génère une incidence sur les coûts.

Cette année, les encombrants au porte à porte représentent 1018 postes.

L'année 2024 confirme que les changements opérés à la déchetterie des Brenets portent bel et bien leurs fruits, dans la mesure où pratiquement plus aucuns déchets non conformes ne sont déposés.

La fermeture de l'entreprise Fatton au 31 décembre 2024 engendre inévitablement des changements pour notre service, ainsi que pour les entreprises de la Commune. En ce qui concerne la ferraille et le papier, nous avons trouvé une solution auprès de l'entreprise Calame, qui est ainsi d'accord de s'équiper dans l'objectif de reprendre une partie des activités réalisées jusqu'à présent par l'entreprise Fatton.

Nous avons récupéré en 2024 :

- Ordures ménagères, sacs taxés (ménages)	1'364'142	kg
- Déchets des entreprises	990'895	kg
- Objets encombrants	172'850	kg
- Piles	1'010	kg
- Huiles minérales et végétales	6'840	kg
- Verre	340'100	kg
- Ferraille	32'900	kg
- Boîtes de conserve et aluminium	23'760	kg
- Compost	639'260	kg
- Papier / carton	364'860	kg
- Résidus de balayages de routes	168'300	kg

On note ainsi une hausse globale des déchets d'environ 4 %.

Loisirs et animations

Diverses manifestations ont eu lieu cette année, notamment les Promos, la fête du 1^{er} août, la Foire du Livre, la fête de St-Nicolas, etc.

SPORTS

Piscine - Patinoire

Cette année, et comme habituellement, le service de Voirie a mis un cantonnier à disposition chaque fois que cela a été nécessaire (vacances, congés, etc...)

La saison de la piscine a été rallongée d'une semaine.

Dû au réchauffement climatique, la création de la glace et par conséquent l'ouverture de la patinoire ont été reportées de deux semaines.

Les portes coulissantes ont été mises en place côté joueurs, ainsi qu'une nouvelle porte au garage qui abrite la machine pour la glace.

Malgré une année pluvieuse, nous avons été contraints de faire un apport d'eau important à la piscine en raison d'une fuite du bassin et du système de filtration qui ne nous a pas permis d'être conforme aux normes sanitaires.

Produits entrées piscine du 18.05 2024 au 14.09.2024

Il a été vendu :	2024	2023	2022
Abonnements adultes	370	507	480
Abonnements enfants	516	488	488
Abonnements étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs)	308	334	331
Abonnements de famille	274	346	354
Billets d'entrée adultes	8647	8070	9683
Billets d'entrée enfants	7266	6135	7421
Billets d'entrée étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs)	1589	1819	1943
Billets de location de cabines	5	4	4
Abonnements adultes <i>Piscine-Patinoire</i>	4	4	4
Abonnements enfants <i>Piscine-Patinoire</i>	23	8	0
Abonnements étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs) <i>Piscine-Patinoire</i>	7	9	5
Abonnements famille <i>Piscine-Patinoire</i>	9	13	19

Produits entrées patinoire du 01.01.2024 au 06.03.2024 et du 5.10.2024 au 31.12.2024

Il a été vendu :	2024	2023	2022
Abonnements adultes saison	14	10	4
Abonnements enfants saison	28	14	5
Abonnements étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs) saison	13	8	8
Abonnements famille saison	1	3	3
Billets d'entrée adultes	2072	2134	2037
Billets d'entrée enfants	2624	2497	2701
Billets d'entrée étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs)	444	375	386
Location de patins	3546	3026	3059

Terrains des sports

Cette année, le terrain des Jeanneret a été rénové. La surface signalétique a été remplacée pour un revêtement neuf aux normes, ainsi que l'éclairage.

Cette année également, un club de la Mère Commune a brillé en Coupe Suisse en atteignant les 16^e de finale, ce qui lui a permis de jouer contre un ténor du football suisse, à savoir le FC Zürich.

Pistes de fond et de raquette

Comme chaque année, les pistes de fond et de raquette ont été jalonnées par nos soins. En fin d'année, la neige ayant été assez abondante, les pistes de ski et de raquette ont pu être également damées et ouvertes au public.

Conclusion

Afin d'améliorer et faciliter autant que possible la vie quotidienne et les activités variées des habitant·e·s de la Commune, notre service de Voirie met toutes ses forces et compétences en œuvre à chaque instant. Le contentement et la satisfaction de la population sont notre priorité.

Malgré les difficultés et les défis permanents auxquels la Voirie est confrontée en permanence, notre service s'efforce continuellement d'améliorer ses prestations dans tous les domaines lui incombant, tels que la gestion des déchets, le déneigement, l'entretien, la gestion des parcs publiques, etc. Notre service s'efforce également de réduire autant que possible les coûts de fonctionnement, par exemple en intensifiant la collaboration entre les services communaux et cantonaux, ainsi qu'avec la population.

Nous tenons ici à remercier vivement autant les autorités que la population, pour la confiance témoignée tout au long de l'année écoulée pour l'ensemble de nos activités déployées.

STATION D'ÉPURATION

Personnel

Le personnel de la STEP comporte quatre équivalent plein temps. Malgré plusieurs pannes nous avons pu maintenir et préserver le bon fonctionnement de la STEP.

Sensibilisation

Cette année, 2 classes d'école sont venues visiter la STEP

Compte rendu de l'année 2024

Au cours de l'année 2024, les principaux travaux réalisés ont été :

Pour la STEP du Locle :

- 1) Réparation et amélioration du pompage du monobloc ;
- 2) Remise en état des automates ;
- 3) Révision/remise en état du traitement des boues.

Pour l'Actiflo :

- 1) Vidange annuelle ;
- 2) Réparation du dégrilleur.

Pour la STEP des Brenets :

- 1) Amélioration du canal d'entrée ;
- 2) Mise en place d'une protection automatique de la biologie (ph).

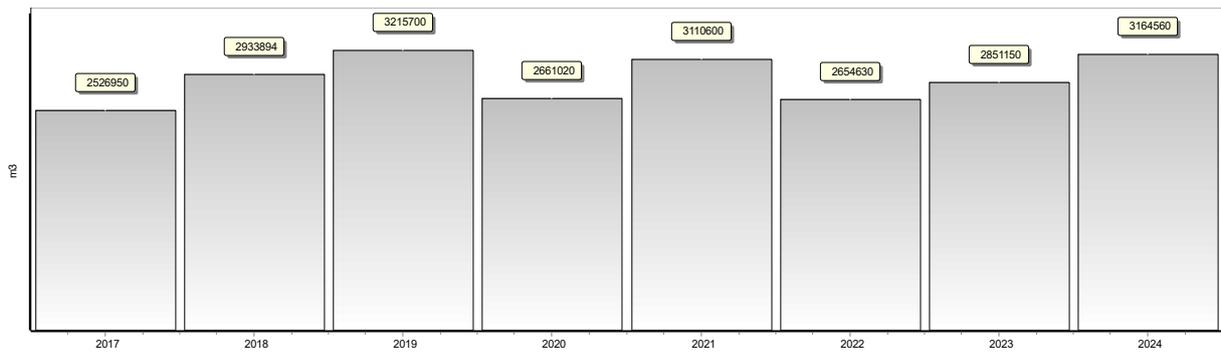
Projet nouvelle STEP

Le projet de construction de la nouvelle STEP avance.

Intrants

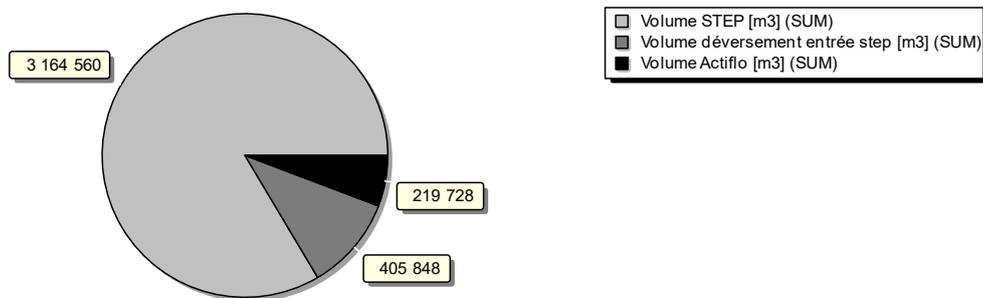
Évolution du débit

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume total du réseau d'assainissement [m ³]	-	-	4 082 490	3 344 233	4 717 232	3 202 929	3 813 936	3 790 136
Volume déversé amont des traitements [m ³]	-	-	263 115	267 757	896 413	251 622	409 387	405 848
Volume traité par l'Actiflo [m ³]	0	528 547	603 675	415 456	710 219	296 677	553 399	219 728
Volume traité par la STEP [m ³]	2 526 950	2 933 894	3 215 700	2 661 020	3 110 600	2 654 630	2 851 150	3 164 560
Débit journalier moyen STEP [m ³]	6 923	8 038	8 810	7 271	8 522	7 273	7 811	8 646



Le débit journalier moyen traité en 2024 représente 8646 m³. En prenant la moyenne suisse de production d'eau usée par habitant qui est de 165 litres par jour, on peut calculer une population théorique de 52 402 habitants. Cette situation est surréaliste et démontre que la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux usées n'est actuellement pas encore satisfaisante. Le volume total acheminé par le réseau d'assainissement a augmenté de 1'373'000 m³ cette année, cela s'explique par la pluviométrie en augmentation de 419 mm pour un total de 1723 mm. En comparaison, le débit moyen journalier traité en 2023 était de 7811 m³.

Répartition des débits



Consommables

	2020	2021	2022	2023	2024
Eau potable [m ³]	4 679	6 961	4 502	4 921	4 674
Électricité [kWh]	569 919	622 901	617 488	623 210	627 592
Trichlorure de fer (FeCl ₃) [t]	176	173	100	170	176
Floculant pour les boues [kg]	750	750	0	750	750
Floculant STEP [kg]	0	750	750	750	750
Floculant Actiflo [l]	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000
Sable de quartz pour l'Actiflo [t]	1.0	1.5	0.0	1.5	1

Ratio énergétique

L'énergie électrique nécessaire au traitement des eaux usées pour la Ville du Locle a été de 22.7 Wh pour mille litres d'eau usée. La moyenne suisse étant de 160 Wh/m³.

Ces bons résultats sont essentiellement à mettre sur le compte de la modernisation de la station de pompage avec l'installation de pompes modernes dont le rendement énergétique avoisine 75 %.

L'Actiflo est enfin opérationnel à 100 % et permet dès lors de minimiser le déversement d'eaux usées non traitées, mais pèjore le ratio de consommation énergétique.

Sortants

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production de boues [t]	573	587	624	643	563	544	594	601
Siccité [%]	29.6	35.5	35.6	34.2	34.3	34.6	33.8	36.1
Matière sèche [t]	170	207	222	219	192	187	205	69
Sables et graviers [t]	6.4	8.2	4.6	9.2	6.7	8.1	9.2	8.2
Refus de grilles [t]	17.2	22.7	28.2	24.7	28.6	28.0	27.8	27.6

STEP Les Brenets

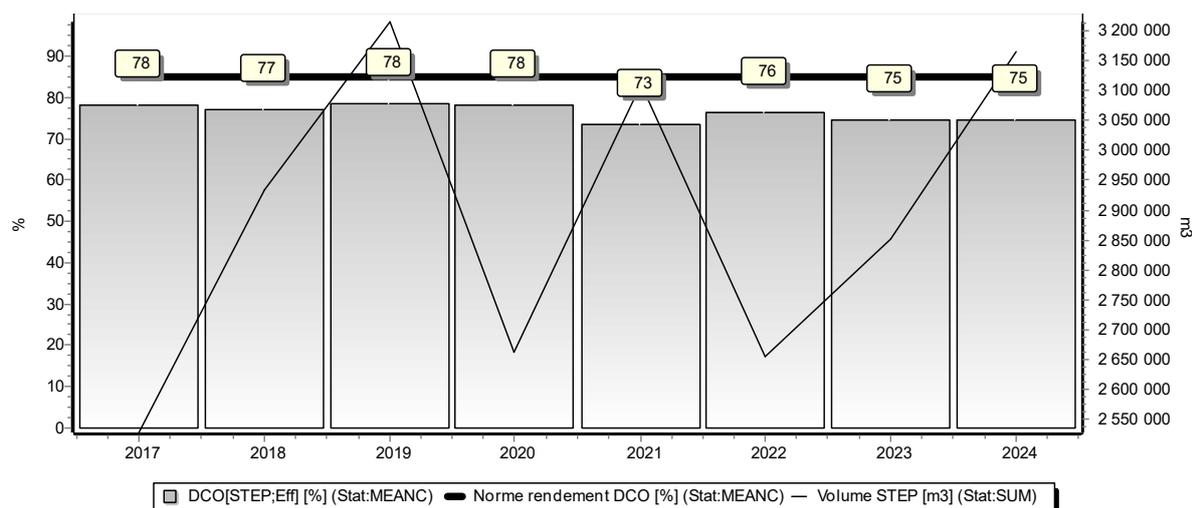
	2024
Volume annuel eaux usées traitées [m ³]	70 734
Volume moyen journalier [m ³]	194
Volume de boues produites [m ³]	310
Siccité moyenne des boues [%]	3.56
Volume de matière sèche [T]	12.1
Consommation réactif de déphosphatation [m ³]	12

	Normes	2024
Concentration moyenne en Demande Chimique en Oxygène [mg/l]	60	26
Concentration moyenne en Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours [mg/l]	20	6
Concentration moyenne en Phosphore total [mg/l]	0.8	0.4
Concentration en MES [mg/l]	20	8
Rendement moyen DCO [%]	80	82
Rendement moyen DBO5 [%]	90	91
Rendement moyen Ptot [%]	80	86

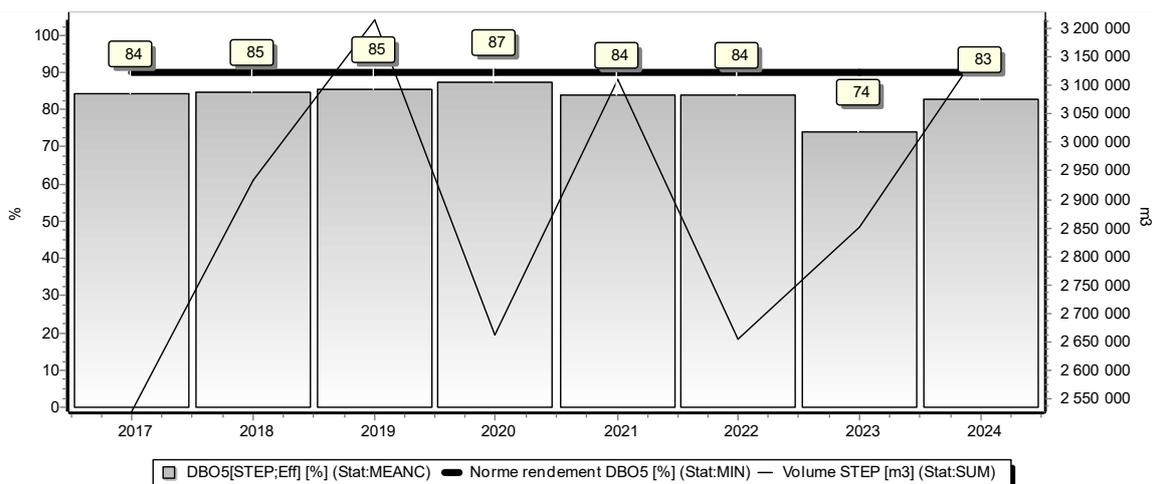
Les résultats de la STEP des Brenets sont conformes aux normes fédérales et cantonales.

Résultats

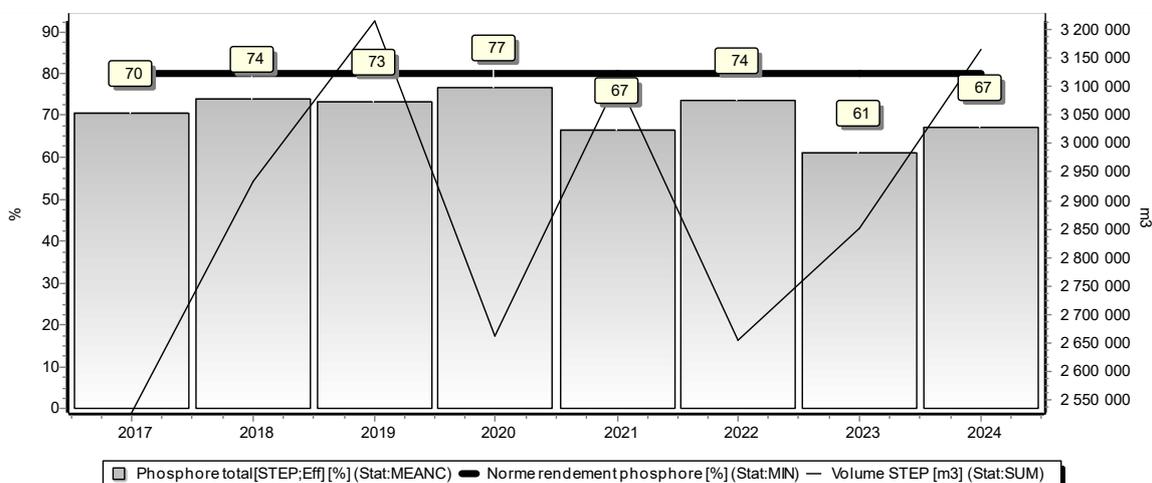
Rendement DCO période 01.01.2017 au 31.12.2024



Rendement DBO5 période 01.01.2017 au 31.12.2024



Rendement Phosphore période 01.01.2017 au 31.12.2024



Exigences légales

Paramètre	Unité	Exigence	Valeurs d'analyses			Nombre d'échantillons	Satisfait
			Min	Max	Moyenne		
Concentration DBO5 [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	0	49	9	102	Oui
Concentration DCO [Sortie STEP]	mg/l	≤ 45	0	50	29	102	Oui
Concentration Phosphore total [Sortie STEP]	mg/l	≤ 0.80	0.00	2.10	0.44	102	Oui
Concentration Matière en suspension [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	0	26	6	100	Oui
Rendement DBO5 [STEP]	%	≥ 90	10	100	90	102	Non
Rendement DCO [STEP]	%	≥ 85	33	93	75	102	Non
Rendement Phosphore total [STEP]	%	≥ 80	27	100	67	102	Non

Commentaires

En 2024, les résultats se sont améliorés.

Il reste urgent de moderniser les installations de traitement en réalisant une nouvelle STEP.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Introduction

Un record

L'année 2024 est marquée par le départ en retraite de Monsieur Pierre-Alain Barras, après 40 ans de services, dont 35 ans à la gérance. Un immense merci à lui pour son implication dans la bonne marche de notre commune. Ce départ amène une restructuration au sein du service de l'urbanisme, des infrastructures et des bâtiments (SUIB) avec l'intégration de la gérance et l'engagement d'une nouvelle gérante des bâtiments.

Urbanisme

Plan d'aménagement local

Après 8 mois d'analyse, de correction et d'adaptation, notre dossier complet de révision du plan d'aménagement local (PAL) a été déposé au service cantonal de l'aménagement du territoire le 4 novembre 2024 pour un 2^{ème} examen. Nous attendons depuis le préavis des services de l'Etat. Une 2^{ème} adaptation du dossier sera sans aucun doute nécessaire avant de pouvoir proposer ce dernier au Conseil général durant l'année 2025.

Une collaboration étroite est menée activement avec la promotion économique afin de répondre au mieux aux demandes et entreprises ou artisans désirant investir sur le territoire de votre Ville.

Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération, 5^{ème} génération, sera déposé à la confédération en juin 2025. Dans le développement de son projet, notre agglomération se veut solidaire et complémentaire, mais également compétitive et garant de sa qualité de vie.

Fort de ces valeurs, notre service collabore avec « objectif.ne » à l'intégration de mesure à réaliser sur le territoire Loclois.

Mesures	Priorité
Réaménagement de la rue des Envers (mesures d'accompagnement anticipées liées à la mise en service de la N20, axes routiers avec potentiel d'influence modéré)	A
Agrandissement de la gare des bus et déplacement des taxis	A
Délestage de la rue des Envers pour le stationnement	A
Chemin des rencontres : centre-ville du Locle - rue de la Jambe-Ducommun	A
Aménagement d'un trottoir sur la route du Soleil d'Or	A
Réaménagement et sécurisation de la route de Mi-Côte	B
Piétonnisation Rue de la Fontaine aux Brenets	B
P+R Les Pargots	B
Prolongement du chemin des Rencontres entre la gare du Locle et les Brenets	B
Amélioration de l'accessibilité piétonne au collège de la Jaluse: création d'un cheminement piéton et d'un passage piéton	B

L'horizon de réalisation de ces mesures en priorité A est fixé entre 2028 et 2031 et entre 2032 et 2035 pour les mesures inscrites en priorité B.

Stabilisation centre-ville

L'étude demandée par le groupe de travail pour la stabilisation du centre-ville historique a été lancée avec trois bureaux d'ingénieurs :

- MFR Géologie-Géotechnique SA, pour l'hydrogéologie, la géotechnique et l'accompagnement du maître de l'ouvrage.
- ISSKA, pour la géologie.
- MAP Géomatique comme géomètre.

Après plusieurs séances de travail au cours de l'année 2023, l'étude n'a pas connu les avancées souhaitées en 2024 les priorités ayant été mise sur d'autres dossiers. Cette dernière est reprise en 2025 afin de la menée à son terme.

Mobilité

Chemin des rencontres

En regard des mesures inscrites au PA4 et au PA5 mentionnées ci-dessus, notre service à mis sur pied un atelier participatif avec des représentant du chemin des rencontres de l'ATE ainsi que de pro-vélo afin de déterminer le meilleur itinéraire pour traverser la Ville du Locle de manière sécurisé en vélo et à pied. Le tracé définit lors de cet atelier doit encore être challengé avec les opportunités de travaux divers à venir.

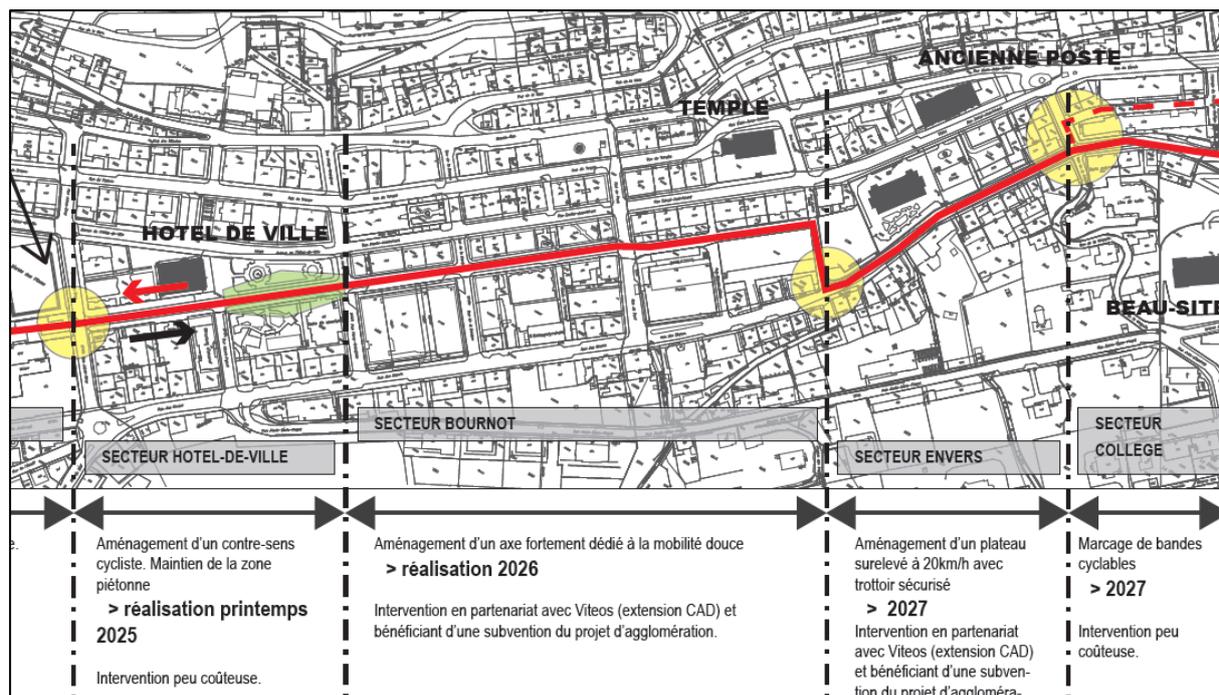


Figure 1 : extrait de la carte

Restructuration des lignes de bus

L'arrêt définitif de la ligne 343 « ligne des horloger », desservant le pôle des Saignoles par la rue du Midi dès l'horaire 2026 impose une réflexion globale rapide de restructuration de nos itinéraires transports publics (TP) afin de garantir l'accès en TP de ce parc industriel d'importance régionale.

Des investissements génie-civil validés pour 2025 permettra la prolongation de la ligne actuelle 342 « Le Corbusier » jusqu'au plateau des Saignoles favorisant ainsi le report modal des employés du secteur. Le parcours de la ligne a également été revu afin de garantir sa qualité de dessert et d'améliorer sa lisibilité. Ces modifications seront valables dès l'horaire 2026.

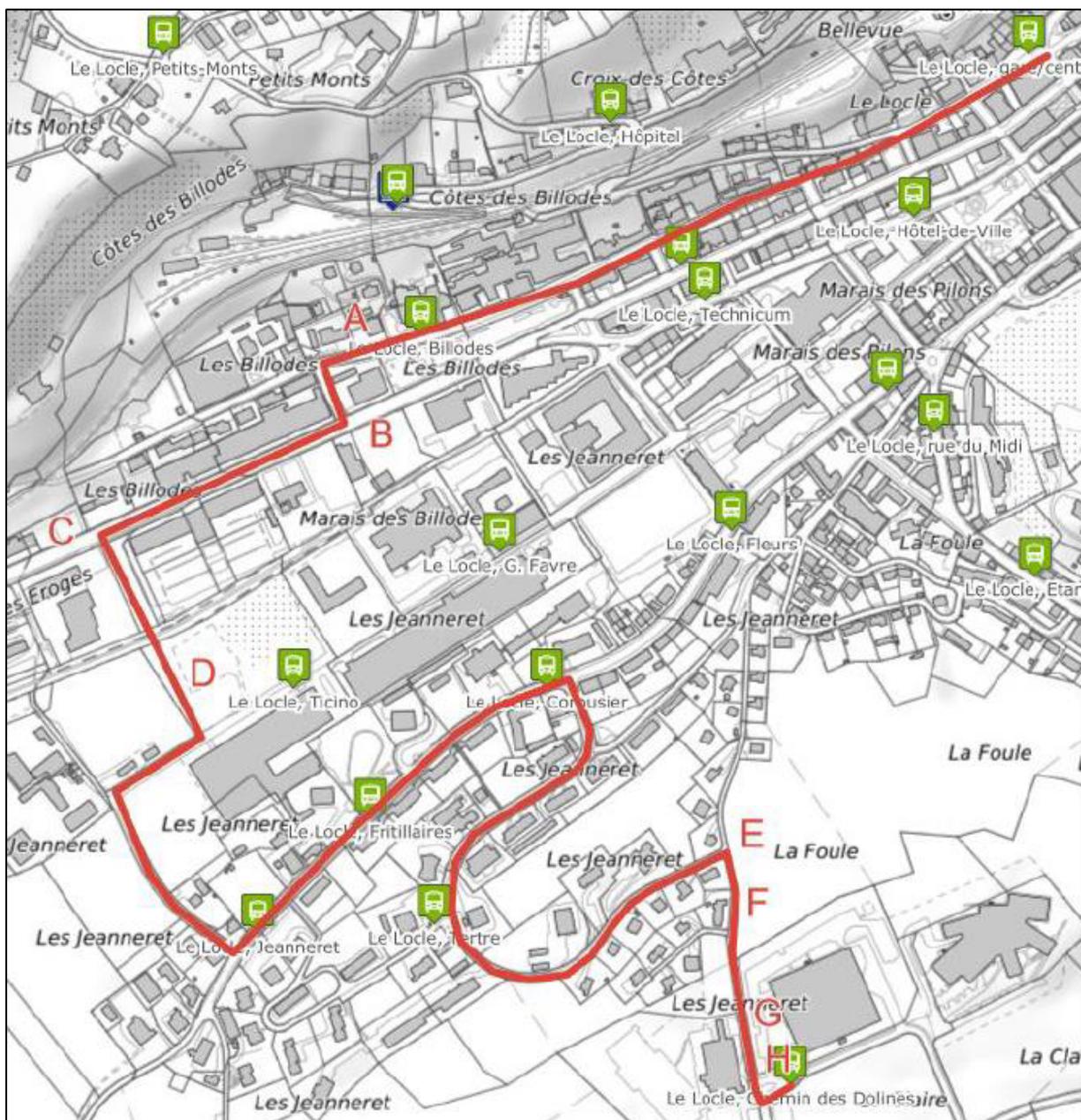


Figure 2 : tracé de la future ligne 342

Mise en conformité des arrêts de bus

La mise en conformité des arrêts de Bus aux normes LHand va bon train. En effet, aujourd'hui 79 arrêts ont été mis en conformité sur les 109 arrêts situés dans les zones urbaines et hors des emprises des travaux liés à l'OFROU.

Sur les 30 arrêts restants, 5 sont situés sur des parcelles privées (TransN et CFF), 4 sont prévus d'être supprimés et 21 sont à l'étude chez notre mandataire trafic car leur mise en conformité nécessite une analyse approfondie, des travaux conséquents et des emprises chez les riverains.

Vélo en libre services

Année en demi-teinte pour **LeLocleroule!** Après un exercice record en 2023, 2024 n'a pas tenu ses promesses. Si les mois d'avril et de mai ont été meilleurs que l'année précédente, les locations se sont effondrées durant l'été. Une situation qui s'explique par des pannes de vélos électriques à répétition et la difficulté d'en assurer l'entretien par manque de pièces détachées. Ces dysfonctionnements ont poussé le service à repenser l'offre et à s'approcher d'un autre fournisseur.

Infrastructures

Génie civil

- Route du Communal – Deuxième Étape

La Route du Communal a fait l'objet d'une réfection complète, incluant la reprise totale de la chaussée et des trottoirs ainsi que la mise aux normes du stationnement côté forêt. Le chantier s'est déroulé dans des conditions exceptionnelles en raison d'un nombre record de jours de pluie en 2024, ce qui a impacté le planning des travaux. Par conséquent, les travaux hors chaussée ont dû être reportés, mais ils seront finalisés au début de l'année 2025.

- Rue de la Gare

La Rue de la Gare a bénéficié d'une réfection complète avec la reprise totale de la chaussée, des trottoirs et de l'ensemble des réseaux souterrains. Le chantier s'est également déroulé dans des conditions exceptionnelles dues aux fortes précipitations. Notre partenaire VITEOS a rencontré quelques difficultés, ce qui a prolongé les travaux jusqu'en décembre. La pose de la couche finale d'enrobé a dû être reportée à 2025.



Figure 3 : Travaux des infrastructures souterraines sous la Rue de la Gare

- Traversée des Brenets

En collaboration avec le service cantonal des Ponts et Chaussées (SPCH), nous avons lancé la deuxième étape des travaux de la traversée des Brenets. Malgré les contraintes liées à la proximité des commerces et de l'école, le chantier s'est bien déroulé. Les travaux relevant de notre compétence (trottoirs, canalisations des eaux usées et claires, ainsi que les aménagements hors route) sont arrivés à leur terme.

- Mur des Eroges

En fin d'année, à la suite de la construction d'un nouveau mur de soutènement entre la voie CFF et la Rue des Eroges, nous avons saisi l'occasion pour rénover la barrière. Ces travaux devraient être achevés début 2025.

- Puits du Brandon

À la suite de remarques formulées par VITEOS concernant des eaux de surface trop importantes perturbant le captage, des travaux de drainage ont été réalisés. Les fortes pluies de cette année ont rapidement démontré l'utilité de ces aménagements.

- Travaux de contournement de la Ville du Locle

Les travaux préparatoires de la N20 se poursuivent. Nous organisons trois réunions annuelles afin de faire le point sur l'avancement du chantier.

- Divers

Nous avons répondu régulièrement aux questions des citoyens, des entreprises de construction et de nos divers partenaires (VITEOS, Swisscom, Ponts et Chaussées et OFROU) concernant les permis de construire et notre réseau d'assainissement.

Taxe des eaux pluviales

La Ville du Locle fait œuvre de pionnière en matière de taxation des eaux. Elle a introduit au 1er janvier 2024 une contribution pour le traitement des eaux pluviales. Ce changement a pour objectif de couvrir les frais liés à la gestion des eaux au plus près de leur coût réel et dans le respect des exigences de transparence de Monsieur Prix.

Les premières factures ont été envoyées aux propriétaires dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024, après un courrier d'information transmis au mois de juin.

La mise en place de ce projet a été un travail de longue haleine entre la récolte des adresses des 4 propriétaires des 2780 biens-fonds raccordés aux canalisations et le recensement des types de surface de ces biens-fonds (perméables ou imperméables).

La mise à jour de ces données après l'envoi du courrier d'information a également été une tâche chronophage partagée entre recherche de contact complémentaire, visite sur place pour contrôle des surfaces et les réponses aux nombreuses interrogations.

Nos efforts continus pour un solde d'environ 40 dossiers à traiter entre Le Locle et Les Brenets.



Figure 4 : la grenouille symbole de la taxe d'eaux claires ou pluviales

Stations d'épuration

Le rapport de l'étude préliminaire d'un site alternatif pour la STEP mené par le bureau RWB a été rendu au service en toute fin d'année 2024. Cette dernière doit permettre de relancer de manière efficiente ce projet d'envergure pour notre commune et la qualité de nos cours d'eau.

3 étapes ont jalonné cette étude :

1. Recherche de sites potentiels

8 sites ont été identifiés par le SUIB et le mandataire parmi lesquels 4 ont été retenus par le Conseil communal pour la suite de l'étude.

2. Esquisse d'implantation de STEP

Pour cet exercice, il a été retenu le système de boues activées comme traitement biologique de nos eaux afin de pouvoir comparer un impact identique sur chaque site. Ce choix pourra être remis en question lors de l'avant-projet de l'ouvrage.

3. Evaluation de coûts d'investissements et d'exploitations.

Le choix du système de traitement biologique nous permet également de pouvoir des coûts d'exploitations et d'investissements similaire d'un projet à l'autre.

Aujourd'hui, 2 sites se détache clairement des autres pour la suite du projet, il s'agit du site de la STEP actuelle du Locle, malgré la pollution du sous-sol, et le site de la STEP actuelle des Brenets qui pourrait accueillir une STEP commune aux 2 localités.

Le premier trimestre 2025 doit permettre un choix final de site et le lancement d'un avant-projet.

Bâtiments

Permis de construire

Une nouvelle année riche en demandes de permis de construire. Nous avons, en effet, traité 176 demandes de permis de construire et demandes de changement de production de chaleur. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- 76 dossiers concernent la pose de panneaux solaires ;
- 43 dossiers concernent la mise en place d'une production de chaleur durable ;
- 1 demandes de permis de construire pour deux villas familiales.
- 8 pour agrandissement/transformation appartement, maison, locaux et usine
- 4 concernent la création d'appartements

Dans les dossiers d'importance, nous pouvons citer la construction d'un hôtel à entreprises le long de la Rue de France, la construction d'un immeuble de 12 appartements à la rue de France 3, l'aménagement d'un nouveau fitness dans les anciens locaux de la Migros

Bâtiments communaux

Le service collabore de manière étroite avec les autres services de la commune (Voirie, Gérance, Sport) quand il s'agit de l'assainissement du parc immobilier ainsi que du développement de nouveaux projets. Pour 2024, nous pouvons citer les projets et travaux suivants :

Transformations :

- Midi 14, réhabilitation d'un appartement ;
- Salle de sport de Beau-Site, transformations des douches ;
- Administration communale aux Brenets, création d'un local d'exposition ;



Figure 5 : transformation immeuble Midi 14

Projets en cours pour une réalisation à court ou moyen terme :

- Reprise des projets d'assainissement ou de remplacement de nos STEP ;
- Assainissement des bassins et de la filtration de la piscine ;
- Déplacement des bibliothèques ;
- Création de vestiaires provisoires pour les équipes de foot aux alentours des terrains du Communal ;
- Mise en conformité des locaux du Casino.

Ainsi que l'achat de l'immeuble DJR 38 aux enchères publiques, après de nombreux travaux financés par la commune pour tenter de sauver l'immeuble de la démolition.

Environnement et énergie

Les contraintes liées à l'installation de **panneaux solaires** sur les toits de notre périmètre UNESCO ont connu un gros relâchement après la finalisation du Plan stratégie solaire, commandé conjointement avec La Chaux-de-Fonds.

En effet, à la lecture de ce document, les Conseils communaux des 2 Villes ont validé tous deux, un nouveau règlement concernant l'intégration de panneaux solaires, ainsi que des possibilités de subventionnement commune.

Le **chauffage à distance** débute en 2024 son extension rapide par Viteos. Notre service a reçu la mission de se joindre aux travaux aussi souvent que nécessaire.

Prévention incendie

En 2024, nous avons effectué 80 visites périodiques, conformément aux articles 22 à 30 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) et les articles 54 à 56 de son règlement d'application (RALPDIENS).

Une quinzaine de ces visites ont eu lieu dans des bâtiments industriels avec le concours d'un inspecteur du travail de l'office des relations et des conditions de travail (ORCT).

Nous relevons ici que l'ensemble des visites d'entreprises industrielles ont démontrées des lacunes relatives aux directives de protection incendie et de sécurité des travailleurs. Les non-conformités sont de nature minime à majeur selon les critères d'analyse de l'ECAP.

Néanmoins, le travail de suivi mis en place par notre service pour la réalisation de ces mises en conformité porte ces fruits puisque seulement 6 entreprises (toutes visitées durant le 2^{ème} semestre) sont encore en cours de travaux et devrons faire l'objet d'un contrôle complémentaire en 2025.

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal se décline comme suit :

	Nombre	Appartements	Locaux divers	Garages	Places de parc	Domaines
Bâtiments locatifs	13	127	11	8	33	-
Bâtiments HLM	11	258	2	14	99	-
Bâtiments divers	9	3	12	3	-	-
Bâtiments garages	7	-	-	92	81	-
Domaines	1				-	1
Totaux	41	388	25	117	213	1

Pour l'année 2024, aucun mouvement n'est à signaler pour le parc immobilier.

Sur les 388 appartements, 55 logements sont vacants au 31.12.2024. 13 logements sont proposés à la relocation immédiate. 42 logements doivent faire l'objet de travaux d'entretien ou de transformation plus ou moins lourds en fonction des cas.

En 2024, 2 appartements vacants ont fait l'objet d'une rénovation complète avec pose d'un agencement de cuisine et rénovation des sanitaires.

Au niveau d'appartements loués, 7 salles de bains vétustes ont également été rénovées et une cuisine a été agencée. Ces travaux apportant une plus-value aux biens concernés, une adaptation du loyer est faite après travaux, en fonction de l'investissement consenti (hausse annoncée au locataire avant le début des travaux).

En fin d'année 2024, 2 dégâts d'eau ont nécessité la rénovation complète urgente de 2 salles de bains supplémentaires en raison de la vétusté des conduites d'évacuation (située dans les chapes).

A Midi 14, un investissement a été décidé pour créer un appartement de 3 pièces en fusionnant un appartement de 2 pièces et 1 studio. Les travaux ont été terminés au mois d'octobre et le logement a immédiatement trouvé preneur. Un même investissement est en cours pour 2025 avec la création d'un logement de 3 pièces au 3^{ème} étage.

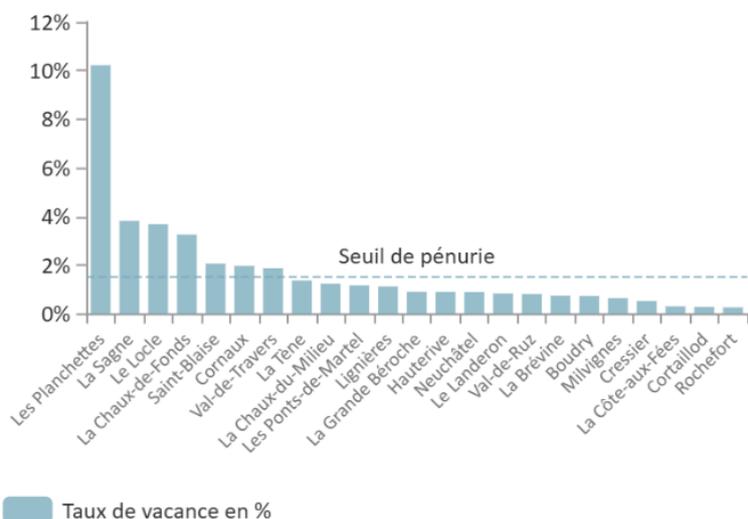
Nous constatons que certains appartements ayant été entièrement rénovés ne trouvent pas preneur, en raison, principalement, de leur situation géographique et de leur situation élevée en étage (3^{ème} et plus), sans ascenseur.

En outre, même dans un bon état d'entretien général, certains logements ne répondent plus forcément à la demande actuelle, notamment en fonction de leur disposition d'origine (salle de bains petite, pas de w.-c. séparé, cuisine fermée) ou alors parce que la cuisine n'est pas agencée (uniquement meubles et évier, pas d'appareils ménagers). Parfois l'absence de balcon est également un frein à la location.

Selon les dernières statistiques émises par le Canton, au 1^{er} juin 2024, la Commune du Locle comptait 247 logements vacants (en état d'être loués), soit un taux de vacance de 3.69 % (3.3 % pour la région Montagnes, 1,68 % au niveau cantonal).

Taux de logements vacants

Par commune, au 1^{er} juin 2024



Taux de vacance en %

Source : Service de statistique - Dénombrement des logements vacants

Service de statistique - État de Neuchâtel

Version du 12 décembre 2024

Tables - Parc et logements vacants

Logements vacants au 1^{er} juin

Par région - 2023-2024

	Parc de logements			Nombre de logements vacants			Taux de vacance en %		
	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
Région Littoral	52 033	52 522	+489	515	470	-45	0.99	0.89	-0.09
Région Montagnes	30 776	30 975	+199	1 107	1 010	-97	3.60	3.26	-0.34
Région Val-de-Ruz	8 563	8 632	+69	63	70	+7	0.74	0.81	+0.08
Région Val-de-Travers	7 170	7 194	+24	139	121	-18	1.94	1.68	-0.26
Canton de Neuchâtel	98 542	99 323	+781	1 824	1 671	-153	1.85	1.68	-0.17

Source : Service de statistique - Dénombrement des logements vacants, OFS - StatBL

Logements vacants au 1^{er} juin

Par grande commune - 2023-2024

	Parc de logements			Nombre de logements vacants			Taux de vacance en %		
	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
Neuchâtel	25 616	25 761	+145	231	231	0	0.90	0.90	-0.01
La Chaux-de-Fonds	21 762	21 902	+140	768	713	-55	3.53	3.26	-0.27
Le Locle	6 659	6 702	+43	286	247	-39	4.29	3.69	-0.61
Val-de-Ruz	8 563	8 632	+69	63	70	+7	0.74	0.81	+0.08
Val-de-Travers	6 377	6 399	+22	133	120	-13	2.09	1.88	-0.21

Source : Service de statistique - Dénombrement des logements vacants, OFS - StatBL

Version du 12 décembre 2024

Service de statistique - État de Neuchâtel

Compte tenu du marché que l'on peut qualifier de « détendu » en ville du Locle, si l'on veut réduire le taux de vacance du parc immobilier communal, il est donc nécessaire de tenir compte des standards actuels en matière de demande. Ceci induit des coûts plus élevés lors des travaux puisqu'il s'agit de transformer les logements et non plus uniquement de les rénover à l'identique.

La même réflexion doit être menée pour les immeubles eux-mêmes lorsqu'il s'agit d'intervenir sur l'isolation des façade (ajout éventuel de balcons, ascenseur, etc...).

Au niveau des problématiques rencontrées dans la gestion quotidienne, on peut relever notamment un nombre d'incivilité grandissant (dégradations volontaires, manque de soin), ainsi que des problèmes de voisinage en augmentation (difficultés de cohabitation).

Enfin, comme dans tous les secteurs de la société, on peut constater que les demandes font l'objet d'attente de réponses toujours plus rapide, difficiles à satisfaire. L'agressivité des clients est également parfois difficile à gérer.

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2024	Budget 2024
Immeubles locatifs	2'667'108.20	2'644'000.--	1'933'412.61	1'860'140.--
Domaines	34'691.--	34'600.--	27'309.07	36'070.--
Terrains	54'280.35	45'000.--	63'181.53	23'000.--
Rives-du-Doubs	95'449.80	82'000.--	53'555.41	50'640.--

Entretien gros œuvre détail (budget Fr. 202'000.-) Fr. 199'052.15

Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques Fr. 5'394.40

Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains Fr. 139'107.95

Tertre 15 – réfection toiture sud Fr. 54'549.80

Patrimoine financier

Beau-Site 21 réfection partielle de la peinture d'un logement.
pose d'appareils ménagers dans une cuisine semi-agencée.

Foyer 14-16 installation eau chaude générale, rénovation complète d'une cuisine avec pose d'un agencement.
divers travaux de peinture.

Garages aux Foyer remplacement de 2 portes de garage.

Garage Jehan-Droz remplacement de 14 luminaires par du LED.

Gare 3 mise aux normes de la barrière du balcon du 1^{er} étage (hauteur).

Gérardmer 22-28 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds).
dégagement et réparation d'une canalisation défectueuse.

Jambe-Ducommun 5-13 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds).
rénovation de 4 salles de bains (remplacement des baignoires par des douches).
réfection du pourtour de l'immeuble (investissement).

Jeanneret 31-33 rénovation complète de 2 appartements (peinture, fonds, électricité).
y.c. agencement des cuisines et rénovation des salles de bains.
Traitement d'un logement suite à une invasion de punaises de lit.

Jeanneret 35 installation eau chaude générale (investissement).

Malpierrez 7 pose de renvois d'eau en façade.

M.-A. Calame 13-15 remplacement des fenêtres Sud de la cage d'escaliers.
remplacement du store de la mercerie.
remise en état d'une canalisation.
réparation du monte-charge de la boulangerie.
travaux de peinture dans un logement.

Midi 14	réfection de la toiture plate (investissement). Création d'un logement de 3 pièces (investissement). rénovation d'une salle de bains. traitement d'un logement suite à une invasion de punaises de lit.
Petits-Monts 4	rénovation d'une salle de bains. réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds). remplacement du groupe solaire.
Primevères 1-3	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds). travaux d'isolation sur certains caissons de stores et embrasures fenêtres. remplacement du foyer des 2 chaudières.
Tertre 14-16	réfection de 2 salles de bains.
Tertre 15-17	remplacement du vase d'expansion. réfection de plusieurs pièces (peinture).
Les Rives du Doubs	remplacement électrovanne gaz. remplacement fenêtre façade Ouest Pré-du-Lac 25. réparation du lave-linge industriel de l'hôtel-restaurant.
Domaines	réfection de la peinture de la façade Nord de la Molière 21.
Terrains	fauchage de terrains par service de voirie.
Investissements	
Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.	
<u>Patrimoine administratif</u>	
Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édicules publics, etc.).	
Vestiaires Montpugin 4	entretien courant.
Stands de tir	remise en état de la butte stand de tir 300 mètres.
Halle polyvalente	remplacement du matériel de gymnastique (par étapes). remplacement de 7 système de douches (par étapes). remise en état du mur d'escalade. remplacement de systèmes de douches (par étapes). remise en état de différents équipements de la cuisine pour la manifestation du TCS. création d'un portique d'accès à la toiture. remise en état du rideau. remplacement d'un panier de basket endommagé sur le terrain extérieur. réparation du sol sportif extérieur endommagé. remplacement du système de régulation et des groupes de distribution de chaleur des locaux squash.
Halle de sports LB	remplacement de 1 corps encastré de douches. nettoyage des panneaux solaires.

Nouvelle halle de Beau-Site	remplacement barres de Reck. rénovation douches garçons (investissement). réfection toiture Sud (investissement).
Ancienne Halle de Beau-Site	motorisation de 5 fenêtres hautes.
Halle des Jeanneret	remise en état toiture. rénovation sol sportif halle Sud (investissement). remplacement structure de basketball.
D.-Jeanrichard 38	entretien courant.
Casino	assainissement d'une canalisation des eaux usées. réparation de plusieurs appareils ménagers du restaurant. dépannage important de la chambre de congélation.
Hôtel-de-Ville	remplacement de la pompe de chauffage.
Musée des Beaux-Arts	remplacement d'une manœuvre de porte de l'ascenseur. restauration vitrail 3 ^{ème} . modernisation de la détection incendie (investissement).
Château des Monts	réfection de la peinture des WC publics femmes (Monts 63).
Technicum 21	remplacement éclairage cage d'escaliers.
Grand-Rue 11-13	remplacement d'un module sur le système de téléalarme.
Hôtel communal LB	contrôle de l'installation de paratonnerre.
Salles de spectacles LB	remise en état des corbeaux à l'intérieur de la salle.
Temple	réfection des escaliers d'accès du Temple des Brenets (2 ^{ème} étape). contrôle de la charpente de la nef par ingénieur civil.
Col-des-Roches 29-31	entretien courant.
Hangar des pompes	entretien courant.
Edicules publics	remplacement de 2 urinoirs (W.-C. public débarcadère des Brenets). réfection peinture de la façade Sud du kiosque de la rue des Marais. remplacement porte du WC du Saut-du-Doubs.
Clos-aux-Vaux 2	entretien courant.
Hangar TP LB	réparation de la porte du hangar.
Port	entretien courant.
Collège Daniel-Jeanrichard	réfection d'un parquet dans une salle de classe. mise à jour de la détection incendie.
Collège des Jeanneret	réfection de la peinture d'une salle de classe. remplacement de tablettes de fenêtres.
Collège du Corbusier	entretien courant.
Collège de la Jaluse	réfection de la peinture du hall au 2 ^{ème} étage. réfection de joints de façade.

Collège des Girardet	réfection toiture plate salle de rythmique (investissement).
Collège des Monts	entretien courant.
Collège Jehan-Droz	remplacement des luminaires de la zone commune au 3 ^{ème} étage. remplacement de moteurs défectueux de stores. remplacement du système de filtration d'entrée d'air. réfection peinture d'une salle de classe. remplacement de différents caches et interrupteurs électriques cassés. pose d'un plexiglas de protection devant le vitrail. remplacement du couvert à vélos (investissement).
Collège de Beau-Site	rénovation de parquets dans 2 salles de classe.
Collèges des Brenets	entretien courant.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant–bâtiment–logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et aux Brenets et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Il est important de relever et de valoriser le rôle de « filtre » que le service remplit en renseignant et en orientant les administrés pour toutes sortes de questions « basiques » ce qui permet d'éviter d'innombrables contacts supplémentaires à d'autres services comme plus particulièrement le Service cantonal des Migrations dont la sollicitation s'en trouve ainsi allégée.

Lors des votations et élections, le service organise le scrutin en collaboration étroite avec la Chancellerie communale et la Chancellerie d'Etat. Le service gère le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin ; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2024 du Contrôle des Habitants

En ce qui concerne le personnel du service, la composition de l'équipe en place n'a pas changé durant l'année écoulée. Par contre, à dater du 1^{er} mars 2024, une collaboratrice de l'équipe a été promue au rôle d'Adjointe du Préposé (nomination ratifiée par le Conseil d'Etat), permettant ainsi une suppléance de ce dernier, reconnue officiellement.

Pour ce qui concerne l'organisation du Service, en parallèle du bureau principal du Locle, une antenne a été maintenue dans l'ancien bureau communal des Brenets jusqu'à fin juillet 2024 avant une suspension de l'ouverture jusqu'à nouvel avis afin de concentrer les ressources au bureau principal du Locle et d'attendre la décision définitive de fermeture de ladite antenne. Pour cette quatrième année d'existence de la nouvelle commune fusionnée, ladite antenne était ouverte 8 heures par semaine réparties sur 2 demi-journées. Pour cette antenne des Brenets, la fréquentation au guichet n'a cessé de diminuer depuis son ouverture au 01.01.2021 (2021 = 8,4 guichets/semaine ; 2022 = 5,5 guichets/semaine ; 2023 = 4,6 guichets/semaine ; 2024 = 3,1 guichets/semaine). Précisons que près de 60 % du total des visites au guichet des Brenets depuis 2021 étaient liées à des démarches pour des permis de travail frontaliers, démarches qui, dans ce canton, n'impliqueront plus les services communaux après le 31.12.2024 ; le paragraphe suivant revient sur le sujet.

Tout au long de 2024, les ressources du Service ont continué à être particulièrement sollicitées dans le domaine du traitement des dossiers relatifs aux permis de séjour et de travail des ressortissants étrangers. L'allègement attendu pour le 1^{er} trimestre 2024 avec la centralisation de la gestion des permis de travail des frontaliers au Service cantonal des Migrations (SMIG) aura été reporté plusieurs fois et sera finalement effectif au 01.01.2025.

Le Service consacre davantage de temps à toujours plus d'administrés qui méconnaissent ou peinent à s'orienter dans le système administratif. Les situations à traiter deviennent de plus en plus complexes, font appel à des compétences toujours plus pointues et sont parfois chronophages car nécessitant des analyses et des réponses au cas par cas. Le mouvement perpétuel de la population (entre 20 % et 25 % des habitants déménagent dans l'année) joue un rôle certain en la matière.

Pour conclure ce bilan de l'année écoulée, il est à noter que le Service continue d'assurer année après année un rôle formateur en accueillant, selon un tournus généralement semestriel, un·e apprenti·e de commerce. Les formateurs ont été particulièrement sollicités cette année par la nouvelle réforme de l'apprentissage (ORFO2023).

Emoluments et taxes encaissées du 01.01.2024 au 31.12.2024

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	18 814.87
Demandes de renseignements	Fr.	7 380.00
Autorisations de séjour pour étrangers, part communale sur les taxes <i>Remarques : la facturation directe des taxes par le Service cantonal des Migrations (SMIG) aux Administrés a été introduite en octobre 2023 et depuis lors seule la rétrocession par le SMIG de notre part communale apparait dans nos comptes. Pour l'entier de l'année 2024 la part communale inclut encore les permis de travail des frontaliers mais dès le 1.1.2025, les communes neuchâteloises n'auront plus de tâche en la matière et donc plus aucune part de taxes. Ce changement était attendu début 2024 mais a été reporté.</i>	Fr.	47 176.30
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	32 280.00
./.. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-20 495.10
Photos d'identité numériques (exclusivement lors de commande de carte d'identité)	Fr.	2 130.00
Frais de rappels	Fr.	600.00
Total des recettes nettes	Fr.	87 886.07

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2023 selon le recensement cantonal : 10'870 habitants
 Population résidente au 31.12.2024 selon le recensement cantonal : 10'910 habitants

Variation : + 40 habitants

Composition de la population résidente² (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)

1. Origine/Type de papiers		sexe masculin	sexe féminin	Total
1.1. Neuchâtelois(es)		1 729	1 777	3 506
1.2. Confédéré(es)		1 900	2 022	3 922
Suisses/Suisseuses (total)		3 629	3 799	7 428
1.3. Permis d'établissement	(C)	1 146	1 052	2 198
1.4. Séjour annuel	(B)	593	480	1 073
1.5. Personnes à protéger	(S)	44	71	115
1.6. Admissions provisoires	(F)	27	19	46
1.7. Demandeurs d'asile	(N)	2	3	5
1.8. Séjours de courte durée	(L)	29	16	45
Etrangers/Etrangères (total)		1 841	1 641	3 482
Population résidente totale		5 470	5 440	10 910

2. Etat civil	Total
2.1. Célibataires	4 893
2.2. Marié(es)	4 052
2.3. Divorcé(es)	1 272
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	684
2.5. Partenariat (fédéral) lié	8
2.6. Partenariat dissous juridiquement	0
2.7. Partenariat dissous par décès	1
Population résidente totale	10 910

3. Religion	Total
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2 477
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	3 779
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	52
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	170
3.5. Communauté de confession juive (code I)	3
3.6. Communautés islamiques (code M)	657
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	238
3.8. Aucune appartenance (code S)	2 587
3.9. Sans indication (code X)	947
Population résidente totale	10 910

Evolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2024 était estimé à 4'155 (+56 soit +1.4 % par rapport au 31.12.2023) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.12.2024 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Attention : il s'agit uniquement de permis de travail activés et non pas d'emplois en cours confirmés.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 3^e trimestre 2024 qui estimait à 3'835 (+ 66 soit +1.8 % comparé au 4^e trimestre 2023) le nombre de travailleurs frontaliers employés sur le territoire communal du Locle.

² Uniquement les personnes dites établies donc enregistrées en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **5** fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale 3 mars 2024

1.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 28.05.2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »

Participation au Locle : 55.00 % Participation dans l'ensemble du Canton : 57.01 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 58.36 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 81.89 %

Plan cantonal
Accepté à 78.44 %

Plan fédéral :
Accepté à 58.3 %

1.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 16.07.2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Participation au Locle : 54.00 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.72 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 58.13 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 81.72 %

Plan cantonal
Refusé à 81.5 %

Plan fédéral :
Refusé à 74.8 %

2. Elections communales 21 avril 2024

2.1. Objet communal : Election du Conseil Communal

Participation au Locle : 27.74 %

Les 5 élus sont, dans l'ordre alphabétique :

- Berly Michaël, liste POP - Parti Ouvrier et Populaire
- Dubois Gaëtan, liste PLR.Les Libéraux-Radicaux
(se retire au profit de Jeanneret Chidlow Catherine, 1ère vient-ensuite de cette liste)
- Favre Sarah, liste PLR.Les Libéraux-Radicaux
- Rouault Philippe, liste Parti Socialiste des Montagnes neuchâteloises et Les Vert.e.s
- von Allmen Anthony, liste PLR.Les Libéraux-Radicaux

2.2. Objet communal : Election du Conseil Général

Participation au Locle : 27.69 %

Les 41 élus sont répartis ainsi :

- 20 élus liste Parti Libéral-Radical (PLR) – Parti Le Centre – Parti Verts-Libéraux (PVL)
- 11 élus liste Parti Socialiste des Montagnes neuchâteloises (PSMN) et Parti Les Vert.e.s
- 10 élus liste Parti Ouvrier et Populaire (POP)

3. Votation fédérale 9 juin 2024

3.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 23.01.2020 « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »

Participation au Locle : 40.91 % Participation dans l'ensemble du Canton : 43.47 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.45 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 75.07 %

Plan cantonal
Accepté à 69.49 %

Plan fédéral :
Refusé à 55.5 %

3.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 10.03.2020 « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »

Participation au Locle : 40.72 % Participation dans l'ensemble du Canton : 43.31 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.40 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 58.07 %

Plan cantonal
Accepté à 53.98 %

Plan fédéral :
Refusé à 62.8 %

3.3. Objet fédéral : Initiative populaire du 16.12.2021 « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Participation au Locle : 40.36 % Participation dans l'ensemble du Canton : 42.98 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.37 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 63.6 %

Plan cantonal
Refusé à 70.28 %

Plan fédéral :
Refusé à 73.7 %

3.4. Objet fédéral : Loi fédérale du 29.09.2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Participation au Locle : 40.40 % Participation dans l'ensemble du Canton : 43.15 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.42 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 65.11 %

Plan cantonal
Accepté à 69.42 %

Plan fédéral :
Accepté à 68.7 %

4. Votation fédérale 22 septembre 2024

4.1. Objet fédéral : Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »

Participation au Locle : 37.34 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.01 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.19 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 59.3 %

Plan cantonal
Refusé à 56.2 %

Plan fédéral :
Refusé à 63.03 %

4.2. Objet fédéral : Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

Participation au Locle : 37.28 % Participation dans l'ensemble du Canton : 40.94 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.04 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 79.51 %

Plan cantonal
Refusé à 76.9 %

Plan fédéral :
Refusé à 67.12 %

5. Votation fédérale et cantonale 24 novembre 2024

5.1. Objet fédéral : Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

Participation au Locle : 35.27 % Participation dans l'ensemble du Canton : 40.04 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.05 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 61.18 %

Plan cantonal
Refusé à 62.54 %

Plan fédéral :
Refusé à 52.7 %

5.2. Objet fédéral : Modification du code des obligations (droit du bail: sous-location)

Participation au Locle : 35.13 % Participation dans l'ensemble du Canton : 40.06 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.89 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 64.19 %

Plan cantonal
Refusé à 62.06 %

Plan fédéral :
Refusé à 51.58 %

5.3. Objet fédéral : Modification du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre)

Participation au Locle : 35.13 % Participation dans l'ensemble du Canton : 40.09 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.90 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 66.96 %

Plan cantonal
Refusé à 64.34 %

Plan fédéral :
Refusé à 53.83 %

5.4. Objet fédéral : Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

Participation au Locle : 33.66 % Participation dans l'ensemble du Canton : 39.89 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.87 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 68.91 %

Plan cantonal
Refusé à 65.58 %

Plan fédéral :
Accepté à 53.31 %

5.5. Objet cantonal : Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne.

Participation au Locle : 27.32 % Participation dans l'ensemble du Canton : 32.8 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 89.56 %

Plan cantonal
Accepté à 91.51 %

Initiatives, référendums, motions

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale 'Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical'	Signatures valables : 291
Initiative populaire fédérale 'Oui à un avenir sans expérimentation animale'	Signatures valables : 144
Initiative populaire fédérale 'Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)'	Signatures valables : 121
Initiative populaire fédérale 'Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)'	Signatures valables : 108
Initiative populaire fédérale 'Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) »	Signatures valables : 106

Initiative populaire fédérale Initiative populaire fédérale 'Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie)'	Signatures valables : 76
Initiative populaire fédérale 'Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)'	Signatures valables : 76
Initiative populaire fédérale 'De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)'	Signatures valables : 70
Initiative populaire fédérale 'Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité)'	Signatures valables : 66
Initiative populaire fédérale 'Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)'	Signatures valables : 58
Initiative populaire fédérale 'Oui à des rentes AVS équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!'	Signatures valables : 54
Initiative populaire fédérale 'Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!'	Signatures valables : 52
Référendum contre modification Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Financement uniforme des prestations)	Signatures valables : 275
Référendum contre modification Code des obligations (Droit du bail: sous-location)	Signatures valables : 95
Référendum contre modification Code des obligations (Droit du bail: résiliation pour besoin propre)	Signatures valables : 91
Référendum contre Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales	Signatures valables : 41
Référendum contre modification Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)	Signatures valables : 38

Sur le plan cantonal :

Motion cantonale « Prévenir l'épuisement professionnel des Enseignant·e·s »	Signatures valables : 37
Motion cantonale « Pour une éducation numérique plus durable et plus réfléchie »	Signatures valables : 19
Motion cantonale « Pour un départ à la retraite plus équitable »	Signatures valables : 9
Motion cantonale « Pour une contraception gratuite »	Signatures valables : 4

Sur le plan communal :

Motion communale « Pour avoir le droit de circuler librement dans toutes les rues de la ville »	Signatures valables : 39
---	--------------------------

ÉTAT CIVIL

Introduction

L'état civil est régi par le droit fédéral, notamment par la Constitution, le code civil et l'ordonnance sur l'état civil ainsi que les directives, circulaires, communications officielles et processus édictés par l'Office fédéral de l'état civil (OFEC). De manière plus indirecte, il dépend également en partie d'autres lois et ordonnances fédérales ainsi que du droit international. La Loi sur le droit international privé (LDIP) est d'ailleurs appliquée lorsqu'il y a un élément d'extranéité, ce qui est chose courante dans les dossiers traités par les offices de l'état civil.

Dans le Canton de Neuchâtel, les différents offices de l'état civil sont répartis en arrondissements. Chaque arrondissement regroupe une ou plusieurs communes. Ils sont soumis à la surveillance directe de l'autorité cantonale de surveillance selon l'Ordonnance sur l'état civil (OEC) (art. 1 et 1a). Cette ordonnance fédérale règle également les conditions cadres à remplir pour pratiquer le métier d'officier de l'état civil (art. 4). La nomination des officiers de l'état civil exerçant dans le Canton de Neuchâtel est ratifiée par le Conseil d'Etat.

Le Canton de Neuchâtel a également édicté un règlement sur l'état civil (REC), qui a pour but de définir les modalités d'application des dispositions fédérales en matière d'état civil, notamment concernant les différents arrondissements ainsi que la gestion de ceux-ci (art. 7-10).

L'office de l'état civil de l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises comprend les communes suivantes : La Chaux-de-Fonds NE, Les Planchettes NE, La Sagne NE, Le Locle NE, Les Brenets (Le Locle) NE, Les Ponts-de-Martel NE, Brot-Plamboz NE, La Chaux-du-Milieu NE, Le Cerneux-Péquignot NE et La Brévine NE.

Plus concrètement, un office est tenu d'enregistrer tous les événements d'état civil des personnes domiciliées dans une des communes de l'arrondissement ou originaires de l'une d'elles, de la naissance au décès, en passant par la reconnaissance d'enfant, le mariage, le changement de sexe, de nom, la naturalisation ou encore l'inscription du lieu de dépôt du mandat pour cause d'inaptitude.

La notion de l'état civil comprend, à côté des faits d'état civil directement liés à une personne (tels que la naissance, le mariage, le décès, etc.), des données sur le statut personnel et familial de celle-ci (comme la majorité, la filiation, le lien avec le conjoint, les noms et la nationalité). Ces faits peuvent être prouvés par l'établissement de documents d'état civil. La forme, la compétence et les conditions de cette divulgation sont régies par l'OEC (art 44-61).

En Suisse, l'appartenance à une commune (droit de cité) est aussi considérée comme un élément de l'état civil.

Pour enregistrer toutes ces données et événements, les officiers de l'état civil ont accès à un registre de l'état civil électronique appelé Infostar. Celui-ci est effectif depuis 2005. Auparavant, tout était inscrit dans les registres papiers constitués des registres des familles (pour les ressortissants) et des registres spéciaux (pour les événements qui se produisaient dans l'arrondissement tels que naissances, mariages, décès).

Le registre Infostar, à l'inverse du registre des familles, est un registre de personnes. En effet, les feuillets qui se trouvent dans le registre des familles étaient tous établis au nom du « chef de famille », au moment de son mariage et constitués de tous ses événements d'état civil ainsi que des membres de sa famille (épouse(s) et enfant(s)). De plus, ces feuillets étaient « ouverts » uniquement au nom des citoyens suisses et originaires des communes auxquelles lesdits registres appartenaient. Certaines exceptions pouvaient toutefois apparaître lorsqu'une femme de nationalité suisse épousait un homme de nationalité étrangère. Les personnes de nationalité étrangère, sans lien avec un indigène, ne pouvaient donc voir inscrits à l'état civil, que leurs événements d'état civil qui se produisaient au sein d'une commune suisse, ceci dans les registres d'événements. Aucun feuillet de famille n'était tenu pour des ressortissants d'autres pays qui ne possédait aucun lien familial avec la Suisse.

Dans le registre Infostar, chaque personne est enregistrée séparément et possède son propre numéro d'identification. Lors de l'entrée en vigueur du registre Infostar, les individus figurant dans le registre des familles, ont été ressaisis par les offices des lieux d'origine des chefs de famille ou de leurs épouses. Les personnes de nationalité étrangères ont, elles, été saisies au fur et à mesure que des événements d'état civil les concernant se produisaient.

Le registre Infostar a donc remplacé les registres des familles et les registres spéciaux. Par contre, seule la survenance d'un événement d'état civil crée la saisie d'une personne ressortissante d'un autre Etat. De plus ces données ne peuvent être saisies que sur la base de documents prouvant chaque donnée. Les documents demandés dépendent des pays de provenance des gens et requièrent différentes recherches de la part des officiers d'état civil. Les conditions de la saisie des données d'état civil sont légiférées dans l'OEC (art. 15-16a).

Il est important de retenir que les registres d'état civil font partie des titres publics et ont ainsi force probante, ils font foi des faits qu'ils constatent, selon l'art. 9 du Code civil suisse. Aussi, chaque inscription figurant dans ces registres (papiers et Infostar) doit être prouvée par une pièce justificative et ne peut être inscrite sur simple déclaration.

Changements en 2024

Après une année 2023 relativement calme en termes de changements législatifs liés à l'état civil, l'année 2024 a pu voir naître la tant attendue entrée en vigueur de Infostar NG (nouvelle génération). En effet, le 11 novembre 2024, l'Office fédéral de la justice a introduit avec succès le registre électronique de l'état civil suisse modernisé. Après des années de travail et de collaboration avec les représentants cantonaux et les différents partenaires techniques, l'ancienne solution a pu être remplacée par une application métier plus conviviale et plus sûre.

Depuis 2005, Infostar centralise tous les événements d'état civil et sert de source importante pour de nombreux registres et applications spécialisées. En raison de son ancienneté technique et des exigences croissantes posées au système, notamment relatives aux différents changements législatifs du droit de la famille (mariage pour tous, adoption par deux personnes de même sexe et déclaration de changement de genre principalement, le système ne donnant pas la possibilité d'enregistrer ces événements en tant que transactions propres), une modernisation s'imposait.

Les principales caractéristiques d'Infostar NG sont les suivantes :

- **Architecture modernisée** : la plateforme technique a été entièrement renouvelée, ce qui garantit un fonctionnement stable et rentable pour les décennies à venir.
- **Interface utilisateur améliorée** : la nouvelle interface facilite le travail des officiers de l'état civil et offre une utilisation intuitive et efficace.
- **Sécurité accrue des données** : le système répond à toutes les exigences actuelles en matière de protection des données et a été spécialement conçu pour protéger au mieux les données personnelles sensibles.
- **Nouvelles fonctions** : de nouvelles transactions sont maintenant possibles et de nouvelles fonctions ont été intégrées, telles que la gestion améliorée des documents et des fonctions de recherche flexibles.
- **Base pour des développements ultérieurs** : en raison de l'architecture choisie, l'application offre des conditions idéales pour pouvoir réaliser rapidement et à moindre coût de futurs développements dans le domaine de la cyberadministration.

Le développement d'Infostar NG a été un **grand projet collectif** qui a pu être mené à bien grâce au soutien et à l'engagement de nombreux participants. Il convient de souligner en particulier **l'étroite collaboration avec les cantons**, qui ont été activement impliqués tout au long de la phase de développement et de test. Il en a résulté **une plus-value considérable dans l'application métier** et donc dans le soutien quotidien des officiers de l'état civil.

Avec l'introduction d'Infostar NG, la Suisse a franchi **une nouvelle étape importante dans la numérisation du secteur public**, qui rend l'administration des affaires d'état civil encore plus efficace et conviviale pour les citoyens.

En outre, la base est ainsi créée pour réaliser, dans le cadre de la "stratégie Administration numérique suisse 2024 - 2027", d'autres mesures dans les champs d'action convenus entre la Confédération, les cantons et les communes.

Infostar continuera d'être développé à l'avenir et sera complété par des fonctionnalités supplémentaires.

Un bilan quant à l'utilisation d'Infostar NG sera effectué dans les prochains mois afin de constater les améliorations et/ou défauts de cette application.

Un autre changement qui découle d'un long processus législatif et qui pointe le bout de son nez, est la révision du droit du nom.

Selon le droit en vigueur, depuis 2013, les fiancés ont deux possibilités lors de la célébration d'un mariage, ils peuvent conserver le nom qu'ils portaient jusqu'alors ou déclarer vouloir porter le nom de célibataire de l'un ou de l'autre comme nom de famille commun (art. 160 CC). Il n'est cependant plus possible de former un double nom officiel depuis le 1^{er} janvier 2013. Dans le premier cas, l'un des deux noms de célibataire devra être choisi pour les éventuels enfants. La deuxième possibilité ne donne pas de choix pour le nom des enfants et le port du nom commun s'applique d'office.

La future modification de ce droit actuellement en vigueur a pour origine le dépôt d'une initiative parlementaire, le 15 décembre 2017, par l'ancien conseiller national Luzi Stamm, dont la teneur est la suivante : « *La Loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom* ».

Le 14 janvier 2019, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a procédé à l'examen préalable de l'initiative et décidé par 17 voix contre 7 d'y donner suite. Après diverses discussions et travaux sur ce sujet, au sein de la CAJ-N, celle-ci a adopté, le 17 novembre 2023, ce projet de révision du droit du nom et l'a transmis au Conseil fédéral pour avis. Le 24 janvier 2024, le Conseil fédéral a adopté sa prise de position sur la base des conclusions suivantes :

Selon différentes considérations, il n'existe aucune raison matérielle de restreindre juridiquement le choix du nom lors du mariage ou de la naissance d'un enfant si ce choix se limite aux noms existants. La volonté d'admettre également les doubles noms peut être mise en œuvre sans porter atteinte à l'intérêt public ni à des intérêts privés.

Dans les grandes lignes, il apparaît qu'un droit du nom moderne devrait suivre les principes suivants :

- Le point de départ est le principe de l'autodétermination de l'individu et son droit de choisir son propre nom, qui découle du droit de la personnalité.
- L'ordre public et les intérêts de tiers dignes de protection fixent les limites du droit du nom, quand bien même leur signification reste marginale aujourd'hui.
- Lors du mariage, chaque époux doit pouvoir choisir son futur nom librement. Il doit pouvoir conserver le nom qu'il portait jusqu'alors, prendre le nom de l'autre conjoint ou composer un nouveau nom à partir des noms des deux époux et ainsi exprimer le lien qui l'unit à l'autre.
- Les parents doivent pouvoir choisir le nom de l'enfant parmi leurs propres noms ou en formant un double nom à partir de ceux-là, afin d'exprimer le lien qui les unit à l'enfant.
- Le nom de l'enfant ne doit pas dépendre de l'état civil de ses parents. Autrement dit, les mêmes règles doivent valoir pour les enfants de parents non mariés ainsi que pour ceux de parents mariés. En particulier, l'enfant de parents non mariés doit pouvoir porter un double nom formé des noms de ses deux parents.
- Le changement de nom doit être possible et admis lorsque la personne qui en fait la demande expose pour cela des motifs objectivement justifiés (p. ex. des « motifs légitimes »).
- La législation doit être aussi simple et claire que possible.

Le projet de modification du Code civil suisse, après avoir été accepté par le Conseil national en date du 06 juin 2024, est actuellement en délibérations au sein de la Commission du Conseil des Etats.

Cette modification de loi, si elle entre en vigueur, risque d'ajouter une charge de travail conséquente aux offices. En effet, un nombre important de personnes formulent un regret de ne pouvoir porter ou donner le double nom à leurs enfants lors des préparations de mariages ou reconnaissances d'enfants notamment. Celles-ci vont certainement vouloir bénéficier du droit transitoire qui découlera de l'entrée en vigueur des changements prévus dans le Code civil suisse et viendront signer des déclarations de nom auprès des différents offices compétents.

Statistiques

Naissances : 5 (6 en 2023) naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements ne voient que peu d'évolution au fil des ans. Ceci est dû au fait qu'il n'y a ni maison de naissance, ni maternité dans l'arrondissement et que les naissances à domicile demeurent des cas exceptionnels. Il faut relever également que les naissances à domicile sont, dans la plupart des cas, « accidentelles ». Elles étaient prévues à l'hôpital mais les circonstances ont fait que cela n'a pas été possible.

Reconnaisances : 161 (167 en 2023) déclarations de reconnaissances en paternité ont été dressées. Dont environ 90 % sont effectuées avant la naissance de l'enfant. Il est à noter que de plus en plus de couples se tournent vers l'état civil afin de prendre des renseignements relativement tôt dans la grossesse, ceci dans une volonté de privilégier l'intérêt de l'enfant en cas de problèmes et également dans le but de pouvoir choisir le nom de l'enfant avant la naissance.

Les parents ont toujours la possibilité de signer la déclaration d'autorité parentale conjointe et de choisir de donner le nom de célibataire de l'un ou de l'autre des deux parents à l'enfant, si celui-ci naît en étant de nationalité suisse (art. 270a CC).

Pour tous les enfants qui naissent en étant de nationalité étrangère, nous appliquons le droit du nom en fonction du droit national de chacun, ceci afin de respecter la loi sur le droit international privé en matière d'état civil, entrée en vigueur en 1989 (art. 37 al. 2 LDIP).

Décès : 632 (609 en 2023) décès concernant l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises ont été enregistrés. Ce chiffre reste relativement stable.

Mariages

139 (148 en 2023) mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2024. Ce chiffre subit une légère diminution au fil des ans, certainement liée avec le modèle familial standard qui évolue au sein de notre société.

Les célébrations de mariage peuvent avoir lieu dans toutes les salles de l'arrondissement sans que les fiancés n'aient à déboursier de frais supplémentaire ni pour la location des locaux, ni pour le déplacement de l'officier, ceci au regard de la Convention qui régit l'Etat civil des Montagnes neuchâteloises et dont toutes les communes sont signataires.

23 (13 en 2023) annulations de dossiers déposés en vue du mariage. Ces annulations sont constatées pour différentes raisons, la principale étant lorsque l'un des deux fiancés ne possède pas de légalité de séjour sur le territoire suisse et que le service des migrations décide de ne pas en octroyer en vue du mariage. En effet, selon les dispositions applicables depuis le 1^{er} janvier 2011, les fiancés étrangers qui souhaitent se marier en Suisse doivent apporter la preuve, au cours de la procédure préparatoire de mariage, de la légalité de leur séjour dans notre pays jusqu'à la date prévue de la célébration du mariage (art. 98 al. 4 CC).

7 (15 en 2023) autorisations de célébrer le mariage dans un autre office de l'état civil en Suisse ont été délivrées. Les fiancés doivent effectuer la préparation du mariage auprès de l'office de l'état civil du lieu de domicile (art. 62 al. 1 let. a OEC) mais peuvent choisir le lieu de la célébration (art. 101 al. 1 CC et art. 70 al. 1 OEC).

2 (3 en 2023) certificats de capacité matrimoniale afin de pouvoir célébrer le mariage à l'étranger ont été délivrés (art. 75 al. 1 OEC).

Déclarations concernant le nom

En application du droit du nom, nous avons enregistré

- **5** (8 en 2023) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs (art. 270a al. 1 et 2).
- **29** (38 en 2023) déclarations concernant le nom. Ces déclarations peuvent être prises soit en raison du droit transitoire, qui permet aux personnes qui se sont mariées avant l'entrée en vigueur du nouveau droit du nom en 2013 d'en bénéficier (art. 8a titre final CC) ou suite à un divorce (art. 119 CC) ou à un veuvage (art 30a CC).

Déclarations de changement de sexe inscrit dans le registre de l'état civil

En application des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (art. 30b CC et art. 14b OEC), nous avons enregistré

- **9** (9 en 2023) déclarations de changement de sexe.

Décisions judiciaires et administratives

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions judiciaires rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz.

Nous avons enregistré, en 2024 :

- **140** (160 en 2023) divorces.
- **2** (9 en 2023) désaveux en paternité.
- **4** (13 en 2023) reconnaissances en paternité judiciaire (constatations du lien de filiation).
- **2** (0 en 2023) partenariats dissous.
- **6** (10 en 2023) adoptions.
- **1** (0 en 2023) déclaration d'absence.

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions administratives rendues par différentes autorités administratives telles que, par exemple, le Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat aux migrations.

Nous avons enregistré, en 2024 :

- **0** (3 en 2023) libération du droit de cité.
- **0** (0 en 2023) annulation du droit de cité.
- **139** (139 en 2023) naturalisations facilitées ou ordinaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, de nouvelles dispositions fédérales et cantonales sont entrées en vigueur en matière de naturalisation. L'art 14 de la Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LCDN) a notamment changé, en ce sens que l'une des conditions pour l'octroi du droit de cité cantonal et communal réside dans le fait que les données d'état civil des candidats à la naturalisation doivent être clairement établies en vue de l'inscription dans le registre informatisé de l'état civil suisse. Cette modification de la loi a entraîné une adaptation dans le règlement d'exécution de la LCDN en ses articles 7 et 11, en ce sens que les données d'état civil doivent être vérifiées, cas échéant enregistrées dans Infostar, par l'arrondissement d'état civil du lieu de domicile et que le dossier de naturalisation doit être complété avec une confirmation des données enregistrées auprès de l'état civil suisse.

Ces différentes révisions légales ont engendré une manière de pratiquer différente et, conséquemment, une augmentation de la masse de travail.

En effet, avant 2018, les services de l'état civil recevaient les dossiers des candidats à la naturalisation directement de la part du service des naturalisations, devaient contrôler les pièces, enregistrer les données d'état civil sur cette base, si besoin, puis le dossier était retourné avec une confirmation des données enregistrées sans que celles-ci n'aient été vérifiées par les administrés eux-mêmes.

Cette manière de procéder donnait souvent lieu à des divergences de graphie ou autre, qui n'étaient constatées qu'une fois la naturalisation enregistrée dans le registre Infostar, lorsque les personnes naturalisées venaient chercher différents documents, notamment leur acte d'origine.

Actuellement, comme les candidats à la naturalisation doivent prouver leur enregistrement dans Infostar préalablement à l'envoi de leur dossier à l'attention du service des naturalisations, ils doivent prendre contact avec l'état civil de l'arrondissement de leur lieu de domicile pour confirmer, respectivement faire enregistrer leurs données. S'ils sont déjà enregistrés, ils doivent venir signer la confirmation de leurs données enregistrées puis l'état civil leur remet un document prouvant ces faits. S'ils ne sont pas enregistrés, l'état civil doit premièrement leur établir une liste de documents nécessaires à l'enregistrement, en fonction de leur nationalité, lieu de naissance et état civil actuel. Les documents diffèrent aussi en fonction du nombre de membres de la famille faisant partie de la demande de naturalisation. Ces documents, une fois réunis par les administrés, légalisés et authentifiés selon les prescriptions des différents pays émetteurs, doivent être contrôlés par l'office de l'état civil compétent, puis, parfois, par la Surveillance de l'état civil, voire par la représentation suisse présente dans l'Etat concerné.

Une fois ces documents dûment contrôlés, l'état civil enregistre les données d'état civil sur la base des pièces probantes et convoque les administrés afin de leur faire contrôler l'inscription tant au niveau de la graphie que des données elles-mêmes, puis leur remet le document requis par le service des naturalisations.

Les services de l'état civil ont donc repris l'entièreté de la charge de travail relative à l'inscription des candidats à la naturalisation dans le registre informatisé de l'état civil suisse, dévolue, avant 2018, en grande partie au service des naturalisations.

Il en découle les statistiques suivantes en termes d'enregistrement et de contrôle, pour l'année 2024 :

- **35** (32 en 2023) enregistrements de personnes en vue de la naturalisation (dont établissement de la liste des documents idoines, gestion de ceux-ci en termes de contrôle et d'authentification ainsi que convocation et rendez-vous avec les administrés pour finaliser l'enregistrement).
- **164** (101 en 2023) confirmations des données de personnes en vue de la naturalisation.

Enregistrement d'événements de l'étranger

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des événements qui se produisent à l'étranger et qui touchent de manière directe ou indirecte les personnes originaires d'une ou de plusieurs communes de notre arrondissement. Cette obligation s'étend également aux personnes domiciliées dans l'arrondissement et dont les données sont déjà enregistrées dans Infostar en raison d'événements d'état civil qui se sont produits sur sol suisse.

Ces événements doivent être transmis à la représentation suisse la plus proche du lieu de l'événement par les administrés eux-mêmes. Ceci est prescrit par la loi dans l'art. 39 OEC (obligation d'annoncer les faits d'état civil survenus à l'étranger pour tous les citoyens suisses ou les personnes de nationalité étrangère ayant un lien avec un citoyen suisse).

La diminution des transcriptions entre 2023 et 2024 s'explique en grande partie par le délai de traitement des dossiers qui s'accroît entre les différents services concernés (représentation suisse, OFEC, Surveillance de l'état civil et notre office qui est en effectif réduit).

Nous avons enregistré, en 2024 :

- **127** (199 en 2022) naissances.
- **50** (90 en 2022) reconnaissances.
- **71** (84 en 2022) décès.
- **50** (118 en 2022) mariages.
- **32** (43 en 2022) divorces.
- **1** (6 en 2022) changement de nom.
- **1** (5 en 2021) adoption.

Il est à noter que, pour ces transactions, avant de pouvoir effectuer la transcription de l'événement lui-même, les documents qui nous ont été transmis et qui émanent d'autorités étrangères doivent être contrôlés par nos soins, tant au niveau du contenu (données correctes ou litigieuses) que de la forme (légalisations, authentications, etc.). Une fois tous ces contrôles effectués, nous devons saisir les personnes concernées qui ne le sont pas déjà (p. ex : un des époux, un parent d'enfant, des enfants déjà nés, etc.).

Ces transcriptions prennent un temps considérable à l'office de l'état civil des Montagnes neuchâtelaises car travaillant pour plusieurs « mères communes » telles que La Sagne ou Le Locle, le nombre de ressortissants est extrêmement élevé et ces personnes se sont, en grande partie expatriées à l'étranger.

Personnel

Deux personnes de l'office ont donné leurs démissions avec effet au 31 janvier 2025, respectivement 28 février 2025. Afin de remplacer ces départs, une procédure d'engagement est en cours depuis novembre 2024.

Emoluments et charges

Le montant des émoluments s'élève à Fr. 241'921,45, ce qui est assez stable par rapport à 2023 (Fr. 257'400,77). La légère diminution peut s'expliquer par deux facteurs. Les mariages sont en légère diminution et certaines communes ne demandent plus d'actes d'origine établis par nos soins aux administrés qui déménagent.

Les charges pour l'année 2024 s'élèvent à Fr. 508'522,11. Une fois les émoluments soustraits auxdites charges, il est constaté un manque à gagner de Fr. 266'600,66, montant qui est réparti entre les différentes communes formant l'arrondissement des Montagnes neuchâtelaises. Ces montants sont calculés selon les différents pourcentages qui ont été déterminés d'après la clé de répartition inscrite dans la convention qui lie toutes les communes de l'arrondissement à l'état civil. A noter que cette clé est remise à jour chaque année en fonction du nombre de ressortissants et d'habitants des différentes communes signataires au 31 décembre.

Tableau de répartition des charges selon la Convention régissant l'Office de l'état civil des Montagnes neuchâtelaises

La Chaux-de-Fonds	50.08 %	Fr. 133'520.20
Les Planchettes	0.87 %	Fr. 2'330.10
La Sagne	7.69 %	Fr. 20'504.85
Le Cerneux-Péquignot	1.46 %	Fr. 3'879.70
La Brévine	2.84 %	Fr. 7'565.10
La Chaux-du-Milieu	2.50 %	Fr. 6'657.95
Les Ponts-de-Martel	6.43 %	Fr. 17'143.70
Brot-Plamboz	0.57 %	Fr. 1'520.00
Le Locle	27.56 %	Fr. 73'479.10
	100.00 %	<u>Fr. 266'600.70</u>

Divers et futur

Une réorganisation de la tenue des examens fédéraux relatifs à l'obtention du brevet fédéral d'officier d'état civil est en cours. Jusqu'à maintenant, les modules de cours prévus pour la préparation avaient lieu de février à juin et les examens fédéraux se tenaient fin août. A partir de l'année 2025, les cours auront lieu entre l'automne et l'hiver et les examens au printemps de l'année suivante. De ce fait, aucun examen ne se tiendra en 2025.

La formation des futurs officiers de l'état civil devrait, à futur, subir un remaniement afin que les candidats puissent se présenter plus sereinement aux examens du brevet fédéral en étant mieux préparés aux objectifs visés.

Actuellement, il subsiste des différences notables entre la suisse alémanique et la suisse romande alors que la formation devrait être mise en place de la même manière pour l'ensemble de la Suisse afin de répondre au fédéralisme qui régit les examens fédéraux.

Il en va de même pour la formation continue des officiers en activité. Celle-ci est quasi inexistante en suisse romande actuellement. Il incombe aux différentes autorités de surveillance cantonales de former leurs officiers, cependant, ils n'en ont ni les moyens humains et financiers, ni matériaux nécessaires.

SÉCURITÉ – SERVICE DU DOMAINE PUBLIC

Personnel

Le Service du Domaine Public est composé de la manière suivante : un Coordinateur Sécurité Publique, une secrétaire de direction, une collaboratrice administrative et quatre agents. Le service s'occupe également de la gestion des voies bus et délivre les autorisations pour y circuler.

Police neuchâteloise de proximité – Poste du Locle

Répartie sur l'ensemble du canton et organisée par secteur, la police de proximité s'occupe de la résolution de problèmes en matière de sécurité, lutte contre la petite et moyenne délinquance locale.

Composition du poste du Locle (PX) :

Un chef de poste et cinq gendarmes

Remise de documents

Les poursuites ont été traitées par le secrétariat et distribués en 2ème notification par les agents

Poursuites	2020	2021	2022	2023	2024
	3519	4522	4364	4969	5907

Encaissement Commandement de payer (CP)

La somme encaissée pour l'année 2014 – **Fr. 145'432.-**, pour l'année 2015 – **Fr. 187'461.-**, pour l'année 2016 – **Fr. 210'622.-**, pour l'année 2017 - **Fr. 225'356.-**, pour l'année 2018 - **Fr. 229'119.-**, pour l'année 2019 - **Fr. 253'393.-**, pour l'année 2020 – **Fr. 205'481.-**, pour l'année 2021 - **Fr. 265'583.-**, pour l'année 2022 - **Fr. 211'311.-**, pour l'année 2023 - **Fr. 263'357.-**, pour l'année 2024 - **Fr. 313'071.-**.

Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués en collaboration avec les services communaux lors des principales manifestations suivantes :

Le Locle : L'Horlogère - Marche du 1^{er} Mars - Défilé du 1^{er} Mai qui se déroule une fois sur deux aux Locle – Marché de printemps - Joutes sportives - Fête des Promotions qui en 2023 et revenue à son habituel- BCN Tour - Rock Festival Altitude - Foire du livre – Bastringue de l'Ancienne Poste - Marché d'automne- Course de côte cycliste Combe-Girard – Sommartel - Fête du 1er août - Saint-Nicolas.

Les Brenets : Fête de la jeunesse – Fête du 1^{er} août – Marché artisanal.

La Sécurité Publique de La Chaux-de-Fonds à la demande met à disposition contre paiement des volontaires pour les manifestations organisées par les communes.

Éducation routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

Patrouilleurs scolaires

Le Locle : Sept passages piétons sont tenus par des patrouilleurs scolaires adultes

Les Brenets : Un passage piétons est tenu par des patrouilleurs scolaires 2 adultes qui sont aidés par des patrouilleurs scolaire en âge de scolarité.

Le service du Domaine Public s'occupe de l'administratif de l'engagement, de l'habillement, de la formation, du contrôle et au besoin remplace les patrouilleurs scolaires adultes lors d'absences

Contrôle du stationnement

Amendes d'ordre	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures Hivernales	867	1298	281	801	613
Zone bleue	974	793	1663	1896	2350
Parc limité	559	506	1784	3267	3200
Parcage sur les trottoirs	22	42	42	44	24
Arrêt interdit	142	142	139	150	84
Stationnement interdit	394	418	482	306	276
Parc réservé aux handicapés	4	5	3	14	4
Fond privé	125	101	143	158	80
Circulation	96	458	519	932	424
Piétons			55	49	16
<u>TOTAL</u>	3201	3763	5'111	7459	7071

Remise de documents	2020	2021	2022	2023	2024
Notifications et actes judiciaires	108	107	82	104	124
Retrait des plaques	20	28	27	49	42

Contrôle radars commune du Locle

Contrôles de vitesse effectués par la police neuchâteloise	2020	2021	2022	2023	2024
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Le Locle

Nombre de contrôles effectués	93	94	100	94	84
Nombre de véhicules contrôlés	30592	28768	49551	45567	33645
Nombre d'amendes d'ordre	1510	1877	3251	2091	2105
Nombre de procès-verbaux	46	67	77	43	70

Contrôles de vitesse effectués par la police neuchâteloise	2020	2021	2022	2023	2024
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Les Brenets

Nombre de contrôles effectués	9	4	10	10	25
Nombre de véhicules contrôlés	3'414	910	2164	3320	8916
Nombre d'amendes d'ordre	311	63	233	110	552
Nombre de procès-verbaux	16	2	14	4	15

Contrôle de vitesse au moyen des panneaux de vitesse – Speedy

En 2015 le service s'est doté de deux appareils pour la mesure de la vitesse. Ces appareils servent de statistique. Suite à la fusion des communes du Locle et des Brenets nous avons repris le panneau de vitesse des Brenets. En 2024 un nouvel appareil a été acheté pour remplacer celui des Brenets qui a fait son temps.

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

Établissements publics	2020	2021	2022	2023	2024
	66	74	79	81	71

Le Locle – Les Brenets : Septante-neuf établissements sont installés sur le domaine public dont 49 terrasses. Le Service du Domaine Public s'occupe de l'implantation du contrôle et de l'encaissement de ces dernières.

Les Brenets : Treize établissements publics sont exploités. Les terrasses se trouvent sur le domaine privé.

Mise en bière et exhumation

Nous effectuons le contrôle de la mise en cercueil des personnes qui sont transportées hors de la Suisse (mise en bière) et nous assistons à l'exhumation des personnes lorsque la famille réclame le corps d'un défunt.

Foire

Elle se déroule sur la Place du Marché et sur une partie de la Grande-Rue tous les 2èmes mardis de chaque mois. Le Service du Domaine Public place les marchands et encaisse les emplacements. Le service de la voirie pose les bancs.

Objet trouvé

Nous nous occupons également de la gestion des objets trouvés ou volés – Vélos, trottinettes, montres bijoux, téléphones portables, clés, habits, bourses etc....

Statistique des véhicules sur la commune du Locle depuis 2023

<u>Le Locle et Les Brenets</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Véhicules légers	5415	5378	5409	6129	6200
Véhicules lourds	29	29	38	30	30
Remorques	343	348	326	435	458
Machines de travail	42	44	43	45	37
Véhicules agricoles	66	67	67	104	119
Motocycles	433	448	463	519	492
Motocycles légers	15	17	14	2	19
Total	6343	6331	6360	7264	7355

Signalisation routière

La signalisation a été remise aux normes HIP. Cette norme s'applique sur la rétro réflexion de la signalisation routière.

Élagage

Nous intervenons également auprès des propriétaires qui ont des haies, des branches et autres feuillages qui dépassent du domaine privé sur le domaine public.

<u>Chantiers et fouilles</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Permis de fouilles délivrés	51	46	48	76	-

En 2024 c'est le service de l'urbanisme qui s'occupe de délivrer les permis de fouille.

Taxe des chiens

829 chiens ont été déclaré sur la commune. La taxe annuelle est perçue par la caisse communale.

Salubrité publique

Au cours de l'année 2024 9 visites d'appartements ont été organisées. Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents. Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

Plan de stationnement

Le 1er juillet 2022 est entré en vigueur le plan de stationnement en ville du Locle. Il est composé de deux secteurs, hyper-centre en zone bleue et le centre-ville élargi en zone blanche.

La zone blanche est une zone limitée à deux heures ensuite il faut l'obtention d'une autorisation. La zone bleue reste et limitée à 1 heure.

Le 1^{er} août 2023 le plan de stationnement a été étendu aux Brenets sur la même articulation.

Autres communes

Sur demande nous intervenons également sur le territoire - Des Planchettes – Du Cerneux-Péquignot – De la Brévine – De la Chaux-du-Milieu, pour les retraits de plaques, les actes judiciaires, les notifications du tribunal et les commandements de payer et autres demandes.

Planchettes	2020	2021	2022	2023	2024
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0	0
Retrait des plaques	0	0	3	0	0

Cerneux-Péquignot	2020	2021	2022	2023	2024
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0	0
Retrait des plaques	0	0	3	0	0
Commandement de payer	0	0	0	0	0

La Brévine	2020	2021	2022	2023	2024
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0	0
Retrait des plaques	2	0	1	1	3
Commandement de payer	0	0	0	0	0

La Chaux-du-Milieu	2020	2021	2022	2023	2024
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0	0
Retrait des plaques	1	2	1	0	0
Commandement de payer	0	0	0	0	0

ADMINISTRATION DES CIMETIÈRES DU LOCLE ET DES BRENETS

Les activités de l'année 2024 relatives à nos deux cimetières et à notre centre funéraire font l'objet des commentaires et statistiques suivants :

Pour le cimetière du Locle :

- 64 % des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- 8 inhumations soit un nombre dans la moyenne de ces dix dernières années (7,2).
- Un nombre de dépôts de cendres (53) inférieur à la moyenne décennale (64), avec la répartition suivante : Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 40 % des dépôts ; Concessions A et B = 24 % des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 21 % des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 15 % des dépôts.
- Réalisation particulière en 2024 :
 - o Abattage de 3 arbres résineux malades sur ordre du garde-forestier. Une plantation compensatoire aura lieu en 2025.

Pour le cimetière des Brenets :

- Une seule inhumation est survenue durant l'année écoulée
- 6 dépôts de cendres ont été organisés.
- Réalisations particulières en 2024 :
 - o Réfection du revêtement du sentier du secteur LB1 soit le sentier débutant immédiatement sur la gauche en entrant dans le cimetière
 - o Suite du processus initié en 2022 en vue d'assainir le secteur en gravier LB1 (inhumations 1949-1956, jalons numérotés entre 240 et 325). A ce stade un affichage demande aux proches concernés de se manifester afin d'identifier quelles tombes maintenir et quelles tombes supprimer ; ceci facilitera ensuite le travail de remise en état de ce secteur en supprimant le gravier difficile d'entretien au profit d'un simple engazonnement. Les travaux sont envisagés pour 2025.

Pour le centre funéraire, situé rappelons-le dans l'Hôpital du Locle :

- Occupation des chambres mortuaires inférieure à la moyenne décennale : seulement 30 défunts ont transité par le centre (moyenne décennale = 51). La faible occupation de cette année semble exceptionnelle et présumée due à deux événements particuliers : des pannes de climatisation de la salle de préparation des corps depuis l'été (solutionnées en décembre par un remplacement d'équipement datant de 2005 et devenu irréparable) et des prises de positions de RHNE parfois déconcertantes début 2024 qui ont mené les pompes-funèbres à trouver provisoirement d'autres solutions jusqu'à ce que la situation se normalise ce qui semble être le cas. Il faudra toutefois rester attentifs à l'évolution de l'occupation du centre en 2025.
- Réalisation particulière en 2024 :
 - o Remplacement de l'unité de climatisation de la salle de préparation des corps des défunts

Gestion et entretien de nos deux cimetières :

La gestion du cimetière des Brenets est assumée par notre Service depuis 2021 suite à la fusion des communes du Locle et des Brenets intervenue au 01.01.2021.

Au niveau des personnes qui s'occupent de l'entretien de nos deux cimetières, il est important de féliciter notre jardinier-concierge pour sa parfaite gestion du site du Locle depuis 2004. A noter que depuis 2021, le jardinier-concierge est aidé dans ses tâches par un collaborateur du Service de la Voirie qui est aussi à remercier et à féliciter.

Pour ce qui est du site des Brenets, l'entretien courant des lieux a été réalisé en majeure partie par des collaborateurs du Service de la Voirie qui sont aussi à remercier et à féliciter. Progressivement le jardinier-concierge et son aide assument aussi certains travaux aux Brenets.

Pour les deux cimetières, relevons l'excellente collaboration avec l'entreprise horticole Frey Fleurs, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on note une fois de plus un travail réalisé et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Statistiques

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre des inhumations - Cimetière Locle										
a) adultes domiciliés au Locle	1	9	7	6	7	11	7	7	5	8
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
c) enfants domiciliés au Locle	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations - Cimetière Locle	1	9	7	7	9	11	7	8	5	8
Nombre des inhumations - Cimetière Brenets dès 2021										
a) adultes domiciliés au Locle							0	1	1	1
b) adultes domiciliés à l'extérieur							0	0	0	0
c) enfants domiciliés au Locle							0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur							0	0	0	0
Total des inhumations - Cimetière Brenets dès 2021							0	1	1	1
Nombre des dépôts de cendres - Cimetière Locle										
a) sur des nouvelles concessions "A"	0	4	5	2	3	4	5	1	2	1
b) sur des concessions "A" existantes	18	11	13	15	6	15	10	9	8	12
c) sur des nouvelles concessions "B"	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	1	4	0	0	0	0	1	1	1	0
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	7	7	9	9	8	13	11	11	11	5
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	10	12	11	5	7	7	13	7	7	6
g) sur des tombes d'inhumés	5	11	4	9	13	11	15	5	7	8
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	25	22	25	26	18	17	22	25	27	21
Total des dépôts de cendres - Cimetière Locle	67	71	67	66	55	67	77	59	63	53
Nombre des dépôts de cendres - Cimetière Brenets dès 2021										
a) sur des nouvelles tombes d'incinérés							3	0	1	2
b) sur des tombes d'incinérés existantes							2	2	5	2
c) sur des tombes d'inhumés							0	1	0	1
d) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)							0	1	3	1
Total des dépôts de cendres - Cimetière Brenets dès 2021							5	4	9	6
Nombre de concessions échues - Cimetière Locle										
a) ayant été renouvelées	40	24	29	21	29	33	34	23	30	48
b) n'ayant pas été renouvelées	32	23	17	19	19	17	21	23	21	27
Total des concessions échues - Cimetière Locle	72	47	46	40	48	50	55	46	51	75
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle										
a) personnes domiciliées au Locle	37	40	41	27	46	37	40	45	40	23
b) personnes domiciliées à l'extérieur	19	15	17	11	10	9	17	12	17	7
Total des locations de chambres mortuaires	56	55	58	38	56	46	57	57	57	30

Descriptif résumé des emplacements existants dans le cimetière du Locle (Mon-Repos) dont l'ouverture remonte à 1906 :	Emplacements libres									
<p>1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes.</p> <p>En 2017 mise "hors service" de 39 tombes des secteurs R (21) et S (18) dans l'objectif de libérer et ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir; la variation des emplacements libres en 2017 est due à cela.</p> <p>En 2022 mise "hors service" de tous les emplacements de type "A" qui étaient libres dans les massifs A à M + T du secteur pour incinérés No III(3), ceci dans le but de ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir. La variation des emplacements libres en 2022 est due à cela.</p>	416	432	408	420	435	444	451	140	160	170
<p>42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes.</p> <p>En 2022 mise "hors service" de tous les emplacements de type "B" qui étaient libres, ceci dans le but de ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir. La variation des emplacements libres en 2022 est due à cela.</p>	6	9	11	11	12	13	13	0	0	0
<p>408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes.</p> <p>Remarque 2008 : la face 2 du mur L construit en 2008 n'a jamais été mise en service à ce jour faute de besoins. Les 36 niches de cette face ont été considérées comme "hors service" et déduites du total des emplacements libres à dater de 2008.</p> <p>Remarque 2019 : les niches libres des faces nord 3 (III) des murs A, B, C, D, E et F ont été mises hors service afin de ne plus utiliser à l'avenir ces faces tant qu'il y a encore suffisamment d'emplacements libres ailleurs</p>	56	64	62	63	44	36	29	25	24	26
<p>Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)</p>										

BUREAU D'OBSERVATION – COSC

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une diminution de la quantité des pièces facturées de 17,60 % par rapport à 2023. Le chiffre d'affaires étant en partie dépendant de prestations diverses commandées en sus des travaux de certification habituels, celui-ci diminue de 14.5 % toujours par rapport à 2023, année record. Ces chiffres sont en légère diminution et à mettre en relation avec un tassement de l'activité commerciale dû principalement aux marchés internationaux.

La situation des trois laboratoires du COSC a été particulièrement contrastée en 2024 mais des équilibrages des dépôts n'était pas possible.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une diminution du nombre de pièces de 2,4 % en 2024, soit 2'552'719 pièces par rapport à 2'375'000 pièces en 2023. Le BO du Locle a facturé 604'937 pièces, soit le 24 % du total des dépôts du COSC pour un budget estimé à 2531'000 pièces.

Les prévisions de dépôts pour 2024 ont été estimées à 680'000 pièces pour le bureau, cependant les chiffres annoncés par les déposants à fin 2023 pour 2024 étaient nettement moins optimistes, avec des prévisions corrigées à 640'000 pièces. Le budget communal tablait lui avec prudence sur 600'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance.

Direction

Conformément à la Convention de collaboration, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technologique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion (CG) réunissant la direction du COSC et les responsables des trois BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Monsieur Anthony von Allmen, conseiller communal en charge du BO participe quant à lui aux séances du Conseil d'Administration, à raison d'une dizaine de fois par année.

A cela s'ajoute deux séances annuelles avec les autres autorités de gestion (Municipalité de Saint-Imier et Canton de Berne) et la direction du COSC.

Accréditation

Dans notre secteur d'activités, l'accréditation se définit comme une « reconnaissance formelle de la compétence d'un organisme d'étalonnage, d'essai, d'inspection ou de certification à effectuer des essais ou des évaluations de conformité définis selon des exigences fixées au plan international ».

L'accréditation délivrée par le service d'accréditation suisse (SAS) doit être renouvelée tous les 5 ans. Entre les périodes de ré-accréditation, des audits de surveillance sont effectués tous les 18 mois environ.

Un audit de surveillance a eu lieu sur le site du Locle cette année, en date du 14.10.2024.

L'audit de réaccréditation aura lieu en deuxième partie de 2025, le dernier audit ayant été passé en juillet 2021.

Pour mémoire, c'est dorénavant l'association COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont considérées par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Le COSC est donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC est également accrédité selon la norme ISO 17065 comme organisme de certification de produits (SCESp) : garde-temps mécanique et à quartz. Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui systématiquement audité.

La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

Audit d'amélioration continue

A la demande du Conseil d'Administration, deux membres de la commission technique, issus des milieux horlogers, sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées. La direction du COSC, les 3 BO et un partenaire externe du COSC sont audités.

Cet audit a été effectué le 22.09.2023, le retour de l'audit a eu lieu au mois de juin 2024 et a donné entière satisfaction à nos auditeurs.

Personnel

En 2024, les événements suivants ont eu lieu :

Retraite

Un départ en retraite anticipée à fin août.

Engagement / départ

Arrivée d'un nouveau responsable-adjoint au mois d'octobre.

9 employés auxiliaires ont arrêté leur activité, 4 employés auxiliaires sont arrivés.

Effectif du personnel au 31.12.2024

A fin 2024, le Bureau d'Observation compte 18 collaborateurs·trices fixes employés aux travaux de certification, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 24 employés auxiliaires.

Déposants

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail en comparaison au bureau de St-Imier et Bienne. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région. Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux. Toutefois, la responsabilité de la relation avec les clients incombe à la direction du COSC.

Locaux

Le BO a encore réalisé quelques travaux d'emménagements en 2024 suite au chantier d'agrandissement et devra encore faire quelques modifications du câblage électrique qui doit maintenant passer à une tension de 400 V en lieu et place du 230 V. Ceci est dû aux modifications des nouveaux équipements COSC qui, par leur configuration, n'ont pas pu être conservés en 230 V contrairement à ce qui avait annoncé en 2022.

Pour rappel, les changements intervenus dans la convention de fonctionnement entre les différents BO en 2022 et la non prise en charge de la partie sécuritaire par le bureau de Bienne conduisent à un modèle de fonctionnement sécuritaire uniquement entre le bureau de Saint-Imier et le bureau de la ville du Locle. Cette situation est maintenant définitive.

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : température, humidité, particules en suspension dans l'air. Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification et le confort du personnel.

Toutefois, à la demande de nos déposants en 2023 et début 2024, L'ajout d'un groupe de sécurité d'approvisionnement en électricité aurait dû être installé en 2024, mais les contraintes techniques et le report de l'avancement des équipements COSC n'ont pas permis d'aboutir à cette mise en place. Le projet est toujours en cours et devrait normalement être finalisé en 2025.

Il est aussi envisagé de remplacer plusieurs éléments techniques qui commencent à avoir plusieurs dizaines de milliers d'heures de fonctionnement continu.

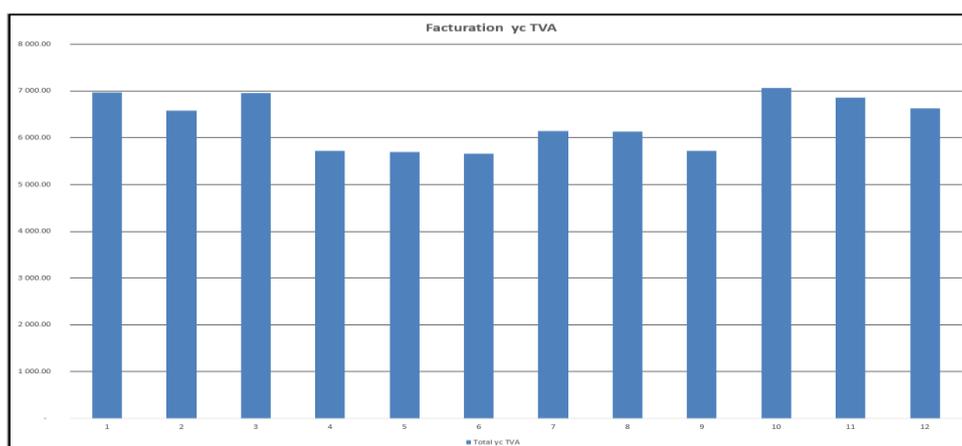
Energie

La consommation électrique est en légère hausse d'environ 7.80 % : 246'243 KWh en 2023 contre 22'8733 KWh en 2022. Cette augmentation est principalement due à l'apport de nouveau matériel de sécurité de fonctionnement.

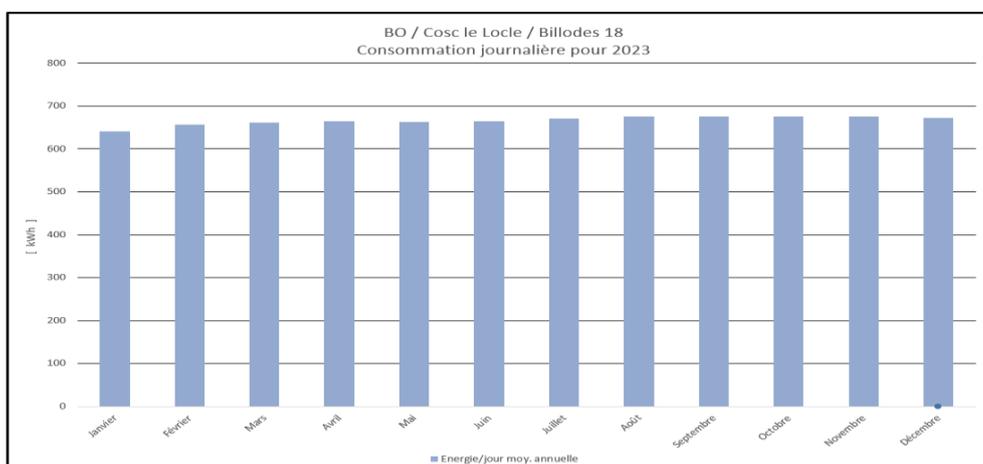
La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours est revenue à la normale en 2024. La régulation étant à nouveau réglée correctement.

Le BO consomme principalement la chaleur produite par l'installation de chauffage de la PPE Le Phare.

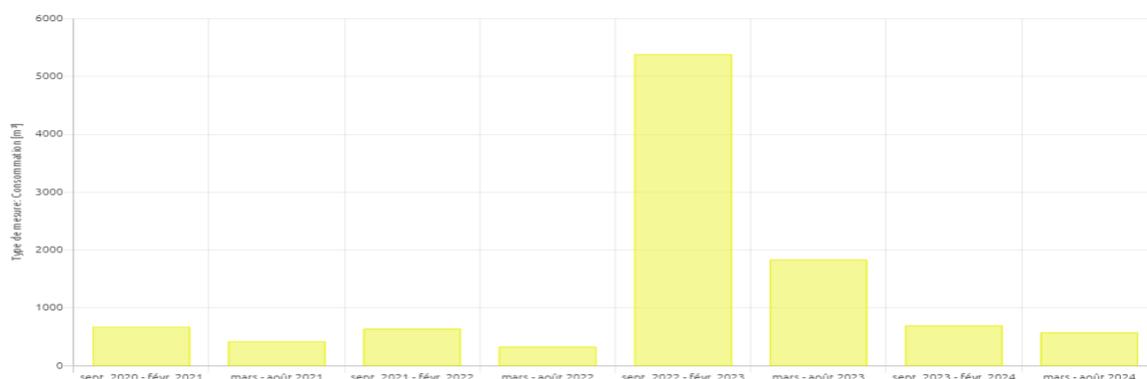
Graphique de facturation pour l'électricité



Graphique de consommation journalière pour l'électricité



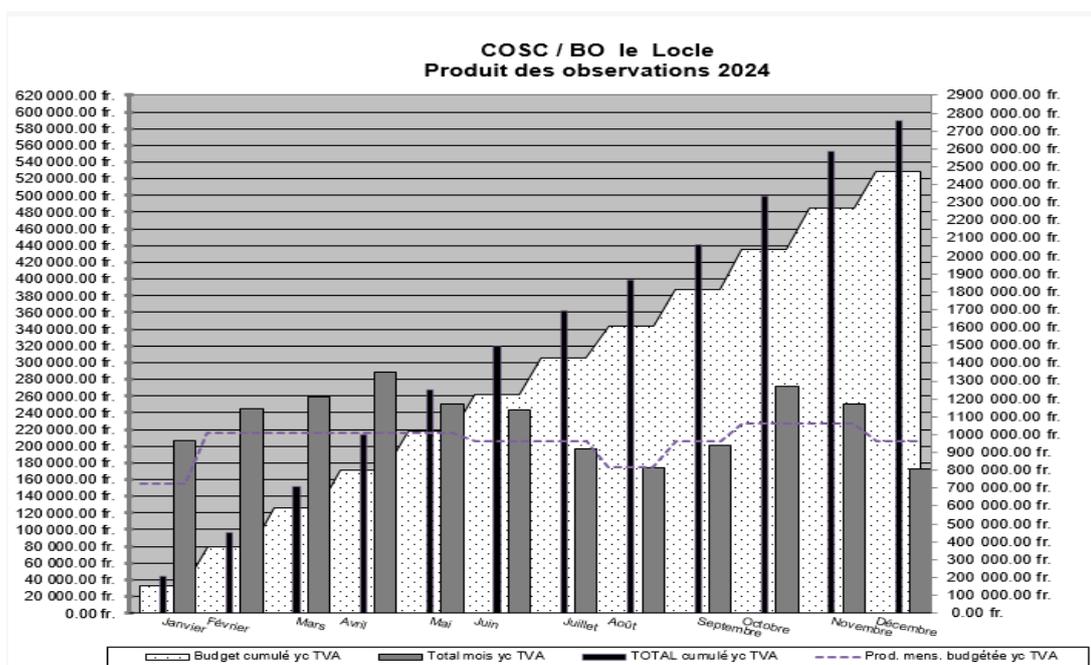
Graphe de consommation de gaz (sept 2020 à août 2024)



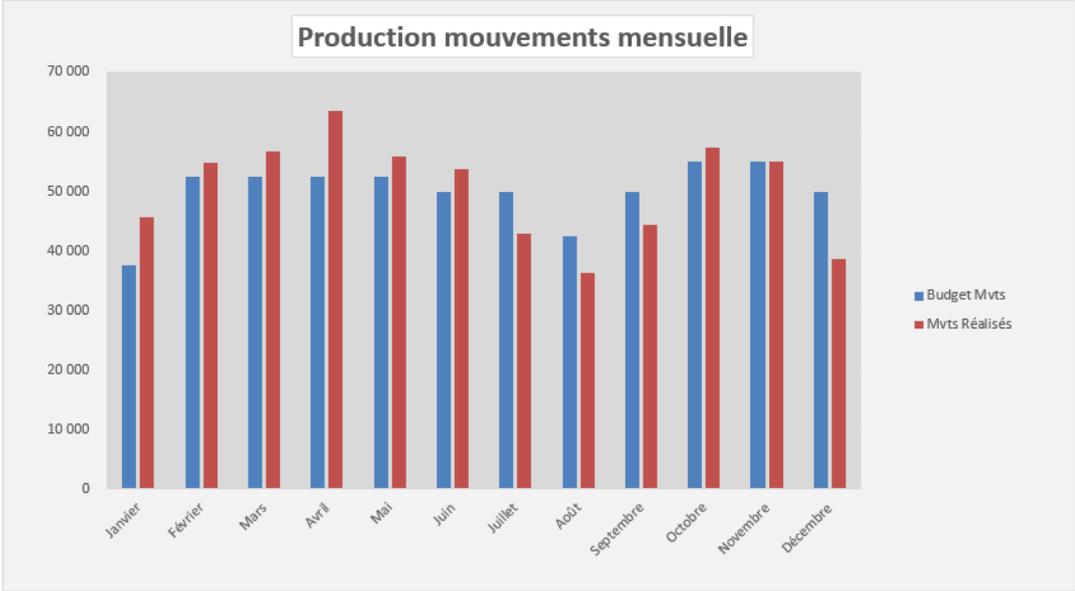
Toutes les valeurs indiquées en m³.

Production

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2023. Les recettes s'élèvent à Fr. 2'759'716.25.- TTC, budgétées à Fr. 2'4'696'022.-.



En volume facturé, les dépôts de 2024 se répartissent comme suit :



Au total 604'898 pièces ont été facturées pour un budget prévisionnel de 600'000 pièces.

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au BO-COSC dépend directement du marché horloger.

SERVICE DES EAUX

Préambule

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Les actifs liés à cette activité restent comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil Communal et du Conseil Général qui sont souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais d'un mandat de gestion, moyennant une marge de 5 %. La facturation aux clients est établie par Viteos S.A., qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

Secteur production

Pluviométrie et hydrologie

En 2024, il est tombé 1'606 mm de précipitations contre 1'553 mm en 2023.

La moyenne annuelle des 85 dernières années se situe à 1'467 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

Zones de protection – Le Locle

Les zones de protection ont été sanctionnées en 2015 par le Conseil d'État.

En 2017, celle des Eplatures a été élargie et celle du puits Verger a été déclassée à cause de l'abandon de l'exploitation de ce puits. À la demande du SCAV, le Puits de la Combe-Girard est hors service depuis décembre 2017 en attendant que le conflit d'intérêts concernant la présence de jardins potagers sur sa zone de protection S1 soit résolu.

Depuis 2023, un suivi analytique des puits de France, Rondes, Brondon, Enfers et Maladière est en place en vue des travaux pour la construction du contournement du Locle.

Zones de protection – Les Brenets

La commune a décidé de remplacer le puits des Goudebas par les captages de l'Adeu en raison de la qualité médiocre de l'eau du puits, qui exigeait un lourd traitement et un pompage, ainsi que les zones de protection, établies en 1993, qui englobaient une bonne partie du village et qui limitait son développement industriel.

Les zones de protection de ces captages ont été sanctionnées en octobre 2014 par le Conseil d'État.

Stockage d'eau brute

Les cuves du réservoir des Jeanneret ont été lavées en août 2024. La chambre de mélange sous l'usine centrale a été lavée en septembre 2024.

Puits et captages

Puits des Envers

Environ 2'250 heures de pompage (~189'000 m³ évacués au Bied) ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation. Ce puits représente un outil indispensable pour éviter l'inondation de certains sous-sols.

Puits de France

1 nouvel appareil de mesure de qualité d'eau pH a été installé (surveillance OFROU - travaux N20).

Puits du Brondon

Des travaux de drainage autour du puits ont été réalisés en raison d'importants ruissellements de surface (lors de crues).

Les travaux de réfection de la chambre de rassemblement des eaux d'évacuation du puits, ainsi que du remplacement de la conduite reliant la nouvelle chambre au cours d'eau revitalisé de la Grecque, ont débuté à l'automne 2024.

Puits des Enfers

La pose d'une conduite pour l'évacuation des eaux du puits en cas de valeurs pH trop élevées (travaux OFROU-N20) vers des bassins de traitement, avant le rejet au Bied, a été effectuée.

Sources de la Combe-Girard

La vidange et le nettoyage complet de l'ensemble des captages ont été effectués en septembre 2024.

L'assainissement de l'édicule de captage n° 38 et le remplacement de la porte ont été effectués.

Sources de l'Adeu (Brenets)

La vidange et le nettoyage complet des captages ont été effectués en mai 2024.

Pompage du Saignolat (vers SEVAB)

Les fortes précipitations, entraînant des problèmes de qualité des ressources du SEVAB, ont nécessités des livraisons au SEVAB : 38'730 m³ en 2024 contre 67'250 m³ en 2023 (étiage).

Chaîne de traitement (CTE)

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

4 vannes et leurs moteurs vieillissants ont été remplacés.

La maintenance annuelle des ozoneurs et de l'électrolyseur (fabrication du chlore) a été réalisée.

Réservoirs

Réservoir du Communal

Les cuves du réservoir ont été lavées en février 2023. Elles sont lavées tous les 2 ans.

La porte d'accès au sud de l'édifice a été remplacée.

Réservoir du Voisinage

Les cuves ont été lavées en février 2023. Elles sont lavées tous les 2 ans.

Le nettoyage des conduites inox et des armatures a été effectué.

Réservoir de l'Essert (Brenets)

Les cuves ont été lavées en mai 2023. Elles sont lavées tous les 2 ans.

Réservoir de l'Adeu (Brenets)

Les cuves ont été lavées en mars 2023. Elles sont lavées tous les 2 ans.

Galerie des Monts, sur réseau de distribution d'eau

L'assainissement total de l'éclairage (LED) a été effectué.

Eau de secours et eau d'appoint

SIVAMO

Le quota journalier des débits sanitaires cumulés entre les deux tronçons de conduite acheminant l'eau au réservoir de tête de L'Essert et de la chambre des Monts a été de 237 m³ pour 2024, soit un soutirage annuel de 86'980 m³ (dont 1'858 m³ pour les raccordements directs).

La qualité et le taux de chlore de l'eau en provenance du SIVAMO sont conformes aux normes.

Télégestion

3'727 alarmes ont été traitées en 2024 : 2'836 indicatives, 756 en priorité secondaire et 135 urgentes.

Dans le cadre du projet de contournement du Locle, un système de surveillance de la qualité de l'eau a été mis en place dans le puits des Enfers à la demande de l'OFROU. Les mesures de turbidité, de conductivité et d'absorbance sont en service depuis le 20 décembre 2023. Une vanne de rejet a été installée afin d'évacuer l'eau automatiquement en cas de mesure non conforme.

Secteur distribution

Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées dans les secteurs suivants :

- Rue de la Gare (Le Locle) ;
- Communal (Le Locle) ;
- Grand'Rue (Les Brenets) ;
- Giratoire des Fritillaires (Le Locle) ;
- Détournement de la Grecque (Le Locle) ;
- Rue du Raisin (Le Locle).

Fuites

17 fuites (17 fuites en 2023) ont été réparées en 2024, dont 11 dues à la corrosion.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 20 occasions : 4 fuites, 9 alarmes qualité d'eau, 2 défauts d'appareil, 3 problèmes liés au pompage et 2 défauts de transmission.

Statistiques du réseau

Les longueurs 2024 des réseaux, y compris Les Brenets, figurent dans le tableau ci-après :

	2024 (mètres)
Réseau transport et sources	20'987
Réseau de distribution et hydrantes	51'797
Branchements normaux, communs, internes et fontaines	42'230
Conduites diverses	829
Longueur totale	115'843

	Distribution	Branchement
Remplacement, entretien (mètres)	439	277
Taux de renouvellement [%]	0.87 %	0.68 %

Fontaines publiques

Sur les 34 fontaines publiques de la commune du Locle (Ville + Brenets), 7 sont utilisées comme purges permanentes en bout de réseau. Les 27 autres sont ornementales et leur entretien est facturé directement à la Ville. Des mises en conformité ont été réalisées sur plusieurs fontaines. La colonne de la fontaine de l'Hôtel-de-Ville des Brenets a été remplacée. La fontaine du Jardin du Casino est restée à l'arrêt en raison de fuites dans le bassin. La fontaine du Marais a été remise en service. Le remplacement complet de l'alimentation de la fontaine du Quartier-Neuf a été effectué, ainsi que sa mise en conformité. La fontaine du collège Daniel-Jeanrichard est en réfection. L'étanchéité du bassin de la fontaine rue des Jeanneret a été effectué.

Ventes d'eau

	2024	2023
Eau vendue réseaux Le Locle et Les Brenets (y c. SEVAB)	820'000 m ³	780'000 m ³
Moyenne journalière par habitant (-200 env. non raccordés au réseau)	200 litres	183 litres
Livraison à des tiers (SEVAB)		
Eau livrée par le SEVAB	1'165 m ³	1'518 m ³
Eau livrée au SEVAB	38'730 m ³	67'250 m ³
Vente au SEVAB	37'565 m ³	65'732 m ³
Différence de vente avec l'année précédente ou	-28'167 m ³ -42.9 %	+15'027 m ³ +29.06 %

Afin d'alimenter le hameau du Prévoux 1'165 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	2024	2023
Pose de nouveaux compteurs	7	20
Dépose de compteurs	1	5
Remplacement de compteurs	210	150
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1922	1916
Contrôles périodiques d'installations	160	112
Nb d'installations périodiques non conformes	24	58

Secteur Qualité

Une permanence téléphonique Piquet qualité est en place depuis 2015. Ce piquet, qui est atteignable 24h/24, appuie un autre piquet lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

Depuis juillet 2015, après une interruption d'une année, le réseau du Locle est à nouveau exploité avec un faible taux résiduel de chlore. Parallèlement, la surveillance en continu de la qualité de l'eau a été renforcée avec l'installation de nouveaux appareils au réservoir du Voisinage, au Saignolat, au retour de réseau à la CTE et à la chambre de Monts, afin de détecter en temps réel une contamination chimique ou microbiologique. Des alarmes déclenchées par ces appareils en cas de dépassement des seuils établis permettent ainsi une réaction dans les meilleurs délais.

Un cytomètre en flux en continu a été installé en 2017 à la sortie du bassin d'eau traitée de la CTE, qui analyse 3 échantillons par nuit. En février 2019, des seuils d'alarme ont été établis pour le nombre total de cellules (TCC) et le nombre de cellules vivantes (ICC). Des alarmes provoquées par le changement d'éléments de l'ozonation et pendant le rétrolavage du filtre bicouche montrent leur efficacité à indiquer un changement significatif de la qualité de l'eau. Les nouvelles cartouches ne permettront dorénavant d'enregistrer que les ICC.

Autocontrôle

En 2024, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets a globalement respecté les valeurs maximales tout au long de l'année.

Tableau 1.
Campagne d'analyses de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets en 2024

Types d'analyses	eaux brutes	eau traitée	chantiers
Bactériologie et chimie	27	82	37
Micropolluants	2	1	-
Cytométrie en flux	-	105	-

Qualité

9 demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2024, dont 2 ont nécessité une intervention sur place et 7 ont été réglées par téléphone, lettre ou courriel.

L'eau des réseaux du Locle et des Brenets est bien minéralisée. Ce sont des eaux dures, calciques, chargées en hydrogénocarbonates, peu sulfatées avec peu ou pas d'influence de l'agriculture, car les teneurs en nitrates étaient dans une plage comprise entre 5.8 et 7 mg/L en 2024.

Eaux brutes

En 2024, 27 échantillons des sources et des puits du Locle et des Brenets ainsi que des étapes de traitement dans la CTE ont été analysés (Tableau 2). La composition chimique des captages est stable au long de l'année et la qualité bactériologique varie en fonction des provenances et des conditions météorologiques. Les 2 dépassements pour les chlorures (40 mg/L) montrent l'influence du salage de la H2O sur ces captages. Ce composé dépasse régulièrement la norme en hiver à la combe des Enfers et au puits de la Maladière. Pendant une période où le puits des Jeanneret était arrêté, 1 DVM pour l'aluminium et 1 pour le fer ont été observés ; la norme est à nouveau respectée après la remise en service.

148 échantillons concernant le contrôle des puits de France, Rondes, Brondon, Enfers et Maladière pour la surveillance des travaux du contournement du Locle, ainsi que 12 échantillons concernant le suivi du puits de France en lien avec la construction du bâtiment Rolex, ont également été analysés. 16 DVM pour les AOX et 3 DVM pour les hydrocarbures C10-C40 ont été observés. Ces observations sont confirmées par la littérature sur les eaux souterraines.

Eaux traitées (réseau et CTE)

82 échantillons ont été analysés dans les réseaux. 4 légers dépassements de la valeur maximale (DVM) pour le chlore ont été observés à la sortie de la CTE. 6 DVM pour les germes aérobies mésophiles (300 UFC/ml) concernant un problème lié à la méthode de prélèvement n'ont pas été confirmés lors d'une seconde analyse. Ces non-conformités mineures ne mettent pas en danger la santé des consommateurs. Les analyses démontrent que la qualité de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets a globalement respecté les exigences légales en 2024. Les autres paramètres analysés sont conformes.

Tableau 2.
Résultats typiques observés dans le réseau loclois

Hydrogénocarbonates	356.2	mg/L	Sodium	9.9	mg/L	Fluorures	0.27	mg/L
Chlorures	17.9	mg/L	Potassium	1.41	mg/L	pH	7.61	-
Nitrates	7.02	mg/L	Magnésium	12.2	mg/L	Dureté totale	31	°f
Sulfates	8.89	mg/L	Calcium	104	mg/L	Conductivité	597	µS/cm

Micropolluants

Une campagne d'analyses sur 419 micropolluants organiques a été effectuée en mai 2024. Font partie des substances analysées des pesticides, y compris des PFAs, des résidus médicamenteux, des perturbateurs endocriniens, des composés organiques volatils, des métabolites de chlorothalonil.

Aucun micropolluant n'a été détecté au-dessus du seuil de quantification, malgré des méthodes d'analyse ultraperformantes, qui permettent de détecter des concentrations de l'ordre de 1 ng/L. Ceci confirme l'excellente qualité de l'eau distribuée.

Aucune trace des métabolites de chlorothalonil n'a été trouvée dans les échantillons analysés.

Étant donné le très grand nombre de substances susceptibles d'être présentes dans l'environnement, il n'existe pas de norme différenciée par substance, sauf pour certaines catégories, comme les pesticides, pour lesquels la norme en vigueur est de 100 ng/L (0.1 µg/L) par substance. Cette valeur est considérée comme une valeur maximale pour chaque substance de toxicité inconnue mais à la structure chimique connue et ayant des caractéristiques structurales suggérant un potentiel génotoxique. Pour les substances qui sont considérées comme n'ayant pas un potentiel génotoxique, la valeur maximale est de 10 µg/L.

Provenance de l'eau

L'eau provient des captages exploités par les villes du Locle et des Brenets, ainsi que du SIVAMO. En moyenne annuelle, l'eau des captages du Locle a contribué pour 93 % et celle des captages des Brenets pour 82 % de l'approvisionnement en 2024.

L'eau des captages du Locle est traitée par ozonation, floculation, filtre anthracite-sable, charbon actif et chloration. L'eau apportée par le SIVAMO est traitée par chloration et celle des Brenets aux UV.

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteos.ch.

Secteur bureau technique eau

Projet réseau d'eau Beaugard

En fin d'année 2021, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'étude de ce projet, en fonction des résultats des entretiens avec les propriétaires du secteur qui se sont tenus en automne 2021. En 2022, Le tracé du projet a été redimensionné et les coûts ont été réadaptés en conséquence, en tenant compte des besoins relatifs au maintien de la qualité de l'eau. En 2023, le projet a été représenté au Conseil communal qui a décidé de poursuivre l'étude avec une variante redimensionnée

En 2023, une nouvelle simulation hydraulique du réseau avec le projet optimisé a été réalisée et les coûts mis à jour.

Un crédit d'étude a été voté en septembre 2024, afin de développer un projet d'ouvrage qui conduira ensuite à la votation d'un crédit de réalisation probablement fin 2025 ou début 2026. Une séance d'information aux propriétaires a été convoquée fin 2024 pour janvier 2025.

Mise à jour du PGA suite à la fusion du Locle et des Brenets

L'établissement du PGA couvrant le territoire de la commune fusionnée s'est poursuivi et quasiment achevé durant l'année 2024. Pour rappel ce document vise notamment à faire l'inventaire des installations existantes du réseau d'eau et à planifier les investissements futurs sur une période d'une trentaine d'années, afin de les lisser et de fixer un prix de l'eau stable permettant de les couvrir. Le dossier finalisé du PGA a été présenté à la commission financière et à la commission des énergies et de l'eau en septembre 2024. Il a été transmis aux Services de l'État (SENE; SCAV et ECAP) pour préavis final. Il sera présenté pour adoption au Conseil général au début de l'année 2025.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'extinction de l'éclairage public durant la nuit a été prolongé par le Conseil communal en 2024 par le biais d'un nouvel arrêté. Les horaires d'extinction ont été modifiés et s'établissent comme suit :

- Du dimanche au vendredi, la nuit de 00h30 à 05h00
- Du vendredi au dimanche, la nuit de 01h00 à 06h00

En mai 2024, un sondage a été mené par un consultant externe. Il a permis d'interroger les habitants de la Commune au sujet de l'extinction généralisée de l'éclairage public. Les résultats du sondage sont disponibles sur le site internet de la Ville du Locle :

<https://www.leloclle.ch/administration/actualisation-des-directives-dextinction-de-leclairage-public/>

En 2024, la société Viteos SA, propriétaire du réseau d'éclairage public, a lancé une analyse du réseau. Celle-ci doit permettre de définir les commandes du réseau et les investissements nécessaires pour répondre aux normes d'éclairage notamment des passages piétons.

	2023	2024	Différence
Puissance installée [kW]	132	132	0
Nb ensemble lumineux ¹⁾	1'673	1'670	-3
Nb de luminaires ²⁾	1737	1734	-3
Nb de lampes ³⁾	1'733	1'742	9
<i>Types de lampes</i>			
Mercure	69	0	-69
Fluorescent	0	0	0
Iodures métalliques	83	84	1
Sodium	431	422	-9
LED	1150	1236	86

1) Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses

2) Luminaire équipé d'une ou plusieurs sources lumineuses

3) Sources lumineuses

La diminution de la consommation normale s'est stabilisée en 2024, l'éclairage étant déjà éteint une grande partie de la nuit.

Les lampes LED représentent plus de 71 % de l'éclairage public de la commune du Locle.

Les lampes au mercure qui était encore installées aux Brenets ont été remplacées par des luminaires LED.

Les baisses successives de consommation sur les 15 dernières années représentent 63 %, dépassant ainsi les objectifs fixés.

Evolution de la consommation de l'éclairage public

